

Rapports *et Résolutions* *des Comités*

48^e Congrès national
de La Légion royale canadienne
Virtuel
13 - 15 août 2021

NOTRE MISSION EST DE
SERVIR LES VÉTÉRANS,
Y COMPRIS LES MILITAIRES
EN SERVICE ACTIF ET LES
MEMBRES DE LA GRC,
ET LEURS FAMILLES,
PROMOUVOIR LE
SOUVENIR ET SERVIR NOS
COMMUNAUTÉS ET
NOTRE PAYS.



“Le contenu de nos documents/manuels ne peut être copié, soit en entier ou en partie, sans le consentement exprimé de la Direction nationale, la Légion royale canadienne”.

REMARQUES à L'INTENTION *des* DÉLÉGUÉS

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Pendant la présentation des rapports et des résolutions, un nombre limité de questions pourront être soumises par écrit en ligne. Toutefois, la méthode préférée est la soumission de questions à l'avance à la Direction nationale par courriel à **Convention2021@legion.ca**. Une fois reçues, ces questions seront transmises au président ou à la présidente en question qui y répondra à la fin du rapport ou de la résolution, conformément à l'horaire en ligne.

INSCRIPTION

Les personnes déléguées seront inscrites virtuellement une fois les certificats d'accréditation reçus. Après avoir reçu la liste des délégué.e.s certifié.e.s de chaque Direction provinciale, chaque personne déléguée recevra un courriel lui indiquant de se rendre sur le site **<https://www.legion.ca/fr/ce-que-nous-sommes/notre-facon-de-faire/2021congres>** pour le paiement des frais d'inscription. Une fois le paiement effectué, chaque délégué recevra un code par courriel pour accéder à la plateforme virtuelle du congrès.

NOMINATIONS AUX POSTES ÉLUS

Les nominations à la présidence nationale, première vice-présidence nationale, vice-présidence nationale (x3), trésorerie nationale et présidence nationale des débats se déroulent comme suit :

- Toutes les nominations doivent être reçues à la Direction nationale avant le 16 juillet 2021 à 16 h. Veuillez les envoyer à **Convention2021@legion.ca**.
- Toutes les candidatures seront transmises à la Direction nationale à l'aide du formulaire situé à l'adresse suivante : **<https://www.legion.ca/fr/ce-que-nous-sommes/notre-facon-de-faire/2021congres>**.
- Les nominations confirmées seront publiées sur le site Web du congrès. Une photo et une biographie des personnes en nomination seront affichées si elles ont été fournies.

Les candidatures qui n'ont pas été retenues pour la première vice-présidence seront automatiquement proposées à la vice-présidence.

Les nominations seront affichées selon l'ordre de leur réception.

LE VOTE

Seuls les personnes déléguées accréditées peuvent voter au congrès (article 914). Chaque personne déléguée dispose d'une voix ; toutefois, lorsqu'un vote par scrutin est nécessaire, des procurations peuvent être utilisées.

Tous les votes se font en ligne. Le nombre de bulletins de vote sera comparé au rapport du Comité de l'accréditation. Les votes seront comptés une fois à partir de la plateforme virtuelle. En cas de contestation, si la différence du nombre de votes entre deux candidats est à moins de 50 voix, un second comptage pourra avoir lieu. L'agent des bulletins de vote en chef vérifiera les résultats et les communiquera au président ou à la présidente des élections, qui en informera le congrès. Un seul poste fera l'objet d'un scrutin à la fois.



AVANT-PROPOS

Chers camarades,

Au nom des membres du Conseil exécutif national et des officiers supérieurs élus, je vous souhaite la bienvenue au 48^e Congrès national... l'édition virtuelle.

Depuis notre dernier Congrès national en 2018, nous avons vécu des moments difficiles en raison de la pandémie de COVID-19. Je suis reconnaissant envers tous ceux et celles qui ont donné des années supplémentaires de service dans les postes élus en raison de l'annulation des réunions et des congrès au cours de la dernière année.

Je remercie également nos membres pour leur persévérance et leur travail sans relâche afin de soutenir notre mission. Leur dévouement n'a été rien de moins qu'extraordinaire et se reflète dans notre thème de cette année : *L'unité fait notre force... Ensemble, au service des vétérans et des collectivités du Canada*. La dernière année et demie a imposé des restrictions et aussi des inquiétudes en matière de santé qui étaient défavorables à l'organisation du congrès traditionnel ; nous avons donc dû réexaminer la façon de procéder. Je suis heureux que nous ayons trouvé un moyen de nous réunir en tant qu'équipe nationale pour notre congrès de 2021. Nous avons beaucoup de choses à discuter et à décider.

Cette année est particulière, car nous soulignons le 100^e anniversaire du coquelicot, notre symbole du Souvenir. À l'aube du prochain siècle de notre Campagne du coquelicot, nous continuerons à travailler ensemble pour nous assurer que nos vétérans, nos familles et nos communautés sont bien servis. Les décisions que nous prendrons à ce congrès nous aideront à atteindre nos objectifs.

Merci de vous joindre à nous.

Thomas D. Irvine, CD
Président national
La Légion royale canadienne

OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE

OFFICIERS HONORAIRES

Vacant

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Grand Président

L. Murray, CM, CMM, CD

VICE-PRÉSIDENT NATIONAL HONORAIRE

Vacant

AUMÔNIER NATIONAL HONORAIRE

brigadier-général Guy Bélisle, MB, MSM, CD

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Présidente nationale

T. Irvine, CD

Premier Vice-président national

B. Julian

Vice-présidents nationaux

A. Stanfield

O. Parkhouse

B. Weaver

Trésorier national

M. Barham

Président national des Débats

B. Chafe

Président national sortant

D. Flannigan

PRÉSIDENTS DE DIRECTION PROVINCIALE/ SECTION SPÉCIALE

Colombie Britannique/Yukon

V. MacGregor

Alberta-TNO

J. Mahon

Saskatchewan

K. Andrews

Manitoba/NOO

J. Lava

Ontario

G. Pond

Québec

K. Ouellet

Nouveau-Brunswick

T. Campbell

Nouvelle-Écosse/Nunavut

M. Fryday-Cook

Île du Prince-Édouard

D. MacEwen

Terre-Neuve/Labrador

N. Lehr

Président de la Section des Anciens combattants tuberculeux

K. Merola

Président de la Section spéciale BSO Légion

J. Carleton

DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

S. Clark

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX

 Lieutenant-Général
Sir Percy Lake
Colombie-Britannique, 1925-1928

 Lieutenant Général
Sir Arthur Currie
Québec, 1928-1929

 Lieutenant Colonel
Leo R. LaFleche
Ontario, 1929-1931

 Major John S. Roper
Nouvelle-Écosse, 1931-1934

 Brigadier-Général Alex Ross
Saskatchewan, 1934-1938

 Lieutenant-Colonel
W.W. Foster
Colombie-Britannique, 1938-1940

 Alex Walker
Alberta, 1940-1946

 Major-Général C.B. Price
Québec, 1946-1948

 Lieutenant-Colonel
L.D.M. Baxter
Manitoba, 1948-1950

 Groupe Capitaine Alfred
Watts
Colombie-Britannique, 1950-1952

 Dr. C.B. Lumsden
Nouvelle-Écosse, 1952-1954

 Le Très Révérend
John O. Anderson
Manitoba, 1954-1956

 David L. Burgess
Ontario, 1956-1960

 L'honorable Justice
Mervyn Woods
Saskatchewan, 1960-1962

 Son Honneur Judge
C. C. Sparling
Manitoba, 1962-1964

 Fred T. O'Brecht
Ontario, 1964-1966

 Ronald E. MacBeath
Nouveau-Brunswick, 1966-1968

 Robert Kohaly
Saskatchewan, 1968-1970

 L'honorable Justice
Redmond Roche
Québec, 1970-1972

 Robert G. Smellie
Manitoba, 1972-1974

 Robert D. McChesney
Ontario, 1974-1976

 Douglas McDonald
Ontario, 1976-1978

 Edward C. Coley
Alberta, 1978-1980

 Al Harvey
Terre Neuve, 1980-1982

 Dave Capperault
Ontario, 1982-1984

 Steve Dunsdon
Colombie-Britannique, 1984-1986

 Anthony Stacey
Ontario, 1986-1988

 Gaston Garceau
Québec, 1988-1990

 Fred Williams
Terre Neuve, 1990-1991

 Jack Jolleys
Colombie-Britannique, 1991-1994

Hugh M. Greene
Alberta, 1994-1996

 Joseph Kobolak
Ontario, 1996-1998

 Chuck Murphy
Colombie-Britannique, 1998-2000

 William (Bill) Barclay
Saskatchewan, 2000-2002

Allan Parks
Île du Prince-Édouard,
2002-2004

Mary Ann Misfeldt
Colombie-Britannique,
2004-2006

Jack Frost
Ontario, 2006-2008

Wilfred Edmond
Nouvelle Écosse, 2008-2010

Patricia (Pat) Varga
Saskatchewan, 2010-2012

Gordon Moore
Ontario, 2012-2014

Tom Eagles
Nouveau-Brunswick, 2014-2016

Dave Flannigan
Terre-Neuve, 2016-présent

Thomas Irvine
Québec 2018-present

 *Indique défunt*



TESTAMENT - ARTICLES DE FOI

• La Première Partie •

ATTENDU QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE a été fondée sur la base de principes valables encore aujourd'hui et qui serviront bien tous ceux qui appartiennent à la Légion ou pourraient y appartenir à l'avenir, entre autres –

-  De perpétuer solennellement la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour que notre pays soit libre.
-  La loyauté à la souveraine et au Canada.
-  De sauvegarder les droits et les intérêts des invalides de guerre, des veuves et des ayants droit et de tous ceux qui ont servi.
-  De maintenir notre droit d'encourager notre peuple et la nation - d'appuyer tout effort raisonnable pour assurer la paix au pays et entre toutes les nations.
-  De maintenir dans et pour le Canada le respect des lois - d'encourager un esprit d'unité nationale - l'ordre dans le gouvernement - d'un effort nécessaire pour établir la paix et la bonne volonté entre les Canadiens et parmi toutes les nations.
-  De préconiser le maintien au Canada et par le Canada de forces de défense suffisantes.
-  De maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation.

ET ATTENDU que de toute l'histoire de la Légion le maintien de certaines valeurs a persisté au bénéfice des anciens combattants, des dames auxiliaires et de ceux qui ont été choisis pour leur succéder, tout cela au crédit et au profit de la communauté canadienne.

ET ATTENDU que c'est le devoir de chaque segment de la Légion, l'un envers l'autre, de perpétuer la Légion royale canadienne et ses principes, ses services et ses programmes pour le bien-être général de notre nation, maintenant et dans l'avenir.

NOUS LES SOUSSIGNÉS en notre nom et comme représentant de notre segment de la Légion royale canadienne nous nous engageons à remplir nos obligations l'un envers l'autre et envers la nation, nous renouvelons notre engagement et déclarons solennellement –

LE SOUVENIR

QUE CEUX QUI SONT MORTS au service de la nation ne seront jamais oubliés ainsi que leurs veuves et leurs veufs. Nous nous souviendrons d'eux.

QUE LE JOUR DU SOUVENIR sera perpétué et sera observé avec respect à la onzième heure du onzième jour du onzième mois chaque année par nous et nos successeurs de peur que nous n'oublions.

QUE LE SACRIFICE consenti par tant de Canadiens n'aura pas été en vain et que nous nous efforcerons de maintenir l'unité de la nation de même que nos efforts pour établir et maintenir la paix, la bonne volonté et l'amitié dans notre pays et à travers le monde de façon à ce que tous les citoyens soient dignes du sacrifice qu'ils ont fait.

DROITS ÉQUITABLES

QUE CEUX QUI SURVIVENT et ont besoin de notre aide soient assurés de recevoir une assistance raisonnable et adéquate.

LOYAUTÉ

QUE NOUS MAINTENIONS NOTRE LOYAUTÉ envers la souveraine et envers le Canada et son peuple - que nous favorisons un gouvernement soucieux du bon ordre - et préconisons le refus d'accepter comme membre ou de renouveler l'adhésion à toute personne qui est membre ou affiliée à tout groupe, parti ou secte dont les intérêts sont en conflit avoué avec les buts de la Légion royale canadienne et refusons notre soutien à toute organisation préconisant le renversement du Gouvernement du Canada par la force ou qui encourage ou participe dans des activités ou de la propagande subversives.

CAMARADERIE - SERVICE

QUE LA RAISON D'ÊTRE du service commun et du sacrifice consenti au nom de la communauté survive parmi nous et dans la communauté afin que l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie se réalise.

ADHÉSION À LA LÉGION

QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE continue à être forte et unie. Que ceux qui ont servi en temps de guerre ou qui servent ou ont servi dans les forces armées ainsi que leurs veuves et ayants droit et les autres qui deviennent éligibles de temps en temps et qui souscrivent et continuent de souscrire aux buts et objets de la Légion soient encouragés à se joindre à nous pourvu toujours que nous demeurions une association démocratique et non sectaire et non affiliée ou unie directement à un parti ou groupe politique.

QU'AUSSI LONGTEMPS QU'il y aura des anciens combattants, ou leurs veuves ou veufs, ils seront pleinement et adéquatement représentés dans

tous les conseils de la Légion royale canadienne. Dans l'avenir, ceux qui auront servi dans les forces armées jouiront de ce privilège à perpétuité.

SYMBOLES

LE COQUELICOT est notre emblème du sacrifice suprême et doit pour toujours tenir une place d'honneur dans nos coeurs car il immortalise le souvenir que nous conservons de ceux que nous honorons pour avoir donné leur vie pour un idéal que nous et tous les canadiens chérissent. Le coquelicot nous porte un défi de servir, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux qui ont besoin de notre assistance et de protéger ceux qui ont besoin de notre protection et la méritent. La croix du sacrifice, en certaines occasions appropriées, est aussi un symbole du souvenir.

LA TORCHE reste le symbole de justice, d'honneur et de liberté dans notre pays. Ce furent les principes pour lesquels nos camarades ont combattu et qu'ils sont morts. Nous, ceux d'aujourd'hui et de demain, nous nous engageons à la tenir bien haut de peur que nous n'oublions ceux qui ont donné leur vie. La justice, l'honneur et la liberté sont notre responsabilité maintenant et pour toujours. Nous servons plus fidèlement en cultivant ces principes en nous-mêmes, en nos enfants et leurs enfants aussi longtemps que la Légion royale canadienne survivra.

NOTRE INSIGNE est le symbole de notre loyauté envers notre souveraine, envers notre pays, envers ceux qui sont tombés au champ d'honneur et envers nos compatriotes qui partagent nos principes.

NOTRE DRAPEAU le drapeau canadien, représente notre pays ici et à l'étranger. Nous l'honorons et nous enjoignons à nos successeurs de le faire respecter, dans la Légion et hors de la Légion. En même temps nous nous rappellerons notre association historique avec les anciens drapeaux.

• *La Deuxième Partie* •

NOS SUCESSEURS se familiariseront avec ces principes et les passeront à leurs successeurs. Si nécessaire, ils offriront leurs services, mettront au service de la famille et de la communauté les forces uniques de la Légion. Ils perpétueront le souvenir de la contribution de leurs prédécesseurs.

• *La Troisième Partie* •

NOUS NOUS ENGAGEONS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, à être fidèles à ces principes et dans les seules limites de la loi démocratique de les enseigner et de les transmettre à nos successeurs non pas moins amoindris mais rehaussés.

INDEX

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX	4	RAPPORT D'ACCRÉDITATION	143
AVANT-PROPOS	2	RAPPORT <i>du</i> COMITÉ <i>du</i> CENTENAIRE	144
CANDIDATS <i>pour</i> POSTES ÉLUS	187	RÉCONCILIATION <i>du</i> REVENU NET	100
CANVET PUBLICATIONS LTD	126	RELEVÉ <i>du</i> REVENU <i>et des</i> DÉPENSES	84
COMITÉ ALLONS <i>de</i> L'AVANT	64	REMARQUES à L'INTENTION <i>des</i> DÉLÉGUÉS	1
COMITÉ CONSTITUTION <i>et</i> LOIS	55	RÉSOLUTIONS <i>du</i> CONGRÈS NATIONAL	146
COMITÉ COQUELICOT <i>et</i> SOUVENIR	17	RÉSOLUTIONS — PARTIE I	148
COMITÉ <i>de la</i> DÉFENSE <i>et de la</i> SÉCURITÉ	45	RÉSOLUTIONS — PARTIE II	157
COMITÉ <i>de</i> L'ADHÉSION	2	RÉSOLUTIONS — PARTIE III	175
COMITÉ <i>des</i> RELATIONS PUBLIQUES	27	SECTION <i>des</i> VÉTÉRANS TUBERCULEUX	68
COMITÉ <i>des</i> SPORTS	33	SECTION SPÉCIALE BLESSURES <i>de</i> STRESS OPÉRATIONNEL	71
COMITÉ <i>des</i> VÉTÉRANS, SERVICE <i>et</i> AÎNÉS	9	TESTEMENT - ARTICLES <i>de</i> FOI	5
COMITÉ <i>du</i> CENTENAIRE	67	TRÉSORIER NATIONAL	80
COMITÉ <i>du</i> GROUPE CONSULTATIF <i>des</i> VÉTÉRANS	62		
COMITÉ <i>du</i> RCEL	49		
COMITÉ RITUEL <i>et</i> RÉCOMPENSES	52		
COMITÉ <i>sur la</i> GOUVERNANCE	66		
DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL	77		
ÉLECTIONS <i>des</i> OFFICIERS – PROCÉDURE <i>de</i> VOTE	188		
ÉTATS FINANCIERS	101		
INDEX AUX RÉSOLUTIONS	147		
LA FONDATION NATIONALE <i>de la</i> LÉGION	141		
OFFICIERS <i>de la</i> DIRECTION NATIONALE	3		

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *des VÉTÉRANS,* SERVICE *et AÎNÉS*

T. Irvine, *Président*
B. Julian, *Vice-Président*
R. Anderson, *Membre*
J. Mahon, *Membre*
D. Gordon, *Vétérans sans abri*
G. O'Dair, *Conseiller pour les aînés*
L. Murray, *Membre d'office*
J. Carleton, *BSO Legion OSI Section spéciale*
R. McInnis, *Coordinateur*
D. McCarthy, *A/ Coordinateur*

INTRODUCTION

Depuis le Congrès national de Winnipeg, au Manitoba, en 2018, les efforts de plaidoyer visent à s'assurer que tous les vétérans, y compris les membres des Forces armées canadiennes (FAC) et de la GRC, ainsi que leurs familles, sont traités avec équité, dignité et respect, de sorte qu'ils bénéficient des mêmes avantages et services, quels que soient le moment et l'endroit où ils ont servi.

RÉSOLUTIONS

En raison des changements ministériels au sein d'Anciens Combattants Canada et des élections fédérales de 2015, les réponses aux résolutions du 45^e Congrès national de 2014, du 46^e Congrès national de 2016, et du 47^e Congrès national de 2018 seront intégrées aux résolutions du 48^e Congrès national de 2021 et seront publiées en mai 2022. Ces résolutions seront distribuées aux filiales de la Légion pour servir de guide à tous les membres de la Légion.

MANDAT DU COMITÉ DES ACSA

Le comité des Anciens Combattants, Service et Aînés continue de garder une position active de plaidoyer tout en maintenant son objectif de prouver, jour après jour, à tous les vétérans du Canada, y compris les membres actifs des FAC et de la GRC et leurs familles que la Légion se soucie d'eux.

PLAIDOYER

Le président national a souligné l'importance de poursuivre nos efforts de plaidoyer concernant la disponibilité des services de santé mentale pour tous les vétérans et leurs familles. Nous continuerons à suivre cette question avec les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada. Il est

également important que les filiales de la Légion continuent d'accueillir tous les vétérans ; que les officiers d'entraide des filiales reçoivent leur formation annuelle afin qu'ils soient bien informés des programmes et services en constante évolution offerts à nos vétérans et à leurs familles. De plus, la communication avec les réservistes doit demeurer une priorité, et il faut s'assurer que tous les vétérans qui ont besoin d'aide pour présenter une demande d'invalidité à ACC sont informés et encouragés à communiquer avec un officier d'entraide de la direction de la Légion pour les aider à présenter leur demande. Il est également important de continuer à communiquer avec tous les vétérans qui pourraient avoir reçu des décisions défavorables dans le passé, car les politiques changent. Les vétérans devraient communiquer avec un officier d'entraide de direction pour revoir les décisions antérieures. Nous vous rappelons que les officiers d'entraide des directions offrent une représentation gratuite et qu'il n'est pas nécessaire d'être membre de la Légion pour avoir accès aux services.

Voici un aperçu des détails des efforts de plaidoyer de la Légion au nom de tous les vétérans, de leurs familles et des aînés depuis 2018 :

- a. **18 février 2018** – ACC a publié le changement de politique sur l'admissibilité partielle et une nouvelle directive sur la perte auditive ; cependant, il n'a pas annoncé cet important changement de politique. La Légion a publié un article dans la revue *Légion* et les officiers d'entraide des directions ont été inondés de demandes

- b. 18 avril 2018** – Le président national a envoyé une lettre au ministre des Anciens Combattants (MAC) sur les normes ministérielles pour les chiens d'assistance psychiatrique. Le ministère a répondu le 3 avril 2019 en discutant uniquement de l'étude pilote, et non des normes ;
- c. 07 mai 2018** – ACC a annoncé son association au Groupe de soins de santé mentale Royal Ottawa pour établir le Centre d'excellence sur le TSPT et les conditions de santé mentale reliées à ce trouble ;
- d. 04 septembre 2018** – Publication du rapport des participants sur l'efficacité des chiens d'assistance psychiatrique pour les vétérans atteints de TSPT par l'Université Laval et le CIRRIIS ;
- e. 18 septembre 2018** – Le président national a envoyé une lettre au MAC pour exprimer son inquiétude quant aux sommes non dépensées qui auraient pu être utilisées pour aider nos vétérans ;
- f. 01 octobre 2018** – Le camarade George O'Dair a assisté à la table ronde des aînés à Ottawa, qui fut organisée par le secrétaire parlementaire de la ministre des Aînés, et intitulée « Discussion sur le vieillissement de la population canadienne » ;
- g. 29 octobre 2018** – Les Services aux anciens combattants ont entamé un examen du protocole d'entente avec ACC pour l'accès au Réseau de prestation de services aux clients (RPSC) ;
- h. 29-30 octobre 2018** – Sommet national des intervenants d'ACC tenu à Ottawa, ON. Dans le cadre de ce sommet, ACC s'engage avec des organisations d'intervenants à discuter des enjeux auxquels font face les anciens combattants du Canada et leurs familles. Le principal objectif de ce Sommet des intervenants était pour ACC de faire un exposé sur la pension à vie, les nouveaux services et les avantages ;
- i. 24 novembre 2018** – Le camarade Ray McInnis et le camarade Dave Gordon ont comparu devant le Comité permanent des anciens combattants pour faire un exposé sur les anciens combattants sans abri ;
- j. 02 novembre 2018, 28 janvier 2020, 26 octobre 2020** – Le président a accueilli la réunion bilatérale annuelle avec le sous-ministre d'ACC et l'exécutif d'ACC ; l'ordre du jour comprenait la pension à vie, la lettre de mandat et le budget mis à jour, la stratégie pour les anciens combattants sans abri, les soins de longue durée, la commémoration, les chiens d'assistance (projet pilote, les normes/les critères) et la recherche ;
- k. 14 novembre 2018** – Le MAC Seamus O'Regan a annoncé la nomination de Craig Dalton au poste d'Ombudsman des vétérans ;
- l. 05 décembre 2018** – Le camarade Ray McInnis a comparu devant le Sous-comité des anciens combattants au sujet de leur étude sur la consommation de cannabis à des fins médicales par les anciens combattants canadiens ;
- m. 03 janvier 2019** – nouveau rapport mensuel sur les vétérans sans abri élaboré et transmis aux directions, pour être complété en 2019 ;
- n. 09 janvier 2019** – Le président des ACSA a organisé la première téléconférence de la commission plénière des ACSA avec les représentants provinciaux des ACSA et les membres du comité des ACSA ;
- o. 14 janvier 2019** – Jody Wilson-Raybould est nommée ministre des Anciens Combattants ;
- p. 12 février 2019** – Mme Raybould démissionne ; le ministre des Anciens Combattants par intérim est Harjit Sajjan ;
- q. 27 février 2019** – Les camarades Tom Irvine et Steven Clark se présentent devant le Sous-comité du Sénat pour parler des nouvelles nominations au poste de ministre des Anciens Combattants ;
- r. 01 mars 2019** – Lawrence MacAulay devient le nouveau ministre des Anciens Combattants ;
- s. 07 mars 2019** – L'exposé de position de la Légion « Questions électorales » est promulgué ;
- t. 19 mars 2019** – Le président national a émis sa réponse au budget fédéral 2019. En ce qui concerne la transition vers la vie après le service, nous avons été heureux de voir un engagement continu, et des ressources dédiées aux services de transition des vétérans, mais les détails restent flous. Nous avons également

appuyé l'augmentation du financement pour la recherche pour l'ICRSMV, la création du Fonds pour les survivants des vétérans, l'expansion de la prestation pour l'éducation et la formation, l'engagement envers les personnes âgées et l'établissement d'un deuxième centre d'excellence pour la douleur chronique, qui devrait ouvrir en 2020. Les domaines prioritaires de plaidoyer de la Légion et pour lesquels des investissements immédiats sont nécessaires incluent les sans-abri, les soins de longue durée et la sécurité financière à vie pour les vétérans malades et blessés ;

- u. **01 avril 2019** – Le ministre des Anciens Combattants a présenté la Pension à vie (PAV) qui propose des ajustements aux prestations offertes aux vétérans. La PAV comprend trois nouvelles prestations qui permettront de reconnaître et d'indemniser les vétérans pour une invalidité résultant d'une blessure et/ou d'une maladie liée au service. Aucun détail n'a été publié sur l'indemnité pour souffrances et douleurs, l'indemnité supplémentaire ;
- v. **14 avril 2019** – Le CEN a approuvé l'octroi de 25 000 \$ pour soutenir le projet *Soigner nos Braves par la mouche, pêche, Canada*, et de 25 000 \$ à la *Fondation Quinism* pour entreprendre une étude officielle sur les vétérans qui ont servi à l'époque de la Somalie et qui pensent avoir été affectés par un empoisonnement à la méfloquine ;
- w. **14 avril 2019** – Le CEN a approuvé une somme de 300 000 \$ pour soutenir le projet de soutien aux traumatismes (*Project Trauma Support*) à Perth, en Ontario, soit 100 000 \$ par année pendant trois ans ;
- x. **14 avril 2019** – Le CEN a approuvé les lignes directrices du programme pour les vétérans sans abri pour distribution aux directions. Les lignes directrices ne sont pas obligatoires, elles ont été élaborées comme un guide à adopter ou à utiliser pour améliorer les programmes *Leave the Streets Behind* déjà en place ;
- y. **22 mai 2019** – Le président national a envoyé une lettre au camarade Wolf Solkin, le vice-président du Comité des anciens combattants de l'Hôpital Sainte-Anne, reconnaissant la présentation d'une demande devant la Cour

supérieure du Québec pour améliorer le niveau de soins aux anciens combattants résidant à l'hôpital. La question des soins de longue durée est d'une grande importance pour tous les vétérans, leurs familles et les personnes canadiennes ;

- z. **11 juin 2019** – Les camarades Ray McInnis et Dave Gordon ont assisté au point de presse et fait une présentation sur la colline du Parlement à l'appui du projet de loi M-225 sur l'itinérance chez les vétérans ;
- aa. **20 juin 2019** – Le président national a envoyé une lettre au premier ministre du Canada pour demander que le poste d'Ombudsman des vétérans devienne un poste permanent et indépendant, inscrit dans la loi et relevant directement du Parlement, contrairement au ministère des Anciens Combattants ;
- bb. **17 juillet 2019** – Le président national a visité *Project Trauma Support* à Perth, Ontario, pour connaître leurs installations, effectuer une rencontre avec le Dr Manuela Joannou et pour présenter le premier de trois paiements de 100 000 \$ à *PTS* ;
- cc. **12 août 2019** – Les FAC ont mis en œuvre la production et la distribution de la Carte de service des anciens combattants ;
- dd. **15 novembre 2019** – Le président national a rencontré le commandant du Commandement du personnel militaire, le vice-amiral Edmundson, et l'adjudant-chef du Commandement, Dominique Geoffroy. Les discussions ont porté sur le groupe de transition des FAC, les services de santé mentale et la prestation de soins de santé aux membres actifs et aux anciens combattants ;
- ee. **23 novembre 2019** – Le rapport mensuel sur les vétérans sans abri devient un rapport trimestriel en 2020 et une brochure générique à trois volets sur les vétérans sans abri est produite et transmise à toutes les directions de la Légion afin d'être distribuée dans la communauté ;
- ff. **24 novembre 2019** – Le CEN a approuvé la participation de la Légion au programme *Mission VAV* de l'Université McGill. Leur équipe de professionnels de la santé et de chercheurs a développé un programme de promotion de la santé pour les vétérans ;

- gg. 17 décembre 2019** – Le président national a publié une réponse à la nouvelle lettre de mandat d'ACC, déclarant que nous étions heureux de voir la mise à jour de la lettre de mandat du gouvernement, qui se concentre sur le travail que nous convenons être nécessaire pour servir efficacement nos vétérans et leurs familles;
- hh. 12 mars 2020 and 18 novembre 2020** – Les camarades Ray McInnis et Steven Clark ont témoigné devant le Comité parlementaire des Anciens Combattants sur l'arriéré des demandes de prestations d'invalidité au ministère des Anciens Combattants et « Sortir du borbier : résorber l'arriéré des demandes de prestations d'invalidité à Anciens combattants Canada » ;
- ii. 20 mars 2020** – Le président national a envoyé un message à tous les camarades concernant la pandémie COVID-19, indiquant que nous adoptons une approche équilibrée et calme, et que nous resterons prêts à apporter des changements au fur et à mesure que la situation progresse ;
- jj. 23 mars 2020** – Le comité recommande d'envoyer Le Plan d'action 2020-2025 de la Légion pour prévenir et éradiquer l'itinérance chez les vétérans au CEN, pour approbation en juin 2020. Il a été approuvé et distribué aux directions le 20 octobre 2020 ;
- kk. 03 avril 2020** – Le ministre des Anciens Combattants a annoncé le lancement officiel du *Centre d'excellence sur la douleur chronique pour vétérans canadiens* ;
- ll. 17 avril 2020** – Une lettre a été envoyée au ministre pour demander un soutien financier à la Maison des vétérans. La lettre de mandat adressée au MAC indique qu'il faut construire des nouveaux logements accessibles et abordables, avec une gamme complète de services de santé, de services sociaux et de soutien à l'emploi pour les anciens combattants qui ont besoin d'une aide supplémentaire ;
- mm. 27 mai 2020** – Une lettre a été envoyée au ministre pour demander un soutien à *TryCycle Data Systems*, pour un projet pilote avec la clinique de TSO à Ottawa, qui réduirait les temps d'attente pour les vétérans en attente de traitements et de soutien de santé mentale non urgents ; la Légion croit que cette solution technologique pourrait changer la donne pour la gestion de la santé mentale des vétérans au Canada ;
- nn. 27 mai 2020** – Le président national a envoyé une lettre au premier ministre, en copiant le ministre des Anciens Combattants et les premiers ministres provinciaux, pour exprimer notre choc extrême face aux mauvaises conditions et aux normes de soins de santé inférieures que reçoivent un grand nombre de nos anciens combattants et de nos aînés dans les établissements de soins de longue durée au Canada ;
- oo. 15 juin 2020** – Les camarades Ray McInnis et Jill Carleton ont visité le *Project Trauma Support* à Perth, en Ontario, et ont présenté le deuxième chèque de versement de 100 000,00 \$ à *PTS* ;
- pp. 20 octobre 2020** – Le plan d'action de la Légion pour prévenir et éradiquer l'itinérance chez les vétérans a été distribué aux directions provinciales ;
- qq. 22 octobre 2020** – Le président national a envoyé une lettre au premier ministre, avec copie au ministre des Anciens Combattants, au ministre des Aînés et aux premiers ministres provinciaux, exhortant tous les niveaux de gouvernement à travailler ensemble pour examiner immédiatement les soins de longue durée dans le pays et mettre en œuvre des changements législatifs et réglementaires qui fournissent des solutions de qualité, durables et financées par des fonds publics pour aider nos anciens combattants et nos aînés canadiens. Il a également été recommandé que le gouvernement mette en place un programme pour l'autonomie des aînés afin de s'assurer que nos citoyens les plus vulnérables aient la possibilité de rester indépendants et en sécurité dans leur propre maison le plus longtemps possible ; et
- rr. 8 janvier 2021** – En raison des restrictions de COVID-19, le dernier versement de 100 000,00 \$ a été reçu par *Project Trauma Support* par courrier.

INITIATIVE POUR LES AÎNÉS

La Légion continue de plaider auprès du gouvernement fédéral pour que les soins à domicile pour personnes âgées fassent partie d'une stratégie nationale comprenant la normalisation, la prestation de services assidus, et la certification. Le gouvernement a annoncé le nouveau programme Défi « Viellir chez soi » dirigé par le Conseil national de recherches Canada. Ce programme s'associera à des organismes de recherche privés, publics, universitaires et autres, au Canada et à l'étranger, qui partagent les mêmes idées, afin de mettre au point des percées qui aideront les personnes âgées et leurs aidants à vivre en sécurité, en bonne santé et en harmonie avec la société, tout en restant chez eux et dans la ville de leur choix. Nous avons bon espoir qu'avec le temps, les anciens combattants vieillissants recevront le soutien dont ils ont besoin pour rester chez eux.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES VÉTÉRANS SANS-ABRI

Le Comité consultatif de la LRC sur l'itinérance des vétérans, présidé par le président national, est composé d'un groupe de personnes qui sont parties prenantes dans les politiques, les programmes ou les services en place pour contrer l'itinérance chez les vétérans. Les membres comprennent l'impact qu'a l'itinérance des vétérans sur la communauté. Le comité fournit des conseils et des recommandations stratégiques à ACC et à d'autres intervenants gouvernementaux pour l'élaboration de politiques et de programmes destinés aux vétérans sans abri. Pour ce faire, les membres du comité partagent leur expertise, leurs connaissances et leur expérience.

Le comité a été établi pour déterminer l'élaboration de politiques et de programmes appropriés en lien avec l'itinérance chez les vétérans. Il a aussi pour but de coordonner et aligner les efforts des diverses organisations qui travaillent à la lutte contre l'itinérance chez les vétérans.

Le comité prévoit se réunir à la Maison de la Légion en 2022.

À l'été 2017, le gouvernement a fait savoir qu'il prévoyait publier à l'automne une stratégie attendue

de longue date pour lutter contre l'itinérance chez les vétérans. L'une des versions les plus récentes met l'accent sur la nécessité de fournir une aide pour payer le loyer ou l'hypothèque aux vétérans en crise, et présente l'idée d'un fonds de logement qui pourrait fournir des bons de loyer aux vétérans pour les empêcher de se retrouver sans-abri. En date du 2 avril 2021, la stratégie n'a pas été promulguée. Nous continuerons à développer une approche de plaidoyer coordonnée pour lutter contre l'itinérance chez les vétérans.

Dans ce pays, un vétéran sans abri en est un de trop.

BOURSE DE LA LÉGION

Le président national a présenté la bourse de maîtrise 2018 de la LRC pour la recherche sur la santé des militaires et des anciens combattants à M. Massimo Cau de l'Université de la Colombie-Britannique et sa recherche intitulée : « Wearable Hemostatic Combat Protection to Prevent Mortality and Morbidity from Hemorrhage Treatment of Ballistic Injuries » (Protection portable hémostatique de combat pour prévenir la mortalité et la morbidité dues aux traitements hémorragiques des blessures balistiques).

Le président national a présenté la bourse de maîtrise 2019 de la LRC pour la recherche sur la santé des militaires et des anciens combattants à Mme Kaitlin Sullivan de la Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, et sa recherche intitulée « Identifying neuronal subpopulation participation across the stages of fear memory. » (Identifier la participation de la sous-population neuronale à travers les étapes de la mémoire de la peur)

Le président national a présenté la bourse de maîtrise 2020 de la LRC pour la recherche sur la santé des militaires et des anciens combattants au Dr Abdelhakim Khellaf de l'Université de Toronto. Ses recherches porteront sur les traumatismes cérébraux.

Le Conseil exécutif national a approuvé le financement de cette bourse jusqu'en 2022-2023.

La bourse de maîtrise 2021 de la LRC sera présentée virtuellement en octobre 2021.

La bourse de maîtrise 2022 de la LRC sera présentée lors du forum de l'ICRSMV à Halifax, en Nouvelle-Écosse, du 17 au 19 octobre 2022.

CHIENS D'ASSISTANCE

Le 17 avril 2018, nous avons été informés que l'ONGC a retiré son intention de produire une norme nationale du Canada pour les chiens d'assistance ; ce fut une nouvelle extrêmement décevante et frustrante. Nous anticipons que les données recueillies au cours des deux dernières années et plus seront utilisées pour élaborer une norme du gouvernement du Canada pour les chiens d'assistance.

Il n'existe pas de norme ministérielle du gouvernement du Canada ou d'ACC pour les chiens d'assistance psychiatrique.

Le Conseil canadien des normes (CCN) recherche des commentaires sur la proposition de l'ISO pour le développement d'un nouveau comité de normes sur les chiens d'assistance. Le but de leur enquête est de consulter les intervenants canadiens afin de développer une position nationale sur la proposition. La Légion a répondu que nous appuyons la proposition de l'ISO de développer des normes.

INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE VISITE

Le ministère de la Fonction publique et de l'Approvisionnement (MFPA) a approuvé une prolongation jusqu'au 31 mars 2022. Il reste suffisamment de fonds dans le contrat actuel pour accomplir les tâches en 2021-2022 si les établissements de soins de longue durée permettent d'accueillir des visiteurs à la fin de 2021 ou au début de 2022.

Les bénévoles de l'ISV ont été informés de l'état du programme.

Lorsque les restrictions seront levées, cette initiative permettra de rendre visite en personne aux anciens combattants, leur donnant l'occasion d'avoir une conversation et une visite sociale avec un bénévole et de soulever des préoccupations ou d'identifier des besoins qui pourraient être abordés par ACC ou la Légion. À l'heure actuelle,

nous comptons 124 bénévoles formés dans le cadre de l'Initiative de sensibilisation et de visite qui fournissent un service exceptionnel à ce programme. Les Services aux vétérans organiseront un cours de formation à l'automne 2022.

La nouvelle coordinatrice de l'ISV à la Direction nationale est Mme Christine Racine.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DU BUREAU D'ENTRAIDE/FORMATION DES OFFICIERS D'ENTRAIDE DES DIRECTIONS RÉGIONALES

Le directeur des Services aux vétérans de la Direction nationale, parrainé par les directions provinciales respectives (direction de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest et direction du Québec), a participé à la séance de perfectionnement professionnel de la région de l'Ouest, à Calgary, du 12 au 13 mars 2019, et à la séance de perfectionnement professionnel de la région de l'Est, à Lachine, au Québec, du 10 au 11 septembre 2019.

Les officiers d'entraide des directions participeront à une séance de formation et de perfectionnement professionnel à Charlottetown du 27 au 29 septembre 2022. Ils bénéficieront de consultations avec des fonctionnaires d'ACC responsables de la prestation de services, avec lesquels ils font affaire régulièrement, tout en recevant des mises à jour sur les dernières politiques, les processus opérationnels et les nouveaux logiciels de communication.

Les officiers d'entraide des directions ont été très occupés en 2018, remplissant 3 119 premières demandes et 552 révisions ministérielles à ACC. Il s'agit d'une énorme augmentation par rapport à 2017, où ils avaient rempli 2 815 premières demandes et 151 révisions ministérielles.

Ils ont été extrêmement occupés en 2019, remplissant 3 478 premières demandes, 601 révisions ministérielles et en conseillant le retrait de 1 095 demandes. Ils ont également représenté les vétérans dans 161 audiences de révision de l'admissibilité, 76 appels de l'admissibilité et 67 demandes de réexamen devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) Canada.

En raison de la pandémie, les statistiques sont en baisse par rapport à 2019, mais les officiers d'entraide des directions ont été tout aussi occupés à s'adapter aux restrictions, à faire du télétravail et à recevoir des nouveaux ordinateurs portables, imprimantes et numériseurs sécurisés d'ACC. Les officiers d'entraide de direction ont traité 2 819 premières demandes, 310 examens ministériels et ont donné des conseils sur 830 demandes. Ils ont également représenté les vétérans dans 219 révisions d'admissibilité et 99 appels ou demandes de réexamen de l'admissibilité devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) du Canada.

RAPPORT BUDGÉTAIRE

À titre d'information, une copie du budget du comité des ACSA pour la période 2020-2022 est jointe à ce rapport. Les délégués peuvent soulever toutes questions concernant les dépenses du comité à ce moment, mais toute motion visant à modifier le document budgétaire en ce qui concerne ce comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le Trésorier national plus tard dans les procédures du congrès.

RÉSOLUTIONS

Le comité des ACSA a examiné cinq résolutions ; deux ont été adoptées et trois ont été rejetées. Le comité a entrepris une résolution pour 2021.

CONCLUSION

Au cours de la période 2021-2024, le comité des ACSA poursuivra ses efforts de plaidoyer afin de s'assurer que tous les vétérans et leurs familles bénéficient des mêmes avantages et services, quels que soient le lieu et le moment où ils ont servi. Nous accorderons une attention particulière à l'arriéré des demandes d'invalidité et à toutes les priorités mandatées qui n'ont pas encore été réalisées à la date du présent rapport.

Nous continuerons à défendre fermement les vétérans en situation d'itinérance, en collaborant avec les forces policières fédérales, provinciales et municipales afin d'établir un partenariat visant à intervenir auprès des vétérans sans abri. Nous continuerons à plaider pour la modification des critères d'admissibilité aux soins de longue durée et à militer pour que les personnes âgées puissent rester chez elles.

En conclusion, je tiens à remercier les membres du comité et les coordinateurs pour leur soutien et leur dévouement tout au long des trois dernières années.

Je propose l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

**LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
VÉTÉRANS, SERVICE ET ÂÎNÉS**

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	3,105	1,776	6,000	6,120	6,242
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,393	-	5,000	5,100	5,202
FORUM ICPSMV	8,923	-	10,000	10,200	10,404
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	-	500	510	520
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	287	284	600	612	624
FRAIS POSTAGE	355	107	400	408	416
INITIATIVES DE TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS	758	-	1,500	1,530	1,561
SOMMET SUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI	4,344	1,460	5,000	5,000	5,000
DIVERS	144	628	1,000	1,000	1,000
TOTAL	19,309	4,255	30,000	30,480	30,970

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ COQUELICOT et SOUVENIR

A. Stanfield, *Président*
B. Lawrence, *Vice-président*
G. Hodge, *Membre*
J. Ladouceur, *Membre*
K. Merola, *Membre*
L. Varga, *Membre*
F. Chute, *Coordonnateur*
K. Therien, *Coordonnatrice p. i.*

INTRODUCTION

Le Comité est responsable de l'élaboration des politiques et procédures du programme du Coquelicot & Souvenir de la Légion. À ce titre, son impact sur la culture commémorative de la Légion est important, dans des domaines tels que les cérémonies nationales du Souvenir, le Pèlerinage du Souvenir de la Légion et les programmes d'éducation de la jeunesse. Le Comité voit aussi à l'examen des demandes de dépenses inhabituelles des fonds du Coquelicot pour en assurer l'adhésion à la politique, ainsi que des demandes d'utilisation de la marque de commerce du coquelicot afin d'en garantir la conformité quant à la protection de la marque, et de voir, s'il y a lieu, à entamer une poursuite en justice appropriée.

COMITÉ

Au cours de la dernière période (2019, 2020, et 2021), le Comité du Coquelicot & Souvenir s'est réuni en mode présentiel à cinq reprises, soit en février 2019, en novembre 2019, en mars 2020, en octobre 2020 et en mars 2021; par téléconférence, en 2020 et en 2021; et à la Legion House en 2019.

CAMPAGNE DU COQUELICOT

La Campagne du coquelicot demeure le projet annuel le plus important de la Légion. À cet égard, le Comité révisé régulièrement les articles promotionnels du coquelicot afin d'en établir leur pertinence pour la Campagne du coquelicot. La campagne de partenariats d'entreprises pour le coquelicot continue de croître avec des entreprises qui se sont engagées à nous appuyer ou qui ont renouvelé leur soutien, notamment Tim Hortons, Bulk Barn, Carlson Wagonlit Travel, Shoppers Drug Mart, Walmart, Costco, Starbucks, BMO, Banque TD, Princess Auto, Hearing Life, Via Rail,

North West Company, Pharmaprix, Rogers, London Drugs, Best Buy, La Baie d'Hudson, Telus, Air Canada, Home Equity Bank, American Express, Cavanagh, CNR, Dollarama, General Dynamics, Tigre Géant, Holiday Inn, Home Depot, HSBC, Société immobilière du Canada, Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, La Baie d'Hudson, Lenovo, Loblaws, Maurices, Michaels, Mr. Lube, Nutrien, OnRoute, Peoples, Shoppers, RBC, RGA, Rivera, Rogers, Scotiabank, United Rentals, Zale et Forestry Association Canada. Pour 2019 et 2020, la Direction nationale a joué un rôle déterminant dans l'organisation des présentations du tout premier coquelicot faites à la gouverneure générale, à l'occasion des lancements officiels des campagnes du coquelicot. Des lancements similaires ont également eu lieu en présence des lieutenant-gouverneurs respectifs de chacune des directions provinciales.

CÉRÉMONIE NATIONALE DU JOUR DU SOUVENIR

La Direction nationale a aussi joué un rôle important quant aux préparatifs et au bon déroulement de la Cérémonie nationale au nom du peuple canadien. En 2019, on a estimé qu'entre 35 000 et 40 000 spectateurs étaient présents à la cérémonie; en 2020, c'est une cérémonie en mode virtuel qui a été organisée.

LA MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT

La Mère de la Croix d'argent pour 2019 fut Mme Reine Samson Dawe, de South Frontenac, en Ontario. Son fils, le capitaine Matthew J. Dawe, était commandant du 8^e peloton de la compagnie C du 3^e Bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry (3 PPCLI). Sa compagnie faisait partie du groupement tactique du 2^e Bataillon

du Royal Canadian Regiment (2 RCR BG) servant à Kandahar, en Afghanistan. Il est mort au combat en Afghanistan, le 4 juillet 2007.

La mère de la Croix d'argent pour 2020 a été Mme Debbie Sullivan. Son fils, le lieutenant de vaisseau Christopher Edward Saunders, était officier au sein de la Marine royale canadienne. Chris est décédé le 6 octobre 2004, suite à un incendie tragique alors qu'il servait à bord du NCSM Chicoutimi.

Les préparatifs pour la Campagne du coquelicot 2021 vont bon train. Les exigences de production des coquelicots et des couronnes ont été fixées en décembre 2020. Le calendrier de production est respecté et validé par une prise d'inventaire mensuelle.

Le matériel promotionnel destiné à soutenir la Campagne du coquelicot a été revu immédiatement après les campagnes de 2019 et 2020. Le catalogue de matériel promotionnel pour 2021, le livret des gagnants des concours littéraires et d'affiches, et les formulaires de commande connexes ont été mis à jour. Les directions provinciales ont été sollicitées pour leur prévision de demande de matériel pour 2021. L'approvisionnement en matériel pour la campagne de 2021 va bon train et l'objectif est d'avoir tout le matériel en stock d'ici le 1^{er} juin.

MARQUES DE COMMERCE DU COQUELICOT

La protection de la marque de commerce du coquelicot demeure une préoccupation constante. Par conséquent, la Direction nationale, avec l'aide de nombreuses filiales de la Légion et de membres qui nous signalent des infractions, surveille sans relâche l'utilisation et l'abus de l'image. Ceux qui violent la marque du coquelicot sont informés des exigences de la marque et priés de mettre fin à leur pratique. Ceux qui ne se conforment pas à la notification voient leur dossier remis à l'avocat de la Légion, spécialisé dans les marques de commerce, pour effectuer le suivi nécessaire.

LIGUES DE CADETS ET CADETS LES PLUS MÉRITANTS

Nous continuons à maintenir de bonnes relations avec les Ligues de cadets. Chaque année, la Direction nationale tient une réunion avec les directeurs exécutifs des Ligues et le commandant du *Groupe de soutien national aux cadets et aux Rangers juniors canadiens*. Des sujets d'intérêt mutuel y sont discutés et une bonne relation de travail est maintenue. Le Comité est très satisfait du programme des cadets et de l'appui que la Légion y apporte, que ce soit pour le programme de tir de précision, la Médaille d'excellence des cadets, la présence à Ottawa des cadets les plus méritants pour le jour du Souvenir et, bien sûr, le soutien des filiales locales apporté aux unités de cadets.

ÉDUCATION DES JEUNES – CONCOURS LITTÉRAIRE ET D’AFFICHES

En 2019 et en 2020, les concours littéraires et d'affiches ont reçu un bel appui des filiales et directions provinciales, avec plus de 83 000 inscriptions d'élèves de partout au Canada. La date limite pour l'envoi à la Direction nationale des participations gagnantes de chaque direction provinciale est le 15 février, et ce, depuis plusieurs années déjà, ce qui permet la publication des résultats nationaux au début d'avril de chaque année. Nous travaillons en étroite collaboration avec le *Musée canadien de la guerre* pour y exposer, chaque année, les œuvres des gagnants seniors. Par ailleurs, les détenteurs des deuxièmes places et de mentions honorables voient leurs travaux exposés à la Cité parlementaire pendant chaque période du Souvenir. (Cela a été impossible en 2020 en raison de la COVID 19.)

ÎLE DU SOUVENIR

Chaque année, à l'occasion du jour du Souvenir, le monde entier observe un moment de silence à 11 h pour rendre hommage à ceux qui sont tombés au combat. Mais 100 ans plus tard, l'impact de cette journée s'est quelque peu dilué auprès des jeunes générations. Cette année, nous voulions capter leur attention sur une plateforme qui les passionne en créant un mémorial du jour du Souvenir destiné uniquement à la communauté de joueurs en ligne.

Le tout était parrainé par Twitch, grâce à qui des millions de personnes se réunissent tous les jours en direct pour discuter, interagir et créer ensemble leur propre divertissement, et qui, tout comme YouTube, est dominé par un groupe restreint d'influenceurs attirant une très grande clientèle.

Fortnite est un jeu vidéo en ligne où jusqu'à 100 joueurs sont largués sur une île où ils doivent se battre pour être le dernier joueur debout. C'est ce qui nous fournit la trame de fond dont nous avons besoin pour construire l'Île du Souvenir.

L'Île du Souvenir est un jeu éducatif qui utilise des informations tirées des archives de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que de la guerre de Corée et de l'Afghanistan. Il n'y a pas de combat ni d'armes; l'objectif est que les spectateurs/joueurs explorent le terrain dans des scènes tridimensionnelles réelles de guerres mondiales, des guerres de la Corée et de l'Afghanistan, telles que la plage de Normandie et les tranchées, et qu'ils constatent de visu à quoi ressemblait la situation, et ce, du point de vue des vétérans d'alors, et de ceux d'aujourd'hui.

Les joueurs suivent un chemin de coquelicots en interagissant les uns avec les autres et en recueillant des informations jusqu'à ce qu'ils atteignent le Mémorial de Vimy, où l'exploration s'arrête, le temps de rendre hommage aux disparus devant le Mémorial en observant deux minutes de silence à 23 h dans la vraie vie, mais en réalité à 11 h sur l'île.

La publicité pour l'Île du Souvenir en 2020 a été faite les 9 et 10 novembre, et l'île a été mise en service le 11 novembre pour une seule journée. L'île s'est avérée un franc succès médiatique; les rapports de médias ont déclaré que l'île était « *phénoménale* », et que La Légion royale canadienne devait être félicitée. Nous sommes fiers d'avoir l'Association des produits forestiers du Canada comme commanditaire pour 2020 et 2021, et, dans ces circonstances, nous avons inclus sur l'île des scènes du *Corps forestier*.

L'Île du Souvenir, qui n'a été accessible que pour une journée seulement, a été vue par plus de 14 millions

de personnes et a suscité un fort engouement de la part des utilisateurs qui voudraient en voir une répétition (Île du Souvenir II) pour 2021.

L'Île du Souvenir est actuellement en lice pour un prix des médias pour une deuxième année consécutive.

DONNEZ. COMMÉMOREZ – PÉRIODE D'ESSAI 2020

Au cours de la *Campagne du coquelicot 2020*, un essai a été réalisé avec l'option de « *paiement sans contact* » pour les boîtes de coquelicots. Cette option, qui permet de faire des dons électroniques dans un environnement où l'argent liquide a presque disparu, a eu comme impact d'attirer les jeunes qui n'ont sur eux ni cellulaires, ni cartes prépayées et ni cartes de crédit.

La période d'essai a été menée en 2020 pendant la période du Souvenir, et ce, auprès de 137 succursales de la Banque HSBC Canada réparties à travers le Canada, et de certaines filiales de la Légion de l'Ontario, pour un total de 250 boîtes à coquelicots. L'idée était d'offrir une option de *paiement sans contact* sur nos boîtes à coquelicots tout en conservant l'option de paiement en espèces. Cette option est avantageuse lorsqu'il y a des boîtes de coquelicots sans surveillance dans des endroits isolés. Les boîtes avec l'option de « *paiement sans contact* » permettent de faire un don à l'aide d'une carte ou d'un téléphone, et disposent en mémoire d'une « *file d'attente* » pour ces endroits éloignés sans Wi Fi. La Banque HSBC Canada a défrayé le coût des boîtes de coquelicots « *Donnez. Commémorez* », sans frais pour la Légion. Tous les fonds provenant des boîtes de coquelicots « *Donnez. Commémorez* » sont versés au compte du fonds du coquelicot le plus près (aucun compte national centralisé). Le concept « *Donnez. Commémorez* » en 2021 sera bonifié et élargi pour inclure toutes les bases et escadres des FAC au Canada. Il n'y aura aucun coût pour La Légion royale canadienne et tous les fonds recueillis seront versés au fonds du coquelicot de la filiale locale la plus près.

La boîte de coquelicots « *Donnez. Commémorez* » a été nommée pour un prix de l'industrie.

COQUELICOT NUMÉRIQUE

La Légion royale canadienne adhère à l'ère numérique avec une nouvelle édition virtuelle du coquelicot emblématique. Nous devons vraiment être de notre temps et, à cet égard, nous essayons de joindre un public plus jeune. De nos jours, de moins en moins de gens se promènent avec de l'argent liquide dans leurs poches, préférant plutôt n'utiliser que des cartes ou des cellulaires. Cela pouvait s'avérer un obstacle pour les personnes souhaitant acheter une épingle à coquelicot traditionnelle et qui appelle généralement une contribution en argent liquide.

Désormais, grâce au nouveau programme national de la Légion, les Canadiens et Canadiennes pourront faire une contribution en ligne jusqu'au 11 novembre. En retour, un coquelicot numérique à deux faces leur sera envoyé à leur adresse courriel. Le site Web vous guide tout au long du processus et offre un élément de personnalisation supplémentaire que les épinglettes traditionnelles n'ont pas. Votre nom est gravé sur un côté, et vous pouvez choisir de le dédier à la mémoire de quelqu'un en ajoutant son nom sur l'autre côté.

L'élément de personnalisation vous permet de partager sur les réseaux sociaux l'histoire du militaire, sa mémoire et son sacrifice avec vos médias numériques, ou d'afficher l'image sur votre appareil. Il est accessible en ligne jusqu'au 11 novembre, jour du Souvenir.

L'année 2021 sera la troisième année du coquelicot numérique, dont le succès a été confirmé en 2020. Home Equity Bank continue d'être l'entreprise partenaire du programme du coquelicot numérique.

LE PÈLERINAGE DU SOUVENIR DE LA LÉGION

Du 6 au 20 juillet 2019, le camarade Bruce Julian a guidé 30 pèlerins lors du *Pèlerinage du Souvenir* à travers la France et la Belgique, où ils ont arpenté des champs de bataille, rendu hommage aux disparus dans des cimetières, médité devant des monuments commémoratifs et visité des musées. C'est le camarade John Goheen qui a de nouveau été retenu comme animateur du voyage; il a su fournir les lignes directrices et la perspective historique qui rendent cet événement si réussi et émouvant.

Paris a de nouveau été le point d'arrivée et de départ du pèlerinage. La délégation comprenait des représentants de toutes les directions provinciales ainsi que des pèlerins « payants ». Le groupe a participé à la cérémonie de la *Porte de Menin* et à d'autres cérémonies de la Légion à divers sites, dont Beaumont Hamel et la crête de Vimy. Les visites et les expériences vécues sur ces sites marquants de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale auront permis aux pèlerins d'acquérir une perspective unique et un niveau de compréhension sans précédent de la notion du Souvenir.

En raison de la COVID-19, le pèlerinage de 2021 a dû être annulé. Le prochain pèlerinage se tiendra en juillet 2022.

ESCORTE DE DRAPEAUX NATIONALE

Le Comité tient de nouveau à exprimer son appréciation et ses remerciements aux membres de l'escorte de drapeaux de la Direction nationale qui, tout au long de l'année, continuent de représenter la Légion à de nombreuses activités locales, nationales et de haut niveau. Leur engagement et leur dévouement sont tout à fait remarquables.

SOUVENIR – MATÉRIEL ÉDUCATIF

Le Comité continue de travailler étroitement avec Anciens Combattants Canada (ACC). L'une de ces collaborations est la trousse de matériel éducatif d'ACC sur le Souvenir, comprenant le dépliant de nos programmes d'éducation pour jeunes sur les concours littéraires et d'affiches, et le *Guide d'enseignement* de la Légion. Une trousse est envoyée par la poste à chaque filiale de la Légion et écolle à travers le Canada en août/ septembre de chaque année. La Légion apprécie grandement la coopération d'ACC dans ce dossier.

Le Comité continue de travailler en lien étroit avec la *Direction générale de la commémoration* d'ACC en appui à diverses initiatives et en reçoit des mises à jour régulières sur des sujets d'intérêt mutuel, notamment les activités commémoratives.

GROUPE DE TRAVAIL/ACC – RESTAURATION DE MONUMENTS

La Légion continue de s'intéresser aux programmes de restauration et de construction de cénotaphes et de monuments d'Anciens Combattants Canada (ACC), et d'y apporter son appui. Ces programmes permettent aux communautés et aux organisations de faire une demande de financement pour préserver et restaurer des cénotaphes et monuments existants, et en ériger de nouveaux. Le programme du gouvernement pour la construction de nouveaux cénotaphes et monuments a pris fin en mars 2016, et nous attendons de recevoir d'autres nouvelles quant à un programme ou à des directives du gouvernement pour de nouvelles constructions.

LE MANUEL DU COQUELICOT

Une version actualisée du *Manuel du Coquelicot* est accessible en ligne. Les manuels de la Légion n'étant plus offerts en format papier, le Comité continue de les réviser et de les mettre à jour sur une base régulière.

BUDGET

Ci-joint une copie du budget du Comité pour la période 2020-2021. Les délégués peuvent soulever toute question qu'ils pourraient avoir à ce moment-ci concernant les dépenses du Comité; cependant, toute motion visant à en modifier sa teneur devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national plus tard lors des délibérations du Congrès.

CONCLUSION

Le Comité du Coquelicot & Souvenir de la Légion continue de veiller à ce que les initiatives et programmes du Souvenir lui permettent d'atteindre l'objectif visant à perpétuer la mémoire et les exploits de ceux et celles qui sont tombés au combat. En terminant, je tiens à remercier les membres du Comité pour leur soutien et leur engagement au cours des deux dernières années.

Je recommande l'adoption de ce rapport, tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ COQUELICOT ET SOUVENIR

	2019 ACTUAL	2020 ACTUAL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	3,220	1,157	5,000	5,100	5,202
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,229	104	2,500	2,550	2,601
FRAIS POSTAUX ET BUREAU	1,534	3,895	1,000	1,020	1,040
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	-	-	100	102	104
DIVERS	361	-	1,000	1,020	1,040
TOTAL	6,344	5,156	9,600	9,792	9,988
ZONE EUROPE					
SUBVENTION					
EUROPE - COURONNES	(5,000)	(5,000)	(5,000)	(5,000)	(5,000)
	(5,000)	(5,000)	(5,000)	(5,000)	(5,000)
CÉRÉMONIES NATIONALES					
VOYAGES	8,359	990	2,000	2,040	2,081
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	16,536	(2,141)	1,500	1,530	1,561
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	3,878	-	500	510	520
TÉL. ET FRAIS POSTAUX	534	-	500	510	520
RENCONTRES ET PLANIFICATION	-	-	250	255	260
MEETING, PLANNING	119	-	150	153	156
AMBULANCE SAINT-JEAN	-	-	500	510	520
OPÉRATIONS DES CÉRÉMONIES	2,783	174	8,000	8,160	8,323
TOTAL	32,209	(977)	13,400	13,668	13,941
PÈLERINAGE					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	-	-	-	-	-
DÉPENSES	5,864	-	-	-	-
TOTAL	5,864	-	-	-	-
TOTAL	39,417	(821)	18,000	18,460	18,929
DÉPENSES ASSOCIÉES À LA CÉRÉMONIE NATIONALE DU SOUVENIR (FONDS DU COQUELICOT)					
EUROPE - COURONNES	459	-	5,500	5,610	5,722
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	11,106	280	6,000	6,120	6,242
MÈRE DU LA CROIX D'ARGENT	3,614	5,692	5,000	5,100	5,202
CADET DE L'ANNÉE	4,505	-	10,000	10,200	10,404
CONCOURS LITTÉRAIRE ET D'AFFICHES					
VOYAGES	1,005	-	5,000	5,100	5,202
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,776	-	5,000	5,100	5,202
BOURSES ET PRIX	15,480	352	12,000	12,240	12,485
TOTAL - FONDS DU COQUELICOT	38,945	6,324	48,500	49,470	50,459
TOTAL-FONDS GÉNÉRAUX	39,417	(821)	18,000	18,460	18,929
TOTAL-NATIONALE					
RÉCEPTION DU JOUR SOUVENIR	78,362	5,503	66,500	67,930	69,389

B. Julian, *Président*
V. MacGregor, *Vice-présidente*
T. Campbell, *Membre*
D. Flannigan, *Membre*
M. Fryday-Cook, *Membre*
D. MacEwen, *Membre*
G. Pond, *Membre*
R. Hayley, *Coordinateur du comité*
A. Black, *Coordinatrice adj. du comité*

APERÇU DE L'ADHÉSION

L'adhésion à la Légion n'a pas été épargnée par la pandémie mondiale au cours de la dernière année et demie, ce qui a entraîné de nombreux défis pour notre organisation. Malgré ces défis, le comité est demeuré engagé à mettre en œuvre son plan stratégique visant à moderniser l'expérience de l'adhésion à la Légion, tant pour les filiales que pour les membres, et ce, dans le but de remédier à la situation de notre adhésion.

D'énormes progrès ont été réalisés depuis le congrès national de 2018, notamment une plus grande participation en ligne par les filiales, le remaniement du processus de renouvellement en ligne des membres, et l'introduction de la possibilité pour les membres d'adhérer en ligne aux filiales locales. Ainsi, 76 % de toutes les adhésions de 2020 sont traitées en ligne soit par la filiale locale, soit par la personne membre elle-même.

Aujourd'hui, près des ¾ des filiales utilisent le site Web de traitement des adhésions au maximum de ses capacités, améliorant ainsi l'expérience de nos filiales et de nos membres.

Avant la pandémie, les améliorations apportées ont eu un impact positif puisque les effectifs nationaux ont augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente au cours du premier trimestre de 2020. Cette croissance des effectifs n'avait pas été observée depuis des décennies et c'est la raison pour laquelle le Comité reste optimiste quant au retour à une situation plus normale.

Pendant le congrès de 2021, le département des Services aux membres organisera un atelier d'information en ligne pour tous les participants, qui portera sur les récentes améliorations en matière d'adhésion et les initiatives clés mises en place pour contribuer à une reprise complète après la pandémie.

L'ADHÉSION EN CHIFFRES

Le nombre de membres a continué de diminuer depuis notre dernier congrès. En 2018 (baisse de 2,1 %), en 2019 (baisse de 2,1 %) ; en 2020, les effectifs ont été davantage affectés par la pandémie (baisse de 3,5 %) qui a entraîné des fermetures temporaires et des restrictions sur les rassemblements pour la plupart des filiales. Au moment de la soumission du présent rapport (mars 2021), le nombre de membres en 2021 était en baisse de 15 % par rapport à l'année précédente.

Résultats de la fin de l'année 2020 :

- 248 427 adhésions payées — en baisse de 8 877 membres ou de 3,5 % par rapport à l'année précédente.
- Le taux de renouvellement a été de 84,27 %, contre 85,61 % en 2019.
- 29 877 nouveaux membres ou membres réintégré ont adhéré en 2020, soit une baisse de 334 membres ou 1,1 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre comprend 2 319 nouveaux membres vétérans.
- 3 892 membres sont décédés en 2020, contre 4 446 l'année précédente. Une diminution de 12,0 % d'une année sur l'autre.

Ce que disent les chiffres :

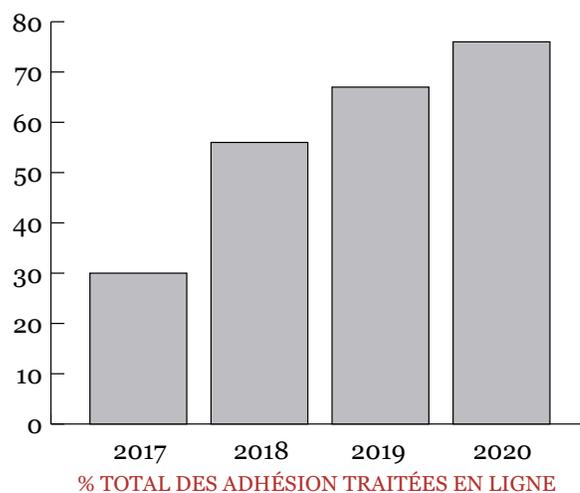
- Un total de 39 263 membres qui avaient payé en 2019 n'ont pas été traités ou n'ont pas renouvelé en 2020.
- Sur ces 39 263 membres, 4 641 n'ont pas pu être renouvelés (décédés, annulés, expulsés, etc.). Il reste donc 34 622 membres qui auraient pu être renouvelés.
- Sur ces 34 622 membres, 9 818 (28,3 %) étaient de nouveaux membres (1 an de service).
- Plus de 4 325 (12,4 %) avaient deux ans de service.
- En résumé, un total de 14 143 (40,8 %) était de « nouveaux » membres qui n'ont pas renouvelé leur adhésion, ce qui correspond aux deux années précédentes.

Données positives en 2020 :

- Près de 30 000 nouveaux membres ont adhéré à la Légion pour la deuxième année consécutive.
- Un total de 188 202 adhésions a été traité en ligne (par les filiales et les membres), ce qui représente 76 % de toutes les adhésions en 2020 (croissance de 8 % par rapport à 2019 – voir le graphique ci-dessous).
- 43 411 membres ont renouvelé leur adhésion en ligne au cours de l'année. Une augmentation de 144 % par rapport à 2019
- 6 454 membres ont adhéré en ligne, contre 1 456 en 2019. Une hausse de 443 %.
- Augmentation constante du nombre de filiales utilisant le portail d'adhésion. Jusqu'à 90 % l'utilisent régulièrement.

- Collectivement, nous avons accumulé 100 000 adresses courriel de membres dans nos dossiers. Une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente.
- Plus de 13 000 membres se sont inscrits au renouvellement automatique. Une augmentation de 121 % d'une année sur l'autre
- Amélioration continue dans 4 de nos 5 indicateurs clés de rendement (taux des filiales, courriels aux membres, traitements au portail des filiales, renouvellements automatiques).

% DE TRAITEMENT DES ADHÉSIONS EN LIGNE



AUTRES RÉALISATIONS DU COMITÉ

- 1) Lancement du Programme d'accueil des vétérans : plus de 5 000 vétérans ont adhéré gratuitement pour un an à la Légion et 45 % ont renouvelé leur adhésion après la première année.
- 2) Lancement du programme MemberPerks appuyé par l'équipe de marketing nationale : 15 000 membres se sont inscrits et ont économisé plus de 150 000 \$!
- 3) Introduction de la possibilité pour les nouveaux membres d'adhérer aux filiales locales en ligne
- 4) Élaboration de la stratégie nationale de renouvellement des filiales (voir ci-dessous).
- 5) Élaboration des indicateurs clés de performance (ICP) pour l'adhésion en se concentrant sur les mesures des renouvellements, des taux de capitation des filiales, des courriels aux membres, des renouvellements automatiques, de l'utilisation du site Web de l'adhésion par les filiales.



R Avis de **RENOUVELLEMENT**

- Les appels téléphoniques personnels donnent de meilleurs résultats
- Avis par courriel
- Campagne de renouvellement par publipostage

40% des membres qui n'ont pas renouvelé ne se souvenaient pas d'avoir reçu un avis

E Adresses **ÉLECTRONIQUES**

La collecte et la saisie des adresses courriel des membres dans le site Web des Services aux membres permet à la filiale et au siège national de la Légion d'envoyer d'importants avis par voie électronique.

N **NE DEMANDEZ** plus jamais aux membres de renouveler. Inscrivez vos membres au renouvellement automatique

Le renouvellement automatique renouvelle chaque année les membres qui se sont inscrits en ligne au moyen d'une carte de crédit. Les filiales économisent temps et argent. Aucun traitement ou document n'est requis de la part de la filiale.

SVP prendre note : Chaque fois que nous demandons à un membre de renouveler, nous lui demandons de reconsidérer s'il veut toujours être membre de la Légion.

E **LE RENOUVELLEMENT EN LIGNE** permet aux filiales et aux membres d'économiser temps et argent

41% des membres n'ayant pas renouvelé l'auraient fait si l'option en ligne leur avait été offerte

Assurez-vous d'inscrire le taux de cotisation de votre filiale dans le site Web des Services aux membres et permettez ainsi à vos membres de renouveler leur adhésion en ligne en leur offrant une autre option de renouvellement.

W **BIENVENUE** – Vivez l'accueil chaleureux d'une filiale

Consultez le Programme d'hospitalité chez les filiales

25% des membres qui n'ont pas renouvelé ont trouvé la filiale inhospitalière

SITE WEB DES SERVICES AUX MEMBRES

Pour veiller à ce que les filiales aient toujours accès aux renseignements les plus à jour, nous les encourageons à traiter l'adhésion des membres en utilisant le site Web des Services aux membres. Cela permet non seulement d'assurer que les renseignements des membres sont à jour et exacts, mais aussi d'économiser temps et argent tout en offrant à tous un meilleur service à la clientèle.

SERVICES AUX MEMBRES | MEMBERSHIP@LEGION.CA | 1-855-330-3344

SAVIEZ-VOUS : Les contacts directs avec les membres non renouvelés donnent les meilleurs résultats. En 2020, 170 000 courriels de rappel et plus de 100 000 courriers directs ont été envoyés pour solliciter le renouvellement des membres existants. Le Comité encourage les filiales locales à contacter directement leurs membres non renouvelés chaque année.

COMMUNICATION DE L'ORGANISATION

Communication avec les membres :

Veillez continuer à recueillir et à entrer les coordonnées des membres dans le site Web de l'adhésion. Grâce à ces informations, la Direction nationale peut envoyer de façon peu coûteuse des courriels de rappel de renouvellement au nom des filiales, encourageant les membres à renouveler leur adhésion locale.

Communication avec les filiales :

Chaque mois, la Direction nationale envoie par courriel une infolettre à toutes les filiales (maintenant appelé le Dépêche de la Légion) à l'adresse courriel apparaissant sur la page de profil de votre filiale dans le site Web de l'adhésion, et à votre adresse courriel légion.ca émise pour le site Web d'adhésion.

Ce document d'information contient des nouvelles importantes, des mises à jour et des changements pour tous les aspects de notre organisation de la Légion.

Veillez vérifier l'adresse courriel de votre filiale sur votre page de profil de filiale dans le site Web de l'adhésion pour vous assurer que celle-ci est correcte. Si vous n'avez pas accès à votre compte de filiale legion.ca, veuillez contacter les Services aux membres.

BUDGET

Vous trouverez ci-joint une copie des budgets pour le Comité de l'adhésion. Toute motion visant à modifier les budgets relatifs au Comité de l'adhésion devra être reportée jusqu'à ce que le trésorier national présente officiellement le budget plus tard au cours du congrès.

CONCLUSION

Le Comité de l'adhésion continue de mener les transformations requises afin de nous assurer un avenir plus solide pour les adhésions à la Légion. Les outils administratifs sont maintenant bien en place, mais les filiales locales demeurent la clé de l'amélioration des résultats.

Veillez continuer à accueillir tous les nouveaux venus qui souhaitent soutenir les vétérans, promouvoir le Souvenir et aider nos collectivités. Consultez le programme d'accueil des filiales pour obtenir des conseils utiles sur la façon de créer un environnement plus accueillant.

Plus important encore, veuillez vous assurer que vous recevez, lisez et partagez les courriels mensuels de la Dépêche de la Légion et que vous continuez à recueillir et à partager les adresses courriel des membres sur le site Web.

Le Comité de l'adhésion remercie tous les membres, les filiales et les directions provinciales pour leur résilience pendant la pandémie. Nous les remercions aussi d'avoir accepté les changements nécessaires à l'amélioration et à la modernisation de l'expérience d'adhésion, et s'y être adaptés. En travaillant ensemble, nous assurerons un avenir solide à notre organisation.

Je propose l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DE L'ADHÉSION

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	197	-	2,500	2,550	2,601
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	320	-	2,500	2,550	2,601
FRAIS D'IMPRIMERIE ET BUREAU	-	-	250	255	260
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	342	316	350	357	364
DIVERS	580	25	1,000	1,020	1,040
	<u>1,439</u>	<u>341</u>	<u>6,600</u>	<u>6,732</u>	<u>6,867</u>
IMPRESSION ET PAPETERIE					
FORMULAIRES D'ADHÉSION	1,940	344	2,500	2,500	2,500
COLLANTS LÈVE-TÔT	1,403	1,291	1,500	1,500	1,500
	<u>3,343</u>	<u>1,635</u>	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>	<u>4,000</u>
TOTAL	<u>4,782</u>	<u>1,976</u>	<u>10,600</u>	<u>10,732</u>	<u>10,867</u>

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *des*

RELATIONS PUBLIQUES

O. Parkhouse, *Président*
S. McKeown, *Vice-président*
S. Gallant, *Membre, Î.-P.-É.*
N. Lehr, *Membre, T.-N.*
K. Ouellet, *Membre, Qc*
C. Strong, *Membre, Alb.*
N. Bond, *Coordinatrice du comité*
L. O'Neill, *Coordinatrice adjointe du comité*
D. Edmonds, *Coordinateur adjoint du comité*

APERÇU

Notre comité des relations publiques (créé en décembre 2017) est actif depuis plus de trois ans. Au cours de cette période, nous avons aidé à guider les réponses aux questions émergentes et fourni des commentaires aux membres ainsi qu'à nos collègues, aidant l'équipe nationale des relations publiques à mener à bien des projets essentiels et de soutien. La pandémie de COVID-19 en 2020 n'a pas freiné notre travail, mais nous avons toutefois dû éliminer les réunions et les événements de relations publiques en personne, autres que la Campagne du coquelicot et des activités du jour du Souvenir.

Les actions du comité de 2018 à 2021 cadrent avec le plan stratégique de marketing et de communication de l'organisation. Le travail du comité consiste également à tenir des réunions bimensuelles des responsables des relations publiques des provinces et des territoires, qui comprennent des représentants de tout le pays. Ce rapport présentera une série de points saillants des projets et initiatives de relations publiques de la Légion, ainsi que les actions prévues pour l'avenir.

POINTS SAILLANTS

- Nous avons poursuivi les réunions bimensuelles régulières avec nos responsables des relations publiques. Ces réunions ont pour but de partager des informations et de tenir à jour nos collègues à travers le pays avec des informations et des outils opportuns.
- Nous avons fourni des conseils sur des questions importantes au fil des mois, notamment
 - La réponse COVID-19 et les communications connexes aux filiales, aux membres et au public par le biais des médias.
 - Politique anti-haine de la Légion de 2019.
 - Réunions politiques.
- Nous avons partagé des informations importantes (articles, vidéos, bulletins d'information, messages sur réseaux sociaux) avec le public, notamment :
 - L'aide de la Légion et pour la COVID-19 : réponses nationales
 - Messages sur la covid du président national — mise à jour pour la Légion et les membres (vidéos)
 - Production du coquelicot — comment il est fabriqué, ce que signifient les dons (vidéo)
 - Opération Vet Build—programme de construction de modèles réduits pour les vétérans (vidéo)
 - Imposture militaire — la Légion adopte une position ferme (vidéo)
 - Soigner nos braves par la mouche — programme de pêche à la mouche pour les vétérans
 - Marche de Nimègue — représentante de la Direction nationale
 - Café Buddy Check—Programme de la section spéciale de BSO
 - Les Nationaux de la Légion — outil de promotion pour les championnats (vidéo)
 - Soutien du programme Project Trauma Support
 - Remarques d'ouverture au Défi vélo de la Marine par le grand président de la Légion (vidéo)

- Présentation du premier coquelicot à la gouverneure générale du Canada (vidéo)
 - Soutien de la Légion aux projets de lutte contre l'itinérance
 - Nouveau masque du coquelicot de la Légion créé pour la pandémie
- Nous avons travaillé sur les activités de relations publiques du 75^e anniversaire du jour J, du 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, de la commémoration de la libération des Pays-Bas et du 100^e anniversaire du symbole du coquelicot.
 - Nous avons également rafraîchi les messages d'intérêt public à la radio et à la télévision afin d'inviter activement les gens à adhérer et d'expliquer ce que nous faisons. Par exemple, *Adhérez pendant 5 ans pour recevoir une montre du centenaire du coquelicot ; Adhérez pendant au moins un an pour recevoir un bouquet du centenaire du coquelicot ; Un vétéran qui adhère peut recevoir une année gratuite.*
 - En 2020, nous avons lancé de nouveaux partenariats avec de grands « emblèmes » à travers le Canada pour aider à promouvoir le Souvenir (p. ex. la Tour du CN, les chutes du Niagara).
 - Nous avons soutenu les Mères de la Croix d'argent nationale, une partie intégrante de nos activités de la période du Souvenir. Ce soutien comprenait un soutien sur place, des relations avec les médias, des conseils et un encadrement.
 - Nous avons créé ou mis à jour des outils pour nous aider à effectuer nos activités de relations publiques :
 - Section COVID-19 du site Legion. ca comprenant des informations actualisées provenant de tout le pays, ainsi qu'une nouvelle section de foire aux questions sur la Légion.
 - Liste de contrôle pour les filiales afin de les aider à déterminer si les réservations sont conformes aux normes de la Légion.
 - Initiative en ligne « Je suis membre » pour partager les histoires des membres et inviter de nouveaux membres.
 - Programmes sur les médias sociaux qui cadrent avec les événements et les commémorations de la Légion et du public ou avec les réalisations des partenaires.
 - Présentation *PowerPoint* donnant un aperçu de la Légion, en français et en anglais, à utiliser dans les présentations générales par nos membres.
 - Des fiches d'information sur certains domaines d'importance, par exemple les Services aux vétérans, et l'adhésion.
 - Manuels de relations publiques en anglais et en français, qui constituent une ligne directrice pour le personnel et les bénévoles qui s'occupent des activités de relations publiques.
 - Notes d'allocution à l'intention des directions et des filiales à utiliser pendant la période du Souvenir.
 - Communications et outils pour les filiales concernant les nouvelles réglementations sur la protection de la vie privée en ligne.
 - Notre équipe a rédigé ou aidé à rédiger une série de communiqués importants sur le plaidoyer et la politique, par exemple :
 - Mise à jour de la déclaration sur l'imposture militaire.
 - Politique anti-haine de 2019 relative aux groupes hors-la-loi et haineux.
 - Mot de bienvenue pour le nouveau ministre des Anciens Combattants.
 - Réaction à la lettre de mandat d'ACC 2019.
 - Réaction au budget fédéral national.
 - Prise de position nationale sur les questions de revendication.
 - Réaction au rapport du Bureau de l'Ombudsman des vétérans.
 - Réflexions sur le cannabis médicinal et la recherche sur la méfloquine.

- Discours du président national au sous-comité du Sénat sur les affaires des vétérans.
 - Suggestion de la Légion concernant la fusion d'ACC et du MDN.
 - Demande d'action immédiate de la Légion pour régler les problèmes de soins de longue durée au Canada.
 - Familles exclues de la nouvelle cérémonie commémorative en Afghanistan.
 - Article publié dans le journal *Ottawa Citizen* en 2019 relatif aux vétérans et aux traumatismes liés au stress opérationnel.
 - Aperçu des activités du siège national dans le magazine *Légion* paru au début de 2019, 2020 et 2021.
 - Récipiendaire de la bourse de la Légion royale canadienne pour la recherche sur la santé des anciens combattants
 - Lutte financière des filiales de la Légion pour continuer leur travail et l'obtention ultérieure d'une aide fédérale grâce au Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans.
- Le siège national a apporté son aide et son soutien en matière de médias nationaux et régionaux. Des réactions promptes et proactives ont permis de partager précisément le point de vue de la Légion. Voici quelques exemples de sujets :
 - COVID-19 : questions sur les fermetures, les actions et les plans.
 - Nouvelle politique anti-haine de 2019.
 - Nouvelles règles concernant la légalisation du cannabis.
 - Commentaire sur les soldats canadiens qui ont souffert d'engelures lors de leur entraînement.
 - Démission soudaine du ministre des Anciens Combattants et changements continus de direction.
 - Nouvelles initiatives de la Légion, notamment le coquelicot numérique, les jeux vidéo de l'Île du Souvenir, les dons numériques et en ligne.
- Don Cherry fait des remarques sur le port du coquelicot.
 - Non-respect de la marque déposée du Coquelicot : en 2019, nous avons fait une demande pour que l'Agence des services frontaliers du Canada surveille les articles de contrefaçon. Cette demande a été acceptée.
 - Vol de boîtes de coquelicots.
 - Un cas public — non criminel — de discrimination impliquant un membre du Canada atlantique.
 - La décision d'une chaîne d'alimentation d'interdire le port du coquelicot.
 - La période du Souvenir et la Campagne du coquelicot dans le contexte de COVID-19.
- Nous avons continué à traiter les plaintes de manière proactive sur nos réseaux sociaux et avons noté une diminution continue du nombre de plaintes. Nous avons également constaté une croissance de nos abonnés sur les médias sociaux et avons introduit notre présence nationale de la Légion sur Instagram et LinkedIn.
 - Notre équipe s'est chargée de la production des comptes rendus mensuels aux membres et des mises à jour de toutes les filiales contenant des informations cruciales sur les campagnes et les concours destinés à attirer de nouveaux membres.
 - Nous avons continué à produire notre rapport mensuel des agents des relations publiques, qui a été très bien accueilli et qui contient les points saillants des nouvelles, les mises à jour du siège national, des exemples de commentaires du public et des membres, ainsi que le calendrier des événements à venir.
 - Nous avons travaillé avec des collègues et des partenaires pour aider à planifier des événements clés annuels et certains nouveaux, par exemple :
 - Favoriser le partenariat de la Légion avec le Festival canadien des tulipes, qui

- comprendait une campagne avec les filiales pour aider à planter des tulipes *Libération 75* à l'automne 2019, pour qu'elles fleurissent au printemps 2020. Le festival a également fait don d'un dollar à la Légion pour chaque sac de bulbes vendu — augmentant ainsi la visibilité de la marque.
- Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de 2019 : publicité, présentation d'articles, création d'une nouvelle vidéo promotionnelle et réponse aux demandes de renseignements. Informer le public de l'annulation de l'événement en 2020 et 2021.
 - Aider à la diffusion des nouvelles informations sur la Carte de service des anciens combattants, et la médaille de service d'ACC.
 - Aider à transmettre l'invitation de VIA Rail Canada aux filiales de distribuer des coquelicots dans leurs gares pendant la période du Souvenir.
 - La Pluie virtuelle de coquelicots de la Légion sur la colline du Parlement : chaque année, nous avons réussi à atteindre des centaines de milliers de spectateurs rien qu'avec Facebook Live.
 - Participation et soutien à la Course de l'Armée du Canada et à « L'allée du Souvenir » — qui présente des photos d'anciens combattants en bordure de route.
 - Participation au Défi Vélo de la Marine.
 - Soutien et parrainage de la nouvelle Marche de la Victoire des FAC.
 - Soutien continu à la Fondation nationale Légion, selon les besoins.

ALLER DE L'AVANT

En plus des projets annuels, les efforts futurs en matière de relations publiques incluent, mais ne se limitent pas à :

- La production de pièces vidéo ou audio supplémentaires qui racontent l'histoire de la Légion.

- La représentation visuelle ou audio de notre travail sera un outil puissant qui pourra être utilisé dans toutes les régions pour partager l'importance de ce que nous faisons.
- Site web Legion.ca revu et amélioré :
 - Fournir une navigation améliorée et un contenu simplifié.
- Veiller à ce que les informations clés soient communiquées de manière efficace et arrivent jusqu'au niveau des filiales.
 - Nous devons tous nous engager à partager le matériel lorsqu'il est utile, et il est de notre responsabilité individuelle de lire et d'intégrer ces informations le mieux possible.
- Formation et outillage en matière de relations publiques pour ceux qui interagissent régulièrement avec les médias ou le public.
 - Nous savons que la formation continue et régulière de nos porte-parole à travers le pays permettra une meilleure communication de nos messages communs.
 - Nouvelle brochure pour présenter ce que nous faisons, et nos domaines d'expertise, destinée aux médias.

RÉSOLUTIONS

Aucune résolution à voter n'a été soumise entre 2018 et le début de 2021, mais nous avons soumis des recommandations pour examen et discussion lors des réunions du CEN au cours de cette période.

RECOMMANDATION : Que la Légion royale canadienne adopte une conséquence immédiate pour toute personne reconnue coupable d'imposture militaire. Le comité des relations publiques pourrait rédiger une politique pour considération.

RECOMMANDATION : Que la Légion royale canadienne formule un ensemble de lignes directrices courtes, mais claires, pour décrire quand et où les représentants de la Légion peuvent et ne peuvent pas porter leur uniforme.

RECOMMANDATION : Que le comité des relations publiques participe à l'élaboration d'un modèle de rapport sur l'utilisation des fonds fédéraux et à l'élaboration d'une stratégie de communication commune, afin que les représentants des gouvernements locaux puissent participer aux annonces.

RECOMMANDATION : Que les agents de relations publiques provinciaux ou territoriaux ou leurs représentants recueillent des idées pour la période du Souvenir dans leur région et les envoient au comité des relations publiques pour compilation et partage.

RECOMMANDATION : Faire comprendre aux employés, nouveaux et actuels, et aux représentants des RP qu'ils doivent se tenir au courant des questions et activités locales de la Légion en matière de RP et en lisant les publications du siège national (rapport des RP, Dépêche et Compte-rendu de la Légion).

RECOMMANDATION : Que les agents de relations publiques provinciaux ou territoriaux qui assistent actuellement aux réunions nationales bimensuelles apportent également des nouvelles d'intérêt dans leurs communautés qui pourraient avoir un intérêt national.

BUDGET

Les dépenses du comité sont minimales jusqu'à présent, demeurant bien en deçà du budget alloué. Les dépenses liées aux activités de relations publiques sont également demeurées dans les limites du budget.

CONCLUSION

Malgré la pandémie, nous avons activement maintenu nos efforts de relations publiques (marketing et communications), de façon à ce que les membres et le public soient bien informés de nos programmes et initiatives. Le maintien et le développement de ces efforts contribueront à assurer un avenir sain pour la Légion.

Grâce à notre interaction de plus en plus proactive avec les gens, par téléphone, en personne, par courriel et par les médias sociaux, nous avons pu renforcer les bases solides que nous avons établies au début du travail de notre comité. Par conséquent, nous continuons à protéger et à améliorer la réputation de l'organisation et contribuons ainsi à faire avancer son programme.

Les outils de relations publiques servent bien nos membres et nos filiales. Ils offrent plusieurs types de mises à jour importantes pour aider au fonctionnement et garder nos différents publics bien informés. Grâce à des nouvelles créatives, des photos, des vidéos et d'autres interactions, nous avons offert encore plus de moyens pour communiquer aux Canadiens et Canadiennes à quel point notre travail collectif est vital — et de les inciter à nous aider dans notre mission, en se joignant à notre organisation.

Je propose l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	2,425	-	2,000	2,000	2,000
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,578	-	1,000	1,000	1,000
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	-	100	102	104
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	281	-	500	510	520
AFFRANCHISSEMENTS	-	-	-	-	-
DIVERS	19	-	100	102	104
SOUS-TOTAL	4,303	-	3,700	3,714	3,728
SECTION RP					
EXTERNE					
SURVEILLANCE DES MÉDIAS	34,178	37,030	42,000	42,840	43,697
DISTRIBUTION AUX MÉDIA	-	-	8,000	8,160	8,323
CONSULTATION D'EXPERTS	6,600	6,540	7,000	7,140	7,283
RANDONNÉE COMMÉMORATIVE NATIONALE	14,378	-	-	-	-
DONS À LA RANDONNÉE COMMÉMORATIVE NATIONALE	-	-	-	-	-
PARTENARIAT/SOUTIEN RP POUR ÉVÉNEMENTS	31,128	44,783	50,000	51,000	52,020
FORMATION/LIAISON					
- TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	4,106	3,021	10,000	10,200	10,404
- VOYAGES	5,441	1,522	10,000	10,200	10,404
- FORMATION RP	311	-	5,000	5,100	5,202
SOUS-TOTAL	96,142	92,896	132,000	134,640	137,333
TOTAL	100,445	92,896	135,700	138,354	141,061
MOINS: RÉTROFACTURATION DU FONDS DU COQUELICOT	-	(10,000)	(10,000)	(10,200)	(10,404)
GRAND TOTAL	100,445	82,896	125,700	128,154	130,657

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *des* SPORTS

B. Weaver, *Président*
D. Flannigan, *Vice-président*
K. Andrews, *Membre*
M. Crowe, *Membre*
J. Lava, *Membre*
S. Thibaudeau, *Membre*
L. Taha Cheng, *Coordonnatrice*
A. Keeling Colkitt, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

Le but du Comité des sports de la Direction nationale (le « Comité ») est de travailler en liaison étroite avec les représentants des sports des directions provinciales, de fournir un leadership et de chercher des mesures efficaces pour exécuter tous les programmes de sports de la Légion. Le Comité continue d'organiser, de gérer et de présenter les championnats nationaux de cribbage, de fléchettes et de boule 8t, ainsi que les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion.

Le Comité s'est réuni à 9 reprises depuis le congrès national de 2018, deux fois à Ottawa et sept fois par téléconférence. Ce rapport résume les activités du Comité au cours de cette période.

SPORTS POUR MEMBRES – GÉNÉRALITÉS

Le programme de sports pour membres continue de promouvoir la camaraderie et l'esprit sportif en réunissant des membres de toutes les filiales de la Légion. Les événements sportifs aident les membres à rester physiquement actifs, ajoutent à l'aspect social de la filiale, attirent de nouveaux membres et incitent les membres actuels à demeurer; ce faisant, cela contribue à générer les revenus nécessaires, à encourager les membres et à les inciter à participer à des activités tout en socialisant.

CHAMPIONNATS DE SPORTS POUR MEMBRES ÉD. 2018

Voici les résultats des trois championnats de sport pour membres tenus en 2018 :

a. Cribbage

Accueilli par : Filiale n° 01-091 Victoria, C.-B., 27 – 30 avril 2018

En simple : Gary Moore, filiale n° 08-160 Centennial-Dartmouth, N.-É./Nt

En double : Barry Dillon, Richard Falle, filiale n° 01-091 Prince Edward, C. B./Yn

En équipe : Sandra Routledge, Catherine Bryan, Elaine Dubeau, Veronica White, filiale n° 06-198 Montcalm Memorial, QC

b. Fléchettes

Accueilli par : Filiale n° 06-120 Mascouche, QC, 4 – 7 mai 2018

En simple : Darren MacNevin, filiale n° 09-001 Charlottetown, Î.-P.-É

En double : Chester MacKenzie, Glen MacKenzie, filiale n° 08-156 MacDonald Memorial, N.-É./Nt

En équipe : Coady Burke, Scott Shea, Jason Smith, Jeffrey Boutilier, filiale n° 08-156 Macdonald Memorial, N.-É./Nt

c. Boule 8

- Accueilli par** : Filiales n° 03-060 Estevan, SK, 25 – 28 mai 2018
- En simple** : Kim Bohnet, filiale n° 02-017 Robertson Memorial, Alb./T. N.-O.
- En double** : Dave Snoddy, Kevin Houle, filiale n° 05-060 Burlington, ON
- En équipe** : Kim Bohnet, Ron Meier, Cy Boersma, Kenneth Hicks, filiale n° 02 017 Robertson Memorial & n° 02-238 Bowness, Alb./T. N.-O.
-

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES ÉD. 2019

Ci-après les résultats des trois championnats de sport pour membres tenus en 2019 :

a. Cribbage

- Accueilli par** : Filiale n° 05-480 Westboro ON 26 – 29 avril 2019
- En simple** : Bill Nelligen, filiale n° 01-024 Cranbrook, C.-B./Yn
- En double** : Anne Dubuc, Dennis Fewer, filiale n° 10-012 Grand Falls, T.-N.-L.
- En équipe** : Jim McCaffery, Ron Sherwood, Ed McFadzen, Kathy Sullivan, filiale n° 07-004 Fredericton, N.-B.
-

b. Féchettes

- Accueilli par** : Filiale n° 08-078 Dominion, N.-É. 3 – 6 May 2019
- En simple** : Nick Smith, filiale n° 08-112 Lawrencetown, N.-É./Nt
- En double** : Bryce Book, Connor Book, filiale n° 01-052 Kamloops, C.-B./Yn.
- En équipe** : Coady Burke, Jason Smith, Willie MacIsaac, Sheldon Fudge, filiale n° 08-156 Macdonald Memorial, N.-É./Nt
-

c. Boule 8

- Accueilli par** : Filiale n° 07-004 Fredericton, 24 – 27 mai 2019
- En simple** : Greg Gauthier, filiale n° 07-010 Miramich, N.-B.
- En double** : Curtis Beaudoin, Richard Urbanik, filiale n° 04-043 Norwood & St Boniface, Man./N.-O. Ont.
- En équipe** : Curtis Beaudoin, Richard Urbanik, Richard Martinson, Neil Shore, filiale n° 04-043 Norwood & St Boniface, Man./N.-O. Ont.

CHAMPIONNATS DE SPORTS POUR MEMBRES – 2020 & 2021

En raison de la COVID-19, les Championnats nationaux de sports pour membres (Cribbage, Fléchettes et Boule 8) de 2020 et 2021 ont été annulés.

SPORTS POUR MEMBRES – AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

Le Comité des sports a encore œuvré à l'amélioration du programme des sports pour membres. Les quelques lignes qui suivent en font un résumé :

a. Modificatifs apportés au Guide des sports :

Le Comité continue d'examiner les politiques et procédures des programmes sportifs tout en tenant compte des commentaires des représentants provinciaux en matière de sports, et de mettre à jour, au besoin, le *Guide des sports*. Les modificatifs suivants ont été approuvés par le Conseil exécutif national :

Sous-section 208.d

Modifiez la sous-section 208.d comme suit :

- 208.d en raison de circonstances atténuantes, préalablement approuvées par le Comité des sports de la Direction nationale.

Sous-section 302.b

Modifiez la sous-section 302.b comme suit :

- 302.b fournir jusqu'à 700 \$ pour le transport et le kilométrage aller-retour de quatre compétiteurs par événement sportif, depuis leur domicile jusqu'à

l'aéroport national le plus près du site du championnat. Pour les membres de l'équipe de la direction provinciale qui choisissent de se rendre aux championnats en voiture, chaque membre qui utilise son véhicule à cette fin reçoit l'équivalent du tarif aérien le plus économique et du kilométrage jusqu'à concurrence de 700 \$ (aller-retour depuis son domicile jusqu'à l'aéroport national le plus près du site du championnat) OU la distance en kilomètres calculée par la Direction nationale, selon le montant le moins élevé des deux;

Sous-section 303.d

Modifiez la sous-section 303.d comme suit :

303.d. organiser et réglementer le cribbage, les fléchettes et la boule 8 de la Légion au sein de sa juridiction, et veiller à ce que les championnats provinciaux soient tenus au moins quatre semaines avant les championnats nationaux;

- b. Participation – Boule 8 :** En 2018, trois (3) directions provinciales n'ont pas participé aux championnats nationaux de boule 8. La C.-B./Yn n'a pas tenu de championnat provincial, vu que 50 % de ses zones ne participaient pas au jeu de la boule 8. Le Man./N.-O. Ont. a annulé son championnat provincial, n'ayant pu trouver d'hôte pour l'événement. Enfin, le Québec, avec seulement 11 équipes intéressées, a décidé de ne pas organiser de championnat provincial de boule 8. À la suite de discussions concluantes au cours des deux dernières années, la C.-B./Yn et le Man/N. O. Ont. avaient prévu en 2020 la tenue de championnats provinciaux de boule 8. Par conséquent, toutes les directions provinciales, sauf le QC, avaient prévu d'envoyer une équipe aux Championnats nationaux de boule 8 en 2020, jusqu'à ce qu'ils soient annulés en raison de la pandémie de COVID-19. La direction du Québec n'a identifié que cinq (5) équipes intéressées à participer au jeu de boule 8 en 2020 et il n'y a que trois (3) filiales au sein de leur direction avec suffisamment de tables de boule 8 pour les accueillir.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES – GÉNÉRALITÉS

Les championnats regroupent chaque année près de 1 000 athlètes de partout au pays pour concourir dans les seuls championnats nationaux d'athlétisme des moins de 16 ans et des moins de 18 ans du Canada. Ces championnats d'athlétisme, soutenus par les efforts de milliers de bénévoles de la Légion, donnent aux jeunes Canadiens et Canadiennes de 17 ans et moins la chance de se mesurer aux meilleurs, de raffermir leur confiance et de s'ouvrir à la diversité des autres jeunes sportifs du Canada. En 2019, les *Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion* ont été retenus parmi les trois finalistes du 'Prix de l'événement sportif canadien de l'année' de l'*Alliance canadienne du tourisme sportif* dans le groupe B (budget inférieur à 1 million \$).

Le Comité poursuit ses efforts pour réaliser des économies en faisant des réservations auprès de compagnies aériennes par l'entremise de sociétés de gestion de voyage indépendantes, en proposant des activités de partage de revenus avec les comités d'accueil, et en sollicitant de façon proactive des partenariats. Au cours des trois dernières années, nous avons eu comme commanditaires nationaux Home Hardware, Programmed Insurance Brokers Inc, MBNA et BMO. En plus des initiatives de commandite, des revenus ont également été générés à partir des frais d'inscription qui, en 2019, combinés aux fonds de commandite, ont dépassé 74 000 \$.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES – ÉD. 2018

Les 42^e Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion se sont déroulés du 8 au 14 août 2018 à Brandon, au Manitoba. La participation totale y a été de 650 athlètes, dont 317 parrainés par la Légion et représentant les 10 directions provinciales, et 333 athlètes de la catégorie ouverte. Les athlètes y étaient encadrés de 37 accompagnateurs et de 27 entraîneurs parrainés par la Légion, ainsi que de 97 entraîneurs de la catégorie ouverte. Environ 2 000 spectateurs, officiels et bénévoles de toutes les régions du Canada étaient présents, y compris des vétérans (à la retraite ou en service) de toutes les branches du service.

Le programme continue à offrir, pour les athlètes de la Légion, des séances d'instruction et d'entraînement, des activités sociales et la compétition proprement dite. En 2018, le thème commémoratif du 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale y était partout présent. De plus, le 42^e anniversaire de ces jeux a aussi été souligné.

Le président de la Légion, le camarade Dave Flannigan, a assisté aux cérémonies d'ouverture et en a été l'invité d'honneur officiel. Étaient également présents M. Angus Stanfield, vice-président national de la Légion et président du Comité des sports; M. Ronn Anderson, président de la direction provinciale du Man./N. O. Ont.; M. Larry Maguire, député fédéral de Brandon-Souris; M. Reg Helwer, député provincial de Brandon-Ouest; Son Honneur le maire de la ville de Brandon, M. Rick Chrest; le Major Howard Nelson, commandant par intérim de la BFC Shilo; et l'Adjudant-maître Sean David, Adjudant-chef par intérim de la BFC Shilo. Immédiatement après la cérémonie, la Direction nationale a organisé une réception sur le site même du Sportsplex de Brandon. D'autres réceptions ont suivi à la filiale n° 3 de Brandon pour les accompagnateurs et les entraîneurs, le samedi et le dimanche respectivement. Le banquet de clôture s'est tenu le lundi soir dans la salle à manger principale de l'Université de Brandon.

De la cérémonie d'ouverture jusqu'au banquet de clôture, les contributions du Canada à la liberté et les sacrifices de nos vétérans ont constitué la pierre angulaire de l'événement. Tout cela s'est reflété dans le contenu des discours, les publications en lien avec l'événement, les médias locaux et nationaux, les articles de l'événement arborant le logo du 100^e anniversaire (t-shirts des bénévoles, sacs fourre-tout, casquettes, dossards, brochures de l'événement, etc.), et dans la reconnaissance officielle des vétérans invités aux championnats et qui ont soit agi comme accompagnateurs, offert leurs services et/ou fait partie des présentateurs de médailles de l'événement.

D'autres éléments de commémoration étaient présents, dont l'utilisation de l'image du « *Soldat en méditation* » (élément central du Mémorial

de Saint-Julien) apparaissant sur les médailles présentées (et qui a servi de fond pour le design), le dépôt d'une couronne par le président du Comité des sports national, et la période de deux minutes de silence pendant les cérémonies d'ouverture. Au cours du banquet final, les interprétations de la *Bataille de la Somme*, des *Hauteurs de Dargai* (composées toutes deux par des cornemuseurs qui ont participé à ces batailles) et d'*Amazing Grace*, rendues par le président du Comité des sports national, et ce, sur la cornemuse de son grand-père (ancien combattant de la Première Guerre mondiale) qui était présent à la bataille de la crête de Vimy, se sont avérés des moments particulièrement émouvants.

La rencontre s'est tenue du 10 au 12 août dans des conditions météorologiques très chaudes. Les installations du Sportsplex de Brandon étaient en excellent état et ont contribué à améliorer la compétition dans son ensemble. La rencontre s'est déroulée sur une période de trois jours sous l'excellente organisation du directeur de la rencontre, M. Jim Murray. Sept records de rencontre et deux records nationaux ont été battus. La meilleure athlète féminine de la Légion, qui a reçu le trophée LeRoy Washburn, a été Savannah Sutherland de la Saskatchewan; et le meilleur athlète masculin, récipiendaire du trophée Jack Stenhouse, Emanuel Désilets du Québec. Sur le plan logistique, le traiteur a fourni sur place de bons repas avec un menu élaboré de concert avec un expert en nutrition sportive. Les installations de l'Université de Brandon, utilisées pour loger les équipes de la Légion, étaient en bonne condition, et le transport du personnel et des équipes de la Légion était excellent.

En 2018, une vaste campagne a été menée sur les médias sociaux, dont Facebook, Instagram et Twitter. Une promotion supplémentaire avant l'événement a été assurée par des publicités lors des championnats d'athlétisme de l'OFSAA (*Fédération des associations d'athlétisme scolaire de l'Ontario*), dans le journal de la BFC Shilo, et lors de spots télévisés sur la chaîne PBS Prairie Public. Une large couverture de l'événement a été assurée par le Brandon Sun avant, pendant et après l'événement. Pendant les championnats, l'événement a été diffusé en direct sur AthleticsCanada.TV

par ColossoVision. Dans l'ensemble, les flux en direct ont été très bien accueillis par le public avec un total de 17 666 visionnements sur la piste de course et de 7 382 visionnements sur le terrain.

La communauté de Brandon, sous la direction de la présidente du Comité local des préparatifs (CLP), Barb Andrew, de la filiale n° 3, et de la vice-présidente du CLP, Jackie Nichol, de l'Université de Brandon, ont grandement contribué à l'organisation de l'événement sur le terrain. Toute la communauté de Brandon s'est ralliée au programme en rassemblant plus de 300 bénévoles. La BFC Shilo a également été d'un grand soutien, fournissant un appui logistique sous forme de tentes modulaires. La ville de Brandon, la province du Manitoba, Athlétisme Canada, Athlétisme Manitoba et Programmed Insurance Brokers Inc. (PIB) comptaient parmi les commanditaires de niveau or, et qui, aux côtés de 32 autres commanditaires locaux, ont rendu l'événement possible.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES – ÉD. 2019

Les 43^e Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion se sont déroulés du 7 au 13 août 2019 au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. La participation totale y était de 721 athlètes, dont 314 athlètes parrainés par la Légion, représentant les 10 directions provinciales, et 407 athlètes de la catégorie ouverte. Les athlètes étaient soutenus par 38 accompagnateurs et 28 entraîneurs parrainés par la Légion, ainsi que par 120 entraîneurs de catégorie ouverte. Environ 2 000 spectateurs, officiels et bénévoles de toutes les régions du Canada étaient présents, y compris des vétérans, à la retraite ou en service, de toutes les branches du service.

Le programme a continué à consister, pour les athlètes de la Légion, en des cliniques d'instruction, en des séances d'entraînement, en des activités sociales et en la rencontre proprement dite. Pour 2019, le thème commémoratif du 75^e anniversaire du jour J était omniprésent. Les athlètes des directions provinciales de la Légion ont visité la forteresse de Louisbourg, où deux athlètes

chanceux ont eu l'occasion de tirer, du haut de la forteresse, un canon qui a fait trembler le sol.

Le président de la Légion, le camarade Thomas D. Irvine, a assisté aux cérémonies d'ouverture à titre d'invité d'honneur officiel. Étaient également présents Brian Weaver, vice-président national de la Légion et président du Comité des sports; Marion Fryday-Cook, présidente de la direction provinciale de N. É./Nt; Jeff Ward, membre de la bande de la communauté Mi'kmaq de Membertou; Derek Mombourquette, député provincial de Sydney Whitney Pier et ministre de la Nouvelle-Écosse; et Eldon MacDonald, conseiller de la municipalité régionale du Cap-Breton. Les cérémonies d'ouverture ont débuté par un défilé mené par le sergent d'armes Dave Piercy et son escorte de drapeaux, suivi par le CBU Pipe and Drum Band. Des équipes de la Légion représentant toutes les directions provinciales, suivies d'un groupe d'athlètes (catégorie ouverte), ont contribué à une merveilleuse ouverture. Immédiatement après les cérémonies d'ouverture, la Direction nationale a organisé une réception sur le site de l'Université du Cap-Breton. D'autres réceptions ont suivi, notamment le samedi pour les accompagnateurs à la filiale n° 38 Ashby, et le dimanche à l'Université du Cap-Breton pour les entraîneurs. Le banquet de clôture a eu lieu le lundi soir à l'Université du Cap-Breton, dans le complexe des Jeux du Canada. Au cours de banquet, le Prix du président, qui reconnaît les personnes ayant fait preuve d'un dévouement, d'un soutien et d'un service exceptionnels à l'égard du programme des Championnats nationaux de la Légion, a été présenté à Helen et à John Ladouceur.

Des cérémonies d'ouverture jusqu'au banquet de clôture, les contributions du Canada à la liberté et les sacrifices de nos vétérans ont constitué la toile de fond de l'événement. Le contenu des discours, les publications de l'événement, les médias locaux et nationaux, et les articles de l'événement affichaient tous le logo du 75^e anniversaire du jour J (sur les t-shirts des bénévoles, les sacs de l'événement, les casquettes, les dossards, les

brochures de l'événement, etc.) Le programme comprenait également une reconnaissance officielle des vétérans qui ont été invités aux championnats, et qui ont agi comme accompagnateurs, offert leurs services et fait partie des présentateurs de médailles de l'événement. Parmi les autres éléments commémoratifs, mentionnons les médailles présentées, qui illustraient des silhouettes rendant hommage à une bataille livrée en mer, sur terre et dans les airs, le dépôt d'une couronne par le président national et les deux minutes de silence pendant les cérémonies d'ouverture.

La rencontre s'est déroulée du 9 au 11 août sous des conditions météorologiques parfaites. Les installations de l'Université du Cap-Breton étaient en excellent état et ont favorisé la réussite des compétitions. La rencontre elle-même s'est déroulée sur une période complète de trois jours sous l'excellente organisation du directeur de la rencontre, Jonathan Doucette, de la directrice des officiels, Anitra Stevens, et du conseiller technique, Serge Thibaudeau. Huit records de rencontre et un record national ont été brisés. La meilleure athlète féminine de la Légion, qui a reçu le trophée LeRoy Washburn, a été Jaeland Cummings de la Colombie-Britannique; et le meilleur athlète masculin, récipiendaire du trophée Jack Stenhouse, Ryan Jacklin de l'Ontario.

Sur le plan logistique, le traiteur a fourni d'excellents repas sur place avec un menu élaboré en collaboration avec un expert en nutrition sportive. Les logements, fournis par l'Université du Cap-Breton pour héberger les équipes de la Légion étaient en excellent état. Le transport du personnel et des équipes de la Légion était excellent.

Pour 2019, une vaste campagne de publicité a été menée sur les médias sociaux, dont Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat et Google Ads. La campagne médiatique a réussi à atteindre un large public et à faire connaître les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion. Une couverture en direct des championnats a également été diffusée sur les médias sociaux, notamment une diffusion vidéo en direct sur Facebook des épreuves sur le terrain.

Les données qui suivent sont les résultats des efforts déployés en 2019 dans le domaine des médias numériques :

2019 – Croissance du nombre d'abonnés :

Facebook : Augmentation de 432 abonnés
Instagram : Augmentation de 1 000 abonnés
Twitter : Augmentation de 100 abonnés

Facebook : N^{bre} de publications entre avril et le 30 août 2019

Facebook – Expositions (n^{bre} de fois les utilisateurs ont vu une publication sur leur écran) : 692 051
Facebook – Engagement des utilisateurs (n^{bre} d'utilisateurs uniques qui ont suivi avec une publication) : 20 650
Facebook – Visionnement en direct (n^{bre} d'utilisateurs uniques qui ont visionné) : 20 082
Facebook – Visionnement en direct (n^{bre} total de visionnements) : 24 581

Facebook – Sensibilisation : Résultats de la publicité payée (avant l'événement)

493 916 expositions
1 509 menant à un visionnement de la page de destination
0,99 \$ par visionnement de la page de destination

Snapchat – Résultats publicitaires :

419 854 expositions
7 122 clics de balayage d'écran sur le site Web

Google – Résultats publicitaires :

18 092 expositions
1 993 clics (taux de clics de 11,02 %) à 0,99 \$ par clic

Une publicité additionnelle a été faite avant l'événement avec des annonces passées lors de championnats d'athlétisme à des écoles secondaires, des messages radio sur Cape Breton Stingray radio et des panneaux d'affichage dans la municipalité régionale du Cap Breton. L'événement a également fait l'objet d'une large couverture par le Cape Breton Post avant, pendant et après l'événement. Pendant les championnats, les épreuves sur piste ont été diffusées en direct sur AthleticsCanada.TV. Athlétisme Canada est passé

à un modèle d'abonnement cette année et 2 027 téléspectateurs se sont inscrits au compte payant.

La municipalité régionale du Cap-Breton, guidée par le président du Comité local des préparatifs (CLP) de la filiale n° 138, Thomas Young, s'est surpassée pour offrir la meilleure expérience possible aux athlètes, entraîneurs, accompagnateurs et invités. Toute la communauté du Cap-Breton s'est ralliée au programme en fournissant plus de 300 bénévoles. La BFC Halifax, ainsi que les Cape Breton Highlanders, ont également apporté un soutien logistique en installant des tentes modulaires et en fournissant des communications radio. En plus d'accueillir une rencontre fantastique, l'Université du Cap Breton a fait preuve d'une hospitalité exceptionnelle et d'un campus extraordinaire en organisant des concerts, des jeux, des sports récréatifs, une chasse au trésor *Amazing Race*, et une bataille de « paint-ball » épique. La municipalité régionale du Cap-Breton, la province de la Nouvelle-Écosse, Athlétisme Canada, Athletics Nova Scotia, Seaboard Transport, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, et Programmed Insurance Brokers Inc. étaient les autres commanditaires de niveau or, aux côtés de 50 autres commanditaires locaux, qui ont rendu l'événement possible.

L'athlète de la Légion, Mikayla Boucher, a résumé le message du Souvenir lors de son allocution au banquet de clôture. « La mission de La Légion royale canadienne est d'appuyer les vétérans, de promouvoir le Souvenir et de raffermir l'esprit communautaire. Ce soir, nous arborons nos coquelicots et reconnaissons l'importance du Souvenir », a déclaré Mme Boucher. « Les vies d'innombrables Canadiens et Canadiennes ont été consacrées au service de notre nation et il est crucial de ne jamais oublier, et d'honorer ceux et celles qui sont tombés au combat. Nous invitons tous les athlètes à faire preuve de respect en rendant visite à leur filiale locale de la Légion, afin de partager avec les membres leurs expériences des Championnats nationaux et de les remercier sincèrement d'une part pour cette incroyable opportunité et, d'autre part, pour leur dévouement à notre pays. »

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES (ÉD. 2020 & 2021)

En raison de la pandémie de la COVID-19, les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion de 2020 et 2021 ont été annulés.

ATHLÉTISME – AUTRES POINTS D'INTÉRÊT

Le Comité des sports continue de travailler à l'amélioration du programme d'athlétisme tout en réduisant les coûts. Les points suivants en dressent les grandes lignes :

- a. **Guide des sports – Modificatifs :** Le Comité des sports continue d'examiner les politiques et procédures des championnats nationaux et de tenir compte des commentaires des représentants des sports des provinces pour mettre à jour, au besoin, le *Guide des sports*. Les modificatifs suivants ont été approuvés par le Conseil exécutif national :

Sous-section 707.b

Modifiez la sous-section 707.b comme suit :

- 707.b chaque direction provinciale doit nommer un entraîneur-chef qui doit être *certifié* comme entraîneur de club en vertu du *Programme national de certification des entraîneurs* (PNCE). Tous les autres entraîneurs doivent avoir reçu une formation d'entraîneur de club en vertu du PNCE (des exceptions à cette règle peuvent être admises) ; et

Sous-section 707.c

Modifiez la sous-section 707.c comme suit :

- 707.c chaque association athlétique provinciale peut désigner, à des fins de perfectionnement professionnel, jusqu'à deux *entraîneurs additionnels ayant reçu une formation du PNCE comme entraîneur de club ou propre à un sport pour accompagner leur équipe*. Tous les frais associés seront pris en charge par l'association athlétique provinciale ou l'entraîneur, et non par la Direction nationale.

- b. Accompagnateurs en chef – Direction Nationale :** Un appel de candidatures a été lancé aux directeurs exécutifs et représentants des sports des directions provinciales pour combler les postes d'accompagnateurs en chef (un homme et une femme), en prévision des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion (éd. 2020), et maintenant 2022 et autres à venir. Helen et John Ladouceur, accompagnateurs en chef actuels de la Direction nationale, participeront également aux Championnats de 2022 afin de fournir une formation, un soutien et un transfert complet de leurs connaissances à leurs successeurs. Lors des Championnats de 2019, Helen et John Ladouceur ont reçu le *Prix du président* pour leur altruisme en appui aux championnats nationaux au cours des 20 dernières années.
- c. Partenariat avec Athlétisme Canada :** Le partenariat entre La Légion royale canadienne et Athlétisme Canada a été reconduit. Lors de son assemblée générale annuelle de 2018, Athlétisme Canada a reconnu les Championnats de la Légion comme les seuls championnats nationaux officiels d'athlétisme en plein air pour les moins de 16 et de 18 ans. Athlétisme Canada a également fourni au cours des deux dernières années des commandites en nature qui ont allégé le budget, notamment de la marchandise, un soutien à la diffusion sur le Web, un représentant technique et des conférenciers invités athlètes de haut niveau pour les cliniques des athlètes de la Légion. Ils ont également tenu une clinique pour les entraîneurs lors des championnats nationaux de 2019.
- d. Offres d'accueil des Championnats de la Légion :** Grâce à un processus d'appel amélioré, à une promotion accrue de l'événement et à un rapport d'évaluation de l'impact économique, le nombre d'offres pour accueillir les Championnats de la Légion a considérablement augmenté au cours des trois dernières années. De nombreux dossiers de haut niveau ont été soumis au cours des deux

dernières périodes de mise en candidature où des communautés nous expriment leur grand intérêt à accueillir les Championnats de la Légion. À la suite d'une évaluation concurrentielle des propositions, le Comité a retenu Sherbrooke, au Québec, et Calgary, en Alberta, pour accueillir les prochains championnats nationaux de la Légion, comme suit :

- 2022 : Sherbrooke (Qc) 3 – 9 août 2022 (dates des compétitions : 5 – 7 août)
- 2023 : Sherbrooke (Qc) 9 – 15 août 2023 (dates des compétitions : 11 – 13 août)
- 2024 : Calgary (Alb.) 7 – 13 août 2024 (dates des compétitions : 9 – 11 août)
- 2025 : Calgary (Alb.) 6 – 12 août 2025 (dates des compétitions : 8 – 10 août)

DIRECTION NATIONALE – TÉLÉCONFÉRENCE SUR LES SPORTS

Depuis 2017, le Comité des sports organise des téléconférences annuelles sur les sports nationaux afin de donner aux représentants des sports des provinces l'occasion de partager les meilleures pratiques, de discuter des enjeux, des questions et des préoccupations, et de collaborer afin d'améliorer les programmes de sports pour membres et d'athlétisme de la Légion. Le partage de l'information sur les aspects positifs et négatifs de chaque programme provincial a permis d'établir une base d'attentes réalistes à l'échelle nationale. Il permet également d'obtenir un consensus dans de nombreux domaines, ce qui aide le Comité des sports à mieux cibler ses efforts. Un dossier Dropbox a également été créé pour les représentants provinciaux des sports afin d'échanger les pratiques exemplaires et modèles, et d'améliorer l'expérience générale des athlètes des Championnats nationaux de la Légion et des participants aux Championnats nationaux des sports pour membres.

RÉSOLUTIONS

Le Comité n'a reçu aucune résolution en prévision du congrès 2021.

BUDGET

Ci-joint une copie des budgets 2021 et 2022 pour les Sports pour Membres, les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion et le Comité des Sports. Les délégués peuvent soulever toute question qu'ils pourraient à ce moment avoir concernant les budgets. Toutefois, toute motion visant à modifier la teneur du budget du Comité des sports sera reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national plus tard lors des délibérations du Congrès.

CONCLUSION

Le Comité des sports de la Direction nationale continue de se concentrer sur le développement et la promotion des programmes sportifs de la Légion en insistant sur l'amélioration des événements et des expériences pour les participants, et ce, tout en réduisant les coûts, en y faisant la promotion de la Légion, et en favorisant l'adhésion.

En conclusion, j'aimerais remercier les membres du Comité pour leur soutien et leur dévouement tout au long des trois dernières années.

Je propose l'adoption de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DES SPORTS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	736	-	4,500	4,590	4,682
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	788	-	3,500	3,570	3,641
ATHLÉTISME - CLP					
- VISITE DU SITE AU PRINTEMPS	6,428	663	10,000	10,200	10,404
- VISITE DU SITE À L'AUTOMNE	-	-	3,000	3,060	3,121
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	184	51	500	510	520
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	171	82	100	100	100
FRAIS POSTAUX	398	11	450	450	450
DIVERS	3,096	565	1,000	1,000	1,000
COMITÉ - TOTAL	11,801	1,372	23,050	23,480	23,919
FLÉCHETTES					
VOYAGES					
PARTICIPANTS	21,485	-	24,600	25,092	25,594
COMITÉ	352	-	2,200	2,244	2,289
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	910	909	1,300	1,326	1,353
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE	800	800	800	800	800
TRANSPORT TERRESTRE	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500
TOTAL FLÉCHETTES	25,047	3,209	30,400	30,962	31,535
CRIBBAGE					
VOYAGES	15,836	10,412	24,000	24,480	24,970
PARTICIPANTS	110	-	1,900	1,938	1,977
COMITÉ	910	909	1,300	1,326	1,353
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	800	-	800	800	800
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE	1,500	-	1,500	1,500	1,500
TRANSPORT TERRESTRE	19,156	11,321	29,500	30,044	30,599
TOTAL CRIBBAGE	19,156	11,321	29,500	30,044	30,599

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
JEUX DE BILLARD					
VOYAGES					
PARTICIPANTS	17,286	1,013	21,200	21,624	22,056
COMITÉ	2,356	-	2,100	2,142	2,185
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	910	909	1,300	1,326	1,353
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE	800	800	800	800	800
TRANSPORT TERRESTRE	1,500	1,500	1,500	1,500	1,500
TOTAL - BILLARD	22,852	4,222	26,900	27,392	27,894
TOTAL SPORTS DES MEMBRES	67,055	18,752	86,800	88,398	90,028
TOTAL ATHLÉTISME	165,064	7,075	220,576	229,888	239,385
TOTAL SPORTS ET COMITÉ	243,920	27,199	330,426	341,766	353,332

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME					
TRANSPORT	205,936	4,000	190,000	193,800	197,676
HÉBERGEMENT ET REPAS	161,736	-	213,588	217,860	222,217
COMITÉ - VOYAGES	4,843	-	5,200	5,304	5,410
COMITÉ - TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	16,943	-	22,788	23,244	23,709
COMITÉ LOCAL	1,000	299	1,000	1,020	1,040
TROUSSES/FOURNITURES ET MÉDAILLES	14,326	6,508	8,000	8,160	8,323
AUTOBUS	15,932	-	13,500	13,770	14,045
HONORAIRES	4,500	500	3,000	3,060	3,121
RÉCEPTION	1,830	-	1,500	1,530	1,561
INSTALLATIONS SPORTIVES	1,500	-	1,000	1,020	1,040
ÉQUIPEMENT/SALLE DE RÉUNIONS	1,759	-	1,000	1,020	1,040
CLINICIENS	1,691	-	1,000	1,020	1,040
OFFICIELS	1,640	-	2,000	2,040	2,081
TRANSPORT ET MESSAGERIE	1,458	768	1,000	1,020	1,040
DIVERS	863	-	1,000	1,020	1,040
DÉPENSES TOTALES	435,957	12,075	465,576	474,888	484,385
MOINS: QUOTE-PART DES DIRECTION PROVINCIALES	(121,803)	-	(100,000)	(100,000)	(100,000)
SOUS-TOTAL	314,154	12,075	365,576	374,888	384,385
RECOUVREMENTS					
INSCRIPTION/ATHLÈTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA LÉGION	(41,415)	-	(25,000)	(25,000)	(25,000)
COMMANDITE	(25,000)	(5,000)	(20,000)	(20,000)	(20,000)
SUBVENTION-ACC	(7,675)	-	-	-	-
AUTRE	(75,000)	-	(100,000)	(100,000)	(100,000)
RECOUVREMENTS TOTAUX	(149,090)	(5,000)	(145,000)	(145,000)	(145,000)
DÉPENSES NETTES-ATHLÉTISME	165,064	7,075	220,576	229,888	239,385

INTRODUCTION

Le comité de D&S de la Direction nationale s'est réuni en personne, par téléconférence et par visioconférence à cinq reprises depuis le dernier congrès. Ce rapport résume les activités du comité au cours de cette période.

GÉNÉRALITÉS

Le comité continue d'examiner les questions de défense et de sécurité au fur et à mesure qu'elles se présentent. Voici des mises à jour sur diverses questions, sans fournir le niveau de détail figurant dans les procès-verbaux du comité qui ont été distribués au CEN.

Le comité continue à être présent à l'Assemblée de consultation des vétérans, à la Conférence des associations de la défense et de l'Institut de la Conférence des associations de la défense (CAD/ICAD) et aux réunions de l'ACSA (par l'intermédiaire du coordonnateur) pour assurer une compréhension et des efforts coordonnés.

Il y a eu des changements importants dans les membres du comité de D&S depuis le dernier congrès. Le président, le camarade Richard Blanchette, et son remplaçant, le camarade Jay Milne, ont démissionné du comité. La camarade Andrea Siew a récemment été nommée à la présidence.

Les camarades Randy Price, président adjoint, et Bob Cleroux ont également démissionné. Le camarade Brendan Heffernan a été accueilli comme agent de liaison avec la GRC en 2019 à la suite de la démission du camarade Wayne Martin.

Grâce à un effort assidu, le comité continuera d'établir et de favoriser des liens directs avec le chef d'état-major de la Défense, le vice-chef d'état-major de la Défense, les commandants de service et les commandants de la

GRC. Cela a été rendu difficile en raison de la pandémie et de la démission de plusieurs membres du comité de D&S. Cette ligne de communication sert toujours à la Légion comme moyen d'exprimer des préoccupations urgentes et de coordonner les efforts dans les domaines qui affectent l'efficacité des FAC et de la GRC.

FORCES ARMÉES CANADIENNES

Politique de défense

Le comité continuera de surveiller la politique de défense « Protection, Sécurité, Engagement » (PSE) dans plusieurs domaines clés, notamment l'acquisition de navires de combat de surface, d'avions de chasse et de véhicules aériens sans pilote. Compte tenu de l'important déficit fédéral dû à la pandémie, nous sommes préoccupés par le budget de la défense et nous nous demandons s'il sera suffisant pour les projets d'acquisition en cours et futurs.

Allégations d'inconduite sexuelle

Le comité est profondément préoccupé par les allégations d'inconduite sexuelle dans les plus hauts niveaux de la direction des FAC.

La Légion, en tant que membre de la CAD, a récemment appuyé une déclaration de la CAD/ICAD sur les allégations d'inconduite sexuelle dans les FAC. Cette déclaration préconise la tenue d'enquêtes approfondies et indépendantes, la mise en place d'un environnement sûr, sécurisé et favorable aux signalements par les victimes, l'obligation pour les personnes reconnues coupables d'inconduite de répondre du Code de discipline militaire ou de la loi, selon le cas, et un changement culturel durable à tous les niveaux des FAC.

Nous sommes préoccupés par le manque de confiance que les membres des FAC peuvent éprouver envers

leurs dirigeants. Ces allégations pourraient avoir un effet négatif sur le moral des troupes, compromettre les efforts de recrutement de nouveaux militaires et avoir un impact sur l'efficacité opérationnelle. Nous continuerons à suivre l'évolution des événements.

GRC

Tout comme pour les FAC, le recrutement et la conservation du personnel constituent également un défi pour la GRC, ce qui la place dans une situation d'embauche constante. Une importante campagne de recrutement est en cours.

La Fédération de la police nationale (FPN) a été accréditée comme agent négociateur pour représenter les sous-officiers de la GRC et les négociations en vue d'une convention collective depuis 2020. Les négociations contractuelles formelles avec l'employeur (Conseil du Trésor) commenceront le 25 juin 2021 et porteront sur la rémunération, les niveaux de ressources et les avantages sociaux.

En septembre 2019, Mme Gail Johnson a été nommée au poste de dirigeante principale des Ressources humaines (DPRH) de la GRC. Elle sera responsable de toutes les questions liées au bien-être, à la sécurité et à la rémunération des employés de la GRC.

La GRC a connu ses propres difficultés avec le règlement Merlo-Davidson concernant la discrimination de genre, le harcèlement et les agressions, ainsi que le mouvement demandant de cesser le financement de la police, et les problèmes de racisme systémique. En ce qui concerne le tollé provoqué par le mouvement « cesser de financer la police », il est nécessaire d'avoir un « ajustement » du soutien aux organisations associées et aux prestataires de services, en particulier dans le domaine de la santé mentale, et de leur fournir un financement adéquat. Il est nécessaire d'éduquer davantage le public, car il s'agit d'un problème à multiples facettes qui ne se limite pas à l'aspect policier.

La GRC fêtera son 150^e anniversaire en 2023 et le comité de D&S cherchera des occasions avec la Direction nationale et d'autres comités pour la coordination ultérieure et les possibilités de promotion.

Après la pandémie, le comité cherchera à rencontrer la commissaire Brenda Lucki et la directrice des ressources humaines, Gail Johnson.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA CAD ET CONFÉRENCE DE LA CAD - ICAD

Le Lgén (ret.) Guy Thibault a été nommé président de la CAD et président de l'ICAD en août 2019. Depuis le dernier congrès, le CAD a également nommé un nouveau directeur général, le Dr Youri Cormier.

L'assemblée annuelle de la CAD a eu lieu le 3 mars 2020 et celle de cette année est prévue pour le 27 avril 2021. À l'assemblée annuelle de 2020, le coordonnateur a informé les diverses associations membres des activités et des efforts de plaidoyer de la Légion en 2020. Le Grand président de la Légion, le camarade Larry Murray, fut un orateur invité d'honneur à l'assemblée de cette année. Le président et le coordonnateur assisteront aussi à l'assemblée générale annuelle.

La conférence annuelle d'Ottawa sur la sécurité s'est tenue en personne en 2020, juste avant l'annonce de la pandémie et des importantes restrictions. La conférence de 2021 s'est déroulée par visioconférence du 10 au 12 mars 2021 et les sujets abordés étaient extrêmement pertinents par rapport à la situation mondiale actuelle concernant les menaces de cyberattaques, la désinformation, la Chine, les deux Canadiens emprisonnés en Chine, la Russie, l'Iran, les impacts sur l'économie et les allégations d'inconduite sexuelle dans les FAC.

PROGRAMME DE PARRAINAGE DES FAC

Les responsabilités du comité en matière de soutien aux FAC, telles que signalées précédemment lors du Congrès 2018, se sont poursuivies malgré la pandémie. Voici les responsabilités :

- Opération Père Noël — distribution d'un cadeau de Noël au personnel déployé des FAC et de la GRC ;
- Opération Fête du Canada — distribution d'un cadeau de Fête du Canada au personnel déployé des FAC et de la GRC ;
- Représentation de la Force opérationnelle interarmées de la Marche de Nimègue en mars ; et
- Prix de la camaraderie.

Depuis la prise en charge des activités énumérées ci-dessus, le comité a travaillé en collaboration avec le Département d'approvisionnement de la Légion pour livrer des cadeaux qui ont été bien reçus pour la Fête du Canada et Noël. Nous tenons à féliciter le Département d'approvisionnement et tout le personnel de la Direction nationale qui a participé à la préparation des colis pour leurs efforts déployés afin de faire de ces programmes un succès continu.

NIMÈGUE ET LA MARCHÉ DE LA VICTOIRE

Un participant de la Légion fait partie du contingent des FAC qui, chaque année, se rend aux Pays-Bas pour cette marche. En 2020, 23 candidatures ont été examinées, contre 12 en 2019. Les huit directions provinciales ont choisi la camarade Joan Cook, de la filiale 212 de la Légion à Kemptville, en Ontario, comme représentante de la LRC de 2020 à Nimègue. Le Camarade Yvan Corriveau de la filiale n° 43 Norwood St Boniface au Manitoba avait été choisi comme suppléant.

Comme la marche a été annulée en 2020, la Camarade Joan a participé à des marches au Canada par elle-même tout en visitant les sites du Souvenir et en envoyant des photos pour le marketing et les communications afin de les afficher sur le site Web principal de la Légion. Le comité l'a invitée à participer à la marche de 2021 aux Pays-Bas, mais malheureusement cette marche de 2021 a également été annulée. Nous saurons plus tard cette année si elle est prête à représenter la Légion en 2022 et si elle ne peut pas, nous solliciterons des candidatures à la fin de 2021.

Cette année, un nouveau défi a été lancé à la place de la marche de Nimègue. Le contingent canadien de la Force opérationnelle interarmées de Nimègue a invité tous les Canadiens à défiler virtuellement dans leur propre ville pendant deux jours, du 1^{er} au 9 mai 2021, avec des membres des FAC. L'objectif était de soutenir la préparation de l'équipe des FAC pour la Marche de Nimègue et de souligner la relation symbolique unifiante entre le Canada et les Pays-Bas.

La Direction nationale a fourni 5 000 \$ pour parrainer cet événement. L'événement a été un énorme succès, puisque plus de 90 000 \$ ont été collectés pour soutenir *Boomers Legacy*, un fonds caritatif qui appuie les initiatives humanitaires.

MANDAT DE D&S ET REPRÉSENTANTS DE LA DIRECTION (RD)

Le mandat a été mis à jour tel qu'approuvé par le CEN et intégré à l'annexe N du chapitre 2 du manuel de Politiques et principes d'exploitation.

De 2017 à 2019, l'ancien président du comité, Richard Blanchette, a fait appel aux directions provinciales pour obtenir un représentant. Cet appel s'est avéré, pour la plupart, infructueux.

Plutôt que de nommer des représentants des directions provinciales, le CEN a convenu que le comité bénéficierait grandement de la contribution de vétérans des FAC et de la GRC de partout au Canada qui ont de l'expérience dans un domaine d'intérêt particulier, comme la politique et l'administration du personnel militaire, l'élaboration de politiques de défense, l'approvisionnement, etc.

Le comité prévoit de continuer à assurer la liaison avec ces experts en la matière et les dirigeants des FAC et de la GRC, au besoin, après la pandémie.

RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS 2021

La commission n'a reçu aucune résolution à ce jour.

BUDGET

Le budget du comité de D&S a été établi par le Contrôleur et sera présenté par le Trésorier national plus tard au cours du congrès. Toute motion visant à modifier le budget relatif au comité de D&S doit être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le Trésorier national.

CONCLUSION

Je propose l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	199	165	2,000	2,040	2,081
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	2,000	2,040	2,081
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	281	222	100	102	104
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	13	40	250	255	260
DIVERS	-	368	350	357	364
PRIX VIMY ANNUEL ET AGA	6,975	-	7,000	7,000	7,000
CONFÉRENCE DE LA DÉFENSE FRAIS D'ASSOCIATION ET DU CIC	2,098	3,995	2,000	2,000	2,000
PRIX DE LA CAMARADERIE	252	166	1,000	1,020	1,040
COMMANDITES DES FC					
NIMÈGUE	12,000	12,000	12,000	12,000	12,000
TOTAL EXPENSE	21,818	16,956	26,700	26,814	26,930

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *du* RCEL

T. Irvine, *Président*
D. Flannigan, *Vice-président*
B. Julian, *Membre*
S. Clark, *Coordonnateur*
R. McInnis, *Coordonnateur adjoint*
C. Racine, *Coordonnatrice adjointe*

INTRODUCTION

La *Royal Commonwealth Ex-Services League* (RCEL) (la « *Ligue* ») a été fondée en 1921 lors de la Conférence de l'Empire tenue à Le Cap, en Afrique du Sud. L'objectif de la Ligue est de s'assurer qu'aucun ancien militaire du Commonwealth d'avant l'indépendance ne soit privé d'aide en cas de besoin. Les pays membres fondateurs de la Ligue sont le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et le Royaume-Uni.

À l'échelle mondiale, la Ligue soutient 6 189 bénéficiaires – 2 313 anciens combattants et 3 876 veuves – et fournit une aide annuelle d'environ sept millions. Toutes les personnes bénéficiant d'un soutien résident dans leur pays d'origine et vivent dans la pauvreté.

En 2020, SAR le duc de York a quitté son rôle de Grand Président du RCEL et le Général Lord Richards of Herstmonceux, ancien chef d'état-major de la défense britannique et Grand Président adjoint, a été nommé pour lui succéder dans ce rôle. Le nouveau Grand Président adjoint est le Major-Général Mitch Mitchell.

La Légion a appris avec tristesse le décès, le 23 août 2020, de Brian Watkins, membre représentant le Canada au sein du Comité exécutif du RCEL. Sa veuve, Mme Libby Watkins, continuera à représenter le Canada. Des démarches seront bientôt entreprises par la Ligue pour recommander un deuxième membre.

ENGAGEMENT DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

L'engagement du Comité RCEL de la Légion se poursuit pour soutenir les vétérans et les veuves des pays des Caraïbes dont les organisations et les gouvernements ne sont pas en mesure de répondre pleinement à leurs

besoins. La Légion est responsable de seize pays des Caraïbes où l'apport d'aide individuelle peut fluctuer au gré de l'identification des anciens combattants et des veuves dans le besoin :

	VÉTÉRANS	VEUFS/VEUVES
2020	79	80
2019	51	89
2018	57	99
2017	77	110
2016	91	107

(Nota : Grâce au travail de Joanna Lewin, chargée de projet pour les Caraïbes, d'autres anciens combattants ont été identifiés en Jamaïque et à Antigua en 2020.)

La capacité de la Légion à répondre aux besoins de ces anciens combattants et veuves est rendue possible grâce aux dons versés chaque année par les filiales. Les dons qui ont été reçus en 2020 sont inférieurs à ceux des années précédentes, en raison des restrictions et des activités limitées des filiales liées à la pandémie. Les dons de ces dernières années suivent :

2020	\$74,940.00
2019	\$87,202.35
2018	\$215,934.96
2017	\$179,036.40
2016	\$269,758.50

Les dons des filiales sont indispensables pour permettre au Comité d'apporter un soutien

bienveillant aux anciens combattants et veuves des Caraïbes qui vivent dans la pauvreté. Ils contribuent également à financer les dons annuels de matériel du coquelicot, ainsi que les allocations médicales et administratives destinées à venir en aide aux organisations membres des Caraïbes.

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ

Les dépenses totales qui ont été effectuées pour les activités de soutien dans les Caraïbes sont comme suit :

2020	\$215,089.96
2019	\$262,615.35
2018	\$291,694.79
2017	\$284,730.81
2016	\$284,227.22

Ces montants tiennent compte du don annuel de 5 500 \$ à la Légion de la Jamaïque pour aider à défrayer les dépenses du Foyer Curphey.

Un montant supplémentaire de 205 000 dollars a été engagé pour 2021, ce qui porte à 850 525,06 \$ le solde du compte RCEL de la Légion.

MATÉRIEL COQUELICOT

Du matériel de coquelicot est fourni gratuitement sur demande afin d'aider les filiales locales de la Légion des Caraïbes à collecter des fonds pour elles-mêmes. Les frais d'expédition s'avèrent toutefois très élevés :

	FOURNITURES COQUELICOT	FRAIS DE TRANSPORT
2020	\$26,000.92	\$18,622.07
2019	\$15,298.06	\$14,409.00
2018	\$25,350.30	\$22,534.00
2017	\$18,363.86	\$16,507.00
2016	\$23,595.22	\$18,309.00

PROGRAMME FCDO (DFID)

Le ministère DFID (*Department for International Development*) du Royaume-Uni (maintenant intégré au *Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (Foreign, Commonwealth and Development Office)*) s'est engagé envers la Ligue à hauteur de 11,8 M £. Ces fonds permettront de fournir à tous les anciens combattants et veufs/veuves soutenus à travers le monde, deux repas par jour pendant une période de cinq ans, soit d'avril 2019 jusqu'à mars 2024.

Les pays des Caraïbes financés par le programme FCDO (DFID) sont le Belize, la Dominique, la Grenade, la Guyane, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. La Légion continuera à financer directement les pays qui ne font pas partie du FCDO : les Bahamas, Tobago, et Trinité-et-Tobago. Un soutien partagé entre la Légion et la Ligue vient en aide aux bénéficiaires d'Antigua et de la Jamaïque.

Cette contribution de la FCDO ne réduit pas toutefois notre besoin en dons de la part des filiales, car le Canada doit maintenant fournir un niveau d'aide financière accru aux bénéficiaires des Bahamas, du Tobago et de Trinité-et-Tobago, et maintenant d'Antigua et de la Jamaïque.

VISITES D'ÉVALUATION, DE SUIVI ET DE BIEN-ÊTRE

La Légion prévoit se rendre dans les Caraïbes tous les deux ans et alterner quant aux pays à visiter. Les dernières visites ont eu lieu en 2019 et celles prévues en 2021 ont été reportées à 2022 en raison de la COVID-19, mais dépendent encore des restrictions de voyage qui pourraient alors être en vigueur.

CONFÉRENCE DU CENTENAIRE 2021

La Conférence du centenaire du RCEL, prévue en février 2021 à Le Cap, en Afrique du Sud, a dû être reportée à septembre 2021 à Londres, au Royaume-Uni, en raison de la pandémie. Or, cette importante conférence a dû de nouveau être reportée, vu les restrictions de voyage potentielles liées à la pandémie. Elle se tiendra désormais en septembre 2022 à Londres, au Royaume-Uni.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne reste engagée à aider les anciens combattants et les veuves des Caraïbes qui vivent dans la pauvreté. Cette aide est rendue possible grâce à la générosité des filiales qui donnent gracieusement les fonds nécessaires à la réalisation de ce travail important. Sans votre aide, cela ne serait pas possible. Votre générosité et bienveillance a le pouvoir de changer des vies.

Je recommande l'adoption de ce rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU RCEL

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,804	767	600	600	600
TOTAL	1,804	767	600	600	600

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ RITUEL *et* RÉCOMPENSES

K. Sorrenti, *Président*
B. Kiley, *Vice-président*
M. Latimer, *Membre*
J. Van Snick, *Membre*
J. Cher, *Membre*
C. Gendron, *Coordinateur*
R. Jones, *Coordinateur adjoint*

STATISTIQUES – RÉCOMPENSES IMPORTANTES

Les statistiques présentées ci-dessous représentent les chiffres de la dernière période de trois ans se terminant le 31 décembre 2020.

ANNÉE	REÇUE	APPROUVÉE
2018	61	43
2019	73	56
2020	69	60

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Joel Van Snick et John Cher se sont joints au comité en tant que membres. Denis Hotte a pris sa retraite et Charls Gendron a été nommé coordinateur. Rich Jones s'est joint au comité en tant que coordonnateur adjoint.

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Le comité continue de se réunir tous les mois, soit en personne (avant la covid), soit par voie électronique ou par Zoom, et traite les demandes pour la MSM, la DSM et la Palme dans les délais prescrits. Il n'y a pas de retard dans le traitement des demandes.

Une procédure a été mise en place pour accélérer les resoumissions de demandes s'il manque des documents, tels que des procès-verbaux, etc., alors qu'autrement la demande aurait été approuvée plutôt que d'attendre la prochaine réunion du Comité.

Les demandes pour la MSM et la DSM ont considérablement diminué. Avant la covid, nous recevions en moyenne sept demandes par mois. Avant cette diminution, il était courant de recevoir plus de quinze demandes par mois.

Le comité a déterminé que la condition préalable d'être membre à vie pour postuler à une récompense MSM/DSM avait un impact sur le nombre de candidatures reçues.

Il a été estimé que le paiement anticipé de la capitation pendant plusieurs années était difficile pour les filiales étant donné leur situation financière précaire.

Avec le plein soutien du président du Rituel et des Récompenses de la Direction provinciale, il a été convenu que pour encourager la rétention des membres en reconnaissant leur travail accompli, et pour inciter les jeunes membres à se dépasser, la recommandation suivante a été faite et approuvée lors de la réunion du CEN de novembre 2019, à savoir que les critères d'adhésion à vie pour une récompense de la MSM et de la DSM soient supprimés. Un candidat doit être membre de la Légion royale canadienne depuis au moins 15 ans. Tous les autres critères pour la MSM et la DSM tels que décrits dans le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole resteront en vigueur.

MANUEL DU COMITÉ

Depuis le dernier congrès, les membres du comité ont entrepris de réviser le manuel, section par section, pour s'assurer que toutes les résolutions adoptées sont incluses, et pour vérifier l'orthographe, la grammaire et la présentation. Le manuel sera révisé chaque année, et toute modification sera apportée en septembre de l'année en cours.

Il est décevant de devoir retourner une demande parce qu'il manque des informations ou que le témoignage est insuffisant. Pour remédier à cette situation, nous avons élaboré un diagramme

indiquant ce qui est nécessaire pour obtenir l'approbation d'une demande. Il manquait des informations essentielles dans les demandes récentes. Le diagramme devrait être fourni par toutes les directions à chaque filiale. Il est important que chaque direction examine ses sites Web actuels et mette à jour la section Rituel et Récompenses avec ce diagramme. Ce diagramme est inclus avec la demande en ligne. Il y a aussi un exemple de témoignage pour aider les membres à compléter une justification robuste.

ÉPINGLETTES DE REVERS COMMÉMORATIVES

Lors de la réunion du C.E.N. en avril 2019, on a autorisé le port de l'épinglette du 75^e anniversaire du jour J pour la tenue de la Légion et de l'A.F., avec l'épinglette « Appuyons nos troupes » à partir du mois d'avril jusqu'au 31 décembre 2019. À compter du 31 décembre 2019, le port de l'épinglette du 75^e anniversaire du jour J n'est plus autorisé sur les tenues de la Légion et de l'A.F.

Lors de la réunion du C.E.N. de novembre 2020, l'approbation a été donnée pour le port de l'épinglette du 100^e anniversaire du coquelicot sur les tenues officielles de la Légion et de l'A.F. à partir de janvier jusqu'au 31 décembre 2021. Étant donné la tradition de porter le coquelicot sur le côté gauche, près du cœur, l'épinglette, elle, sera portée sur le côté gauche, sous l'épinglette de revers de la Légion et celle de service des FAC.

PORT DES MÉDAILLES DE L'A.F. SUR L'UNIFORME DE LA LÉGION

Lors de la réunion du C.E.N. en novembre 2018, une motion a été approuvée pour qu'une nouvelle sous-section (133) soit ajoutée au chapitre 1. Si un.e membre de l'A.F. adhère à la Légion pour des circonstances atténuantes, comme le fait que son A.F. rende sa charte OU qu'il ou elle soit transféré.e dans une filiale qui n'a pas d'A.F., les médailles décernées par l'Auxiliaire féminin peuvent également être portées sur les uniformes de la Légion. La sous-section 133 actuelle sera renumérotée 134.

MÉDAILLES DE LA SACT

Lors de la réunion du C.E.N. en juin 2020, une motion a été approuvée pour qu'une médaille

d'ancien officier de la section spéciale des ACT soit créée en utilisant le même ruban que la médaille d'ancien président de la SACT, soit le bleu pâle comme couleur principale avec des bandes dorées, et qu'une barrette de « Représentant de la SACT » soit créée. Les barrettes provinciales existantes, comme celle de 1^{er} vice-président, seront utilisées. Le coût du ruban et de la nouvelle barrette sera pris en charge par la Section spéciale des ACT.

MÉDAILLES BSO

Lors de la réunion du C.E.N. de juin 2020, une motion a été approuvée pour qu'une médaille d'ancien président de la section spéciale des BSO soit créée, dans la lignée de la médaille d'ancien président de la section spéciale de la SACT en utilisant le vert comme couleur de ruban primaire. De plus, une barrette pour la médaille des anciens présidents sera créée, portant la mention « BSO OSI », et une médaille des anciens officiers sera également créée en utilisant le vert comme couleur principale du ruban et des bandes dorées, ainsi qu'une nouvelle barrette portant la mention « Projets spéciaux ». Les barrettes provinciales existantes, comme celle de 1^{er} vice-président, seront utilisées. Le coût de la création et du stockage des médailles, des barrettes et du ruban sera pris en charge par la Section spéciale des BSO.

TENUE DE VILLE DE LA LÉGION

Lors de la réunion du C.E.N. en juin 2020, on a approuvé une motion voulant qu'une tenue vestimentaire informelle de la Légion, consistant en un polo à manches courtes, soit adoptée pour être portée lors de divers événements de la Légion, tels que les réunions d'affaires du congrès. Sont exclues les cérémonies d'ouverture, diverses réunions de la Légion, c.-à-d., les réunions de l'exécutif, générales et spéciales, les événements informels des filiales, et les visites aux vétérans dans les hôpitaux. La tenue de ville comprend également des chaussures noires, des chaussettes noires, des pantalons gris pour les hommes et des chaussures noires, et des collants gris foncé, des jupes ou des pantalons gris au genou pour les femmes.

Lors de la réunion du C.E.N. en novembre 2020, une motion a été approuvée pour modifier le style de chemise à porter comme tenue de ville de la

Légion. La discussion initiale s'est centrée sur un polo, cependant, la quantité de broderie nécessaire pour l'écusson créerait un plissement de matériel autour de l'écusson qui ne serait pas beau. De plus, une chemise à manches courtes est beaucoup plus fonctionnelle, car elle a une apparence de tenue de ville, ce qui en fait un meilleur choix.

Chaque chemise bleu français sera brodée de l'écusson de la Légion. La désignation du membre sera épinglée sous l'écusson: vétéran, associé, affilié ou membre à vie. L'épinglette sera incluse avec chaque chemise. Le manuel du Rituel et Récompenses a été modifié pour refléter le règlement de cette tenue.

BUDGET

Ce rapport et les détails ont été inclus dans le budget qui a été présenté par le Trésorier national dans son rapport.

RESOLUTIONS

Le comité a examiné trois résolutions soumises à l'examen de ce congrès. Les trois résolutions ont été rejetées par le comité.

CONCLUSION

Le Comité du rituel, des récompenses et du protocole s'engage à maintenir les normes les plus élevées pour les récompenses de la Légion et pour le protocole, le rituel et les cérémonies pratiqués par les membres, les filiales et les directions de la Légion. Le comité est un partenaire actif dans le processus de changement et de renouveau qui se déroule actuellement au sein de la Légion. Ce comité demeure engagé envers ces objectifs.

Je demande qu'un membre votant du CEN propose l'acceptation de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – DIRECTION NATIONALE COMITÉ RITUEL ET RÉCOMPENSES

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	69	-	100	100	100
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	52	-	500	500	500
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	113	11	500	510	520
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	158	23	150	153	156
FRAIS POSTAUX	4	-	-	-	-
PUBLICATIONS					
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	-	337	-	-	-
TOTAL	396	371	1,250	1,263	1,276

GÉNÉRAL

Le but du *Comité Constitution & Lois* (le « Comité ») est de conseiller la Légion, entre deux congrès, sur les questions constitutionnelles découlant de l'interprétation de *l'Acte Incorporant La Légion royale canadienne et des Statuts généraux*. Toute demande de décision doit être adressée au coordonnateur du Comité de la Direction nationale; les délibérations du Comité se tiennent par la suite par voie de communication électronique, soit par courriel ou téléconférence.

MANUEL DES STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis juillet 2016, le manuel *Les Statuts généraux* est accessible en ligne. Suite au congrès de 2018, les modificatifs ont été distribués (novembre 2018, avril 2019, janvier 2020 and juin 2020), et le contenu du manuel offert en ligne est actuel et précis.

MODIFICATIONS AUX STATUTS GÉNÉRAUX DE DIRECTION PROVINCIALE

Durant la période 2018-2021, le Comité a examiné les modificatifs proposés aux « *Statuts* » de direction de sept provinces et de deux sections spéciales.

MODIFICATIONS – STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis le dernier congrès tenu à Winnipeg au Manitoba en août 2018, le Conseil exécutif national a approuvé quatre (4) règlements modifiant les *Statuts généraux* de la Légion. Les règlements nos 99,100,101,102,103,104, 105 et 106 sont présentés dans ce rapport et soumis à ce congrès pour ratification conformément au paragraphe 6(2) de la *Loi Incorporant La Légion royale canadienne*. Advenant leur rejet, ces règlements cesseront d'être en vigueur à la fin de ce congrès.

RÈGLEMENT N° 99

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 28 avril 2018, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SOUS-SOUS-SECTION 418.B.i.

Remplacez le renvoi fait à « *Cadre exécutif sénior* » par « *Officier supérieur élu* »

SECTION 1205.

Modifiez la Section 1205 comme suit :

- 1205.** Chaque filiale est tenue de :
- a. remettre au moins une fois par mois à la Direction nationale toutes les capitations perçues au cours du mois précédent ; et,
 - b. fournir sans tarder à sa direction provinciale, à une section spéciale ou à la Direction nationale, tous renseignements éventuellement requis d'elle, eu égard à ses activités.

Dans le cas d'une section spéciale, son président a le pouvoir d'exiger et de recevoir toute information de leurs membres ou de toute autre filiale à laquelle un membre de la section spéciale a aussi adhéré comme membre, pour autant que l'information exigée est dans le cadre des activités de la section spéciale.

RÈGLEMENT N° 100

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 25 août 2018, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

DIVERSES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS

Remplacez tous les renvois faits à « secrétaire national » par « directeur exécutif national ».

Remplacez tous les renvois faits à « secrétaire provincial » par « directeur exécutif provincial ».

SOUS-SECTION 101.C.

Modifiez la sous-section 101.c. comme suit :

101.c. Un MEMBRE EN RÈGLE désigne un membre qui n'est pas sous le coup d'une suspension ou dont le paiement de ses frais d'adhésion n'est pas en souffrance. Cependant, les droits et privilèges d'un membre peuvent être limités ou restreints dans des circonstances désignées ci-après.

SOUS-SECTION 617.I.

Modifiez la sous-section 617.i. comme suit

617.i. La cérémonie d'accueil des membres de filiales spéciales peut être reportée jusqu'à ce qu'ils transfèrent à une filiale régulière

SOUS-SECTION 708.B.

Modifiez la sous-section 708.b. comme suit :

708.b. Un commandant de zone internationale peut, après enquête et pour raison valable clairement indiquée, suspendre la charte ou les pouvoirs de toute filiale, de tout poste ou de tout auxiliaire opérant sous sa juridiction, ou prendre quelque mesure que ce soit qui n'est pas incompatible avec les dispositions des présents règlements, et qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour le plus grand bien de la Légion. Il en fera par la suite rapport à la Direction nationale.

RÈGLEMENT N° 101

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 28 août 2018, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

(Nota: Les modificatifs proposés en vertu des règlements nos 96 et 97 – qui supprimaient la catégorie d'adhésion « à vie » – n'ont pas été ratifiés par les délégués présents au Congrès national de 2018, de sorte qu'ils cessent d'être valides. Les modificatifs suivants rétablissent les sections et les sous-sections mentionnées dans leur libellé original.)

SOUS-SECTION 111.A.

Modifiez la sous-section 111.a. comme suit pour y introduire l'adhésion « à vie » :

111.a. Sauf disposition contraire des présents *Statuts généraux*, seuls les membres ordinaires, à vie, associés et affiliés votants en règle (voir 101.c.) auront le droit de voter ou d'occuper un poste à quelque niveau que ce soit de la Légion.

SOUS-SECTION 122.B.

Modifiez la sous-section 122.b. comme suit pour y retirer le renvoi fait à l'approbation de la Direction nationale :

122.b. Une direction provinciale ou, avec le consentement de la direction provinciale, une filiale ou un groupe de filiales peut se constituer en société ou en corporation pour la mise sur pied d'un programme de logements et/ou de soins à domicile. Il faudra toutefois, dans tous les cas, obtenir l'autorisation de la Direction nationale avant d'associer le nom de la « Légion » à un tel programme.

SOUS-SECTION 201.B.

Modifiez la sous-section 201.b. comme suit pour y introduire l'adhésion « à vie » :

201.b. Les catégories d'adhésion approuvées sont : à vie, ordinaire, associé, affilié votant et affilié non-votant.

SECTION 220.

Modifiez la Section 220 comme suit pour y introduire « à vie » :

220. Les seules catégories d'adhésion qu'une filiale peut enregistrer sont celles de membre à vie, ordinaire, associé, affilié, et à vie méritant (avant juillet 2000 seulement).

SOUS-SECTION 224.A.

Modifiez la sous-section 224.a. comme suit pour y introduire l'adhésion « à vie » :

224.a. Une adhésion à titre de membre à vie, ordinaire ou associé au sein de la Section des vétérans tuberculeux n'est permise qu'à une personne qui :

SOUS-SOUS-SECTION 224.A.II.

Modifiez la sous-sous-section 224.a.ii. comme suit :

224.a.ii. est l'enfant, l'enfant adopté, le beau-fils, le petit-fils ou la petite-fille, le frère ou la sœur, la nièce, le neveu, la veuve/le veuf, le parent ou le conjoint d'un membre à vie ou ordinaire, souffrant de tuberculose ou d'invalidité respiratoire; ou

SOUS-SECTION 225.A.

Modifiez la sous-section 225.a. comme suit pour y introduire « à vie » :

225.a. Tout membre à vie, ordinaire, associé ou affilié d'une filiale de la Section des vétérans tuberculeux peut, sur présentation de sa carte de membre, devenir membre à vie, ordinaire, associé ou affilié de n'importe quelle filiale de la Légion, moyennant son acquittement des cotisations (excluant la capitation) de la filiale.

SOUS-SECTION 225.B.

Modifiez la sous-section 225.b. comme suit pour y introduire l'adhésion « à vie » :

225.b. Tout membre à vie, ordinaire, associé ou affilié d'une filiale de la Légion peut, sur présentation de sa carte de membre et pour autant qu'il rencontre les critères d'adhésion, devenir membre à vie, ordinaire, associé ou affilié de n'importe quelle filiale de la Section des vétérans tuberculeux, moyennant son acquittement des cotisations (excluant la capitation) de la filiale.

Nota: Les dispositions suivantes sont nouvelles et concernent les motifs de plainte

SOUS-SECTION 304.A.

Ajoutez la nouvelle sous-sous-section 304.a.vii. comme suit :

304.a.vii. harcèlement ou harcèlement sexuel.

SOUS-SOUS-SECTION 304.C.II.

Modifiez la sous-sous-section 304.c.ii. comme suit :

304.c.ii. Si une plainte allègue le harcèlement ou le harcèlement sexuel, celle-ci pour être valide doit être logée dans les 90 jours de la date à laquelle l'incident allégué s'est produit.

Attribuez le numéro 304.c.iii. à la sous-sous-section 304.c.ii. existante.

RÈGLEMENT N° 102

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 25 novembre 2018, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SUBSECTION III.D.

Modifiez la sous-section 111.d. comme suit :

111.d. Sauf dispositions contraires lors de la nomination ou dans les règlements de la filiale ou de la direction, la

durée d'une nomination est celle prescrite par l'autorité investie du pouvoir de nomination pour ce poste. Toute résiliation avant la fin d'un mandat peut se faire seulement pour motif valable et seulement par l'autorité investie du pouvoir de nomination. Toute personne nommée peut interjeter appel concernant sa révocation pour motif, et ce, en vertu des directives administratives inhérentes à ce type d'appel. Le comité d'appel peut confirmer la résiliation ou ordonner la réintégration.

SOUS-SECTION 137.G.

Insérez la nouvelle sous-section 137.g. :

137.g. Le président national d'une section spéciale peut, après enquête et pour motif clairement stipulé, suspendre la charte ou les pouvoirs de toute filiale ou de tout auxiliaire opérant sous sa juridiction, ou de l'un de ses officiers, ou encore prendre toute autre mesure conforme à ces *Statuts généraux* et jugée nécessaire ou souhaitable pour le plus grand bien de la Légion. Il en fera par la suite rapport à la Direction nationale.

SOUS-SOUS-SECTION 304.B.V.

Modifiez la sous-sous-section 304.b.v. comme suit :

304.b.v. l'adresser et la signifier au secrétaire de la filiale ou au directeur exécutif de la direction concernée dans les délais prescrits à compter de la date à laquelle l'infraction présumée a eu lieu ou de la date à laquelle le plaignant, en bonne foi, a d'abord eu connaissance de suffisamment de faits sur l'infraction présumée pour constituer une plainte valide.

SOUS-SECTION 304.E.

Modifiez la sous-section 304.e. comme suit :

304.e. Lorsque la plainte vise un président de filiale, un officier de zone, de district ou de direction provinciale,

actuel ou ancien, et porte sur une infraction présumée survenue durant leur mandat, la plainte doit être déposée auprès du directeur exécutif de la direction provinciale. Lorsque la plainte vise un officier d'une section spéciale, actuel ou ancien, et porte sur une infraction présumée survenue durant son mandat, la plainte doit être déposée auprès du président national de la section spéciale concernée.

SOUS-SECTION 304.F.

Modifiez la sous-section 304.f. comme suit :

304.f. Lorsque la plainte vise un président provincial, le président d'une section spéciale ou un officier de la Direction nationale, actuel ou ancien, et que la plainte porte sur une infraction présumée survenue durant leur mandat, la plainte doit être déposée auprès du directeur exécutif national.

SOUS-SOUS-SECTION 314.J.II.

Attribuez le numéro 314.j.iii. à la sous-sous-section 314.j.ii. existante et modifiez-la comme suit :

314.j.iii. lorsque l'appel vise l'acceptation de la plainte :

- (1) confirmer le rejet; ou
- (2) renverser le rejet et renvoyer l'affaire au niveau d'origine pour une nouvelle audition.

L'ancienne sous-sous-section 314.j.iii. se voit attribuer le numéro 314.j.ii.

SOUS-SECTION 919.C.

Modifiez la sous-section 919.c. comme suit :

919.c. Toute résolution adoptée par une direction provinciale et qui a une portée nationale sera acheminée à la Direction nationale et y être reçue, et ce, au moins cent douze (112) jours avant la date d'ouverture du congrès.

SECTION 921.

Modifiez la Section 921 comme suit :

921. Tout changement aux politiques et procédures administratives de la

Légion résultant de résolutions ou de modificatifs aux statuts adoptés lors d'un congrès, entrera en vigueur (à moins d'indication contraire) le premier jour du cinquième mois suivant le congrès ou le 1^{er} janvier, selon la première de ces éventualités.

RÈGLEMENT N° 103

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 14 avril 2019, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SECTION 226

Ajouter l'introduction suivante à la section 226 :

226. À condition qu'aucune procédure ne soit en suspens en vertu de l'Article III :

SOUS-SOUS-SECTION 311.A.I.

Modifiez la sous-sous-section 311.a.i. comme suit :

311.a.i. adresse de réprimande pouvant aussi nécessiter l'envoi d'une lettre d'excuses à la filiale et/ou, le cas échéant, à la personne ou aux personnes qui pourraient avoir été lésées.

SOUS-SOUS-SECTION 311.A.IV.

Modifiez la sous-sous-section 311.a.iv. comme suit :

311.a.iv. suspension et, partant, s'il y a lieu, une révocation de poste, pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois

RÈGLEMENT N° 104

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 17 janvier 2020, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SECTION 203

Modifiez la Section 203 comme suit :

203. Tout membre reconnu coupable au Canada d'une infraction à l'égard de l'article 419 du Code criminel du Canada (imposture militaire), ou de vol, fraude ou détournement de fonds du Coquelicot, de fonds de la Légion ou de biens de la Légion, sera sans préavis expulsé de la Légion.

RÈGLEMENT N° 105

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 20 mars 2020, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

Nota : En raison de la pandémie de la COVID-19 et des fermetures de filiales, ainsi que des exigences de confinement, les modifications temporaires suivantes aux Statuts généraux ont été approuvées.

SECTION 129

Modifiez la Section 129 comme suit :

Jusqu'à nouvel ordre et à compter d'aujourd'hui, la Section 129 des *Statuts généraux* est abrogée dans son intégralité.

SOUS-SECTION 308.D.

Modifiez la sous-section 308.d. comme suit :

À compter d'aujourd'hui, toutes les plaintes – en cours et nouvelles – sont suspendues, et la sous-section 308.d. des *Statuts généraux* est modifiée pour supprimer l'exigence des 45 jours.

RÈGLEMENT N° 106

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 6 juin 2020, que les *Statuts généraux* de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SECTION 1001

Modifiez la section 1001 comme suit :

- 1001.** Chaque direction provinciale verra, sur une base annuelle ou bisannuelle, à tenir un congrès à une date et au lieu établis par celle-ci. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles, et avec le consentement de la Direction nationale, l'intervalle entre les congrès pourrait au besoin être prolongé.

RÈGLEMENT N° 107

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 28 novembre 2020, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SECTION 415

Modifiez la section 415 comme suit :

- a. Les officiers supérieurs élus sont autorisés à se réunir à la demande du président national, du Conseil exécutif national ou de la majorité des officiers supérieurs élus.
- b. Les officiers supérieurs élus :
 - i. ont le pouvoir délégué d'établir le budget et de s'occuper des questions relatives au recrutement du personnel de la Direction nationale, et
 - ii. peuvent se réunir lorsqu'ils sont autorisés à le faire, pour discuter de toute question d'intérêt pour la Légion royale canadienne et formuler des recommandations de mise en œuvre au Conseil exécutif national.
- c. La majorité des membres des officiers supérieurs élus constitue le quorum.

RÈGLEMENT N° 108

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 24 avril 2021, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SECTION 202

Modifiez la section 202 comme suit :

Quiconque prône le renversement par la force du gouvernement dûment constitué du pays où se trouve la filiale, ou de qui la preuve a été faite qu'il préconise et encourage une propagande ou des actes subversifs, ou qu'il en est partie prenante, ne pourra être admis comme membre de la Légion.

BUDGET

Ci-joint, pour votre information, une copie du budget du *Comité Constitution & Lois* pour la période 2020-2022. Les délégués peuvent soulever toute question qu'ils pourraient avoir à ce moment-ci concernant les dépenses du Comité; cependant, toute motion visant à en modifier sa teneur devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national plus tard lors des délibérations du Congrès.

J'inviterais maintenant un membre du Conseil exécutif national à bien vouloir recommander l'adoption de mon rapport.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ CONSTITUTION ET LOIS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	1,320	33	1,500	1,530	1,561
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	843	52	1,000	1,020	1,040
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	-	250	255	260
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	280	35	250	255	260
FRAIS POSTAUX	209	78	300	306	312
PUBLICATIONS					
RÉVISION DES MANUELS EN LIGNE	383	370	300	306	312
TOTAL	3,035	568	3,600	3,672	3,745

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE
**COMITÉ du GROUPE CONSULTATIF
des VÉTÉRANS**

L. Murray, *Président*
T. Irvine, *Membre*
B. Julian, *Membre*
S. Clark, *Coordonnateur*
R. McInnis, *Coord. adjoint*

GENERAL

L'objectif de l'Assemblée de consultation des vétérans et du Forum des organisations est de réunir les divers organismes de vétérans afin de discuter des enjeux et de trouver un terrain d'entente sur lequel plaider auprès du gouvernement, et ce, pour le plus grand mieux-être de tous les vétérans et membres actifs des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que de leurs familles. Les réunions précédentes se sont avérées utiles pour identifier les questions urgentes et trouver des thèmes communs sur lesquels plaider auprès du gouvernement et d'Anciens Combattants Canada. Le gouvernement est très conscient de l'existence du Forum et prend au sérieux les recommandations qu'il formule.

La fréquence des réunions est normalement d'une par année. L'Assemblée s'est réunie en novembre 2018 et en novembre 2019; cependant, en raison des restrictions de rassemblement liées à la COVID-19, la réunion de 2020 a dû être reportée.

ENJEUX

Initiative multiconfessionnelle sur l'habitation:

Cette 'Maison des vétérans' de 40 unités, sise à Ottawa, est maintenant ouverte et aidera les vétérans sans-abri ou à risque de le devenir, en leur fournissant un logement abordable et des services de soutien pendant qu'ils s'efforcent de se remettre de leurs problèmes de santé physique et mentale. La Direction provinciale de l'Ontario a fourni un soutien financier important au projet.

L'Ombudsman des vétérans : Le Bureau de l'ombudsman des vétérans (BOV) se consacre au traitement équitable des vétérans et de leurs familles, tout en veillant à ce qu'ils aient accès aux programmes et aux services qui contribuent à

leur bien-être. Bien que les efforts se poursuivent pour améliorer ces programmes, le BOV en 2019-2020 s'est particulièrement concentré sur :

- Les familles : en évaluant l'impact des programmes et services offerts par ACC sur les familles des vétérans
- Les femmes vétérans : évaluation de l'impact des programmes et services d'ACC destinés aux femmes vétérans, et identification des lacunes qui y sont présentes.

La contribution de la Légion à ces questions et à d'autres est essentielle, et fait partie de la coopération continue avec le BOV.

Correspondance au ministre des Anciens

Combattants : L'Assemblée a envoyé des lettres au ministre des Anciens Combattants en lien avec :

- Les traitements reçus par les vétérans à l'Hôpital Sainte-Anne au Québec, à la suite de sa transition d'ACC au gouvernement du Québec. L'Assemblée a rappelé au ministre le legs de responsabilité d'ACC à l'égard de ces vétérans et des soins qu'ils reçoivent, compte tenu d'un récent recours en justice intenté par un membre du comité des vétérans de l'hôpital.
- D'enjeux relatifs à l'activité d'ACC et à ses annonces de programmes pour les vétérans, dont notamment :
 - La mise en place de la 'Pension à vie'
 - La conception et l'utilisation futures de groupes consultatifs, compte tenu du fait que ces groupes n'ont pas été activement sollicités au cours des dernières années, en particulier pendant qu'ACC élaborait son programme de 'Pension pour la vie'
 - Les retards accrus dans la prestation des services et le processus décisionnel

- La *Lettre de mandat* du ministre et son utilité pour les organisations de vétérans pour obliger le gouvernement à rendre des comptes et ACC à atteindre les objectifs fixés

Camarades, l'*Assemblée de consultation des vétérans* continue d'être un forum précieux pour une discussion ouverte et honnête sans la participation du gouvernement. Toutes les organisations ont tenu à remercier la Légion d'avoir organisé ce forum et toutes acceptent volontiers le concept d'une lettre conjointe adressée au gouvernement et exprimant un point de vue collectif sur les soins et le soutien à apporter aux vétérans.

RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n'a été soumise à l'examen de ce comité puisque toutes les résolutions en lien avec les vétérans sont examinées par les comités ACSA et Défense et Sécurité.

CONCLUSION

L'*Assemblée de consultation des vétérans* contribue à consolider la position de la Légion et à établir des relations solides avec les diverses organisations de vétérans. Il s'agit là d'une importante démarche de sensibilisation et de consensus.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU GROUPE CONSULTATIF DES ANCIENS COMBATTANTS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	505	-	1,500	1,530	1,561
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,084	-	1,300	1,326	1,353
FRAIS D'IMPRESSION ET BUREAU	-	-	50	51	52
TÉLÉPHONE	-	-	50	51	52
DIVERS	127	-	-	-	-
TOTAL	1,716	-	2,900	2,958	3,017

B. Julian, *Président*
T. Irvine, *Vice-président*
J. Carleton, *Membre*
L. Murray, *Membre*
K. Scott, *Membre*
R. Zettler, *Membre*
M. Barham, *Conseiller*
J. Rycroft, *Conseiller*
S. Clark, *Coordinateur*
D. Martin, *Coordinateur adjoint*

PLAN STRATÉGIQUE

Le Congrès national de 2018 a approuvé le plan stratégique de la Légion couvrant tous les domaines d'exploitation, la gouvernance, l'infrastructure, la modernisation et l'adhésion étant les principaux domaines d'intérêt. Le plan a permis à l'organisation d'adopter une approche proactive envers le fonctionnement ; cette feuille de route a défini la direction que la Légion doit prendre pour atteindre ses objectifs de croissance et du succès continu.

La covid-19 a été un virage sur la route à suivre. Elle nous a obligés à prêter attention à la viabilité des filiales. Mais elle ne fut pas un barrage. Il était essentiel que l'organisation soit en mesure de fournir de manière proactive des informations et des conseils aux directions provinciales et aux filiales, permettant ainsi aux dirigeants de positionner efficacement l'organisation pour qu'elle puisse connaître le succès dès le retour à la normale. Pour y parvenir, nous avons dû nous familiariser avec la viabilité de chaque filiale et avec les problèmes financiers, opérationnels et humains auxquels elles seraient confrontées à leur réouverture. Nous avons tout de même atteint la croissance prévue par notre plan stratégique grâce à la perspective et à la vision qu'il nous a procurées. Nous avons examiné de nouvelles façons de faire des affaires et introduit de nouvelles idées pour faire progresser et moderniser l'organisation :

Sous-comité de gouvernance : La recommandation de ce comité de former un sous-comité de gouvernance pour examiner le rôle de gouvernance des officiers supérieurs élus a été appuyée. Cette étude a porté sur la possibilité d'accroître la responsabilité des officiers supérieurs élus au-delà du simple budget, comme le prévoit

l'article GBL 415. Les recommandations du sous-comité ont été présentées sous le Statut n° 107 dans le rapport du Comité de la Constitution et Lois.

Imposture militaire : L'imposture militaire n'est pas un phénomène nouveau ; ce comité a recommandé que l'organisation adopte une politique nationale pour prendre des mesures contre tout légionnaire qui commet cet acte de dénigrement de l'honneur et du sacrifice de ceux qui ont obtenu le droit de porter des médailles et des décorations. La politique nationale a été adoptée à partir de celle élaborée par la direction de la C.-B./T.Y. Le comité remercie la direction d'avoir consenti à ce qu'elle ait une portée nationale.

Opération Harmonie : Le comité a lancé *Opération Harmonie : Une organisation d'inclusion, de diversité et d'égalité* pour développer la stratégie de l'adhésion à la Légion et des dirigeants élus. Le comité continue à affiner la procédure à suivre pour engager l'ensemble de l'organisation dans cette importante discussion. Il est essentiel de veiller à l'inclusivité des messages et du langage dans toutes les communications. La politique est en cours d'élaboration et des détails supplémentaires suivront.

MemberPerks : un nouveau programme de récompenses MemberPerks bilingue a été proposé par ce comité et lancé en juin 2020. Il offre des milliers de rabais nationaux et locaux (coupons imprimés et codes promotionnels en ligne) aux membres grâce à une page Web réservée aux membres. Ces rabais géociblés constituent une initiative importante pour promouvoir la valeur d'une adhésion à la Légion.

Tenue de ville de la Légion : La proposition du comité pour une nouvelle tenue de ville (informelle) a été appuyée et sera détaillée dans le rapport du comité du Rituel et des récompenses.

CONCLUSION

Camarades, ce comité continuera à travailler activement sur la façon dont nous fonctionnons afin de nous positionner au mieux pour un succès continu. Ce n'est pas le moment de faire demi-tour sur les avancées que l'organisation a réalisées ou sur les initiatives adoptées pour contourner les restrictions causées par la pandémie. Nous

devons être des leaders en matière d'évolution organisationnelle et d'ingéniosité opérationnelle et continuer à adopter des mesures novatrices pour combler les lacunes dans notre façon de procéder, aujourd'hui et à l'avenir.

Je propose que mon rapport soit accepté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ ALLONS DE L'AVANT

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	3,021	-	2,500	2,550	2,601
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,815	-	2,500	2,550	2,601
IMPRESSION	-	-	100	102	104
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	-	-	100	102	104
TOTAL	5,836	-	5,200	5,304	5,410

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

B. White, *Président*
M.A. Misfeldt, *Ancien président national*
B. Chafe, *Président national des débats*
M. Fryday-Cook, *Présidente / Dir. prov. – N.-É./Nt*
D. Gordon, *Ancien directeur exécutif provincial*
B. Julian, *Membre d'office*
M. Barham, *Aviseur*
J. Rycroft, *Aviseur*
R. Hayley, *Coordonnateur*

APERÇU

À la demande du président national, le Comité sur la gouvernance a été créé en 2020 afin, entre autres, de mettre en place le Plan stratégique de La Légion royale nationale approuvé par les délégués présents au Congrès national de 2018.

La gouvernance de la Légion est l'un des six piliers du plan stratégique et appelle à améliorer l'efficacité de la gouvernance et de la mesure des performances.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2020 et a présenté une première recommandation présentée ci-dessous au CEN lors des réunions de novembre 2020.

La recommandation a été présentée au CEN.

RECOMMANDATION PRÉSENTÉE AU CEN

Recommandation est faite de modifier l'article 415 des *Statuts généraux*, lequel se lit présentement comme suit :

« À l'appel du président national, les officiers supérieurs élus se réuniront pour y discuter d'enjeux spécifiques, y compris de questions liées au budget et à la dotation du personnel de la Direction nationale. Une majorité des membres des officiers supérieurs élus constituera un quorum. »

Que l'article 415 des *Statuts généraux* soit modifié comme suit :

415.

- a. Les officiers supérieurs élus sont autorisés à se réunir suite à l'appel du président national, du Conseil exécutif national ou d'une majorité des officiers supérieurs élus ;
- b. Les officiers supérieurs élus :
 - i. ont le pouvoir délégué d'établir le budget et de traiter de toutes questions liées à la dotation du personnel de la Direction nationale, et
 - ii. peuvent se réunir - lorsqu'autorisés – afin de discuter de tout sujet d'intérêt pour La Légion royale canadienne et de prodiguer au Conseil exécutif national des recommandations de mise en œuvre ; et.
- c. Une majorité des membres des officiers supérieurs élus constitue un quorum.

PERSPECTIVES

Le Comité attend de nouvelles directives de la part du président national.

Les célébrations prévues pour marquer le 100^e anniversaire de La Légion royale canadienne (LRC) se dérouleront de juin 2025 à juillet 2026. Ce sera alors l'occasion de rappeler à tous les Canadiens et Canadiennes la partie prenante de la Légion au sein du tissu social canadien. Ce sera le moment de rappeler à tous que la Légion est une organisation démocratique, non partisane, composée de membres dont la mission est de servir les vétérans – incluant les membres actifs des Forces armées canadiennes et de la GRC – et leurs familles, d'être les gardiens du Souvenir, et d'être au service du Canada et de ses collectivités.

Le *Comité du Centenaire* sera composé de représentants de chaque direction.

Au cours de l'année du Centenaire, nous ferons revivre les histoires personnelles, les souvenirs et le travail philanthropique de nos membres, et ce, afin de relater l'histoire de la Légion des 100 dernières années. Les plans sont déjà en marche, dont :

- Conception du logo du Centenaire et son approbation par le CEN ;
- Un livre sur le Centenaire de la Légion royale canadienne sera écrit ;
- Contact avec l'*Autorité héraldique du Canada* pour l'approbation d'armoiries à la LRC ;
- Contact avec la *Monnaie royale canadienne* pour l'émission d'une pièce de circulation générale célébrant le Centenaire de la LRC ;
- Contact avec le président du *Comité consultatif sur les timbres-poste* de Postes Canada pour l'émission d'un timbre commémoratif du Centenaire de la Légion ;

- Tenue de discussions avec la *Boutique du coquelicot* pour des produits célébrant le Centenaire ;
- Contact avec l'*Office national du film du Canada* (ONF) pour la production d'un film/documentaire sur les 100 années d'existence de la Légion.

En nous penchant sur nos réalisations des dernières 100 années, nous verrons à reconnaître nos membres, nos bénévoles, nos collecteurs de fonds et nos partenaires corporatifs qui partagent notre passion de mobiliser les gens pour soutenir, commémorer et célébrer notre communauté de vétérans, et souligner l'importance du Souvenir.

Pour marquer en 2025-2026 les 100 années de service, nous vous demandons de vous joindre à nous pour célébrer notre riche histoire et les contributions que nous avons pu apporter, et tous ensemble de nous tourner vers les 100 prochaines années.

Une fois le Comité pleinement constitué, nous tiendrons des réunions et diffuserons des rapports d'étape de façon régulière.

Je recommande l'adoption de ce rapport tel que présenté.

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE SECTION *des* VÉTÉRANS TUBERCULEUX (SVT)

K. Merola, *Président*
B. Underhill, *Premier Vice-président*
L. Lindsay, *Vice-président*
G. Coburn, *Secrétaire-trésorier*
C. Paul, *Président sortant*

ADHÉSION

Comme dans toutes les sphères d'activités de la Légion, l'adhésion reste notre principale préoccupation. Nous avons lancé les initiatives suivantes pour aider à accroître notre effectif. L'adhésion reste stable, toutes les filiales de la SACT étant des filiales de service.

Filiale SACT n° 44, Vancouver, C.-B.
Filiale SACT n° 52, filiale commémorative
Hugh Farthing, Calgary
Filiale SACT n° 78, filiale commémorative
Dr Harold Anderson, Saskatoon
Filiale nationale SACT, Vancouver, C.-B.

La filiale Shalom 178 de Vancouver, C.-B., a voté pour devenir une filiale de la SACT et le processus de changement de leur charte en « filiale 178 Shalom de la SACT » est en cours.

REGISTRE NATIONAL DES MEMBRES

La SACT a créé un registre national des membres, car la LRC ne tient pas compte des membres de la SACT ni des membres qui appartiennent aux deux. Les membres sont enregistrés par filiale et par province.

Le registre national permet au secrétaire de la SACT de joindre tous ses membres en même temps et la liste nationale est à l'usage exclusif de la SACT.

CRÉATION D'UNE FILIALE NATIONALE VIRTUELLE DE LA SACT

La SACT a créé une filiale nationale virtuelle pour les membres qui souhaitent adhérer à la SACT, mais qui ne vivent pas à proximité de l'une des trois filiales de la SACT. Cette filiale virtuelle est semblable à celle de la Direction nationale. Nous sommes satisfaits de cette initiative et comptons plusieurs nouveaux membres qui appartiennent aux deux.

Vous pouvez contacter le secrétaire national par courriel pour obtenir des informations sur la SACT : tvstvanational@gmail.com

SACT / MISE À JOUR DES STATUTS GÉNÉRAUX

Les modifications des statuts généraux (SG) de la SACT ont été approuvées par le comité de la Constitution et des Lois.

MODIFICATION

SG s. 512. A : un membre de la Légion royale canadienne qui appuie les buts, les objectifs et les règlements de la Section des anciens combattants tuberculeux.

STATUTS GÉNÉRAUX DE LA SACT

SECTION I

BUTS ET OBJETS

Les buts et objets de la Section des Anciens combattants tuberculeux (SACT) de la Légion royale canadienne sont les suivants :

- a. Tel que stipulé dans la Loi constituant en société la Légion royale canadienne (1981) et tel que cité dans l'introduction des Statuts généraux de la Légion royale canadienne.
- b. Comme stipulé dans l'article de foi entre la section des vétérans tuberculeux et la Légion royale canadienne.
- c. Faire en sorte que des dispositions appropriées sont prises pour les personnes souffrant de tuberculose ou de toute autre maladie ou blessure pulmonaire contractée ou aggravée pendant le service dans les forces du Canada ou de ses alliés.
- d. Assurer des pensions raisonnables, un emploi pour ceux qui en sont capables, des soins médicaux et des dispositions équitables pour les familles à charge ou pour les anciens militaires tuberculeux ou souffrant de troubles respiratoires.

- e. Contribuer à l'éducation, comme par exemple en réduisant la prévalence de la tuberculose, et coopérer avec les associations pulmonaires chaque fois que cela est possible.

Un formulaire de demande d'adhésion qui reflète les modifications a été produit et sera fourni aux membres lors du congrès en format PDF.

MODIFICATION — SG 304.E. ET 304.F.

CONSENSUS : Il a été recommandé de modifier l'article 304.e. des SG afin d'ajouter une référence aux officiers et officières d'une section spéciale.

CONSENSUS : Il a été recommandé de modifier les SG 304.f. pour ajouter une référence au président ou à la présidente d'une section spéciale.

MODIFICATION — SG 137.G. L'AUTORITÉ DES SECTIONS SPÉCIALES

CONSENSUS : Il a été recommandé d'insérer le texte suivant en tant que SG 137.g. Le président national ou la présidente nationale d'une section spéciale peut, après enquête et pour des raisons clairement énoncées, suspendre la charte ou les pouvoirs d'une filiale ou d'un auxiliaire de la section spéciale, ou suspendre tout officier ou officière de celle-ci, ou prendre toute autre mesure qui n'est pas incompatible avec les présents statuts et qui est nécessaire ou souhaitable pour le bien de la Légion, et il doit faire rapport à la Direction nationale des mesures prises.

PHILANTHROPIE COMMUNAUTAIRE

Les filiales de la SACT continuent à faire du bénévolat dans les collectivités et à parrainer des programmes et des communautés qui font partie de notre mandat :

- Recherche sur la tuberculose et les maladies respiratoires,
- Équipement respiratoire indispensable pour les hôpitaux et les premiers intervenants,
- Bourses d'études pour les étudiant.e.s des filiales et les étudiant.e.s en inhalothérapie,
- Soutien aux cadets dans tout le pays,
- Programmes communautaires pour les vétérans et les personnes âgées.

PROJETS SPÉCIAUX

Drapeaux pour les tombes des vétérans canadiens

En 2020, la SACT a fait don de 1800 drapeaux canadiens pour les tombes des vétérans canadiens à Plymouth, en Angleterre. L'un des membres de la filiale 44 vit dans les îles de Jersey et est membre du *Jersey Military Vehicle Club*. Chaque année, le club assiste à la cérémonie de la fête du Canada pour les morts de guerre à Plymouth, en Angleterre, et place des drapeaux canadiens sur les tombes des Canadiens. En raison de la covid, le club n'a pas pu assister à la cérémonie à Plymouth et a conservé les drapeaux pour un moment où il sera possible de les placer en toute sécurité.

Don à Ligue des anciens combattants de l'Empire britannique (LACEB)

La SACT a pu obtenir un don de 5 000 \$ d'un collègue de Kandys pour les vétérans et les épouses de la LACEB à Antigua. Cette subvention permettra de fournir deux repas par jour à 15 vétérans et leur conjoint.e. Nous savons que cette subvention aura un impact significatif sur leur confort et leur qualité de vie.

Cette subvention est importante, car il n'y a pas eu d'argent collecté en 2020 pour la LACEB selon la méthode traditionnelle du « passage du chapeau » lors des congrès.

MÉDAILLE POUR OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA SACT

Les SACT ont maintenant des médailles pour les anciens officiers ; nous sommes fiers de reconnaître nos anciens officiers avec ces nouvelles médailles. Merci aux Rituel et Récompenses et au magasin de la Légion d'avoir fourni les médailles.

CONGRÈS NATIONAL DE LA SACT

Cette année, le congrès de la SACT se déroulera en même temps que le congrès national, via Zoom le samedi 14 août à 13 h.

Ce sera mon dernier rapport au Congrès national, et ce fut un honneur de servir avec le groupe de membres dévoués du CEN.

Je souhaite également remercier la direction de la SACT qui a travaillé à mes côtés pour aider à maintenir la pertinence de notre organisation et son utilité pour la Légion et la communauté en général.

En toute camaraderie,
Kandys Merola
Présidente nationale de la SACT

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE
**SECTION SPÉCIALE BLESSURES
de STRESS OPÉRATIONNEL**
“BSO Legion OSI

J. Carleton, *Présidente*
T. Jenvenne, *1^{er} vice-président*
D. Reid, *2^{ème} vice-président*
C. Cook, *Chair*
S. Clayton, *Trésorière*
C. Richardson, *Café Buddy Check Coord.*
C. Hood, *Op VetBuild*
C. Richardson, *Président sortant*
G. Hines, *Ancien président*

Au cours des trois dernières années qui se sont écoulées depuis le 47^{ème} Congrès national tenu à Winnipeg, la Section spéciale BSO a élargi ses activités de soutien par les pairs, mené à bien deux processus de planification stratégique (dont le plus récent ci-joint à l'annexe « A »), participé à de multiples activités bilatérales et multiservices, et révisé ses statuts. De plus, la Section a soumis une proposition de subvention de trois ans au *Fonds pour le bien-être des vétérans* (présentement administré par Anciens Combattants Canada (ACC) en vue d'un financement supplémentaire au cours du présent exercice), tenu des élections provisoires pour remplacer les membres du comité exécutif qui ont quitté, finalisé le mandat des représentants de la Section auprès des directions provinciales et procédé à ses premières élections par le biais d'un processus effectué en ligne. La Section continue de coordonner la formation de premiers soins en santé mentale pour vétérans et a participé à la transition de ce cours géré par la *Commission de la santé mentale du Canada* (CSMC) d'un cours en présentiel à une offre en mode virtuel. Enfin la Section, en collaboration avec l'Association PPCLI et *Project Trauma Support* (N.D.T : *Projet de soutien en cas de traumatisme*), a élaboré un programme de formation de *Représentation par des pairs* qui sera lancé à l'été 2021.

Plus récemment en 2021, la Section a adopté une reconnaissance territoriale virtuelle qui est lue au début de chaque réunion, et qui vient compléter la cérémonie de reconnaissance et de purification qui fait partie des réunions en mode présentiel.

Nous avons par ailleurs désigné des représentants au sein de la Section pour participer aux Comités pléniers. La Section continue de siéger au Comité national de soutien aux anciens combattants et aux aînés et au Comité Aller de l'avant. À l'interne, le Comité des traumatismes sexuels militaires a été créé et le Comité des sports et du bien-être mental est en voie de l'être.

En avril 2021, le Conseil exécutif de la Section est constitué des membres suivants :

Ancien président : Glynne Hines
Président sortant : Chris Richardson
Présidente : Jill Carleton
Présidente des débats : Crystal Cook
1^{er} vice-président : Trevor Jenvenne
2^e vice-président : Darren Reid
Trésorière : Sheila Clayton
Coord. –
Café Buddy Check : Chris Richardson
Coord. –
Opération VetBuild : Craig Hood

Représentants de la Section auprès des directions provinciales :

C.-B./Yn Terri Orser
Alb./T.N.-O. Anthony Seward
Sask. Paul Valiquette
Man. & N.-O. Ont. Trevor Jenvenne
Ontario Darren Reid
Québec Michel Bonenfant
N.-B Duane Johnson
N.-É./Nt George Della
Î.-P.-É. Owen Parkhouse
T.-N.-L. Jeffrey Tod Hiscock

Bien que les restrictions imposées par la COVID nous aient empêchés de poursuivre les activités de soutien par les pairs dans la plupart des régions, la Section continue d'aller de l'avant, et, à cet égard, je tiens d'ailleurs à remercier tous les membres de l'exécutif et les représentants provinciaux pour leur patience en attendant le retour aux activités en mode présentiel, tout en saluant tous ceux et celles qui ont adhéré à la formation virtuelle.

Appendice A : Plan stratégique janvier 2021

NOTRE VISION	Être un chef de file à l'échelle nationale au Canada, à qui les vétérans et leurs familles feront appel pour obtenir le soutien dont ils ont besoin afin de surmonter les difficultés liées aux blessures liées au stress opérationnel (BSO).
NOTRE MISSION	Permettre aux vétérans et à leurs familles, touchés par des BSO, d'accéder aux services de soutien nécessaires pour les aider à se remettre des effets d'une BSO. La Section BSO de la Légion met en place un réseau de soutien par les pairs à l'ensemble des vétérans – tels que définis par la Légion – pour leur offrir de meilleurs services de sensibilisation et de soutien.
CE QUE NOUS SOMMES	La Section BSO de la Légion est un réseau de soutien par les pairs qui vise à mieux sensibiliser les vétérans – tels que définis par la Légion – et à leur apporter un meilleur soutien. Elle est partie intégrante de la Direction nationale et la place qu'elle occupe s'étend tant au niveau national que provincial. Les membres de la Section, qui doivent être des membres en règle de La Légion royale canadienne, sont en mesure, grâce à leur adhésion au niveau local, de prodiguer activement au besoin leurs conseils sur tout enjeu lié aux BSO.
PLAN D'ACTION	La Section BSO de la Légion accomplit sa mission en quatre volets : <ul style="list-style-type: none"> • Coordination et direction d'activités de sensibilisation auprès de la communauté des vétérans; • Identification de tout vétéran ou membre de sa famille qui a besoin d'aide pour résoudre un problème de BSO et aiguillage vers le Bureau d'entraide de la Légion pour un soutien; • Promotion d'information sur la santé mentale et aide à réduire les préjugés associés à la santé mentale; et • Soutien des efforts de revendication et partage d'informations aux niveaux des filiales, des directions provinciales et nationale.

PRÉSENCE NATIONALE* * EN DATE DE JANVIER 2021	Colombie-Britannique / Yukon	Terri Orser	25
	Alberta / Territoires du Nord-Ouest	Anthony Seward	20
	Saskatchewan	Paul Valiquette	11
	Manitoba / Nord-Ouest de l'Ontario	Trevor Jenvenne	12
	Ontario	Darren Reid	45
	Québec	Michel Bonenfant	10
	Nouveau-Brunswick	Duane Johnston	19
	Nouvelle-Écosse / Nunavut	George Dellavalle	13
	Île du Prince-Édouard	Owen Parkhouse	10
	Terre-Neuve-et-Labrador	Jeff Hiscock	15
	Direction nationale / à titre individuel	n/a	14
NOS OBJECTIFS POUR 2017-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger la coordination de la formation <i>Premiers soins en santé mentale</i> (PSSM), financée par ACC et dispensée aux vétérans par la CSMC. • Formaliser des partenariats avec les principales parties prenantes externes, y compris la manière dont les membres peuvent participer aux activités de sensibilisation. • Mettre en œuvre et déployer la stratégie de collecte de fonds. • Plaider en faveur des enjeux de santé mentale des vétérans et de leurs familles. • Agir avec transparence pour répondre aux attentes de nos membres. 		

HISTORIQUE ET CONTEXTE

La Section BSO de la Légion a été créée en 2016 à partir d'un besoin accru de représentation et d'une plus grande attention aux besoins des vétérans et de leur famille touchés par les BSO. Elle a été par la suite présentée et approuvée lors du 46^{ème} Congrès national qui s'est tenu en juin 2016. Elle a été incorporée au niveau fédéral sous l'appellation de de Section des vétérans pour traumatismes liés au stress opérationnel.

SECTION SPÉCIALE BSO – SA RAISON D'ÊTRE

La Section spéciale BSO offre une fonction stratégique de base, dirigée par des vétérans, afin d'identifier les services disponibles, les secteurs et les communautés ayant des besoins, et d'établir un lien entre les deux. Les membres de la Section sont des vétérans ou des membres de leur famille qui ont été touchés par les BSO. Partant, ils un intérêt manifeste, une compréhension et une motivation à s'engager, ainsi qu'une crédibilité au niveau des pairs pour entrer en contact avec quiconque qui ne veut pas ou ne peut obtenir d'aide.

La Section BSO de la Légion, c'est des vétérans qui tendent la main à des vétérans pour les aider à obtenir les soins dont ils ont besoin, où qu'ils soient. Pour la Légion, il s'agit d'être à la hauteur du principe sacré et de garder confiance pour qu'aucun vétéran n'est oublié. Par-dessus tout, il s'agit de soutenir les vétérans et leurs familles qui font face aux difficultés qui découlent de leur service - hier et aujourd'hui -, que ce soit ici au Canada, dans le cadre d'opérations de soutien de la paix, ou dans des conflits et des guerres à l'étranger. Les personnes silencieuses sont souvent les plus difficiles à aider; elles sont aussi les plus difficiles à rejoindre.

Grâce à cette initiative, nous croyons que les vétérans et leurs familles pourront obtenir l'aide dont ils ont besoin et que nous pourrions freiner l'augmentation du nombre de suicides, de l'itinérance, et de la toxicomanie et autres dépendances chez les vétérans, pour ne nommer que quelques-unes des conséquences liées au stress opérationnel.

La Section BSO de la Légion ne fournit pas de services de soins de santé. Les membres travaillent de concert avec les autorités locales et provinciales, et avec d'autres organisations partageant les mêmes objectifs, afin de s'assurer que des services appropriés sont accessibles et de mettre les membres et leurs familles en contact avec ces services. Nous ne voulons pas recouper les services existants, mais plutôt reproduire les modèles de services qui fonctionnent à travers le pays et mettre les vétérans et leurs familles en contact avec ces services.

La Section défendra également la santé mentale chez les vétérans et travaillera à mieux sensibiliser le public et à déstigmatiser les problèmes de santé mentale des vétérans. À titre de plus important organisme de services aux vétérans qui soit au Canada, la Légion est particulièrement bien placée pour aider les vétérans et les familles touchés par les traumatismes liés au stress opérationnel. Grâce à la portée et à la diversité de ses membres, nous pourrions toucher pratiquement toutes les collectivités du Canada et mettre les vétérans touchés par les BSO en contact avec les ressources dont ils ont besoin pour les aider, eux et leurs familles.

Les vétérans qui ont lancé cette initiative et ceux qui ont déjà promis leur soutien sont fermement déterminés à aider leurs camarades vétérans à surmonter les difficultés liées à leurs blessures et à reprendre le contrôle de leur vie. Ce qui est bon pour nos vétérans est bon pour nos collectivités.

En tant que nouvelle organisation, la Section BSO de la Légion est une organisation qui prend de l'essor, qui apprend et qui est en transition.

La ratification de la Section BSO de la Légion a fourni le point de départ. Un conseil exécutif intérimaire avait été constitué au préalable et est

demeuré en place après la ratification (avec une offre pour d'autres bénévoles de se manifester si intéressés). Avec cette reconnaissance en place, les activités et discussions de la dernière moitié de 2016 ont porté sur la planification, l'élaboration des règlements (ce qui s'est avéré plus compliqué que prévu), et la recherche de représentants provinciaux. Au fur et à mesure que l'exécutif acquerrait une meilleure compréhension du travail déjà en cours au sein de la Légion, ainsi que des efforts accomplis par les organisations partenaires, les concepts initiaux ont été ajustés.

Depuis 2016, la mise en œuvre de la Section et de ses activités s'est poursuivie avec l'institution de deux programmes clés de sensibilisation, soit Café Buddy Check et Opération Vetbuild. De plus, la Section a coordonné la tenue des cours de PSSM pour les vétérans et s'est impliquée auprès des directions provinciales et des filiales pour leurs prodiguer conseils et informations en lien avec les BSO. Les membres de la direction et les représentants provinciaux participent aussi activement à des échanges entre la communauté des vétérans et des organisations nationales, telles que l'Association canadienne pour la santé mentale, la CSMC, l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (ICRSMV), ACC, le Centre d'excellence (CE) sur le Trouble de stress post-traumatique (TSPT) et le CE sur la douleur chronique. Un membre du comité de consultation pour la Section est d'ailleurs maintenant conseiller pour les vétérans au CE sur le TSPT. Enfin, deux membres de la Section ont participé à la production de vidéos et de matériel promotionnel de La Légion royale canadienne portant sur les vétérans et la santé mentale.

Un travail de mise en œuvre demeure toutefois à être effectué afin que la Section puisse devenir pleinement opérationnelle.

NOS OBJECTIFS 2017-2022

OBJECTIF 1

Diriger la coordination de la formation PSSM, financée par ACC et dispensée aux vétérans par la CSMC

La Section BSO de la Légion entreprendra un travail visant à éduquer et à enrayer les préjugés, en coordonnant la formation sur les premiers soins en santé mentale (PSSM).

Les stratégies pour y parvenir comprennent notamment :

- Prestation de cours de PSSM aux vétérans et aux membres de leurs famille intéressés partout au pays, jusqu'à un maximum de 1 500 participants étalés sur une période de quatre ans. On s'attend à ce que les filiales accueillent les activités de formation de deux jours, telles que coordonnées par les représentants provinciaux.
- Dans la mesure du possible, les vétérans auront la possibilité d'assister aux cours d'instructeurs de PSSM.

OBJECTIF 2

Formaliser des partenariats avec les principaux intervenants externes, y compris la manière dont les membres peuvent participer aux activités de sensibilisation

- La Section BSO de la Légion poursuivra les activités déjà entamées après sa ratification en 2016 afin d'établir des relations de travail avec des organisations animées par une même mission, y compris celles qui ont des protocoles d'entente existants avec la Légion, et de déterminer où les activités de sensibilisation existent, où il y a un besoin, et où et comment la Section BSO de la Légion peut contribuer le plus efficacement. En 2017, la Section BSO entrera en contact avec des organisations partenaires – et les officialisera si aucun protocole d'entente n'est déjà en place – pour soutenir l'éducation en matière de santé mentale et la sensibilisation des vétérans.

Les stratégies pour y parvenir comprennent notamment :

- Tenue de discussions officielles et prospection par les membres de l'exécutif, auprès d'organismes aux visées similaires et avec des objectifs complémentaires.
- Divulgateur proactive de la BSO de la Légion par le biais du Web et d'information émanant de la Légion afin que les organismes intéressés par un partenariat puissent nous contacter.
- Création d'outils d'information normalisés afin que des renseignements uniformes et transparents sur l'organisation soient à la disposition de tous.
- Poursuite de ces activités de 2018 à 2022

OBJECTIF 3

Mettre en œuvre et déployer la stratégie de collecte de fonds

- La Section BSO de la Légion organisera chaque année une importante campagne de financement et, sur une base continue, d'autres campagnes plus modestes. Les montants recueillis seront versés pour soutenir les initiatives et les organismes voués à la santé mentale des vétérans, et ce, en vertu des statuts et politiques de la Section BSO. En 2022, la Section développera une stratégie de collecte de fonds et une politique de dons, ainsi que la mise sur pied d'un Comité de collecte de fonds. Un élément clé de la stratégie de collecte de fonds sera bien sûr la préparation et la soumission de la documentation soutenant le statut d'organisme de bienfaisance de la Section.

Les stratégies pour y parvenir comprennent notamment :

- Une importante collecte de fonds se tiendra chaque année.
- Un important associé commanditaire de la Section BSO sera recherchée.
- Des vêtements de marque et autres articles seront mis en vente.
- Démarches sur la possibilité de participer au programme de « *Bell cause pour la cause* ».

OBJECTIF 4

Plaider en faveur des enjeux de santé mentale des vétérans et de leurs familles

La BSO de la Légion continuera à défendre ardemment les intérêts des vétérans et les enjeux de santé mentale de ces derniers.

Les stratégies pour y parvenir comprennent notamment :

- Présentation, avec courage et conviction aux membres du Comité ACSA et du Conseil exécutif national (CEN), des enjeux et problèmes au nom des membres de la Section BSO.
- Mobilisation des organismes impliqués dans la santé mentale, et ce, tant aux niveaux national, provincial et local.
- Travail de coopération avec ACC sur les enjeux de santé mentale chez les vétérans et de leurs familles.

OBJECTIF 5

Agir avec transparence pour répondre aux attentes de nos membres

La Section BSO de la Légion, comme l'exige notre base, verra à fonctionner avec une obligation redditionnelle et la transparence en matière financière. Cela demandera peut être pour 2017 une attention immédiate du point de vue des affaires internes et de la gouvernance, afin d'atteindre la pleine capacité opérationnelle de la Section.

Les stratégies pour y parvenir comprennent notamment :

- Finalisation des statuts et leur soumission pour approbation (2017).
- Élaboration d'une stratégie de communication (2017).
- Mise en place d'une plateforme d'adhésion – autre que Facebook – qui constitue la principale méthode de communication avec les membres de la Section (2017).
- Mise en place de politiques internes sur les dépenses de fonctionnement (2017).
- Incorporation et respect des exigences de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (2017).

- Rapprochement des décisions avec les objectifs de l'organisation et préservation des documents à l'appui des décisions (2017 et en cours).
- Création d'un comité d'audit indépendant présidé par une personne qui ne fait pas partie de la Section (2017).
- Préparation de la première élection des membres du Conseil exécutif (2018)
- 2018-2022 – Poursuite des activités et répétition au besoin.

PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE – SECTION BSO DE LA LÉGION

Le processus de planification stratégique 2017-2022 a commencé en août 2016 suite à une réunion du Comité exécutif tenue à Ottawa et par téléconférence fin juillet 2016. Cette réunion a été suivie d'une téléconférence de l'Exécutif et de ses conseillers pour effectuer une analyse dite FFPM (*Forces, faiblesses, possibilités et menaces*) (N.D.T : SWOT Analysis) en août 2016.

Des améliorations et des discussions s'en sont suivies et subséquentement incluses lors des rencontres mensuelles de l'exécutif et de ses conseillers, jusqu'à sa rédaction en mars 2017.

Cette version de la Stratégie (janvier 2021) a été révisée et mise à jour par la présidente Jill Carleton et l'ancien président Glynne Hines.

PARTICIPANTS

Les membres suivants du Conseil exécutif ont participé à l'analyse FFPM et au développement de la stratégie :

Direction: Jill Carleton
Participants: Glynne Hines
Craig Hood
Roger Smith
Christopher Richardson
Alannah Gilmore
Joel Anderson
Nathalie Vanasse

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

INTRODUCTION

Pendant une grande partie des deux dernières années, tous les niveaux de notre organisation ont été confrontés à un défi sans précédent. Toutefois, les défis ne sont pas nécessairement des obstacles, mais plutôt des occasions d'évoluer et de faire preuve de résilience, d'innovation et d'ingéniosité. Et chaque direction provinciale, chaque filiale et chaque membre l'a fait brillamment. L'histoire de la façon dont la Légion a répondu à la pandémie est encore en train d'être écrite ; j'ajouterai un chapitre à cette histoire sur la façon dont votre Siège national a répondu et ce que nous avons accompli.

UN PERSONNEL EXCEPTIONNEL

Je suis fier de vous présenter les directeurs et directrices, et les directeurs adjoints et directrices adjointes qui figurent sur la liste ci-dessus. Notre effectif de 37 employés permanents et de sept employés contractuels dans tous les services représente une équipe légère et dynamique, soit une réduction de plus de 10 % du personnel par rapport à il y a deux ans et le plus petit effectif depuis dix ans. Nous avons sous-traité et automatisé des fonctions lorsque cela permettait d'accroître l'efficacité et était judicieux sur le plan fiscal. Chaque membre du personnel a un objectif principal : servir nos directions, nos filiales et nos membres. Quant à moi, bien que je sois au Siège national depuis plus de 15 ans, c'est le premier rapport que je vous présente en tant que Directeur exécutif national.

Alors que nous nous concentrons sur nos objectifs, il est également important d'améliorer les connaissances, les compétences et les aptitudes du personnel en alignant les méthodes et les stratégies du lieu de travail pour accroître l'efficacité. Nous

S. Clark, *Directeur exécutif national*
D. Martin, *Directeur, Services organisationnels*
R. McInnis, *Directeur, Services aux vétérans*
O. Gorelova, *Contrôleuse des finances*
J. Elliott, *Directrice adjointe, Approvisionnement*
R. Hayley, *Directeur adjoint, Services aux membres*
D. Edmonds, *Directeur adjoint, Marketing et communications*

avons introduit une formation obligatoire pour le personnel en 2020, les trois premiers cours étant *Pensez OUI ! Fournir un service à la clientèle exceptionnel, Un lieu de travail respectueux et Mettre fin au harcèlement et à l'intimidation.*

UNE APPROCHE PROGRESSIVE

Le développement et la progression de la transformation opérationnelle, tant à l'interne qu'à l'externe, sont réalisés en adoptant des avancées technologiques et des approches innovantes pour améliorer l'expérience des membres. Cela n'a jamais été aussi important que pendant les fermetures qui ont eu un impact sur les activités normales des directions et des filiales. En améliorant l'efficacité de nos programmes et de notre travail de plaidoyer, nous étions mieux placés pour servir nos membres, nos filiales et les vétérans du Canada. Au cours de ce congrès, vous entendrez parler d'initiatives telles que la carte de membre électronique, la possibilité d'adhérer directement à n'importe quelle filiale en ligne, les boîtes de coquelicots « Donnez. Commémorez. », et le remplacement des chèques par les virements électroniques, plus rapide et plus sûr. Nous aborderons aussi les communications exceptionnelles et l'engagement dans les médias sociaux, ainsi que la manière dont la visioconférence a permis d'économiser du temps et de l'argent à tous les paliers de l'organisation. Ces innovations complètent, mais ne remplacent pas, les méthodes plus traditionnelles de faire des affaires.

RÉALISATION EXCEPTIONNELLE

Chaque division du Siège national a travaillé pour surmonter les restrictions et les exigences supplémentaires nécessaires en raison de la pandémie.

Les Services organisationnels ont continué à administrer de manière experte la plupart de nos programmes et ont organisé des activités de grande envergure, telles que la cérémonie nationale du jour du Souvenir du Canada et les congrès nationaux. Pour 2020, le nombre de participants à la cérémonie du Souvenir a été sévèrement limité et d'autres restrictions ont été imposées, mais nous avons réussi à présenter une commémoration respectueuse et mémorable pour tous les Canadiens et Canadiennes. Cette division s'est particulièrement concentrée sur la supervision et les conseils en matière de gouvernance par l'interprétation des Statuts généraux, en tenant compte des nouvelles questions et situations associées à la pandémie. De nombreuses autres activités et réalisations seront décrites dans les rapports de chaque comité.

L'innovation des Services aux membres a grandement contribué aux améliorations et aux perfectionnements de l'organisation. Le personnel a relevé les défis avec de nouvelles idées. Dans le rapport sur l'adhésion, vous découvrirez ces nouvelles idées et solutions, comme la possibilité d'adhérer en ligne à n'importe quelle filiale du pays, et l'introduction d'une carte d'adhésion électronique. Cet enrichissement de nos processus contribue à la prospérité de la Légion... et à notre croissance assurée !

L'Approvisionnement de la Légion a continué à élargir sa gamme de produits et à gérer des activités aussi importantes que l'Opération Fête du Canada et l'Opération Père Noël. La croissance des ventes a été exceptionnelle. En 2019, les ventes ont augmenté de 8 % tandis que 2020 a connu une augmentation de 56 %, une valeur de plus de 4 M\$; les directions provinciales se partagent la marge brute de toutes les ventes. En 2019, la Boutique du Coquelicot en ligne a traité un peu moins de 11 000 commandes ; des records ont été battus en 2020 avec plus de 47 000 commandes traitées, ce qui représente une augmentation des ventes de 247 %. L'importance et la valeur de cette boutique en ligne ont été évidentes pendant la pandémie.

Le Service du marketing et des communications a continué de travailler avec diligence pour s'assurer

que la Légion demeure dans le cœur et l'esprit de millions de Canadiens et Canadiennes par tout le pays, surtout en temps de réduction des activités des filiales. Le Siège national a encore pris des dispositions pour que les messages télévisés et radiophoniques nationaux de la Légion soient diffusés par des chaînes nationales, ce qui équivaut à des millions de dollars en publicité gratuite. Les visites sur le site Web national ont augmenté de 37 % en 2020, celles pendant la Semaine du Souvenir 2020 ayant connu une énorme croissance de 90 %. D'autres éléments de marketing tels que les courriels, le publipostage, les bannières en ligne et les annonces imprimées ont augmenté l'exposition de la Légion et ont été vus par des centaines de milliers de personnes au Canada. Nous nous sommes associé aux Services de bien-être et moral des Forces canadiennes pour promouvoir le Programme d'accueil des vétérans auprès de 115 000 vétérans. Et le nouveau programme MemberPerks, gratuit avec chaque adhésion à la Légion, continue de donner aux membres l'accès à des milliers de rabais dans de nombreuses catégories ; au cours de sa première année d'activité, les membres ont économisé presque 250 000 \$ grâce à ce programme.

Le Service des finances est responsable de la comptabilité transactionnelle du Siège national. Ce groupe de professionnels contribue à la gestion et à l'amélioration des activités en évaluant régulièrement les chiffres clés essentiels au succès de l'organisation et en faisant rapport à ce sujet. Ils ont également joué un rôle déterminant dans l'examen et les décaissements liés au programme du Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans.

Le soutien aux vétérans est l'un des principaux objectifs de la Légion : cet objectif n'a jamais été ébranlé pendant toute la durée de la pandémie. Les officiers d'entraide professionnels et tout le personnel des Services aux vétérans du Siège national, en étroite collaboration avec chaque officier d'entraide de direction à travers le pays, ont atteint cet objectif. Que ce soit le plaidoyer auprès du gouvernement, les comparutions périodiques devant les comités permanents de la défense et des anciens combattants du Parlement et du Sénat, la mise en œuvre du plan d'action de la Légion pour

prévenir et éliminer l'itinérance chez les vétérans, ou l'appui à la recherche sur les problèmes auxquels sont confrontés les vétérans, tous ces objectifs font partie des réalisations exceptionnelles de ce service. Vous en apprendrez beaucoup plus dans le rapport sur les Anciens combattants, Services et Aînés

BILAN DE LA CAMPAGNE DU COQUELICOT

La Campagne du coquelicot est l'une des principales responsabilités et activités de relations publiques de la Légion. La pandémie a identifié des faiblesses et des lacunes dans cette campagne nationale : il était impératif que l'organisation entreprenne un examen du programme, de sa structure, des relations à plusieurs niveaux, de la dépendance envers les bénévoles, et des méthodes pour atteindre les résultats souhaités. Les conseillers indépendants de StrategyCorp ont entrepris cet examen en se basant sur les précieuses informations fournies par les directions et les filiales. Les recommandations de cet examen seront présentées au cours du congrès.

FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI DES ORGANISMES DE VÉTÉRANS (FUAOV)

Pendant la pandémie, de nombreuses filiales ont connu des difficultés financières, ayant été contraintes de fermer ou de réduire considérablement leurs activités génératrices de revenus. Bien que de nombreuses filiales aient trouvé des moyens uniques et créatifs de collecter des fonds, cela n'a pas suffi à assurer leur survie à long terme et leur viabilité est restée incertaine. Après d'énormes efforts de plaidoyer de la part de la Direction nationale et du Siège national, le 10 novembre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la création du FUAOV, un programme d'aide de 20 millions de dollars pour les organismes d'anciens combattant administré par Anciens Combattants Canada, dont 14 millions de dollars ont été alloués à la Légion. Les fonds ont été distribués par le Siège national en trois phases : décembre 2020 (701 filiales ont reçu des fonds) ; février 2021 (282 filiales ont reçu des fonds) et mai 2021 (885 filiales ont reçu des fonds supplémentaires). La Légion est extrêmement reconnaissante à Anciens Combattants Canada pour ce généreux coup de pouce.

COMMUNICATION

Une communication efficace tout au long de la pandémie a été encore plus essentielle, car elle constitue un facteur majeur de notre productivité et de notre réussite globale. Le Service du marketing et des communications du Siège national, de concert avec l'agent des relations publiques de chaque direction provinciale, a tenu les membres au courant des activités, des initiatives et des efforts de plaidoyer de la Légion au moyen de bulletins mensuels destinés aux membres et à toutes les filiales. Il s'agit de la principale avenue pour faire circuler l'information. Mais même les messages les plus efficaces sont inutiles si les courriels ne sont pas lus. En 2020, nous avons organisé des réunions électroniques trimestrielles avec les directeurs exécutifs nationaux et provinciaux et, avec la participation de tous les directeurs et coordonnateurs de comité, nous avons créé des occasions régulières de collaboration, de clarification et de rétroaction.

CONCLUSION

Depuis un an et demi, nous avons relevé un défi sans précédent et en sommes sortis plus forts, renforçant la position de la Légion en tant que la plus grande et la meilleure organisation de soutien aux vétérans au pays. Nous sommes la somme de nos parties, et c'est grâce à nos efforts collectifs que nous atteignons notre objectif de soutenir les vétérans, de promouvoir le Souvenir et de servir nos communautés. De la part de tous les membres du personnel du Siège national, nous sommes fiers de chaque direction, filiale et membre de cette organisation et nous continuerons à travailler chaque jour pour offrir l'excellence en matière de service.

Les états financiers ci-joints pour l'année 2020 indiquent des exploitations réussies avec un excédent net d'exploitation, principalement en raison d'importantes économies réalisées en lien avec les fermetures de la covid-19. De plus, au moment de la rédaction de ce document, avec la poursuite des fermetures dues à la covid-19, d'autres annulations de programmes et des éléments liés aux dépenses, il en résultera un excédent prévu au budget 2021 d'au moins 45 504 \$.

L'année 2020 s'est terminée avec un excédent des revenus nets d'exploitation de 1 141 764 \$. Au cours de l'année 2020, le Conseil exécutif national a convenu de liquider des investissements s'élevant à 3 000 000 \$ et d'en distribuer le produit pour venir en aide aux filiales touchées par la covid-19, avec l'aide des directions provinciales. L'impact de cette distribution sur les exploitations courantes de la Direction nationale a réduit le solde du Fonds d'investissement non affecté de 2 486 069 \$ et a placé la Direction nationale dans une position de revenu négatif global de 1 344 305 \$. La partie allouée des fonds distribués a été passée en charges en 2020 dans l'état des résultats. Il y a eu des revenus supplémentaires inattendus grâce à la subvention fédérale pour couvrir les salaires. La Direction nationale a été en mesure de présenter une demande et a réussi à satisfaire aux exigences du programme, ce qui a mené à une subvention fédérale de 471 860 \$, contribuant ainsi à l'augmentation des recettes d'exploitation. Les revenus de l'adhésion sont en baisse depuis plusieurs années maintenant. Cela ne devrait surprendre personne que cette année, ces revenus soient également en baisse. Les recettes des adhésions pour l'année 2020, nettes, après déduction des éléments ajustés, s'élèvent à 5 596 624 \$, soit une baisse de 6 % ou 335 797 \$ par rapport au budget. Le nombre d'adhésions vendues en 2020 a été de 247 487, contre 259 257 en 2019. Nous continuons à mettre l'accent sur le

développement de l'adhésion et sur son importance à tous les niveaux de la Légion royale canadienne. Les intérêts et dividendes perçus sur les investissements se sont élevés à 403 195 \$ en 2020. La volatilité du marché a joué un rôle important dans le fait que l'objectif de 541 702 \$ n'a pas été atteint. Cependant, il faut noter que le changement dans le rendement des investissements a été accentué par le prélèvement du fonds de réserve de 3 000 000,00 \$ dans le but de fournir une assistance aux filiales pour la covid-19 en 2020.

En revanche, dès l'ouverture de l'économie, on s'attend à ce que les marchés rebondissent et connaissent une croissance de 3 à 5 % d'ici la fin de l'année. Bien sûr, tout cela dépendra de la disparition du virus et du retour à la normale autorisé par le gouvernement.

Le Service des approvisionnements a connu une année fantastique et a terminé l'année avec 4 007 152 \$ de ventes, dépassant les prévisions budgétaires de 1 407 460 \$. Joan et son équipe méritent un remerciement de la part de tous.

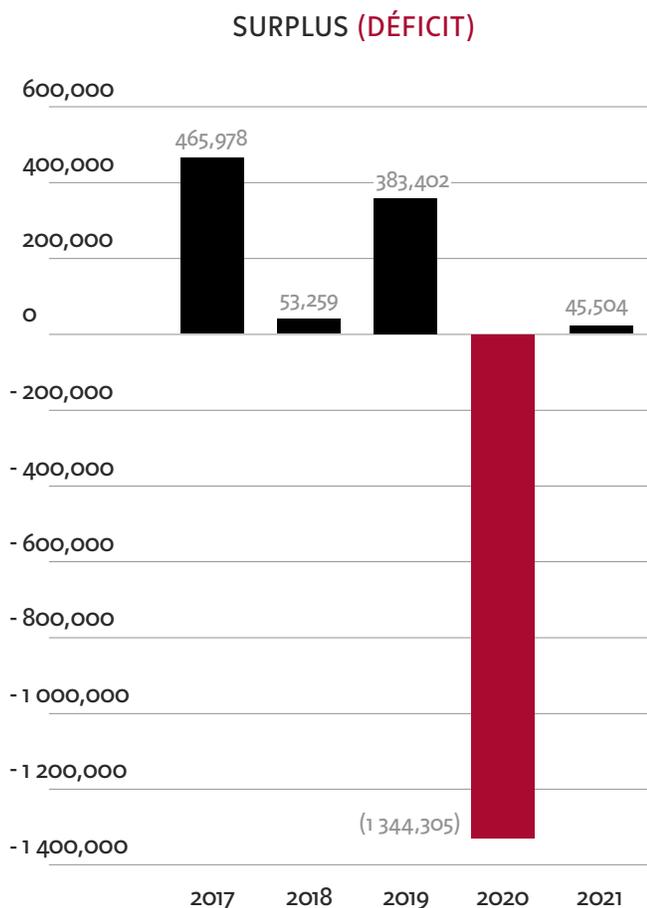
Les recettes diverses (legs) ont apporté un supplément de 105 308 dollars de recettes.

Les prévisions pour 2021 semblent favorables et j'ai déjà fait état d'un petit excédent d'exploitation prévu au moment de la rédaction du présent rapport, estimé à 45 504 \$. Il est également reconnu que l'impact du virus de la covid continuera de mettre au défi toutes les filiales et directions du pays.

Alors que certaines filiales ont eu la chance de rouvrir et tentaient de recouvrer des revenus, la troisième vague et les restrictions qui l'accompagnent créent une pression énorme sur une reprise déjà lente pour les filiales et toutes les entreprises du pays.

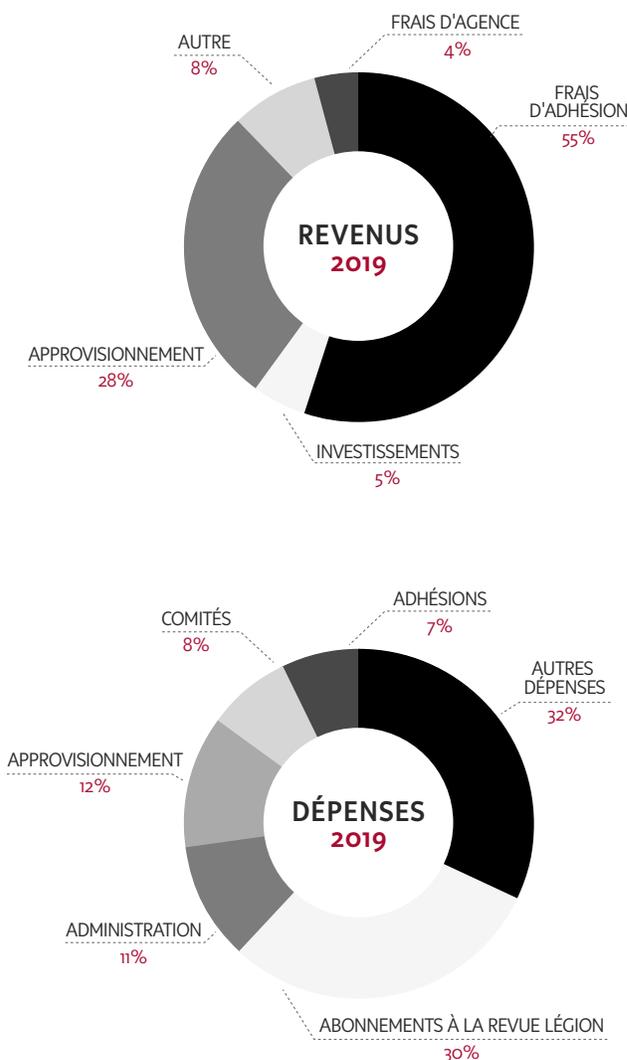
L'inflation s'est insinuée dans l'économie, car l'offre et la demande ont fait grimper en flèche les coûts du bois, de l'essence, de l'électricité et de la nourriture. À lui seul, le bois d'œuvre a augmenté de 180 %, ce qui a entraîné la hausse des prix des maisons. Tout cela met à rude épreuve les exploitations des filiales et nuit à notre adhésion. Les générations passées ont dû faire face à des temps difficiles, mais elles ont relevé le défi en faisant preuve de résolution, d'obstination et de ténacité pour faire avancer les choses. Oui, nous allons nous serrer les coudes et surmonter cette menace qu'est la covid.

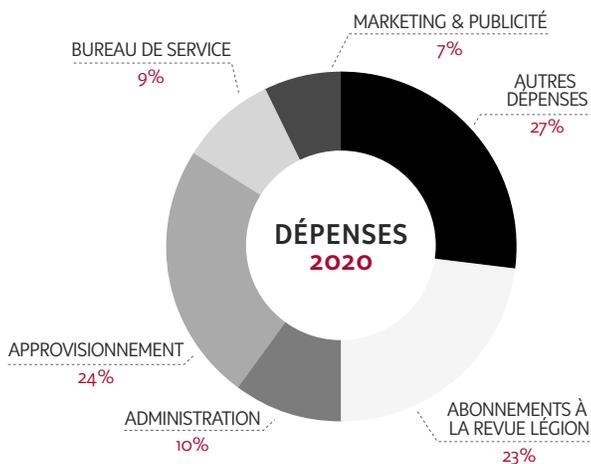
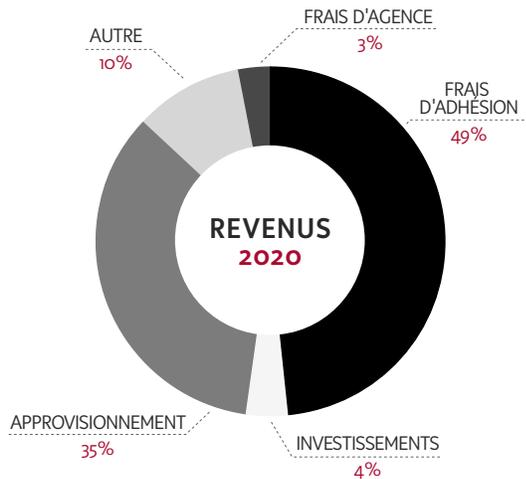
Vous trouverez ci-dessous une représentation graphique du surplus (déficit) de 2017 à 2021. Encore une fois, 2020 reflète le décaissement des fonds aux filiales et aux directions dans le pays.



Nous avons entrepris des efforts considérables pour attirer de nouveaux membres grâce à davantage de campagnes et de programmes de marketing. Les activités de marketing, de publicité et de promotion continuent de rehausser l'image de la Légion. Ces efforts sont renforcés par des programmes de marketing direct et d'appels téléphoniques. Les programmes de marketing actuels visent à conserver la base de membres ainsi qu'à attirer de nouveaux membres.

Vous trouverez ci-dessous des diagrammes circulaires détaillant les revenus et les dépenses pour 2019 et 2020.





** Composition des autres revenus:*

- Subvention salariale d'urgence du Canada
- Redevances : Programme de bénéfiques pour membres
- Frais administratifs
- Location d'immeuble
- Frais administratifs pour la distribution des fonds fédéraux
- Programmes de visites aux vétérans
- Redevances : Mastercard
- Legs de succession
- Redevances : bière *Legion Lager*

*** Composition des autres revenus:*

- Amortissement
- Immeuble
- Comités
- Services financiers
- Technologies de l'information
- Marketing et communications

- Services aux membres
- Autres dépenses pour les programmes
- Programme de visites aux vétérans

Du côté des DÉPENSES de 2020, par service, on trouve les éléments suivants :

- Service de l'adhésion : augmentation de 60 240 \$. Les principales augmentations sont dues aux frais de traitement des cartes de crédit (40 579 \$) et aux cartes de membre permanentes (18 127 \$). Il faut reconnaître qu'au moins 66 % des adhésions ont été traitées en ligne l'année dernière, et que ce virage numérique entraîne une augmentation des coûts en ligne pour les frais de traitement des cartes de crédit ainsi qu'une augmentation des coûts téléphoniques.
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement : augmentation de 732 810 \$ du gain net global. Les ventes totales ayant dépassé le budget de 1,4M, le coût des marchandises vendues a par conséquent augmenté de 165 059 \$ de produit. Les dépenses en ressources humaines ont diminué en raison de la combinaison d'assistance à l'entrepôt et des coûts liés au départ d'un employé (91 848 \$). En raison de l'augmentation du volume des ventes, les frais postaux ont augmenté de 59 533 \$. Le catalogue et la publicité ont été inférieurs au budget par 10 233 \$.
- Les technologies de l'information ont dépassé le budget de 83 142 \$. La principale augmentation était due à la hausse des coûts d'entretien, des contrats et du soutien (213 095 \$), qui a été compensée par des économies en ressources humaines de 130 940 \$. Des dépenses supplémentaires ont été engagées pour obtenir un soutien extérieur.
- Autres dépenses du programme : économies globales de 83 554 \$. Les frais juridiques ont été inférieurs de 25 323 \$ par rapport au budget. Les dépenses de traduction ont diminué de 10 440 \$. Les autres économies sont en lien avec la covid.

- Marketing et communication : augmentation de 96 933 \$. Le coût des médias sociaux a augmenté de 87 855 \$ et le coût du programme d'adhésion gratuite pour les retraités s'est élevé à 24 090 \$, dont une partie est due à la prise en charge du coût de la revue *Légion* par la LRC.

COMITÉS

Les dépenses des comités ont été inférieures au budget par 778 198 \$. La plupart des économies ont été dues à l'annulation de voyages et d'événements en 2020 en raison de la covid-19. Les économies importantes sont :

- Sports : inférieur au budget par 68 047 \$, et l'athlétisme par 213 501 \$.
- Officiers élus : 13 381 \$. Le budget du président a été sous-utilisé de 75 000 \$.

Dans tout le pays, il semblerait qu'il y ait une tendance marquée à utiliser des plateformes de communication en ligne plutôt que de tenir des réunions en personne nécessitant un déplacement. Il pourrait être nécessaire d'établir certaines normes quant au moment, au lieu et à la fréquence des réunions en personne au sein de la LRC.

LES POINTS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2020 : LA COVID-19 ET TOUT CE QUI EN A DÉCOULÉ

3 000 000 \$ retirés des investissements en réponse à la covid-19 : 2 486 069 \$ ont été distribués, le reste des fonds est mis en attente pour une distribution ultérieure si nécessaire.

Subvention fédérale de 14 000 000 \$ pour aider les organisations de bénévoles ayant connu des difficultés financières en raison de la covid -19. La distribution jusqu'à présent est comme ceci : 1^{re} distribution (7,2 millions \$) 2^e distribution (2,9 millions \$). Le solde sera attribué lors de la

3^e distribution. Au moment de la rédaction de ce rapport, tous les fonds ont été distribués. Subvention salariale d'urgence du Canada : nous avons reçu 471 860 \$ en 2020. Cette subvention a été prolongée jusqu'en juin 2021. Nous préparons une nouvelle demande pour 2021.

Une subvention en don du coquelicot a été reçue d'ACC au montant de 1 200 000 \$ en janvier 2021 et une deuxième en mars 2021 totalisant 488 000 \$

Les soldes des fonds d'investissement à la fin de l'année 2020 étaient :

Fonds général	15 096 728 \$
Fonds du Coquelicot	7 901 238 \$
Fonds du centenaire	2 398 153 \$
Fonds RCEL	858,665 \$

Vous trouverez en annexe les états financiers avec les résultats pour 2019 et 2020 et les prévisions pour 2021.

Camarades, vous avez reçu un rapport de comptabilité complète des dépenses effectuées pour les années 2019 et 2020 et des prévisions pour l'année prochaine. Je suis maintenant prêt à répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir concernant ces résultats.

Je propose que mon rapport soit accepté.

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
RELEVÉ DU REVENU ET DES DÉPENSES

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENUS					
REVENUS DE L'ADHÉSION	5,448,980	5,596,624	5,224,055	5,093,454	4,966,117
AUTRES REVENUS DE L'ADHÉSION		411,041			
CANVET					
- FRAIS D'AGENCE ET SOUTIEN	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
REVENUS D'INVESTISSEMENT	546,728	403,195	429,456	438,045	446,806
VISITE DES VÉTÉRANS	137,160	56,910	120,000	120,000	115,200
GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	2,564,693	4,007,152	2,625,000	2,750,000	2,900,000
LEGION HOUSE					
- LOCATAIRES	82,920	82,920	82,920	82,920	82,920
- INTERNE	316,000	316,000	316,000	316,000	316,000
DIVERS					
- MASTER CARD	88,772	56,641	60,000	60,000	61,200
- AUTRES	140,157	702,168	150,000	153,000	156,060
LEGS SUCCESSORAUX	-	37,366	-	-	-
REVENU TOTAL	9,725,410	12,070,017	9,407,431	9,413,419	9,444,303
DÉPENSES					
REVUE LÉGION - ABONNEMENTS	2,648,217	2,532,185	2,251,977	2,195,678	2,140,786
ADMINISTRATION	805,028	838,478	889,821	907,617	925,770
SECTION IT	385,736	481,550	304,844	311,531	318,351
ADHÉSION	677,570	746,683	737,748	351,423	365,371
MARKETING ET COMMUNICATIONS	389,731	398,060	410,786	419,002	427,382
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION	553,611	759,952	544,134	555,017	566,117
FINANCE	435,360	265,426	215,942	269,221	274,605
BUREAU D'ENTRAIDE	42,025	44,698	51,263	52,288	53,334
VISITE DES VÉTÉRANS	93,451	42,086	88,000	88,000	88,000
GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	1,745,250	2,599,692	1,920,830	1,978,880	2,016,830
COMITÉS	811,051	161,331	944,201	951,498	559,849
AUTRES CHARGES DES PROGRAMMES	192,853	88,946	142,500	145,000	145,600
AMORTISSEMENT	107,002	103,847	108,000	110,160	112,363
CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSION - EMPLOYEUR	319,370	436,444	436,427	445,156	454,059
LEGION HOUSE	338,246	412,353	356,633	364,648	372,999
DÉPENSES TOTALES	9,544,501	9,911,731	9,403,106	9,145,118	8,821,416
OPÉRATIONS - REVENU NET/ (PERTE NETTE)	180,909	2,158,286	4,325	268,301	622,887
DISTRIBUTION DE FONDS D'AIDE COVID-19		2,486,069			
DÉPENSES NETTES POUR L'ANNÉE		(327,783)			

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES ORGANISATIONNELS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
DÉPENSE					
SALAIRES	666,814	699,380	790,088	805,890	822,008
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	12,642	14,525	14,093	14,375	14,662
AUTRES AVANTAGES	64,801	65,185	69,340	70,727	72,141
PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL	43,489	47,975	-	-	-
TOTAL PERSONNEL	787,746	827,065	873,521	890,991	908,811
FOURNITURES DE BUREAU	46,587	54,452	45,000	45,900	46,818
TÉLÉPHONE	14,657	11,519	15,000	15,300	15,606
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	10,802	9,016	10,000	10,200	10,404
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	2,880	5,755	6,000	6,120	6,242
VOYAGES - PERSONNEL	1,059	392	800	816	832
ASSURANCE	17,281	17,214	20,000	20,400	20,808
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	108,000	108,000	108,000	110,160	112,363
RECRUTEMENT DE PERSONNEL	8,960	-	2,000	2,040	2,081
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3,500	3,500	3,500	3,570	3,641
DIVERS	6,521	7,909	2,500	2,550	2,601
FORMATION	7,036	3,656	13,500	13,770	14,045
DÉPENSES TOTAL	1,015,029	1,048,478	1,099,821	1,121,817	1,144,254
MOINS ; ATTRIBUÉ À					
DÉPARTMENT DE L'ADHÉSION	15,000	15,000	15,000	15,300	15,606
MARKETING ET COMMUNICATIONS	15,000	15,000	15,000	15,300	15,606
SERVICE AUX VÉTÉRANS	30,000	30,000	30,000	30,600	31,212
FONDS DE COQUELICOT	150,000	150,000	150,000	153,000	156,060
	210,000	210,000	210,000	214,200	218,484
DÉPENSES NETTES	805,029	838,478	889,821	907,617	925,770

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE (SERVICES ORGANISATIONNELS)

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
DÉPENSE					
SALAIRES	150,730	141,948	77,099	78,641	80,214
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	4,265	2,899	1,476	1,506	1,536
AUTRES AVANTAGES	11,434	8,021	9,309	9,495	9,685
TOTAL PERSONNEL	166,429	152,868	87,884	89,642	91,435
TÉLÉPHONE	10,099	4,537	10,000	10,200	10,404
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	17	-	-	-	-
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
DIVERS	160	1,700	100	102	104
RÉSEAU ET PC					
CONTRATS D'ENTRETIEN/LOCATION	95,428	169,339	96,000	97,920	99,878
PROGRAMMATION ET SOUTIEN	104,102	163,756	106,360	108,487	110,657
- FOURNITURES ET AUTRES	13,042	3,052	10,000	10,200	10,404
CONNECTIVITÉ ET SOUTIEN	19,949	12,337	24,000	24,480	24,970
DÉPENSES TOTAL	419,226	517,589	344,344	351,031	357,851
MOINS ; ATTRIBUÉ À					
SERVICES ORGANISATIONNELS	3,500	3,500	3,500	3,500	3,500
SERVICES FINANCIERS	7,500	4,039	7,500	7,500	7,500
DÉPARTMENT DE L'ADHÉSION	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500
MARKETING	2,500	2,500	2,500	2,500	2,500
SERVICE AUX VÉTÉRANS	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500
APPROVISIONNEMENT	7,000	7,000	7,000	7,000	7,000
CANVET	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
TI	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000
	39,500	36,039	39,500	39,500	39,500
DÉPENSES NETTES	379,726	481,550	304,844	311,531	318,351

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES D'ADHÉSION

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
REVENU TOTAL	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
DÉPENSE					
SALAIRES	365,395	404,355	422,426	430,875	439,492
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	4,642	5,610	5,554	5,665	5,778
AUTRES AVANTAGES	41,679	46,419	46,668	47,601	48,553
TOTAL PERSONNEL	531,822	591,423	474,648	484,141	493,824
FOURNITURES DE BUREAU	31	84	1,200	1,224	1,248
TÉLÉPHONE	11,859	13,005	11,400	11,628	11,861
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	58,826	49,056	55,000	56,100	57,222
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	5,858	5,740	7,000	7,140	7,283
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	54,000	54,000	54,000	54,000	54,000
DIVERS	9,669	8,436	10,000	10,200	10,404
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,500	7,500	7,500	7,650	7,803
SOUTIEN ADMINISTRATIF	15,000	15,000	15,000	15,300	15,606
CARTES D'ADHÉSION PERMANENTES	19,534	33,127	20,000	20,400	20,808
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	11,229	1,840	3,500	3,570	3,641
DISTRIBUTION - DOSSIER D'ADHÉSION	31,894	31,931	33,500	34,170	34,853
FRAIS DE CARTES DE CRÉDIT	40,454	70,579	45,000	45,900	46,818
DÉPENSES TOTAL	797,676	881,721	737,748	751,423	765,371
DÉPENSES NETTES	397,676	481,721	337,748	351,423	365,371

**DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING**

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENU					
SALAIRES	315,490	359,531	374,522	382,012	389,653
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	5,959	7,490	7,425	7,574	7,725
AUTRES AVANTAGES	29,053	31,003	30,910	31,528	32,159
TOTAL PERSONNEL	350,502	398,024	412,857	421,114	429,536
FOURNITURES DE BUREAU	1,090	1,927	200	204	208
TÉLÉPHONE	2,990	3,793	2,500	2,550	2,601
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	4,830	16	250	255	260
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	324	137	200	204	208
VOYAGES - PERSONNEL	-	14	500	510	520
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,200	10,404
DIVERS	2,494	219	2,500	2,550	2,601
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	2,500	2,500	2,500	2,550	2,601
SOUTIEN ADMINISTRATIF	15,000	15,000	15,000	15,300	15,606
DÉPENSES TOTAL	389,730	431,630	446,507	455,437	464,546
MOINS: RÉTROFACTURATION DU FONDS DU COQUELICOT	-	33,571	35,721	36,435	37,164
DÉPENSES NETTES	389,730	398,059	410,786	419,002	427,382

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
MÉDIAS - PRESS ÉCRITE					
PUBLICITÉ - CANVET	24,422	14,948	16,000	16,320	16,646
MÉDIAS - VIDÉOS ET PHOTOGRAPHIE					
VIDÉO PROMOTIONNELLES	55,997	70,625	80,000	81,600	83,232
MÉDIA - INTERNET					
ADMINISTRATION DU SITE WEB LEGION.CA	74,711	95,448	80,000	81,600	83,232
MÉDIA - RELATIONS PUBLIQUES ET ÉVÉNEMENTS ÉVÉNEMENTS					
COUVERTURE MÉDIATIQUE ET RELATIONS PUBLIQUE (ATHLÉTISME)	11,500	12,573	12,000	12,240	12,485
ÉVÉNEMENTS/SALONS COMMERCIAUX/COMMANDITES	40,000	70,590	60,000	61,200	62,424
PROGRAMMES ET CAMPAGNES					
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC	42,426	59,090	35,000	35,700	36,414
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT	38,454	43,281	40,000	40,800	41,616
MEMBERPERKS	-	-	16,950	17,289	17,635
PROGRAMME DE DESIGN CANVET	4,151	2,180	3,500	3,570	3,641
ARTICLES PROMOTIONNELS ET DONS	17,660	17,348	20,000	20,400	20,808
CAMPAGNE DE MÉDIAS SOCIAUX	76,518	137,855	60,000	61,200	62,424
CAMPAGNE EN LIGNE AU MOYEN DE BANNIÈRES	82,958	44,259	50,000	51,000	52,020
INFOLETTRES ÉLECTRONIQUES POUR MEMBRES/FILIALES	49,381	72,659	80,000	81,600	83,232
SUBVENTION MARKETING 2020	-	140,000	150,000	-	-
VOYAGES	2,704	1,028	3,000	3,060	3,121
AUTRES MATÉRIELS IMPRIMÉS					
MATÉRIELS DE MARKETING CONNEXES POUR FILIALES	32,707	23,549	35,000	35,700	36,414
OTHER	-	-	-	-	-
DÉPENSES TOTAL	555,685	805,433	741,450	603,279	615,345
MOINS: RÉTROFACTURATION DU FONDS DU COQUELICOT	-	45,480	47,316	48,262	49,228
DÉPENSES NETTES	555,685	759,953	694,134	555,017	566,117

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES FINANCIERS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENU					
SALAIRES	253,444	331,741	437,889	446,647	455,580
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	4,775	6,971	7,557	7,708	7,862
AUTRES AVANTAGES	38,679	34,634	30,309	30,915	31,533
CONTRAT	164,209	92,959	48,000	48,960	49,939
TOTAL PERSONNEL	461,107	466,305	523,755	534,230	544,915
FOURNITURES DE BUREAU	1,793	945	1,000	1,020	1,040
TÉLÉPHONE	6,411	5,405	6,500	6,630	6,763
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	10,427	8,406	10,500	10,710	10,924
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	2,347	66	1,500	1,530	1,561
VOYAGES - PERSONNEL	216	42	150	153	156
HONORAIRES - VÉRIFICATION	67,704	76,000	70,000	71,400	72,828
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	29,000	29,000	29,000	29,580	30,172
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	7,500	7,500	7,500	7,650	7,803
DIVERS/DÉMARRAGE FONDATION	7,743	5,723	8,000	8,160	8,323
DÉPENSES TOTAL	594,248	599,392	657,905	671,063	684,484
MOINS ; ATTRIBUÉ À					
APPROVISIONNEMENT	48,888	54,225	60,991	62,211	63,455
SERVICE AUX VÉTÉRANS – 10%	-	46,580	60,991	62,211	63,455
SERVICES DU COQUELICOT – 20%	-	93,161	121,981	124,421	126,909
LA FONDATION NATIONALE LÉGION	-	30,000	40,000	40,800	41,616
CANVET	110,000	110,000	110,000	112,200	114,444
	158,888	333,966	393,963	401,842	409,879
DÉPENSES NETTES	435,360	265,426	263,942	269,221	274,605

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES AUX VÉTÉRANS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENUS					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT					
MOINS : ADMINISTRATION DE LA RÉTROFACTURATION DU FONDS DU COQUELICOT 100%	105,316	143,701	168,191	239,835	171,512
SALAIRES POUR SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT 95 %	798,469	849,267	974,001	993,481	1,013,350
TOTAL DE LA RÉTROFACTURATION	903,785	992,968	1,142,192	1,233,316	1,184,862
DÉPENSES					
SALAIRES	762,533	808,188	932,343	950,990	970,010
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	11,232	13,041	14,629	14,922	15,220
AUTRES AVANTAGES	66,729	72,736	78,292	79,858	81,455
TOTAL PERSONNEL	840,494	893,965	1,025,264	1,045,769	1,066,685
FOURNITURES DE BUREAU	6,596	5,276	5,000	5,100	5,202
TÉLÉPHONE	8,857	8,060	7,200	7,344	7,491
FRAIS POSTAUX	3,707	2,657	5,000	5,100	5,202
VOYAGES - PERSONNEL	3,252	717	4,000	4,080	4,162
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	45,000	45,000	45,000	45,000	45,000
CONFÉRENCE DES OFFICIERS D'ENTRAIDE	-	-	-	70,000	-
TRAVAIL DE REVENDICATION	2,432	90	5,000	5,000	5,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	4,500	4,500	4,500	4,500	4,500
FRAIS/RÉTROFACTURATION DU SERVICE DES FINANCES	-	46,580	60,991	62,211	63,455
DIVERS	972	821	1,500	1,500	1,500
DÉPENSES TOTAL	945,810	1,037,666	1,193,455	1,285,604	1,238,196
DÉPENSES NETTES	42,025	44,698	51,263	52,288	53,334

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT DES APPROVISIONNEMENTS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENUS					
VENTES TOTALES	2,548,164	3,996,709	2,600,000	2,750,000	2,900,000
MOINS: COÛT DES MARCHANDISES	1,109,059	1,883,543	1,175,000	1,233,750	1,295,438
PROFIT BRUT	1,439,105	2,113,166	1,425,000	1,516,250	1,604,563
REDEVANCES/LEGION LAGER	16,529	10,443	25,000	27,000	29,000
DIRECTIONS PROVINCIALES – 5.0% MARGE SUR COÛT D'ACHAT	72,782	74,238	72,000	73,440	74,909
DÉPENSES					
SALAIRES	451,126	502,474	534,656	545,349	556,256
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	8,606	8,569	8,523	8,693	8,867
AUTRES AVANTAGES	55,310	62,943	58,997	60,177	61,380
TOTAL PERSONNEL	515,042	573,986	602,176	614,220	626,504
TÉLÉPHONE	8,665	7,128	10,000	10,200	10,404
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	87,634	149,533	90,000	91,800	93,636
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	808	1,057	1,000	1,020	1,040
VOYAGES – PERSONNEL	695	426	1,500	1,530	1,561
ASSURANCE	1,465	1,559	1,600	1,632	1,665
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	60,000	60,000	60,000	60,000	6,000
MAGASIN VIRTUEL – LIGNE DE CONNEXION TI	15,343	15,045	18,000	18,360	18,727
DISTRIBUTION PUBLICITÉ/CATALOGUE	52,276	69,767	80,000	81,600	83,232
MATÉRIEL D'EMBALLAGE	37,473	53,500	40,000	40,800	41,616
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER	48,888	54,225	57,000	58,140	59,303
FOURNITURES DE BUREAU	1,160	5,607	1,500	1,530	1,561
RÉSEAU D'ORDINATEURS – SOUTIEN	7,000	7,000	7,500	7,650	7,803
DIVERS	5,559	3,160	2,500	2,550	2,601
DÉPENSES TOTAL	914,790	1,076,231	1,044,776	1,064,472	1,030,561
MOINS : RÉTROFACTURATION DU FONDS DU COQUELICOT	(278,600)	(285,844)	(289,446)	(319,341)	(309,168)
DÉPENSES NETTES	636,190	790,387	755,330	745,130	721,393
PROFIT/(PERTE)	819,444	1,333,222	694,670	798,120	912,170

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DIVERSES

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
RCEL					
CONFÉRENCE	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
CPAS	572	-	2,000	2,000	2,000
RCEL TOTAL	5,572	5,000	7,000	7,000	7,000
AUTRE					
DEMANDE DE SOUTIEN	10,000	-	15,000	15,000	15,000
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	3,595	-	-	2,500	2,500
REPRÉSENTATION DE LA LÉGION-COMITÉ LOCAUX	128	98	500	500	500
FRAIS JURIDIQUES ET AUTRE	123,363	44,677	70,000	70,000	70,000
PBM – PUBLICITÉ	31,594	19,611	20,000	20,000	20,000
TRADUCTION (NOTA)	18,601	19,560	30,000	30,000	30,600
DÉPENSES TOTAL	192,853	88,946	142,500	145,000	145,600

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
 « LEGION HOUSE »

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
REVENU					
LOYER DES LOCATAIRES	82,920	82,920	82,920	82,920	82,920
LOYER - ATTRIBUTION AUX DEP'T					
- ADMINISTRATION	108,000	108,000	108,000	108,000	108,000
- ADHÉSION	54,000	54,000	54,000	54,000	54,000
- MARKETING	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
- BUREAU D'ENTRAIDE	45,000	45,000	45,000	45,000	45,000
- APPROVISIONNEMENT	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000
- FINANCE	29,000	29,000	29,000	29,000	29,000
- SECTION TI	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000
REVENU TOTAL	398,920	398,920	398,920	398,920	398,920
DÉPENSES					
SALAIRES	29,033	29,902	29,733	30,328	30,934
INDÉMNITÉ DE RETRAITE	550	621	580	696	835
AUTRES AVANTAGES	4,934	5,090	4,320	5,184	6,221
TOTAL PERSONNEL	34,517	35,613	34,633	36,208	37,990
ENTRETIEN D'ASCENSEUR	5,017	5,001	7,000	7,140	7,283
CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE	34,547	55,983	32,000	32,640	33,293
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR	85,704	110,204	82,000	83,640	85,313
CONTRAT ET PRODUITS DE NETTOYAGE	46,463	46,458	52,000	53,040	54,101
FUEL/MAZOUT	11,291	10,961	15,000	15,300	15,606
ÉLECTRICITÉ	52,653	55,999	62,000	63,240	64,505
SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT	5,584	6,439	6,000	6,120	6,242
TAXES	58,175	59,925	60,000	61,200	62,424
ASSURANCE	4,158	4,423	6,000	6,120	6,242
FONDS DE PRÉVOYANCE	-	21,321	-	-	-
DÉPENSES TOTAL	338,109	412,327	356,633	364,648	372,999
GAIN/(PERTE)	60,811	(13,407)	42,287	34,272	25,921

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DES COMITÉS ET OFFICIERS ÉLUS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
COMITÉS					
VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS	19,309	4,255	30,000	30,480	30,970
COQUELICOT ET SOUVENIR	39,417	(821)	18,000	18,460	18,929
ADHÉSION	4,782	1,976	10,600	10,732	10,867
RELATIONS PUBLIQUES	100,445	82,896	125,700	128,154	130,657
RCEL	1,804	767	600	600	600
SPORTS	243,920	27,199	330,426	341,766	353,332
RITUEL ET RÉCOMPENSES	396	371	1,250	1,263	1,276
CONSTITUTION ET LOIS	3,035	568	3,600	3,672	3,745
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	21,818	16,956	26,700	26,814	26,930
CONSULTATION DES VÉTÉRANS	1,716	-	2,900	2,958	3,017
ALLONS DE L'AVANT	5,836	-	5,200	5,304	5,410
LEADERSHIP-PERFECTIONNEMENT	-	-	100	100	100
TOTAL - COMITÉ	442,478	134,167	555,076	570,303	585,834
OFFICIERS ÉLUS	90,833	13,381	105,025	107,126	98,344
CEN-OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS	71,266	2,947	66,200	67,644	69,117
CONGRÈS NATIONAL	206,474	10,836	217,900	206,426	(193,445)
SOUS-TOTAL	368,573	27,164	389,125	381,196	(25,985)
DÉPENSES TOTAL	811,051	161,331	944,201	951,498	559,849

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
OFFICIERS ÉLUS ET PRÉSIDENT NATIONAL

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
OFFICIERS ÉLUS :					
VOYAGES	4,091	-	7,500	7,650	7,803
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,075	-	4,000	4,080	4,162
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	0	-	25	26	26
DIVERS	2,517	-	500	510	520
SOUS-TOTAL	8,683	-	12,025	12,266	12,511
PRÉSIDENT NATIONAL :					
VOYAGES	20,962	5,491	45,000	45,900	46,818
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	28,630	4,896	24,500	24,990	25,490
HOSPITALITÉ	9,352	388	5,000	5,100	5,202
TÉLÉPHONE ET FRAIS POSTAGE	1,906	898	3,000	3,060	3,121
DIVERS	3,945	1,708	5,000	5,100	5,202
SOUS-TOTAL	64,795	13,381	82,500	84,150	85,833
CONGRÈS PROVINCIAUX :					
VOYAGES	8,400	-	5,000	5,100	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	8,955	-	5,500	5,610	-
SUB-TOTAL	17,355	-	10,500	10,710	-
TOTAL	90,833	13,381	105,025	107,126	98,344

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
RÉUNIONS DU CEN :					
VOYAGES	28,732	382	32,000	32,640	33,293
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	34,406	326	25,000	25,500	26,010
IMPRIMERIE	31	-	100	102	104
TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR ET FRAIS POSTAUX	95	-	100	102	104
DIVERS	2,932	1,890	3,000	3,060	3,121
SOUS-TOTAL RÉUNIONS DU CEN	66,196	2,598	60,200	61,404	62,632
RÉUNIONS DES OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS :					
VOYAGES	5,699	-	6,000	6,120	6,242
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	5,285	-	6,000	6,120	6,242
TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR ET FRAIS POSTAUX	36	-	-	-	-
IMPRIMERIE	-	-	-	-	-
DIVERS	50	349	-	-	-
	11,070	349	12,000	12,240	12,485
MOINS :					
RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ACTIONNAIRES DE CANVET	(6,000)	-	(6,000)	(6,000)	(6,000)
TOTAL	71,266	2,947	66,200	67,644	69,117

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONGRÈS NATIONAL

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
CEN					
VOYAGES	-	-	20,000	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE		-	60,000	-	-
PERSONNEL					
VOYAGES	1,524	626	20,000	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,536	-	60,000	-	-
PRÉSIDENT SORTANT					
VOYAGES	-	-	4,000	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	15,000	-	-
COMMANDANTS DE ZONE DE LA DIRECTION NATIONALE					
VOYAGES	-	-	5,000	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	6,000	-	-
AUTRES					
VOYAGES	-	1,583	30,000	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	5,000	-	-
DIVERTISSEMENT	165	-	2,000	-	-
CARTE D'IDENTITÉ	-	-	2,000	-	-
FRAIS D'IMPRESSION ET DESIGN					
RAPPORTS DE CONGRÈ	(959)	3,972	25,000	-	-
AUTRES	-	-	4,000	-	-
TRADUCTION ET INTERPRÉTATION	-	-	-	-	-
FRAIS POSTAUX	24	3,060	20,000	-	-
FRAIS DE TRANSPORT	-	-	15,000	-	-
ACTIVITÉS SOCIALES					
RÉCEPTION DU PRÉSIDENT	(4,000)	-	5,000	-	-
AUTRES	-	-	-	-	-
CENTRE DE CONGRÈS	-	-	60,000	-	-
COÛTS D'EXPLOITATION DU CONGRÈS	4,284	-	120,000	-	-
TRANSPORTS	-	-	-	-	-
CÉRÉMONIES	-	-	500	-	-
CLP	-	-	3,000	-	-
APPROVISIONNEMENT	-	-	100	-	-
	3,574	9,241	481,600	-	-
REVENU	-	-	70,000	-	-
FRAIS DE DÉLÉGUÉ	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	3,575	9,240	411,600	-	-
RÉSERVE	200,000	-	(200,000)	200,000	(200,000)
SOUS-TOTAL	203,575	9,240	211,600	200,000	(200,000)
RECOUVREMENTS	-	-	-	-	-
TOTAL	203,575	9,240	211,600	200,000	(200,000)
COMITÉ (DE 15A)	2,898	1,596	6,300	6,426	6,555
TOTAL CONGRÈS ETCOMITÉ	206,474	10,836	217,900	206,426	(193,445)

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
COMITÉ DE CONGRÈS

	2019 ACTUEL	2020 ACTUEL	2021 BUDGET	2022 BUDGET	2023 BUDGET
VOYAGES	1,401	827	4,000	4,080	4,162
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,341	416	2,000	2,040	2,081
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	42	150	100	102	104
FRAIS POSTAUX	5	202	100	102	104
DIVERS	110	-	100	102	104
TOTAL	2,899	1,595	6,300	6,426	6,555

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RÉCONCILIATION DU REVENU NET—LE 31 DÉCEMBRE

2020

RECETTES (DÉPENSE) SELON LES ÉTATS FINANCIERS DES SERVICES			
AJUSTEMENTS DE RECETTES - ÉF INTERNES		12,070,017	
PLUS :			
	SERVICES FINANCIERS CANVET	110,000	
	CHARGE NETTE DE LA JUSTE VALEUR DES INVESTISSEMENTS	184,191	
MOINS :			
	IMPUTATION INTERNE DES SERVICES	<u>(316,000)</u>	
	RECETTES SELON LES F/S VÉRIFIÉS		12.048,208
AJUSTEMENT DES DÉPENSES - ÉF INTERNES		9,911,731	
PLUS :			
	MARKETING : GAGNER LES COEURS ET MARQUER LES ESPRITS	200.000	
	LOYER (INTERNE), PAR SERVICE	168,000	
PLUS/ (MOINS) : TRANSFERT DE FONDS DE/(VERS)			
	TRANSFERT DE PENSIONS	(283,081)	
	AJUSTEMENT DE LA PORTION PROVINCIALE, ATHLÉTISME	(38,175)	
	FONDS DU COQUELICOT	<u>947,968</u>	
			10,906,443
RECETTES (DÉPENSE) AVANT LES ÉLÉMENTS SOUS-MENTIONNÉS			1,141,765
	DISTRIBUTION DE FONDS D'AIDE COVID-19		<u>(2,486,069)</u>
REVENU NET POUR L'ANNÉE SELON LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS			<u>(1,344,304)</u>

Légion royale canadienne – Direction nationale

États financiers
31 décembre 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Légion royale canadienne – Direction nationale

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale ») au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Direction nationale, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats – Fonds d'administration générale pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Direction nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237 3702, téléc. : +1 613 237-3963

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Direction nationale à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Direction nationale ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Direction nationale.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Direction nationale;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Direction nationale à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Direction nationale à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Ottawa (Ontario)

Le 11 mai 2021

Légion royale canadienne – Direction nationale

État de la situation financière

31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	12 546 933	2 739 831
Créances clients (note 5)	2 446 338	1 996 129
Montant à recevoir de La Fondation nationale Légion (note 10)	441 418	203 995
Stocks		
Marchandises en général	1 319 416	1 362 511
Matériel publicitaire lié au coquelicot	286 722	169 208
Frais payés d'avance	347 406	241 430
Abonnements payés d'avance	1 409 551	1 353 469
	<u>18 797 784</u>	<u>8 066 573</u>
Placements négociables (note 6)	26 254 784	28 990 789
Immobilisations (note 7)	4 769 827	4 955 447
Régime de retraite – Actif au titre des prestations définies (note 8)	-	1 889 900
	<u>49 822 395</u>	<u>43 902 709</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 9)	2 599 296	2 090 640
Produits reçus d'avance	3 326 176	3 237 282
Montant à payer à Publications Canvet Ltée (note 10)	3 411	632 432
Allègement lié à la COVID-19 payable aux filiales (note 15)	287 513	-
Fonds détenus en fiducie (note 4)	6 737 773	-
	<u>12 954 169</u>	<u>5 960 354</u>
Obligation au titre des prestations de retraite (note 8)	538 100	475 600
	<u>13 492 269</u>	<u>6 435 954</u>
Solde des fonds (état de l'évolution des soldes de fonds)		
Fonds non affectés	3 190 196	3 375 110
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	18 797 488	20 780 101
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	14 342 442	13 311 544
	<u>36 330 126</u>	<u>37 466 755</u>
	<u>49 822 395</u>	<u>43 902 709</u>
Engagements et éventualités (note 12)		

Au nom du conseil de direction de la Direction nationale,

 , président

 , trésorier

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Solde au début de l'exercice (chiffres présentés antérieurement) \$	Incidence du changement de méthode comptable \$ (note 3)	Solde au 1 ^{er} janvier 2020 (chiffres retraités) \$ (note 3)	Produits (charges) de l'exercice, montant net \$	Réévaluations et autres éléments \$	Virements de (à) \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds non affectés	3 375 110	-	3 375 110	(1 033 148)	(31 500)	879 734	3 190 196
Fonds grevés d'affectations d'origine interne							
Fonds investis en immobilisations (note 7)	4 955 447	-	4 955 447	(200 131)	-	14 511	4 769 827
Autre fonds grevé d'affectations d'origine interne (note 11)	3 448 712	-	3 448 712	-	-	5 000	3 453 712
Fonds du régime de retraite (note 8)	1 889 900	(1 048 700)	841 200	(295 217)	(887 000)	341 017	-
Fonds de placement (note 6)	10 486 042	-	10 486 042	184 191	-	(96 284)	10 573 949
Total des fonds grevés d'affectations d'origine interne	20 780 101	(1 048 700)	19 731 401	(311 157)	(887 000)	264 244	18 797 488
	24 155 211	(1 048 700)	23 106 511	(1 344 305)	(918 500)	1 143 978	21 987 684
Fonds grevés d'affectations d'origine externe							
Fonds de fiducie du coquelicot	9 881 954	-	9 881 954	2 131 903	-	(1 143 978)	10 869 879
Fondation du centenaire	2 310 105	-	2 310 105	110 000	-	-	2 420 105
Fonds de la LAACB	1 028 828	-	1 028 828	(67 027)	-	-	961 801
Fonds de bienfaisance	90 657	-	90 657	-	-	-	90 657
Total des fonds grevés							

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des résultats – Fonds d'administration générale

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Produits		
Produits tirés des abonnements	5 596 624	5 415 647
Vente de fournitures	3 996 709	2 548 164
Subvention salariale d'urgence du Canada (note 15)	471 860	-
Autres produits tirés des abonnements	411 041	-
Frais liés à l'agence des abonnements (note 10)	400 000	400 000
Intérêts (note 6)	291 926	424 172
Variation nette de la juste valeur des placements dans des titres négociables (note 6)	184 191	1 294 894
Redevances – programmes d'avantages des membres	122 092	81 856
Dividendes (note 6)	111 269	122 557
Frais d'administration (note 10)	110 000	110 000
Location du bâtiment (note 10)	82 920	82 920
Frais d'administration liés à la distribution de fonds fédéraux (note 4)	72 129	-
Programme de visite des anciens militaires	56 910	137 160
Redevances de Mastercard	56 641	88 772
Legs	37 366	-
Redevances – Legion Lager	10 443	16 529
Autres produits (note 10)	36 087	58 300
	12 048 208	10 780 971
Charges		
Services d'entreprise	1 121 559	1 013 198
Bâtiment	412 353	338 246
Comités	127 289	742 142
Marketing, <i>Hearts and Minds</i>	200 000	136 108
Marketing, publicité et promotion	759 952	553 611
Services financiers	346 426	516 360
Technologies de l'information	471 550	375 736
Abonnements à la revue <i>Légion</i> (note 10)	2 532 185	2 648 217
Marketing et communications	388 060	379 731
Services aux membres	692 683	623 570
Autres charges de programme	83 946	187 853
Services aux anciens militaires	992 666	900 811
Programme de visite des anciens militaires	37 953	93 451
Gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fonctionnement	656 148	576 190
Coût des marchandises vendues	1 883 543	1 109 059
Amortissement		
Mobilier, matériel et ordinateurs	54 095	57 250
Bâtiment	146 036	146 036
	10 906 444	10 397 569
Produits, montant net, avant les éléments suivants	1 141 764	383 402
Distribution au titre d'allègement lié à la COVID-19 (note 15)	(2 486 069)	-
Produits (charges) de l'exercice, montant net	(1 344 305)	383 402

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020		2019		
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Total \$	Total \$
Produits					
Dons	2 205 237	-	74 940	2 280 177	493 195
Intérêts (note 6)	195 506	54 212	20 305	270 023	313 950
Dividendes (note 6)	42 807	14 594	4 501	61 902	59 431
Coquelicots et couronnes	2 042 069	-	-	2 042 069	3 088 323
Moyens promotionnels	541 506	-	-	541 506	561 942
Subventions – Autres (d'origine interne)	5 000	-	-	5 000	5 000
Ventes	2 716	-	-	2 716	12 153
Autres	20 582	-	-	20 582	15 925
	5 055 423	68 806	99 746	5 223 975	4 549 919
Charges					
Publicité et matériel promotionnel	48 066	-	-	48 066	44 866
Concours du coquelicot	352	-	-	352	19 261
Coquelicots et couronnes	998 196	-	-	998 196	1 272 770
Moyens promotionnels	240 991	-	-	240 991	465 488
Marque de commerce – Défense	39 016	-	-	39 016	67 526
Fret	226 053	-	-	226 053	326 931
Frais généraux	76 010	12 982	4 856	93 848	103 494
Support – approvisionnement	285 844	-	-	285 844	279 376
Support – administration	152 735	-	-	152 735	154 143
Support – marketing	79 051	-	-	79 051	-
Support – financement	93 161	-	-	93 161	-
Support – relations publiques	10 000	-	-	10 000	-
Opération Père Noël et Jour du Canada	70 311	-	-	70 311	87 468
Liaison Caraïbes	-	-	-	-	14 595
Cérémonie du Souvenir et vidéos	-	-	-	-	17 264
Cérémonie nationale du Souvenir	45 160	-	-	45 160	19 789

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe... suite

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020		2019	
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Total \$
Marketing et promotion	90 400	-	-	90 400
Cloches de la paix	-	-	-	-
Subventions – autres (d'origine externe)	330 000	-	-	330 000
Subventions – mur virtuel	23 347	-	-	23 347
Subventions – bourses d'études de Queen	-	-	-	-
Subventions – autres	-	-	-	-
Bénévolat et assistance	292 269	-	189 294	481 563
	3 100 962	12 982	194 150	3 308 094
Produits (charges) montant net, avant les éléments suivants	1 954 461	55 824	(94 404)	1 915 881
Variation nette de la juste valeur des placements négociables (note 6)	177 441	54 177	27 377	258 995
Produits (charges) de l'exercice, montant net	2 131 902	110 001	(67 027)	2 174 876
				1 713 749

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Revenu net de l'exercice	830 571	2 097 151
Éléments hors trésorerie		
Provision au titre du régime de retraite	295 217	316 170
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	59 700	61 000
Amortissement	200 132	203 286
Pertes réalisées à la vente de placements négociables	144 755	11 415
Gains non réalisés sur les placements négociables	(587 942)	(2 001 328)
Cotisations au régime de retraite	(341 017)	(319 370)
Trésorerie versée pour l'obligation au titre des prestations de retraite	(28 700)	(118 100)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ¹	6 069 706	(1 035 642)
	<u>6 642 422</u>	<u>(785 418)</u>
Activités d'investissement		
Produit de cessions de placements négociables	5 908 584	6 060 465
Acquisition de placements négociables	(2 729 393)	(4 425 703)
Acquisition d'immobilisations	(14 511)	(32 520)
	<u>3 164 680</u>	<u>1 602 242</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	9 807 102	816 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 739 831	1 923 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	12 546 933	2 739 831
¹ Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients	(450 209)	436 566
Montant à recevoir de la Fondation nationale Légion	(237 423)	(171 370)
Stocks		
Marchandises en général	43 095	(73 245)
Matériel publicitaire lié au coquelicot	(117 514)	28 495
Frais payés d'avance	(105 976)	(87 568)
Abonnements payés d'avance	(56 082)	(48 274)
Dettes fournisseurs et charges à payer	508 656	(205 904)
Produits reçus d'avance	88 894	96 609
Montant à payer à Publications Canvet Ltée	(629 021)	(1 010 951)
Allègement lié à la COVID-19 payable aux filiales	287 513	-
Fonds détenus en fiducie	6 737 773	-
	<u>6 069 706</u>	<u>(1 035 642)</u>

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

1 Objectif de l'organisation

La Légion canadienne a été constituée en vertu de la *Companies Act* en 1926. Sa dénomination a été modifiée pour celle de « Légion royale canadienne » en vertu d'une loi du Parlement en 1961. La Légion royale canadienne – Direction nationale (« la Direction nationale ») est un organisme sans but lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt sur le revenu.

2 Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »). Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux NCOSBL, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Fonds non affecté

Toutes les opérations autres que celles grevées d'affectations d'origine externe ou désignées par la direction comme étant des fonds grevés d'affectations d'origine interne sont comptabilisées dans le fonds non affecté. La direction procède à des transferts discrétionnaires entre le fonds non affecté et les fonds grevés d'affectations d'origine interne.

Les fonds grevés d'affectations d'origine interne sont comptabilisés comme suit :

Fonds investi dans des immobilisations

Le fonds investi dans des immobilisations se compose des immobilisations, moins l'amortissement cumulé et l'encours des emprunts hypothécaires ou autres emprunts attribuables à l'acquisition, à la construction ou à l'amélioration de ces immobilisations.

Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne

Ces fonds ont été créés en vue d'établir des réserves pouvant être utilisées au besoin. La Direction nationale procède à des transferts discrétionnaires depuis et vers ces fonds suivant les besoins.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

Fonds du régime de retraite

Les cotisations au régime de retraite et la charge de retraite établie par calculs actuariels sont prises en compte dans le Fonds du régime de retraite.

Fonds de placement

Les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements négociables sont pris en compte dans le Fonds de placement ou dans le Fonds grevé d'affectations d'origine externe auquel ils sont rattachés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente de placements négociables non affectés sont pris en compte dans le Fonds de placement, lequel a été établi le 1^{er} janvier 1998 par voie de virement de tous les placements détenus alors.

Les Fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés comme suit :

Fonds de fiducie du coquelicot

Le Fonds de fiducie du coquelicot de la Légion royale canadienne – Direction nationale (le « Fonds de fiducie du coquelicot ») comptabilise les ventes de coquelicots et de couronnes et le matériel publicitaire lié au coquelicot dans les postes correspondants des directions provinciales et des bureaux locaux. Les fonds recueillis servent à venir en aide aux anciens militaires du Canada et à leurs personnes à charge ainsi qu'aux anciens militaires du Commonwealth et des pays alliés résidant au Canada qui sont dans le besoin; les fonds servent également à payer les charges de fonctionnement des Services aux vétérans de la Direction nationale et à accorder une subvention au Fonds de la LAACB en vue de soutenir les anciens militaires dans les Antilles.

Fondation du centenaire, Fonds de la LAACB et Fonds de bienfaisance (les « fonds spéciaux »)

Les fonds spéciaux sont cumulés afin de financer des activités spéciales, y compris un camp d'athlétisme pour les jeunes et les allocations versées aux anciens militaires du Commonwealth dans les Antilles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires et d'autres placements hautement liquides à court terme dont la durée initiale est d'au plus trois mois.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût établi selon la méthode du premier entré, premier sorti ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et toute variation de la juste valeur est imputée aux produits (charges) nets de l'exercice du Fonds de placement ou du Fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux annuels suivants :

Bâtiment	2,5 %
Mobilier et matériel	10,0 %
Ordinateurs	10,0 %

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale et de Publications Canvet Ltée. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

En plus du régime de retraite, la Direction nationale verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite des réévaluations et des autres éléments, est inclus dans les produits (charges) nets du fonds approprié. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les autres réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds.

L'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite est évaluée à la lumière des plus récentes évaluations actuarielles effectuées aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables.

Constatation des produits

La Direction nationale applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les produits.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à titre de produits à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés de la vente de fournitures sont comptabilisés lorsque tous les critères suivants sont respectés : il existe une preuve convaincante de l'existence d'un contrat, les fournitures ont été expédiées ou fournies aux membres, le prix est déterminé ou déterminable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés des abonnements sont inscrits à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus, à moins qu'ils ne se rapportent à un exercice ultérieur. Dans ce cas, ils sont reportés et inscrits à titre de produits de l'exercice en question.

Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) est répartie entre les postes « Services d'entreprise », « Services financiers », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services aux anciens militaires » et « Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement » de l'état des résultats afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre à ces secteurs le personnel concerné des technologies de l'information au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées aux Services d'entreprise (salaires et bureau) est répartie entre les postes « Approvisionnement », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services financiers » et « Services aux anciens militaires » de l'état des résultats du Fonds d'administration, ainsi que « Soutien – Administration » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre le personnel administratif concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) est affectée au poste « Soutien – Approvisionnement » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter les frais d'entreposage, d'expédition et de manutention du stock de marchandises du Fonds de fiducie du coquelicot ainsi que les frais de traitement des ventes. Les frais d'entreposage général sont répartis à raison de 7 \$ le pied carré de la superficie totale de l'entrepôt consacrée aux stocks du Fonds de fiducie du coquelicot. Le solde des charges est réparti selon une estimation du temps consacré par le personnel concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

3 Changement de méthode comptable – adoption anticipée de modifications aux normes comptables

En novembre 2020, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a publié des modifications au chapitre 3462 *Avantages sociaux futurs* et au chapitre 3463 *Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif* du Manuel de CPA Canada. Les modifications clarifient que lors de la détermination de l'obligation au titre des prestations définies (« OPD ») des régimes à prestations définies pour lesquels les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles exigent l'établissement d'une évaluation de capitalisation, tous les composants de l'évaluation de capitalisation devant être financés par des apports doivent être inclus dans l'évaluation de l'OPD, comme la provision pour écarts défavorables (« PED ») de l'Ontario.

Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et l'adoption anticipée est permise. La Direction nationale a opté pour l'adoption anticipée de ces modifications

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

le 1^{er} janvier 2020. L'incidence cumulative de l'adoption des modifications, qui s'élève à 1 048 700 \$, a été comptabilisée dans l'état de l'évolution des soldes de fonds en date du 1^{er} janvier 2020.

	Chiffres présentés au 31 décembre 2019 \$	Incidence du changement de méthode comptable \$	Chiffres ajustés au 1 ^{er} janvier 2020 \$
État de la situation financière			
Régime de retraite – actifs au titre des prestations constituées	1 889 900	(1 048 700)	841 200
État de l'évolution des soldes de fonds			
Fonds du régime de retraite	1 889 900	(1 048 700)	841 200

4 Fonds détenus en fiducie – Fonds d'urgence à l'appui des organismes de vétérans

En novembre 2020, le ministre des Anciens Combattants (« ACC ») et le ministre associé de la Défense nationale ont annoncé un nouveau financement de 20 000 000 \$ pour créer un fonds d'urgence temporaire à l'appui des organismes de vétérans afin de fournir un soutien financier aux organismes de vétérans affectés par la pandémie de COVID-19 (note 15) qui ont besoin d'un soutien immédiat. Des 20 000 000 \$, la Direction nationale a reçu 14 000 000 \$ en vertu d'un contrat entièrement exécuté pour le compte d'ACC pour distribution à ses filiales et directions provinciales.

Aux termes du contrat, la Direction nationale est tenue de distribuer la totalité des fonds reçus et peut en conserver 10 % à titre de frais d'administration. La Direction nationale conservera des frais d'administration de 1 % qui seront comptabilisés lorsque les distributions seront versées.

Au 31 décembre 2020, la Direction nationale a distribué 7 190 098 \$ et enregistré des frais d'administration de 72 129 \$. Le solde de 6 737 773 \$ doit être distribué au plus tard le 31 décembre 2021.

5 Créances clients

	2020 \$	2019 \$
Commandements, bureaux locaux et membres		
Non affecté	1 385 497	548 618
Fonds de fiducie du coquelicot	876 739	1 017 753
Autres		
Non affecté	36 938	68 333
Fonds de fiducie du coquelicot	125 235	332 163
Intérêts courus	21 929	29 262
	<u>2 446 338</u>	<u>1 996 129</u>

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

6 Placements négociables

	2020		2019	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'administration	15 096 728	13 744 484	18 231 328	17 136 823
Fonds de fiducie du coquelicot	7 901 238	7 355 933	7 749 591	7 426 563
Fondation du centenaire	2 398 153	2 237 200	2 179 935	2 092 953
Fonds de la LAACB	858 665	794 824	829 935	800 050
	<u>26 254 784</u>	<u>24 132 441</u>	<u>28 990 789</u>	<u>27 456 389</u>

Les variations de la juste valeur des placements négociables se présentent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Variation réalisée de la juste valeur des placements négociables		
Fonds de placement	(73 549)	7 083
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	<u>(71 207)</u>	<u>(18 498)</u>
	<u>(144 756)</u>	<u>(11 415)</u>
Variation non réalisée de la juste valeur des placements négociables		
Fonds de placement	257 740	1 287 811
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	<u>330 202</u>	<u>713 517</u>
	<u>587 942</u>	<u>2 001 328</u>

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

Les placements négociables se composent de ce qui suit :

	2020		2019	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations d'État ou obligations garanties par l'État	2 984 924	2 843 601	3 251 753	3 283 240
Obligations de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	12 270 540	11 942 136	14 150 073	14 284 571
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	10 999 320	9 346 704	11 588 963	9 888 578
	<u>26 254 784</u>	<u>24 132 441</u>	<u>28 990 789</u>	<u>27 456 389</u>

Les obligations d'État ou les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,50 % à 3,75 % et viennent à échéance entre 2024 et 2026 (taux allant de 1,50 % à 3,75 % et échéance entre 2020 et 2026, pour l'exercice 2019).

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 1,90 % à 3,50 % et viennent à échéance entre 2022 et 2026 (taux allant de 1,70 % à 3,50 % et échéance entre 2020 et 2026 pour l'exercice 2019). Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations à court et à long terme de qualité supérieure émises par l'État ou par des sociétés qui portent intérêt à taux fixe.

La Direction nationale investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunications et les services publics.

7 Immobilisations

	2020		2019	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Terrains	950 220	-	950 220	950 220
Bâtiment	5 841 416	2 081 013	3 760 403	3 906 439
Mobilier et matériel	152 050	137 395	14 655	17 955
Ordinateurs	230 769	186 220	44 549	80 833
	<u>7 174 455</u>	<u>2 404 628</u>	<u>4 769 827</u>	<u>4 955 447</u>

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 7 197 524 \$ et à 2 242 077 \$.

8 Avantages sociaux futurs

La Direction nationale offre un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés et les employés de Publication Canvet Ltée (« Canvet »). La Direction nationale offre également un régime de retraite à certains employés, qui est payable en un seul versement au moment de leur retraite.

- a) La Direction nationale est tenue par la réglementation d'effectuer une évaluation de capitalisation au moins tous les trois ans pour son régime de retraite et annuellement pour l'obligation au titre de l'allocation de retraite. Les évaluations de financement les plus récentes des différents régimes ont été effectuées en date du 1^{er} janvier 2020 (2019 – 1^{er} janvier 2017).
- b) Le tableau qui suit présente un rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux avec les montants comptabilisés dans les états financiers au 31 décembre 2020 :

	2020		2019	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$ (note 3)	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	-	22 695 500	-	20 677 300
Obligation au titre des prestations déterminées	(538 100)	(21 158 700)	(475 600)	(18 787 400)
Situation de capitalisation – excédent/insuffisance	(538 100)	1 536 800	(475 600)	1 889 900
Moins : provision pour moins-value	-	(1 536 800)	-	-
Actif du régime de retraite (obligation au titre des prestations de retraite)	(538 100)	-	(475 600)	1 889 900

9 Sommes à payer à l'État

Des sommes à payer à l'État (TPS/TVH exigibles) de 98 619 \$ (59 205 \$ en 2019) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Direction nationale a déposé, auprès de l'Agence du revenu du Canada, une demande en vertu du Programme des divulgations volontaires (note 12).

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

10 Transactions et soldes entre parties liées

Canvet

Canvet est une entité constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Canvet publie et distribue la revue *Légion*, qui est vendue aux membres de la Légion royale canadienne, à des abonnés non membres et au public. La Direction nationale et Canvet sont des entités sous contrôle conjoint du fait que la majeure partie des membres du conseil d'administration et des actionnaires de Canvet sont aussi des membres du conseil de direction de la Direction nationale.

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges de l'état des résultats :

	2020 \$	2019 \$
Revue <i>Légion</i> – abonnements pour l'exercice écoulé	2 365 713	2 520 657
Publicité	79 208	67 720
Services de conception	8 899	14 014
Publications spéciales	1 406	1 055

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les produits du Fonds d'administration :

	2020 \$	2019 \$
Frais d'administration	110 000	110 000
Location d'immeuble	68 640	68 640
Divers – Frais de soutien du réseau (inclus dans les produits divers)	5 000	5 000
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000
Refacturation des coûts au titre des régimes de retraite et des cotisations	162 383	120 648

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

La Fondation nationale Légion

La Fondation nationale Légion (la « Fondation ») est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué en vertu des lois fédérales le 8 avril 2016. La Fondation a été désignée en tant qu'organisme de bienfaisance le 11 septembre 2017. La Fondation a pour objectif la collecte de fonds pour les programmes liés au jour du Souvenir et la prestation de bourses d'études, de bourses et d'aide financière à la collectivité des anciens militaires.

Un membre de la Direction nationale siège au conseil d'administration de la Fondation, de sorte que la Direction nationale participe aux politiques stratégiques de la Fondation.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Direction nationale a fourni des services et payé des charges au nom de la Fondation s'élevant à 216 145 \$ (171 370 \$ en 2019).

Les soldes de la Fondation ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise.

11 Solde des Fonds grevés d'affectations d'origine interne

La Direction nationale affecte à l'interne une partie du solde non affecté au titre des autres charges futures.

	2020 \$	2019 \$
Bâtiment	300 053	300 053
Conférence de la LAACB	39 300	34 300
Congrès	200 000	200 000
Abonnements	2 914 359	2 914 359
	<hr/>	<hr/>
	3 453 712	3 448 712
	<hr/>	<hr/>

12 Engagements et éventualités

La Direction nationale s'est engagée à verser les montants suivants au titre du matériel, des coquelicots et du matériel lié au jour du Souvenir en vertu de divers contrats :

	\$
Exercice clos le 31 décembre 2021	989 229
2022	978 762
2023	926 279
2024	26 279
2025	26 279
Par la suite	26 279

En 2017, la Direction nationale a déposé, auprès de l'Agence du revenu du Canada, une demande en vertu du Programme des divulgations volontaires. Par ailleurs, les discussions avec l'Agence du revenu du Canada concernant l'application de la TVH produits tirés des abonnements et les exercices pour lesquels cette taxe s'appliquerait, le cas échéant, ne devraient avoir lieu que plus tard en 2020. Il y a un risque que les estimations dépassent les montants cumulés à ce jour. Ces estimations pourraient en effet varier de façon significative, et les variations seront prises en compte lors des périodes au cours desquelles celles-ci deviennent connues.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

13 Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) est incluse dans le Fond d'administration générale :

	2020 \$	2019 \$
Services d'entreprise	3 500	3 500
Services financiers	7 500	7 500
Marketing et communications	2 500	2 500
Services aux membres	7 500	7 500
Services aux anciens militaires	4 500	4 500
Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement	7 000	7 000

Une partie des charges des Services d'entreprise (salaires et bureaux) a été répartie comme suit :

	2020 \$	2019 \$
Non affecté – marketing et communications	15 000	15 000
Non affecté – services aux membres	15 000	15 000
Non affecté – services aux anciens militaires	30 000	30 000
Fonds de fiducie du coquelicot – soutien – administration	150 000	150 000

Une tranche de 285 844 \$ (278 600 \$ en 2019) des charges liées au poste Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) a été attribuée aux frais du service Soutien – Administration du Fonds de fiducie du coquelicot.

14 Instruments financiers

La Direction nationale est exposée à divers risques du fait de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'exposition et la concentration de la Direction nationale aux risques. La Direction nationale n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition aux risques.

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent la Direction nationale à des risques de placement. Le risque de taux d'intérêt représente le risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de leur degré de volatilité. L'exposition de la Direction nationale au risque de taux d'intérêt découle de ses placements dans des obligations (note 6).

La Direction nationale est également exposée au risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer une obligation au moment où elle s'est engagée à le faire. Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement ou à son émetteur ou par des facteurs touchant

l'ensemble des placements sur le marché. L'exposition de la Direction nationale au risque de marché découle de ses actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune et de ses placements dans des fonds d'obligations (note 6).

Concentration du risque

La concentration du risque existe lorsqu'une proportion importante du portefeuille est investie en titres présentant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, à des conditions politiques ou à d'autres conditions similaires. Les placements de la Direction nationale sont décrits à la note 6.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Direction nationale découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, du montant à recevoir de la Fondation et des instruments négociables. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Direction nationale sont conservés auprès d'institutions financières importantes; par conséquent, le risque de non-exécution de ces instruments est jugé faible par la Direction nationale.

Pour gérer le risque de crédit lié aux créances clients, la Direction nationale évalue le risque de crédit des nouveaux clients avant de leur accorder un crédit et évalue de façon périodique celui des clients existants. La Direction nationale a comptabilisé une provision pour créances douteuses négligeable au titre des créances clients. En général, les créances clients sont exigibles dans un délai de 30 à 90 jours. Aucune créance client ne vient à échéance dans plus de un an.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le risque de change découle des actifs financiers ou des passifs financiers qui sont libellés dans une devise autre que le dollar canadien. L'exposition de la Direction nationale au risque de change découle de ses placements négociables.

Au 31 décembre 2020, 26 % (22 % en 2019) des placements négociables étaient libellés en dollars américains.

15 Incidence de la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 s'est développée rapidement en 2020, avec un nombre important d'infections. Les mesures prises par les autorités pour contenir le virus ont eu une incidence sur l'activité économique mondiale et locale. L'incidence à long terme de la pandémie demeure cependant incertaine.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la direction a demandé la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »), qui a été mise en place par le gouvernement du Canada pour aider les entreprises locales pendant la pandémie de COVID-19. La subvention est offerte aux employeurs qui ont subi une baisse de revenus bruts dépassant un certain seuil en 2020. Les apports comptabilisés au titre de la SSUC s'élèvent à 471 860 \$, montant reçu en totalité à la fin de l'exercice.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2020

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil exécutif national a adopté une résolution pour liquider des investissements totalisant 3 000 000 \$ et distribuer le produit au titre d'allègement lié à la COVID-19 aux directions provinciales et aux filiales pour lutter contre les incidences du coronavirus. L'incidence de cette distribution sur les activités courantes de la Direction nationale a réduit le fonds d'administration générale de 2 486 069 \$, comme suit :

	2020 \$
Produits nets tirés des activités courantes	1 141 764
Dépenses extraordinaires – distribution des fonds au titre d'allègement lié à la COVID-19	<u>(2 486 069)</u>
	<u>(1 344 305)</u>

16 Données comparatives

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice considéré.

B. Julian, *Président du C.A.*
T. Irvine, *Vice-président du C.A.*
D. Flannigan, *Secrétaire*
T. Bursey, *Directeur*
B. Chafe, *Directeur*
S. Clark, *Directeur*
O. Parkhouse, *Directeur*
L. Tardif, *Directrice*
B. Weaver, *Directeur*
I. Weiser, *Directrice*

INTRODUCTION

Le coronavirus a touché tous les secteurs de la société, y compris les communautés de militaires et de vétérans du Canada. L'industrie de l'édition a été frappée de plein fouet, mais malgré les défis, Canvet continue d'afficher un résultat net positif. Le personnel est resté flexible, travaillant à distance pendant presque cinq mois en 2021. Il y aura certainement une réduction du résultat net, mais Canvet s'en remettra.

À travers tout cela, la revue *Légion* continue de livrer des articles au sujet de nos vétérans et de l'histoire militaire du Canada dans les boîtes aux lettres des abonnés. La revue a une portée de plus de 650 000 personnes canadiennes tant sur papier qu'en ligne, et demeure l'une des publications les plus importantes et les plus respectées du pays.

PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Canvet a commencé l'année 2020 avec de grandes ambitions. Notre objectif était de poursuivre sur la lancée créée par les deux meilleures années de notre l'histoire.

Depuis le dernier congrès, la revue a vu ses revenus augmenter dans quatre domaines : les subventions, la publicité, les services de conception et de production, et les ventes en ligne. La conception et la production ainsi que la boutique en ligne sont de nouvelles sources de revenus créées au cours des cinq dernières années. Chaque dollar est consacré à la production de la revue et au maintien d'un faible prix d'abonnement. Par le passé, les recettes sans abonnement représentaient en moyenne 19 %, soit environ 500 000 \$. Au cours des cinq dernières années, elles ont augmenté pour atteindre 48 % des recettes totales.

Avec l'arrivée de la covid-19, de nombreuses entreprises canadiennes ont été confrontées à un sérieux ralentissement économique. Canvet a également constaté un ralentissement de ses performances, notamment en ce qui concerne les nouvelles sources de revenus créées au cours des dernières années. Malgré cela, Canvet a terminé l'année 2020 avec un résultat positif et est maintenant en mesure de traverser l'année 2021 avec un léger excédent. Au congrès de 2012, Canvet s'est engagé à continuer de publier la revue sans augmentation du coût de l'abonnement annuel avant 2020. Il y a beaucoup d'incertitude alors que nous traversons la pandémie de COVID-19. Néanmoins, si le magazine reste admissible au Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) du ministère du Patrimoine canadien, Canvet devrait pouvoir prolonger de deux ans son engagement à poursuivre ses activités au tarif d'abonnement actuel de 9,49 \$. Il s'agit du prix d'abonnement le plus bas pour un magazine de cette taille au Canada.

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

Canvet demande des subventions au gouvernement canadien depuis qu'elle a commencé à produire des publications. Le FCP est crucial pour nos résultats. Cette année, Canvet a reçu une subvention pour la revue *Légion* et le trimestriel *Canada's Ultimate Story* (CUS). Ensemble, il s'agissait du montant de subvention le plus élevé de l'histoire de Canvet et d'un afflux de capitaux bienvenu. Ces deux subventions du FCP ont totalisé 950 716 \$.

L'admissibilité est déterminée annuellement et nous entrons dans une période d'incertitude. Le gouvernement a décidé de modifier les critères

de calcul du montant de la subvention reçue par les périodiques canadiens. Ces changements seront mis en œuvre sur quatre ans; la nouvelle formule sera entièrement en vigueur en 2024.

Au cours des trois dernières décennies, les subventions fédérales ont permis à Canvet d'économiser plus de 13 millions de dollars. Le FCP est essentiel à notre survie. Tous les budgets de Canvet reposent sur la réception de la subvention gouvernementale. La subvention est assujettie à des règles claires et le gouvernement doit continuer à être assuré que la revue *Légion* et *CUS* sont des publications indépendantes, et que Canvet est un éditeur indépendant. Tout périodique « qui fait principalement état des activités ou fait la promotion des intérêts de l'organisation » est inadmissible.

CONTENU EN ANGLAIS ET EN CART EN FRANÇAIS

Depuis notre dernier congrès, Canvet a couvert un large éventail d'histoire militaire et d'actualités, publiant notamment des articles sur la démobilisation de la Première Guerre mondiale, le Corps expéditionnaire canadien en Sibérie, les blessures morales, ce que les soldats portaient, mangeaient et disaient pendant la Seconde Guerre mondiale, le 75^e anniversaire du jour J, la bataille du Mont-Sorrel, la bataille de la Somme, le rapatriement des dépouilles des Canadiens pendant les deux guerres mondiales, la bataille de Hong Kong, et davantage.

En 2020, Canvet a ajouté cinq publications électroniques (199 pages) à son calendrier de publication standard de six numéros de la revue (624 pages), quatre publications d'intérêt spécial (PIS) (400 pages) et six encarts en français (160 pages). En 2021, nous ajouterons quatre publications électroniques (191 pages) à ce programme de publication standard.

Depuis le dernier congrès, certains des sujets abordés par les PIS ont été le Jour J, John McCrae et les batailles des Flandres, les grandes batailles navales du Canada et la bataille de la Somme. Plus tard cette année, nous publierons le volume 4 d'Ô Canada. Les publications électroniques de

cette année sont le Guide des prestations pour anciens combattants (anglais et français), *The Great Response*, *D-Day Remembered* et *Paratroopers*.

La section française en couleur de la revue *Légion* comprend les traductions des articles les plus intéressants pour nos lecteurs francophones ainsi que des articles originaux sur l'histoire. Cette section est offerte à tous les membres, sans frais supplémentaires. Veuillez contacter la revue *Légion* si vous souhaitez recevoir la section française.

BÉNÉFICES POUR MEMBRES

Le programme de bénéfices pour membres de la Légion royale canadienne (LRC) offre des rabais aux membres grâce aux entreprises suivantes : la compagnie d'assurance Belair, Voyages Carlson-Wagonlit, Groupe visuel IRIS, SimplyConnect de Rogers, Assurance voyage Medipac, Revera Inc, services commémoratifs Arbor Inc, la compagnie Canadian Safe Step Walk-in Tub Co, la Banque HomeEquity, HearingLife Canada et MBNA Canada Inc.

Canvet offre des tarifs publicitaires exclusifs à ses partenaires et ceux-ci ont accès à un marché exclusif en tant que partenaires approuvés. Chaque partenaire contribue financièrement aux programmes de la Légion.

DISTINCTIONS

L'hiver dernier, Canvet a remporté l'or et l'argent aux *Canadian Online Publishing Awards*. Ce fut un véritable triomphe dans la catégorie du meilleur article interactif/infographique. Le site Web interactif sur le Canada et la Libération des Pays-Bas a remporté l'or ; le site Web sur la Crise d'octobre, l'argent. L'équipe a récolté 31 prix et nominations au niveau national et international.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers complets vérifiés de Canvet sont fournis séparément.

CONCLUSION

Merci à tous les directeurs et à l'équipe de Canvet pour leur soutien pendant mon mandat.

Publications Canvet Ltée

États financiers
31 décembre 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Publications Canvet Ltée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Publications Canvet Ltée (la « société ») au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats et des bénéfices non répartis pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237 3702, Téléc. : +1 613 237 3963

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCECF, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 29 avril 2021

Publications Canvet Ltée

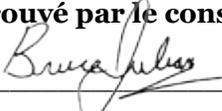
État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 437 555	1 369 287
Créances clients	95 274	88 470
Impôts à recouvrer	-	99 045
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale (note 5)	3 411	632 432
Frais payés d'avance	63 752	281 126
	<hr/>	<hr/>
	1 599 992	2 470 360
Placements négociables (note 3)	7 148 158	5 810 326
Immobilisations (note 4)	52 297	51 321
	<hr/>	<hr/>
	8 800 447	8 332 007
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (notes 5 et 6)	467 059	674 251
TPS et TVH à payer	89 621	120 599
Impôts à payer	135 173	-
Produits reportés	18 308	11 818
Produits reportés du Fonds du Canada pour les périodiques	304 238	292 047
Abonnements reçus d'avance	1 353 659	1 247 187
	<hr/>	<hr/>
	2 368 058	2 345 902
Obligation au titre des prestations de retraite (note 7)	266 000	226 500
	<hr/>	<hr/>
	2 634 058	2 572 402
Capitaux propres		
Capital-actions (note 8)	8	8
Bénéfices non répartis	6 166 381	5 759 597
	<hr/>	<hr/>
	6 166 389	5 759 605
	<hr/>	<hr/>
	8 800 447	8 332 007

Engagements (note 10)

Approuvé par le conseil d'administration,

 _____, administrateur  _____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Produits		
Abonnements (note 5)	2 384 042	2 534 507
Ventes aux kiosques	10 217	10 632
Publicité (note 5)	457 264	520 563
Numéros spéciaux	185 424	141 359
	<u>3 036 947</u>	<u>3 207 061</u>
Charges (relevé)		
Revue	1 640 105	1 783 185
Employés	1 517 081	1 452 313
Administration (note 5)	573 126	624 108
Frais liés à l'agence des abonnements (note 5)	400 000	400 000
	<u>4 130 312</u>	<u>4 259 606</u>
Perte avant les éléments ci-dessous	<u>(1 093 365)</u>	<u>(1 052 545)</u>
Autres produits		
Fonds du Canada pour les périodiques	928 247	929 187
Autres subventions (note 13)	280 109	12 487
Revenu de placement (note 3)	388 557	396 542
Autres (note 5)	257 469	181 711
	<u>1 854 382</u>	<u>1 519 927</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	761 017	467 382
Charge d'impôts sur les bénéfices	<u>(354 233)</u>	<u>(170 254)</u>
Bénéfice net de l'exercice	406 784	297 128
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>5 759 597</u>	<u>5 462 469</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>6 166 381</u>	<u>5 759 597</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	406 784	297 128
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	15 849	15 734
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	39 500	26 200
Pertes réalisées à la vente de placements négociables	40 277	14 412
Pertes non réalisées sur les placements négociables	(235 601)	(230 714)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement ¹	960 792	1 066 585
	<u>1 227 601</u>	<u>1 189 345</u>
Activité d'investissement		
Produit de la vente de placements négociables	287 297	965 338
Acquisition de placements négociables	(1 429 805)	(2 463 239)
Acquisition d'immobilisations	(16 825)	(14 968)
	<u>(1 159 333)</u>	<u>(1 512 869)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	68 268	(323 524)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>1 369 287</u>	<u>1 692 811</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>1 437 555</u>	<u>1 369 287</u>
¹ Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances clients	(6 804)	23 242
Impôts à recouvrer	99 045	(37 376)
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale	629 021	1 010 951
Frais payés d'avance	217 374	(84 830)
Dettes fournisseurs et charges à payer	(207 192)	102 511
TPS et TVH à payer	(30 978)	(13 449)
Impôts à payer	135 173	-
Produits reportés	6 490	7 574
Produits reportés du Fonds du Canada pour les périodiques	12 191	11 250
Abonnements reçus d'avance	106 472	46 712
	<u>960 792</u>	<u>1 066 585</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

1 Nature des activités

Publications Canvet Ltée (« la société ») est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société publie et distribue la revue *Légion*, revue vendue aux membres de la Légion royale canadienne, aux abonnés non membres et au public.

Les objectifs de la société consistent en la publication d'articles instructifs et informatifs sur l'histoire militaire du Canada et sur l'actualité portant plus particulièrement sur les questions militaires et les questions d'intérêt pour les vétérans.

2 Sommaires des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Équivalents de trésorerie

Les placements dans des fonds communs de placement du marché monétaire sont considérés comme des équivalents de trésorerie du fait qu'il s'agit de placements à court terme très liquides dont la valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et toute variation de la juste valeur est prise en compte dans le résultat net de l'exercice.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites initialement au coût et sont par la suite amorties.

Le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels de 20 % et de 30 %, respectivement.

Impôts sur les bénéfices

La société a recours à la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices, selon laquelle elle ne présente que les économies d'impôts ou les impôts exigibles pour la période visée, montant établi conformément aux taux établis par les autorités fiscales.

(1)

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

Avantages sociaux futurs

Allocations de retraite

La société verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables. Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite des réévaluations et des autres éléments, est inclus dans les charges relatives aux employés. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les autres réévaluations et autres éléments sont comptabilisés dans le résultat net.

Régime de retraite

La société participe au régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale (la « Direction nationale »), qui est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Légion royale canadienne – Direction nationale et de la société. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

La part du régime de retraite qui revient à la société est comptabilisée à titre de régime à cotisations déterminées, de sorte que les cotisations de la société sont incluses dans les charges relatives aux employés, à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit à l'état de la situation financière.

Constatation des produits

La société génère principalement des produits tirés des abonnements à la revue et de la publicité.

Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des abonnements sont constatés lorsque les revues ont été expédiées et les produits tirés de la publicité sont constatés lorsque les services ont été rendus.

Les abonnements reçus d'avance sont reportés à titre d'abonnements reçus d'avance jusqu'à ce que les critères de constatation des produits soient remplis.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales liées aux activités de l'exercice considéré sont comptabilisées dans les produits nets de l'exercice. Les subventions gouvernementales liées aux charges des périodes comptables futures sont reportées et amorties par imputation aux produits nets à mesure que les charges connexes sont engagées. Les subventions gouvernementales sont présentées à titre d'autres produits dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

(2)

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

3 Placements négociables

	2020		2019	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	4 529 207	4 429 258	3 732 065	3 773 064
Obligations d'État et obligations garanties par l'État	933 434	895 021	826 069	829 300
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	1 685 517	1 556 446	1 252 192	1 176 130
	<u>7 148 158</u>	<u>6 880 725</u>	<u>5 810 326</u>	<u>5 778 494</u>

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 1,91 % à 3,60 %, et viennent à échéance entre 2022 et 2026 (taux allant de 1,90 % à 3,60 % et échéance entre 2020 et 2026, pour l'exercice 2019). Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations de sociétés à court et à long terme de qualité supérieure qui portent intérêt à taux fixe.

Les obligations d'État et les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,50 % à 3,75 % et viennent à échéance entre 2024 et 2027 (taux allant de 1,50 % à 3,75 % et échéance entre 2020 et 2026, pour l'exercice 2019).

La société investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunication, les services publics et les soins de santé.

Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2020 \$	2019 \$
Intérêts	140 186	124 174
Dividendes	53 047	56 067
Pertes réalisées sur la vente de placements négociables	(40 277)	(14 412)
Gains non réalisés sur les placements négociables	235 601	230 713
	<u>388 557</u>	<u>396 542</u>

(3)

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

4 Immobilisations

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	165 448	146 830	18 618	18 669
Matériel informatique	350 259	316 580	33 679	32 652
	515 707	463 410	52 297	51 321

Le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 498 883 \$ et 447 562 \$, respectivement, au 31 décembre 2019.

5 Opérations entre apparentés

La Légion royale canadienne – Direction nationale (« la Direction nationale ») et la société sont des entités sous contrôle conjoint du fait que la majeure partie des membres du conseil d'administration et des actionnaires de la société sont aussi des membres du conseil de direction de la Direction nationale.

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les produits et autres produits :

	2020	2019
	\$	\$
Abonnements	2 365 713	2 520 657
Publicité	79 208	67 720
Services de conception (inclus dans les autres produits)	8 899	14 014
Numéros spéciaux (inclus dans les autres produits)	1 406	1 055

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les charges :

	2020	2019
	\$	\$
Administration – Comptabilité et services informatiques	110 000	110 000
Administration – Location d'immeuble	68 640	68 640
Administration – Frais de soutien du réseau	5 000	5 000
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les soldes relatifs à la Direction nationale ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise. Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent un montant de 7 278 \$ (2 380 \$ en 2019) à payer à la Direction nationale.

(4)

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

6 Sommes à remettre à l'État

Des retenues d'impôt sur la paie de 40 312 \$ (34 366 \$ en 2019) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

7 Avantages sociaux futurs

La société participe au régime interentreprises à prestations déterminées de la Direction nationale. La société s'est également engagée à verser à certains employés des indemnités de retraite complémentaires payables en un seul versement au moment de leur départ à la retraite.

- a) La Direction nationale est tenue par règlement de réaliser une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans à l'égard de son régime de retraite. La société est également tenue d'effectuer une évaluation de son allocation de retraite. Les évaluations de capitalisation les plus récentes préparées pour l'allocation de retraite et le régime de retraite ont été préparées en date du 1^{er} janvier 2020 (allocation de retraite au 31 décembre 2019; régime de retraite au 1^{er} janvier 2017 en 2019).
- b) Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime de retraite et de l'allocation de retraite de la société se présente comme suit :

	2020		2019	
	Allocation de retraite \$	Régime de retraite \$	Allocation de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	-	22 695 500	-	20 677 300
Obligation au titre des prestations constituées	(266 000)	(21 158 700)	(226 500)	(18 787 400)
Situation de capitalisation – Excédent (insuffisance)	(266 000)	1 536 800	(226 500)	1 889 900
Moins : Réduction de valeur	-	(1 536 800)	-	-
Actifs du régime (obligation au titre des prestations constituées)	(266 000)	-	(226 500)	1 889 900

- c) Des cotisations de 162 383 \$ (120 648 \$ en 2019) de la société au régime à prestations déterminées dans son ensemble sont comprises dans les charges relatives aux employés présentées à l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

(5)

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

8 Capital-actions

Autorisé

50 000 actions ordinaires

Émis

8 actions ordinaires

2020
\$

2019
\$

8

8

9 Rapprochement du taux d'impôt effectif au taux d'impôt prévu par la loi

2020
\$

2019
\$

Bénéfice avant impôts sur les bénéfices

761 017

467 382

Impôts au taux d'imposition applicable de 26,5 %

201 670

123 856

Déduction pour amortissement demandée inférieure à l'amortissement

(1 235)

(2 090)

Charges non déductibles

(1 178)

1 188

Différences permanentes

(51 761)

(59 002)

Différences temporaires

225 787

132 402

Revenu imposé au taux des petites entreprises

(18 865)

(31 373)

Autres

(185)

5 273

354 233

170 254

10 Engagements

La société s'est engagée à effectuer des paiements annuels de 68 640 \$ (68 640 \$ en 2019) en vertu d'une entente de location de bureaux avec la Direction nationale.

11 Instruments financiers

La société est exposée à divers risques du fait de ses instruments financiers. L'analyse qui suit présente l'exposition et la concentration de la société aux risques. La société n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition aux risques.

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers exposent la société à des risques de placement. Le risque de taux d'intérêt représente le risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de leur degré de volatilité. L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt découle de ses placements dans des obligations (note 3).

La Direction nationale est également exposée au risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer une obligation au moment où elle s'est engagée à le faire. Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement ou à son émetteur ou par des facteurs touchant l'ensemble des placements sur le marché. L'exposition de la société au risque de marché découle de ses fonds

(6)

Publications Canvet Ltée

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2020

d'actions de sociétés, de ses fonds d'actions en gestion commune et de ses placements dans des fonds d'obligations en gestion commune (note 3).

Concentration du risque

La concentration du risque existe lorsqu'une proportion importante du portefeuille est investie en titres présentant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, à des conditions politiques ou à d'autres conditions similaires. Les placements de la société sont décrits à la note 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la société découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, du montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale et des placements négociables. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements négociables de la société sont conservés auprès d'institutions financières importantes; par conséquent, le risque de non-exécution de ces instruments est jugé faible par la société.

La Direction nationale est une entreprise sous contrôle conjoint. La société est d'avis que le risque de crédit lié à la créance est faible et que le montant est entièrement recouvrable.

Le risque de crédit lié aux créances clients n'est pas considéré comme important en raison du montant négligeable à recevoir à la fin de l'exercice.

12 Données comparatives

Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice considéré.

13 Incidence de la pandémie de COVID-19

L'épidémie de COVID-19 a évolué rapidement en 2020, et il y a eu un nombre important d'infections. Les mesures prises par les autorités pour contenir les virus ont eu une incidence sur l'activité économique partout dans le monde et au pays. L'incidence à long terme de l'épidémie demeure incertaine. Compte tenu de la nature sans précédent de cet événement, il est difficile de prévoir la durée ou l'ampleur de toute perturbation des bénéfices et des fluctuations du marché en général.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a reçu une subvention supplémentaire de 235 000 \$ pour soutenir ses activités en réponse à l'incidence de la COVID-19.

(7)

Publications Canvet Ltée

Relevé des charges
(non audité)

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Revue		
Éditique	18 812	16 802
Collaboration de rédacteurs	98 492	103 443
Transport et messagerie	1 835	2 234
Illustrations	38 327	47 784
Affranchissement	787 604	850 811
Impression	695 035	762 111
	<hr/> 1 640 105	<hr/> 1 783 185
Employés		
Salaires	1 209 101	1 194 708
Autres avantages	307 980	257 605
	<hr/> 1 517 081	<hr/> 1 452 313
Administration		
Services comptables et informatiques (note 5)	110 000	110 000
Commission de publicité – CCM	88 668	89 447
Location d'immeuble (note 5)	72 710	72 791
Charges liées aux produits	16 173	-
Frais de conception et de production	80 352	73 434
Réunions des administrateurs	-	6 000
Déplacements du personnel de la rédaction	4 833	35 632
Assurances	11 232	11 772
Divers	34 818	31 579
Frais de soutien du réseau (note 5)	5 000	5 000
Frais des kiosques	35 468	40 050
Fournitures de bureau	10 524	15 319
Affranchissement	6 991	6 855
Impression et papeterie	5 067	5 846
Honoraires	31 072	26 224
Promotion des ventes	30 220	60 209
Recrutement et formation du personnel	410	3 237
Abonnements	2 129	3 500
Téléphone et télécopie	11 611	11 479
Amortissement	15 848	15 734
	<hr/> 573 126	<hr/> 624 108
Frais liés à l'agence des abonnements (note 5)	<hr/> 400 000	<hr/> 400 000
Total des charges	<hr/> 4 130 312	<hr/> 4 259 606

INTRODUCTION

La *Fondation nationale Légion* (FNL), d'une portée nationale, encourage les initiatives qui améliorent la vie des vétérans qui ont servi ou continuent de servir au sein des *Forces armées canadiennes* (FAC) et de la *Gendarmerie royale du Canada* (GRC).

La mission de la FNL se traduit dans un soutien à des programmes de santé et de bien être adaptés aux besoins particuliers des vétérans. Comme telle, la Fondation travaille en étroite collaboration avec des organisations et des institutions afin d'octroyer des bourses d'études et d'entretien en aide à des personnes qui veulent poursuivre leurs études.

Grâce à nos généreux donateurs, des enfants et des jeunes de partout au Canada peuvent se familiariser avec l'histoire militaire du pays et rendre hommage aux sacrifices consentis par les vétérans au service de leur pays.

De nombreux membres des FAC et de la GRC ont à vivre, lorsqu'au service de leur pays, des situations éprouvantes tant sur le plan physique, mental et émotionnel. Ils font des sacrifices, éprouvent des difficultés et, dans certains cas, subissent des pertes personnelles importantes, et ce, pour le bien d'autrui. En retour, ces hommes et ces femmes extraordinaires, ainsi que les membres de leur famille, méritent le plus grand respect, la compassion et le soutien de tous les Canadiens.

La FNL, en partenariat avec La Légion royale canadienne, travaille au niveau national pour soutenir des initiatives qui ont un impact positif sur le bien-être et la qualité de vie des vétérans du Canada et de leurs familles.

LES QUATRE PILIERS

Les efforts que déploie le Conseil d'administration de la FNL sont axés sur quatre piliers, soit la santé et le bien-être des vétérans, les bourses d'études et de perfectionnement, les pèlerinages du Souvenir et les concours du Souvenir pour jeunes.

Sur le plan de la santé et du bien-être des vétérans, la Fondation soutient des programmes et des projets qui répondent aux problèmes d'itinérance, de santé mentale, d'ordre financier et de transition à la vie civile.

La générosité des donateurs nous permet de distribuer des fonds partout au Canada à des organismes tels que Multi-Faith Housing Initiative - la Maison des vétérans -, Cockrell House, et le Centre de santé Perley et Rideau pour anciens combattants.

En outre, des fonds ont été distribués aux trois ligues de cadets, soit de la Marine, de l'Armée et de l'Air. Les fonds sont également utilisés pour soutenir les concours d'affiches et littéraires pour les jeunes. En raison de la pandémie toutefois, les pèlerinages du Souvenir ont dû être interrompus et reprendront en temps opportun.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT ET DONS

La FNL recueille des fonds par le biais d'un plan de collecte de fonds diversifié qui comprend des dons de particuliers, de sociétés et de donateurs. Les particuliers font des dons annuels et mensuels pour soutenir les vétérans et leurs familles.

La Campagne du coquelicot numérique s'est jointe à la FNL pour la première fois en 2020. La campagne s'est déroulée dans le cadre de la

campagne nationale du coquelicot qui se tient du 30 octobre au 11 novembre. L'un des avantages de l'implication de la Fondation dans cette campagne est qu'elle est en mesure d'émettre aux donateurs des reçus d'impôt pour les dons qu'ils font.

Beaucoup de personnes ont fait un don à la campagne et fièrement arboré leur coquelicot numérique sur les médias sociaux tels que Facebook, Twitter et Instagram. Beaucoup ont également partagé le coquelicot dans leur signature de courriel. De nombreuses personnes ont aussi rendu hommage à un membre de leur famille qui a servi dans les forces armées en incluant son nom sur l'emblème du coquelicot numérique. Dans de nombreux cas, le membre de leur famille a malheureusement perdu la vie au service de notre pays. De nombreuses personnes ont partagé des photos et des messages pour leurs proches.

Les entreprises ont été incitées à donner généreusement en faisant des dons importants. Nos entreprises partenaires ont également encouragé leurs employés à donner et, dans de nombreux cas, leur ont fourni un coquelicot numérique à afficher sur leur bloc signature de courriel au travail.

Les donateurs sont également encouragés à donner par le biais d'autres moyens. Par exemple, un donateur a fait don à la FNL de titres de valeur. Dans de nombreux cas, les gens donnent des actions cotées en bourse à la Fondation comme moyen de contribuer et aussi comme moyen d'éviter de payer un impôt sur les gains en capital trop élevé.

Le don par legs – ou don par voie testamentaire – est une autre option pour les donateurs. Par le biais d'un legs, les personnes laissent un don à la FNL comme une forme de prolongement de leur héritage personnel qui correspond à leurs valeurs dans la vie. Beaucoup font un don testamentaire pour rendre hommage à un être cher ou en guise de reconnaissance envers tous les vétérans du Canada.

SITE WEB ET MÉDIAS SOCIAUX

La FNL a lancé son nouveau site Web à l'automne 2020. Le site *LNFCanada.ca* fournit à tous les Canadiens un aperçu de la Fondation ainsi qu'une section où ils peuvent faire un don.

La FNL partage également des messages sur les médias sociaux, dont Facebook, Twitter et Instagram. Ce contact important avec nos donateurs et tous les Canadiens contribue à communiquer où notre impact se fait sentir au pays.

Ce rapport vous est fourni à titre d'information.

RAPPORT D'ACCREDITATION

D. Martin, *Président*
 C. Wagner, *Membre*
 V. Brown, *Membre*
 T. Wheeler, *Membre*
 D. Golding, *Membre*
 P. Sweeny, *Membre*
 P. Cook, *Membre*
 J. Clayton, *Membre*
 V. Mitchell-Veinotte, *Membre*
 B. McMillan, *Membre*
 P. Hillier, *Membre*

DIRECTION	13 AOÛT		14 AOÛT		15 AOÛT		OBSERVERS
	ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	ACCREDITÉS	PROC.	
C.-B./YUKON							
ALB./T.N.-O.							
SASKATCHEWAN							
MAN./N.-O. ONT.							
ONTARIO							
QUÉBEC							
N.-B.							
N.-É./NU.							
Î.-P.-É.							
T.-N.-LAB.							
CEN/APN							
ZONES DES É.-U.							
ZONE EUROPE							

TOTALS

Les chiffres indiquent le droit des directions au nombre de délégués et de votes par procuration (Proc.), basé sur les chiffres définitifs de 2020 pour membres à vie, ordinaires, associés et affiliés votants (article 903 des *Statuts généraux*).

Ce fonds, créé lors du Congrès de 1964, tient lieu de :

Un mémorial perpétuel en l'honneur de ceux et celles qui, au service du Canada, sont tombés en poursuivant les activités de La Légion royale canadienne, dont la promotion de l'éducation, des sports, de l'unité du Commonwealth et de toutes les autres formes de service tant à l'échelle nationale que communautaire, et qui, malgré des conditions changeantes, peuvent être jugées conformes aux buts et objets de La Légion royale canadienne.

En vertu du mandat conféré par le Congrès, le fonds ne peut, le cas échéant, être utilisé que pour financer l'athlétisme et d'autres projets spéciaux entérinés par le Congrès. En 1992, le Congrès a toutefois fixé le montant minimum de base à maintenir dans le Fonds à 1,5 M \$.

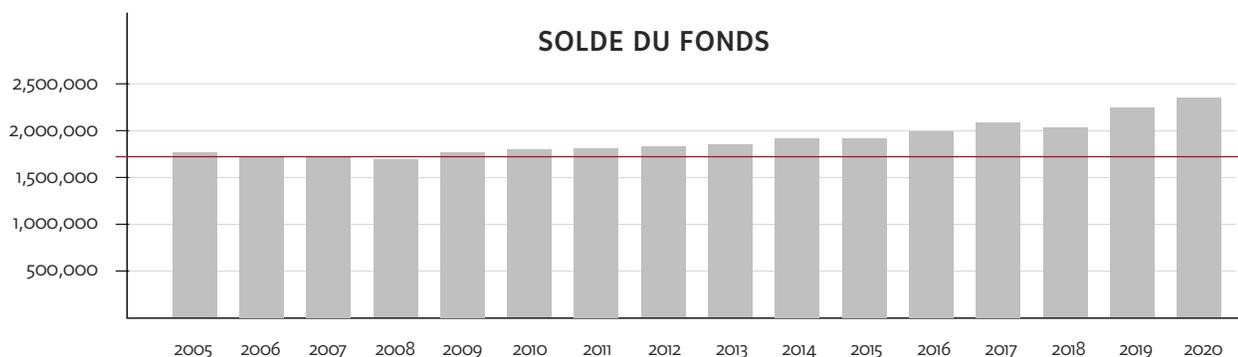
À la fin de 2008, le Fonds a glissé et frôlé la barre établie du 1,5 M \$. En 2009, les retraits du fonds ont été suspendus pour donner une chance au Fonds de se refaire une santé financière. Le montant cible à atteindre avait alors été fixé à 2,0 M \$.

Au 31 décembre 2020, le solde total du Fonds était de 2 420 105 \$. Les investissements du fonds se répartissent comme suit :

- 8,1 % en obligations d'État,
- 54,6 % en obligations de sociétés et en fonds obligataires,
- 36,2 % en actions de sociétés, et
- 1,0 % en dépôts à court terme et en espèces.

En date du 31 mars 2021, le solde des fonds de placement était de 2 494 431 \$.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique de l'évolution du fonds.



Ci-joint à l'annexe A, un résumé des opérations du Fonds depuis sa création en 1966, jusqu'en 2020. Je propose l'adoption de mon rapport

ANNEXE A—FONDS DU CENTENAIRE

ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DU SOLDE DU FONDS, DU 1ER JANVIER 1966 AU 31 DÉCEMBRE 2020

REVENU			7,055,585
DÉPENSES			
PROGRAMME D'ACTION			133,817
DIRECTION NATIONALE			
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME	1974 - 1992	2,174,724	
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME	1996 - 2009	1,725,000	3,899,724
BOURSE EN GÉRIATRIE	1981 - 1992		1,152,015
FRAIS DE GESTION DU FONDS	1996 - 2020		478,980
			5,664,536
REVENU NET			1,391,049
CAPPORTS EN CAPITAL – MONTANTS DONNÉS POUR DÉMARRER LE FONDS 1964-66			1,029,056
SOLDE DU FONDS, AU SOLDE DU 31 DÉCEMBRE 2020			2,420,105

Programme d'action — promotion, publicité, voyages et administration.

Athlétisme de la Direction nationale — 39 rencontres impliquant environ 14 600 participants.

Bourse en gériatrie — Formation de 91 médecins, 50 infirmières, 11 physiothérapeutes et 9 ergothérapeutes.

Frais de gestion des fonds — Frais d'administration pour la gestion des fonds d'investissement.

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS *du* CONGRÈS NATIONAL

T. Irvine, *Président*
B. Julian, *Vice-présidente*
D. Martin, *Secrétaire*

STATISTICS

Le tableau suivant offre des statistiques sur le nombre de résolutions soumises par les directions provinciales et les comités de la Direction nationale pour faire l'objet d'étude par les délégués au congrès.

DIRECTION	ADOPTÉES LORS DES CONGRÈS PROVINCIAUX	DES FILIALES EN PASSANT PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES	COMITÉS DE LA DIRECTION NATIONALE	NOMBRE TOTAL DE RÉSOLUTIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/YUKON	7	8	-	15
ALBERTA/TERRITOIRES DU N.-O.	4	4	-	8
SASKATCHEWAN	2	0	-	2
MANITOBA/N.-O. ONTARIO	4	0	-	4
ONTARIO	2	4	-	6
QUÉBEC	3	0	-	3
NOUVEAU-BRUNSWICK	3	1	-	4
NOUVELLE-ÉCOSSE/NUNAVUT	5	3	-	8
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	0	3	-	3
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	1	1	-	2
TOTALS	31	24	1	56

Le nombre total de résolutions à examiner est de 56, alors qu'en 2018, un total de 55 résolutions avaient été présentées aux délégués au congrès.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

	PARTIE I	PARTIE II	PARTIE III
	EN ACCORD	APPROUVÉES PAR CONGRÈS PROVINCIAUX EN DÉSACCORD	EN DÉSACCORD
COMITÉ/SUJET	PAGE NO.	PAGE NO.	PAGE NO.
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL	149	158	
VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS	149	158	
PRESETATIONS D'INVALIDITÉ	149	151	
SOINS DE LONGUE DURÉE	149		
SANTÉ MÉDICALE/MENTALE		161	
COQUELICOT ET SOUVENIR	150	162	176
ADHÉSION	154	164	176
PRELATIONS PUBLIQUES	156		
SPORTS			
DÉFENSE ET SÉCURITÉ			
RITUEL ET RÉCOMPENSES		168	179
CONSTITUTION ET LOIS	155	170	182
FINANCE			
CANVET		173	

ABBREVIATIONS

En se référant aux résolutions on devrait noter que chacune a un numéro de code.

Les abréviations pour les directions sont très bien connues, par exemple QUÉ, ONT, etc. Le numéro qui suit est simplement un numéro de contrôle.

Le /C qui suit une résolution indique que celle-ci fut approuvée par un congrès provincial. La procédure pour présenter au congrès toute résolution non approuvée est qu'un comité électoral décidera quelles résolutions soumises par les directions seront présentées et désignera la personne qui donnera l'explication.

Divers comités permanents ou nationaux ont soumis des résolutions et ce qui suit est une liste des abréviations utilisées:

CEN	Conseil Exécutif National
OSE	Officiers Supérieurs Élus
VSA	Vétérans, Service et Aînés
C&S	Coquelicot et Souvenir
ADH	Adhésion
D&S	Défense et Sécurité
R&R	Rituel et Récompenses
C&L	Constitution et Lois

RÉSOLUTIONS PARTIE I

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT
CELLES QUE VOS COMITÉS DU CONGRÈS
ONT RECOMMANDÉ POUR CONSIDÉRATION
FAVORABLE PAR CE 48^e CONGRÈS NATIONAL

RÉSOLUTION DE LOYAUTÉ LE 13 AOÛT 2021

Qu'il plaise à Sa Majesté :

Les membres de La Légion royale canadienne envoient leurs salutations à Sa Majesté la reine Elizabeth II, et désirent très humblement lui transmettre l'expression de leur loyauté et allégeance.

Nos membres se réuniront pour célébrer notre 48^e Congrès national durant la période du 13 au 15 août 2021.

Nous demeurons profondément reconnaissants envers le service et le leadership de Votre Gracieuse Majesté à guider les destinées de notre grand Commonwealth, et prions que Votre Majesté soit épargnée encore longtemps afin de poursuivre son action à la tête de ces grandes nations.

Je demeure l'humble et obéissant serviteur de Votre Majesté,

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

1. PUBLICATIONS DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE N-É/NU 5/C

ATTENDU QUE toutes les publications de la Légion royale canadienne devraient avoir un système de liens entre les sujets indexés et leurs articles ; et

ATTENDU QU'en créant ces liens, cela permettra de gagner du temps lorsqu'il faudra vérifier rapidement un certain article.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne doit veiller à ce que toutes les publications de la Légion royale canadienne puissent faire la liaison entre les sujets indexés et leurs articles, selon la procédure de liaison dans le Manuel des règles de procédure.

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICEN *et* AÎNÉS

PRESETATIONS D'INVALIDITÉ

2. ÉLIMINATION DE LA CLAUSE SUR LE « MARIAGE APRÈS 60 ANS »

ACSA 1

ATTENDU QUE les personnes qui épousent un vétérans après que ce dernier ait atteint l'âge de 60 ans ne peuvent automatiquement bénéficier d'une pension de conjoint survivant en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPRFC) ;

ATTENDU QU'un pensionné peut choisir de réduire sa propre pension pour offrir une pension de conjoint survivant à sa conjointe ou à son conjoint, soit par l'entremise de la Prestation de survivant optionnelle (PSO) ;

ATTENDU QUE la majorité des personnes qui se marient après 60 ans ne sont pas informées du fait que le conjoint ne bénéficiera d'aucune prestation de santé, sauf s'il touche une pension; en effet, la politique stipule que si vous vous êtes remarié(e) ou avez établi une union de fait avant votre décès, la couverture des soins de santé et dentaires de votre nouveau conjoint ou conjoint de fait cesse dès lors ;

ATTENDU QUE dans les lettres de mandat de 2015 et de 2017, le gouvernement s'était engagé à éliminer la clause sur le « mariage après 60 ans » ;

ATTENDU QUE le budget 2019 a annoncé la création du Fonds pour les survivants des vétérans en engageant un montant de 150 millions sur une période de cinq ans, afin de soutenir les vétérans qui se sont mariés après l'âge de 60 ans et leur conjoint ; et

ATTENDU QUE la *Fonds pour les survivants des vétérans* était censé être mis en œuvre au plus tard le 31 décembre 2020 et qu'il ne l'est toujours pas à ce jour ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne recommande à Anciens Combattants Canada de mettre immédiatement en place le *Fonds pour les survivants des vétérans* ; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne recommande au gouvernement fédéral de faire suite à sa promesse d'éliminer la clause sur le « mariage après 60 ans ».

SOINS DE LONGUE DURÉE

3. ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE LONGUE DURÉE ONT 2/C

ATTENDU QUE le droit aux lits d'accès en priorité (LAP) a pris fin avec la signature de l'armistice mettant fin aux activités en Corée le 27 juillet 1953 ;

ATTENDU QU'en 2014, ACC a annoncé qu'en raison d'un manque de demande de la part des vétérans admissibles, au fur et à mesure que les lits sous contrat (LAP) se libéraient, beaucoup seraient supprimés ;

ATTENDU QUE l'enquête récente de la direction de l'Ontario a indiqué qu'il y a un nombre important de vétérans qui ne sont pas admissibles en vertu des règlements actuels et qui attendent un placement ;

ATTENDU QU'Anciens Combattants Canada et le ministère de la Santé de l'Ontario ne tiennent pas de liste du nombre de ces vétérans en attente de placement pour des soins de longue durée.

ATTENDU QUE dans l'établissement de Sunnybrook, 50 LAP ont été redésignés comme des lits d'admission privilégié :

IL EST RÉSOLU QU'Anciens Combattants Canada et le ministère de la Santé sondent immédiatement les 14 RLISS locaux et produisent une liste de tous les vétérans en attente d'un placement dans un établissement de SLD ; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'une loi soit adoptée pour désigner de nouveau tous les LAP vacants comme lits d'admission privilégié afin de permettre le placement immédiat de tous les vétérans en attente dans des établissements de SLD, et que ces établissements soient situés dans les régions proches de la résidence normale des vétérans.

4. AAC – NOMBRE DE LITS RETENUS PAR CONTRAT POUR LES VÉTÉRANS DES TEMPS MODERNES NB 2/C

ATTENDU QUE les hommes et femmes qui servent au sein des Forces armées canadiennes (FAC) et de sa Première réserve le font au service de notre pays ;

ATTENDU QUE les militaires de la Force régulière et de la Première réserve sont appelés à participer à de multiples déploiements ;

ATTENDU QUE des centaines de militaires des FAC d'aujourd'hui ont perdu la vie et que des milliers d'autres ont été blessés ou affectés du syndrome de stress post-traumatique ;

ATTENDU QUE les besoins en matière de soins de longue durée pour les vétérans des FAC vont en s'accroissant ;

ATTENDU QUE le « Pacte social entre la population et le gouvernement du Canada et les forces armées du Canada » – pacte visant à maintenir une qualité de vie digne des sacrifices consentis par un militaire des FAC – doit être honoré ;

ATTENDU QUE le tiers des « lits retenus par contrat » à l'intention des vétérans sont soit vacants, soit occupés par des non vétérans :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne se fasse, au nom de tous les vétérans des forces armées du Canada, l'ardent défenseur de l'accès aux « lits retenus par contrat » d'ACC pour en préconiser l'admissibilité à tous les vétérans des forces armées du Canada.

COQUELICOT et SOUVENIR

**5. MANUEL DU COQUELICOT –
MISE À JOUR DE LA SECTION 402 II.**

CB/Yukon 16

ATTENDU QUE la Section 402 (ii) du Manuel du coquelicot permet l'acquisition, l'entretien ou la location de système d'alerte médicale pour les vétérans et leurs veuves ou veufs jusqu'à un maximum de 300.00 \$ par année ;

ATTENDU QU'Anciens Combattants Canada couvre le paiement des dispositifs d'appel d'urgence pour certains vétérans, mais pas pour tous.

ATTENDU QUE le coût annuel de la surveillance des systèmes d'alerte médicale représente souvent un fardeau financier pour les vétérans :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la section 402(ii) du Manuel du Coquelicot soit modifiée pour inclure la surveillance des systèmes d'alerte médicale jusqu'à un maximum de 1 500,00 \$ par année.

6. RAPPORT SUR L'ÉTAT DU FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT

ATLA-NWT 1/C

ATTENDU QUE l'article 130 (b) des Statuts généraux déclare que l'année financière pour le Fonds du Coquelicot commencera le premier jour d'octobre chaque année pour se terminer le trentième jour de septembre de l'année suivante, sauf pour la Direction nationale ;

ATTENDU QUE l'article 208 (h) du Manuel du Coquelicot déclare qu'il incombe au président de chaque filiale de voir à ce que le Rapport de filiale sur l'état du Fonds en fidéicommiss du Coquelicot soit terminé avant le 31 octobre et soumis à la direction provinciale ;

ATTENDU QUE la politique actuelle a fait en sorte que les filiales présentent des rapports après que la campagne annuelle a déjà commencé, ce qui constitue un fardeau excessif pour le personnel du Coquelicot et des finances ; et

ATTENDU QUE les principes comptables généraux et les principes de la comptabilité d'exercice indiquent qu'il est plus productif de clôturer l'année financière du Fonds du Coquelicot le 31 décembre de chaque année :

IL EST RÉSOLU QUE la Direction nationale soit invitée à modifier l'article 130 (b) des Statuts généraux et l'article 208 (h) du Manuel du Coquelicot afin de faire en sorte que l'année financière du Coquelicot commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année pour toutes les filiales.

7. ANNÉE FINANCIÈRE POUR LE FONDS DU COQUELICOT

ALTA-NWT 2/C

ATTENDU QUE l'article 130 (b) des Statuts généraux déclare que l'année financière pour le Fonds du Coquelicot commencera le premier jour d'octobre chaque année pour se terminer le trentième jour de septembre de l'année suivante, sauf pour la Direction nationale ;

ATTENDU QUE l'article 612 (a) du Manuel du Coquelicot déclare que les directions provinciales doivent soumettre un relevé annuel vérifié du compte en fidéicommiss du Coquelicot de la direction pour l'année financière précédente, au plus tard le 31 décembre de chaque année ;

ATTENDU QUE l'article 1206 (b) des Statuts généraux déclare que chaque direction provinciale doit fournir tous les ans à la Direction nationale au plus tard le 31^e jour de décembre, un état vérifié de son compte en fidéicommiss du Coquelicot pour l'année financière précédente ;

ATTENDU QUE la politique actuelle contraint les filiales à communiquer des données statistiques à la direction provinciale alors que la campagne annuelle a déjà commencé. Cela impose un fardeau excessif au personnel du Coquelicot, de la direction et des finances ; et

ATTENDU QUE les principes comptables généraux et les principes de la comptabilité d'exercice indiquent qu'il est plus productif de clôturer l'année financière du Fonds du Coquelicot le 31 décembre de chaque année :

IL EST RÉSOLU QUE la Direction nationale soit invitée à modifier les Statuts généraux et le Manuel du Coquelicot pour que l'année financière du Coquelicot de toutes les directions provinciales corresponde à l'année civile ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale soit invitée à modifier l'article 130 (b) des Statuts généraux comme suit « L'année financière pour le Fonds du Coquelicot sera l'année civile. »

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale soit invitée à modifier l'article 612 (a) du Manuel du Coquelicot comme suit : « Les directions provinciales doivent soumettre un relevé annuel vérifié du compte en fidéicomis du Coquelicot de la direction pour l'année financière précédente, au plus tard le 31 mars de chaque année. »

8. FONDS DU COQUELICOT POUR L'ÉDUCATION 402 VI. A.

ALTA-TNO 6

ATTENDU QUE l'octroi de bourses provenant des fonds du Coquelicot est limité aux étudiants qui sont des vétérans, enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants, selon la section 402 vi (a) du Manuel du coquelicot ;

ATTENDU QUE l'octroi de bourses provenant des fonds du coquelicot est limité aux étudiants qui sont des vétérans, des enfants, des petits-enfants ou des arrière-petits-enfants, conformément à la section 402 vi (a) du Manuel du coquelicot ;

ATTENDU QUE le Manuel du coquelicot, section 401, déclare que le but fondamental et l'obligation des fonds en fidéicomis du Coquelicot sont d'aider un vétéran, tel que défini dans la sous-section 101.d des Statuts généraux, et leurs familles ; et

ATTENDU QUE le conjoint ou la conjointe d'un vétéran fait partie de sa famille ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QU'il faille ajouter le terme « conjoint ou conjointe » à l'article 402 vi (a) afin de permettre l'octroi de bourses au conjoint ou à la conjointe d'un vétéran.

9. MANUEL DU COQUELICOT, ARTICLE 403. II. K. – ENTRETIEN DES MACHINES À TRIER LES PIÈCES DE MONNAIE

ONT 6

ATTENDU QUE l'article 403 ii (k) permet que 10 % du prix d'achat d'une machine à

trier les pièces de monnaie utilisée pour la Campagne du coquelicot, avec un formulaire d'utilisation spéciale approuvé, soit payé à partir du compte du Coquelicot de la filiale ; et

ATTENDU QU'il est souhaitable que ces machines de tri soient correctement entretenues afin qu'elles puissent être utilisées pleinement et sans risque de panne pendant la Campagne du coquelicot :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE 10 % du coût de l'entretien des machines de tri destinées à compter/trier/envelopper les pièces de monnaie collectées lors de la Campagne du coquelicot annuelle soit inclus dans l'article 403 ii (k) avec l'achat de ces machines.

10. VIREMENTS ÉLECTRONIQUES POUR LE FONDS DU COQUELICOT

ONT 7

ATTENDU QUE les gens utilisent davantage les méthodes de paiement sans contact que l'argent liquide ; et

ATTENDU QUE cela a eu un effet négatif sur la Campagne du coquelicot et les dons perçus par la Légion ; et

ATTENDU QUE la Direction nationale s'est tournée vers les dons électroniques en utilisant une fonction de paiement sans contact sur les boîtes de coquelicots ; et

ATTENDU QUE les filiales qui fournissent des services de première ligne pour le soutien aux vétérans n'ont pas bénéficié d'une telle opportunité ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les options de transfert électronique de fonds, de paiement et de don sans contact pour virement direct dans les Fonds du Coquelicot des filiales soient immédiatement mises à la disposition de toutes les filiales.

11. PROGRAMME SCOLAIRE

N.-B. 3/C

ATTENDU QUE les vétérans canadiens ont répondu à l'appel au devoir du Canada en temps de maintien de la paix ;

ATTENDU QUE les vétérans canadiens ont répondu à l'appel du devoir du Canada en temps de guerre ;

ATTENDU QUE les anciens combattants canadiens de la Seconde Guerre mondiale sont maintenant nonagénaires et il en reste très peu ;

ATTENDU QUE les sacrifices consentis par nos vétérans canadiens n'ont jamais été oubliés par les citoyens qu'ils ont libérés de l'oppression ; et

ATTENDU QUE on ne peut pas dire qu'ici, au Canada, leur mémoire soit transmise aux jeunes générations canadiennes dans le cadre de nos programmes scolaires :

IL EST RÉSOLU QUE que la Légion royale canadienne devrait faire pression sur nos gouvernements provinciaux pour que les sacrifices des vétérans canadiens fassent partie du programme scolaire, afin que leur mémoire ne s'efface jamais et qu'on se souvienne toujours d'eux.

12. MARQUE DE COMMERCE DU COQUELICOT

N.-É./NU 1/C

ATTENDU QUE le Parlement du Canada a, en 1931, modifié la *Loi du jour de l'Armistice* en y arrêtant la date du 11 novembre comme « *jour du Souvenir* » ;

ATTENDU QUE les cérémonies entourant le jour du Souvenir sont des événements publics reconnus par les autorités municipales ;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne (LRC), sur invitation des municipalités locales, joue un rôle majeur dans l'organisation et la conduite des cérémonies commémoratives de la communauté ;

ATTENDU QUE la LRC offre au public la possibilité d'acheter des couronnes et des croix par l'entremise de filiales locales, pour les utiliser comme acte de commémoration lors du jour du Souvenir ;

ATTENDU QUE les filiales de la LRC doivent couvrir les coûts de fabrication, de manutention et d'expédition de ces couronnes et croix, et ce, à même leur propre fonds du Coquelicot ;

ATTENDU QUE les revenus versés au fonds du Coquelicot de filiale provenant de la vente de ces couronnes et croix (lesquelles sont fournies uniquement par la Direction nationale de la Légion) sont minimales ;

ATTENDU QUE la LRC vise à maximiser l'utilisation des fonds du Coquelicot pour venir en aide aux vétérans ;

ATTENDU QUE le coquelicot est la marque de commerce légale de la LRC pour tout produit lié au Souvenir et offert en vente au Canada ;

ATTENDU QUE le Canada est un leader mondial en matière d'environnement et que de nombreux Canadiens et Canadiennes sont de plus en plus préoccupés par leur environnement et les mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pour le protéger ;

ATTENDU QUE la Direction nationale de la LRC soutient l'organisme à but non lucratif qu'est le *Réseau de l'Environnement* (en soutien aux quatre principes fondamentaux de durabilité) ;

ATTENDU QUE la majorité des couronnes et croix en plastique et en styromousse qu'offre la LRC se retrouvent dans des sites d'enfouissement partout au Canada dans les semaines suivant le jour du Souvenir ;

ATTENDU QUE certaines communautés utilisent lors de leurs cérémonies du jour du Souvenir des couronnes et des croix biodégradables, respectueuses de l'environnement ;

ATTENDU QUE la Direction nationale a déjà été informée par lettre, d'initiatives de certaines filiales visant à utiliser des couronnes et des croix écologiques lors de leurs cérémonies du jour du Souvenir ; et

ATTENDU QUE la LRC est un leader reconnu du milieu communautaire au Canada.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne, tout en maintenant sa marque de commerce sur les produits du Souvenir qu'elle vend et qui affichent l'image du coquelicot, ne s'oppose pas à ce qu'une filiale de la Légion puisse offrir des articles (tels que couronnes et croix) compatibles avec l'environnement, et fabriqués localement dans le cadre des cérémonies entourant le jour du Souvenir ; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne informe toutes les filiales de l'acceptation de cette résolution, en la publiant et en la distribuant comme il se doit.

ADHÉSION

13. NOMBRE D'ANNÉES D'ADHÉSION CONSÉCUTIVES AFFICHÉ SUR L'ÉPINGLETTE DE REVERS

ONT 1/C

ATTENDU QUE l'épinglette portée sur le revers du blazer reflète le nombre d'années consécutives d'adhésion du membre dans sa présente catégorie ; et

ATTENDU QUE plusieurs membres ont changé de catégorie, dont ceux de la catégorie « *membres affiliés (fraternels)* », et que leur date d'accession s'est vu être modifiée.

ATTENDU QUE la Direction nationale fasse en sorte que le nombre d'années apparaissant sur l'épinglette reflète le nombre d'années consécutives d'adhésion d'un membre, et ce, peu importe sa catégorie précédente.

14. L'ADHÉSION ORDINAIRE POUR LES AGENTS DE L'ASFC

ONT 3

ATTENDU QUE l'adhésion ordinaire est ouverte à tout citoyen canadien ou sujet du Commonwealth en âge de voter aux élections fédérales, et dont le service a pris fin dans des conditions autres que l'exclusion pour cause d'indignité ou pour des raisons de mauvaise conduite ;

ATTENDU QUE l'adhésion ordinaire est ouverte aux militaires en service et à la retraite, aux réservistes, aux agents de la GRC (1 an), aux policiers (1 an), aux membres de la Garde côtière canadienne (2 ans) et aux autres personnes énumérées dans les Statuts généraux, dont aucun n'est un agent du Service frontalier du Canada (ASFC) ; et

ATTENDU QUE l'ASFC constitue la PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE du Canada : elle empêche les personnes inadmissibles, la contrebande et d'autres substances illégales d'entrer au pays; elle traite plus de 97 millions de voyageurs, 200 000 immigrants et réfugiés, et plus de 12 millions de dédouanements commerciaux ;

ATTENDU QUE les agents de l'ASFC fournissent des services à environ 1 200 points de service au Canada et à 39 endroits à l'étranger; ils sont employés sur les routes, dans les airs, sur les navires et dans les chemins de fer, ainsi que dans certaines installations postales situées partout au pays, y compris dans les régions rurales et éloignées, pour protéger et servir dans un contexte armé de maintien de l'ordre ;

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne cherche à augmenter le nombre de ses membres et les agents de l'ASFC sont souvent postés aux frontières internationales du Canada dans les villes qui ont des filiales de la Légion royale canadienne; ils participent régulièrement aux défilés de la Légion et aux services commémoratifs, défilent et déposent des couronnes en l'honneur de nos vétérans ;

ATTENDU QU'un tiers des membres de la Légion sont des vétérans (ordinaires et à vie), tandis que la majorité de nos membres (associés) sont des civils; le nombre de membres a diminué au cours des années en raison de l'attrition (décès des membres) ; et

ATTENDU QUE les agents de l'ASFC ont servi aux côtés des militaires canadiens en Allemagne pendant la guerre froide, sur la ligne verte de Chypre, en Égypte, sur le plateau du Golan, en Afghanistan et dans le cadre de nombreuses autres missions de maintien ou de rétablissement de la paix :

IL EST RÉSOLU QUE les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), en poste depuis au moins deux ans, seront inclus dans la catégorie des membres ordinaires (206) pour l'adhésion à la Légion royale canadienne.

15. DÉLÉGUÉS DE LA DIRECTION NATIONALE

N.-B. 4

ATTENDU QUE le sous-paragraphe 903.a. des Statuts généraux stipule que chaque filiale a le droit d'envoyer à un congrès un (1) délégué par 100 membres votants ou fraction de ce nombre ;

ATTENDU QUE l'adhésion au sein des filiales est de moins en moins nombreuse ;

ATTENDU QUE les filiales comptant moins de 100 membres votants ne peuvent pas envoyer plus d'un (1) délégué, ce qui empêche les autres membres votants d'assister au congrès en tant que délégués accrédités ; et

ATTENDU QUE plus d'un (1) membre votant d'une petite filiale devrait pouvoir voter au congrès :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-paragraphe 903.a. soit modifié comme suit : « Chaque filiale a le droit d'envoyer à un congrès deux (2) délégués par 100 membres votants ou fraction de ce nombre, et un (1) délégué pour les derniers 100 membres ou fraction de ce nombre. »

CONSTITUTION et LOIS

16. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

N.-B. 1/C

ATTENDU QUE le Manuel de l'aumônier (p.1) déclare « En effet, c'est la politique de la Légion d'être ouvert et d'accepter les camarades de toutes conditions sociales. »

ATTENDU QUE les Statuts généraux de la Légion royale canadienne stipulent, sous la rubrique *Buts et objets*, et surtout l'article b. « de réaliser l'unité de tous ceux qui ont ainsi servi » et l'article w. « de ne s'engager que dans des activités qui seront à l'honneur et à l'avantage de la communauté canadienne et qui rehausseront la réputation de la Légion. » ;

ATTENDU QUE tous les membres ont droit à « un statut et des droits et privilèges égaux à tous les niveaux » tel que déclaré dans l'article 101 (b) ;

ATTENDU QUE l'article 101 (p) des Statuts généraux de la Légion royale canadienne indique que « le masculin comprend le féminin », ce qui pourrait constituer une formulation dépassée étant donné que la Légion a évolué au fil des ans, entre autres en modernisant l'interprétation de conjoint et de vétéran. Il est nécessaire de suivre le courant culturel actuel du Canada et la conception changeante de ce que cela signifie d'être humain ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est revenu à la version originale du « Ô Canada », qui était à l'origine rédigée dans un style neutre, et est plus sensible aux questions de justice sociale dans tout le pays ;

ATTENDU QUE l'utilisation de pronoms masculins donne l'impression que les femmes sont exclues de l'organisation ou exclues de divers postes de direction comme la présidence ;

ATTENDU QUE l'égalité est meilleure pour toutes et tous ;

ATTENDU QU'un vocabulaire neutre, tel que « présidence » au lieu de « président », indique l'inclusion.

ATTENDU QUE les campagnes de recrutement de la Légion font activement la promotion de l'adhésion, et l'utilisation d'un vocabulaire neutre peut aider à attirer et à retenir les nouveaux membres :

IL EST RÉSOLU QUE A) La Légion royale canadienne retire le statut 101 (p) ; et B) La Légion royale canadienne modifie ses Statuts généraux afin d'utiliser un vocabulaire neutre.

RELATIONS PUBLIQUES

17. LA SEMAINE DE LA LÉGION

CB/Yukon 7

ATTENDU QUE la Semaine de la Légion est un événement communautaire important ;

ATTENDU QUE l'un des principaux objectifs de la Semaine de la Légion est de sensibiliser le public au rôle de la Légion fait dans la communauté ;

ATTENDU QU'il est essentiel que le public participe à la Semaine de la Légion, afin d'éliminer les stéréotypes à l'égard de la Légion ;

ATTENDU QUE la Semaine de la Légion est organisée à travers le Canada par les différentes directions provinciales au cours des mois de juin à octobre ;

ATTENDU QUE les mois d'automne ne sont pas propices à l'organisation d'événements extérieurs que de nombreuses filiales souhaiteraient organiser ;

ATTENDU QUE la Légion bénéficierait d'une stratégie nationale pour promouvoir la Semaine de la Légion ; et

ATTENDU QUE de nombreuses filiales trouvent difficile d'organiser la Semaine de la Légion alors qu'elles se préparent à mener leur Campagne du coquelicot annuelle :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU la Direction nationale fixe la Semaine de la Légion au mois de juillet à travers le Canada afin de favoriser la participation du public ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les directions provinciales soient autorisées à choisir, au cours du mois de juillet, la semaine précise pour célébrer la Semaine de la Légion, ce qui permettra une participation maximale du public, adaptée aux besoins particuliers de la province.

RÉSOLUTIONS

PARTIE II

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES APPROUVÉES PAR LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS ÉTAIENT EN DÉSACCORD. SEULES CELLES CHOISIES PAR LES COMITÉS ÉLECTORAUX PROVINCIAUX DURANT LE CONGRÈS SERONT PRÉSENTÉES DEVANT LE CONGRÈS

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a.** Au cas où tout comité qui fait rapport au Congrès soit en désaccord, ou ne fasse rapport, au sujet de toute résolution soumise dûment pour sa considération, tout délégué accrédité peut, sujet aux conditions suivantes, demander que telle résolution émanant de sa propre direction, soit présentée au Congrès :
 - i. La demande doit être appuyée par une majorité du comité électoral de cette direction provinciale ; un tel appui majoritaire doit être attesté par un certificat écrit à cet effet, signé par le président de la direction ou le président des débats du comité électoral.
 - ii. La demande pour présenter une telle résolution a été soumise par écrit, sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
 - iii. La demande doit être soumise au président des débats du Congrès, pas plus tard qu'une heure avant la fin de la séance d'affaires, le deuxième jour des séances d'affaires du Congrès, soit 15 h le samedi 14 août 2021.
- b.** Une fois ces conditions satisfaites, le délégué peut alors présenter la résolution lorsque d'autres résolutions traitant du même sujet en général sont considérées par le Congrès.

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

201. TAXE CARBONE SUR LES SERVICES PUBLICS

SASK 1/C

ATTENDU QUE la taxe sur le carbone ajoute des dépenses supplémentaires aux coûts des services publics pour les filiales de la Légion dans tout le pays :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les directions provinciales et nationales fassent pression sur le gouvernement fédéral pour exempter les filiales de la Légion de la taxe sur le carbone sur leurs factures de services publics.

COMMENTAIRE :

Conformément au cadre de la taxe sur le carbone du Canada, les provinces et les territoires ont la possibilité d'élaborer et de créer leur propre système de tarification de la pollution par le carbone. La politique fédérale en matière de taxe sur le carbone est utilisée par défaut par les provinces qui n'en ont pas créé. Certains systèmes provinciaux et territoriaux répondent entièrement aux exigences fédérales, d'autres y répondent partiellement, tandis que d'autres encore ont adopté le plan fédéral. En raison de ces écarts de gouvernance, il s'agit d'une question à soulever au niveau provincial. Par conséquent, cette résolution n'est pas adoptée par le Conseil exécutif national.

ANCIENS COMBATTANTS, SERVICEN *et* AÎNÉS

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

202. DÉCÈS DES VÉTÉRANS –

PENSION DU CONJOINT SURVIVANT

C.-B./Yuk 5/C

ATTENDU QUE la législation émanant du gouvernement fédéral (Division des services

spécialisés) contient une restriction en matière de pension qui stipule qu'au décès d'un vétérán pensionné qui s'est marié après l'âge de 60 ans, le conjoint de ce dernier n'a pas le droit de recevoir une partie de sa pension. Cette restriction s'applique peu importe la durée du service. Il s'agit là d'une discrimination fondée sur l'âge affichant un mépris tranchant des avantages acquis par le vétérán dans le cadre de son service au sein des forces armées du Canada. Les statistiques démontrent qu'il est très possible qu'un vétérán marié à l'âge de 60 ans vive jusqu'à l'âge de 90 ans et plus; par contre, son conjoint de plus de 30 ans ne pourrait s'attendre à rien d'autre qu'une prestation de décès. Cette situation n'est pas acceptable ; et

ATTENDU QUE cette législation est entrée en vigueur il y a de cela plus de 20 ans pour mettre fin à des cas de vétérans atteints de démence qui épousaient des jeunes femmes de 20 ans, cette action du gouvernement a toutefois entraîné des conséquences néfastes sur des cas légitimes de vétérans âgés qui se sont mariés et faits prendre par le « *tout nouveau, tout beau* ».

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE des mesures soient prises pour amener le gouvernement fédéral à agir pour abolir la disposition au sein de la présente loi qui interdit le droit à un conjoint, au décès de son conjoint vétérán, de recevoir une partie de sa pension.

COMMENTAIRES:

La restriction à laquelle cette résolution renvoie est celle en lien avec la clause du « *mariage après 60 ans* ».

Un article publié dans la revue *Légion*, il y a de cela quelques années, rapportait l'intention du premier ministre d'éliminer cette clause dans le cadre de son mandat:

Une des tâches que le premier ministre a confié au ministre des Anciens Combattants (ACC) et au ministre associé de la Défense nationale (MDN) a été d'éliminer la disposition de récupération liée au « *mariage après 60 ans* »,

afin que les conjoints survivants des vétérans puissent recevoir des prestations de retraite et des avantages médicaux appropriés.

Il est évident que les gens qui cotisent à un régime de pension s'attendent à en retirer des prestations égales à celles des autres personnes ayant versé les mêmes montants. Toutefois, seuls les cotisants qui se marient avant 60 ans peuvent s'attendre à ce que leur conjoint survivant bénéficie d'une pension. Ceux qui choisissent de se marier après 60 ans ne le peuvent pas.

La majorité des personnes qui se marient après 60 ans ne sont pas informées qu'elles ne bénéficieront d'aucune prestation de santé, sauf si elles touchent une pension. La politique stipule que si vous vous remariez ou établissez une union de fait avant votre décès, la couverture des soins de santé et dentaires de votre nouveau conjoint ou conjoint de fait cessera immédiatement à votre décès.

Trop souvent, nous voyons des conjoints qui bénéficiaient d'une couverture d'assurance-maladie complète avant le mariage prendre la décision, après le mariage, d'adhérer à la couverture d'assurance-maladie de leur partenaire, sans être informés de la politique mentionnée ci-dessus. S'ils avaient su avant le mariage que non seulement ils ne recevraient pas de pension de conjoint survivant, mais que leurs prestations de maladie cesseraient, ils auraient certainement songé à conserver leur propre assurance maladie pendant la durée du mariage.

En plus de ne pas avoir droit à une pension de conjoint survivant et aux avantages médicaux, le conjoint survivant n'a pas le droit d'adhérer à l'*Association nationale des retraités fédéraux* et d'en recevoir les avantages qu'elle confère.

Or, la réalisation de ce mandat prend plus de temps que prévu.

Cet engagement du premier ministre n'a pas été dissous par ACC ou le MDN. Dans le budget 2018, un financement a été alloué, et ACC et

le MDN ont été invités à faire rapport pour le mois de décembre 2020. La réponse à l'élimination de la clause aura été la création d'un nouveau fonds appelé Fonds pour les survivants des vétérans. Le *Comité consultatif en matière de prestation de soins* a toutefois informé le ministère qu'il devait examiner la politique avant d'être en mesure de faire des commentaires et/ou d'endosser sa mise en place.

Le Fonds pour les survivants des

vétérans : Mariage après 60 ans. Le budget fédéral a alloué un montant de 150 millions sur une période de cinq ans pour faire face aux enjeux du mariage des vétérans après l'âge de 60 ans. ACC et les Forces armées canadiennes/MDN sont à pied d'œuvre afin de réaliser cet engagement.

Nous n'avons reçu aucuns détails sur ce Fonds, mais nous savons que des recherches ont été menées l'automne dernier par UBC. Aucun résultat sur ce fonds ne nous a été communiqué.

Le *Comité des anciens combattants, service et aînés (ACSA)* verra à modifier cette résolution pour y incorporer les commentaires ci-dessus. Par conséquent, le Comité rejette cette résolution.

203. ACC ARRONDIT LES DEMANDES D'INVALIDITÉ MAN & T.N.-O 2/C

ATTENDU QUE Anciens Combattants Canada (ACC) a pour politique de trancher en faveur du vétéran en cas de doute concernant l'octroi d'une indemnité d'invalidité ;

ATTENDU QUE pour déterminer la valeur en pourcentage d'une indemnité d'invalidité, ACC utilise un système d'arrondissement vers le haut ou vers le bas, ce qui fait que certains vétérans reçoivent plus ou moins que d'autres ;

ATTENDU QU'à titre d'exemple, ACC accorde une invalidité de 7 % et l'arrondit à 5 %, laissant 2 % non attribués. Ces 2 % pourraient avoir une valeur pécuniaire importante pour le vétéran.

Ces 2 % peuvent être ajoutés à une future demande d'invalidité ou simplement ignorés ; et

ATTENDU QUE la technologie informatique permet de déterminer facilement la valeur des pourcentages en dollars, à plusieurs décimales près, et de calculer des pourcentages très exacts.

IL EST RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne du Manitoba et la Direction du Nord-Ouest de l'Ontario font des démarches auprès de la Direction nationale pour implorer Anciens Combattants Canada de promulguer une loi qui abolirait le système d'arrondissement et le remplacerait par des pourcentages réels.

COMMENTAIRE :

- Avant le début de la Première Guerre mondiale, il existait un système de classement à quatre degrés datant de l'époque de la milice, qui comportait des avantages minimes, dans de nombreux cas une très maigre pension et parfois un lopin de terre.
- Au début de la Première Guerre mondiale, ce système a été abandonné et un barème à six classes a été créé, payé par tranches de 20 %. Il est entré en vigueur en septembre 1914.
- Lorsque les soldats blessés sont revenus au Canada, ils ont constaté que les taux de pension du barème à six classes étaient insuffisants pour les aider à se réintégrer au pays.
- Par exemple, il y a eu de nombreuses plaintes concernant l'échelon de 20 %, car un vétéran pouvait être invalide à 35 %, mais n'être payé que 20 % jusqu'à ce qu'il atteigne la catégorie d'invalidité de 40 %, et de même jusqu'à ce qu'il atteigne la catégorie de 60 %.
- Une étude a été menée en 1916 et le gouvernement a décidé d'abandonner le système de rémunération à six classes, modifiant le règlement sur les pensions pour créer 21 classes d'invalidité. Les 100 % ont été divisés en classes de 5 %, la première classe correspondant à une pension de 100 %, et la 21e étant une indemnité créée pour la classe inférieure à 5 %. Les 21 classes permettaient maintenant à ce même vétéran qui était

handicapé à 35 % d'être payé à 35 %, soit une augmentation de 15 % par rapport aux 20 % qu'il recevait dans le cadre du système à six classes. Cela représentait une amélioration considérable du montant de la pension pour de nombreux vétérans. Ces 21 classes sont restées en place depuis lors. La principale raison pour laquelle le barème des pensions d'invalidité a été modifié pour passer à des augmentations de 5 % est qu'il s'agissait d'un barème beaucoup plus favorable aux vétérans. Il s'agissait également d'un format qui pouvait être mis en œuvre assez facilement sur le plan administratif.

- Lorsque l'échelle de rémunération de 5 % a été mise en œuvre, le vétéran restait au même taux jusqu'à ce qu'il atteigne le prochain 5 %, comme dans l'échelle de 20 %. Par exemple, l'échelon pour 5 % allait de 5 à 9 %. Il n'était pas payé au taux de 10 % jusqu'à ce qu'il atteigne le taux d'invalidité de 10 %. L'échelon de 10 % allait de 10 à 14 %. Il fallait donc atteindre 15 % pour être payé à 15 % et rester à ce taux jusqu'à ce que l'on atteigne 20 %, et ainsi de suite.
 - En 1968, les barèmes de rémunération ont été légèrement modifiés de manière à ce qu'ils soient simplement échelonnés sur 5 % plutôt que de faire attendre le vétéran jusqu'à ce qu'il atteigne le 5 % suivant. Bien que l'on ait l'impression que le barème actuel des pensions est arrondi vers le haut ou vers le bas, il n'y a pas d'arrondissement, techniquement parlant : il y a simplement une échelle de pourcentage d'invalidité.
 - Maintenant, dans l'annexe I, par exemple, le taux d'invalidité de 10 % comprend la fourchette de pourcentages de 8 % à 12 %. Lorsque le client atteint le taux de 8 %, il est payé à 10 %. Les pourcentages de 8 %, 9 %, 10 %, 11 % et 12 % sont payés le même montant d'argent. Encore une fois, lorsque l'invalidité atteint le pourcentage entre 13 % et 17 %, le client est payé au taux d'invalidité de 15 %, ce qui constitue un avantage. (Tout finit par s'arranger, comme le dit le proverbe.)
- Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.**

SANTÉ MÉDICALE/MENTALE

204. QUALIFICATION DE PROGRAMMES VENANT EN AIDE AUX VÉTÉRANS

C.-B./Yuk 1/C

ATTENDU QUE le centre *The Forge* de Kersley, en Colombie-Britannique (C. B.), non loin de Quesnel (C. B.), se veut un centre qui offre des programmes d'aide pour vétérans et premiers répondants souffrant du syndrome de stress post-traumatique, d'anxiété ou de dépression ;

ATTENDU QUE cet établissement – propriété de vétérans et exploité par ces derniers – rencontre des problèmes pour que son programme se qualifie pour une aide financière du Fonds du coquelicot visant à couvrir ses coûts d'opération pour son aide aux vétérans et aux premiers répondants ; et

ATTENDU QUE les filiales qui veulent apporter leur soutien à ce programme par l'entremise d'une dépense de leur Fonds du coquelicot ne peuvent le faire;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction provinciale de la Colombie-Britannique/Yukon travaille étroitement avec la Direction nationale pour appuyer l'ajout du centre *The Forge* à la liste des programmes admissibles, afin que nous puissions venir en aide aux vétérans qui désirent améliorer leurs relations avec leur famille, leurs amis et la communauté.

COMMENTAIRES :

Le Comité est d'avis que la direction provinciale, en vertu du chapitre 4 du Manuel du Coquelicot, détient l'autorité nécessaire pour établir au sein de sa direction la liste de programmes admissibles, et ce, conformément au sous-paragraphe 403 ii.1.

UTILISATIONS À DES FINS SPÉCIALES

403. Ce présent article fournit les directives entourant l'utilisation de fonds en fidéicommis du coquelicot « à des fins spéciales ». Avant toute utilisation des fonds, les filiales doivent soumettre le formulaire *Demande pour utilisations à fins spéciales* des fonds du coquelicot à l'approbation de leur direction provinciale.

ii. Utilisations à des fins spéciales autorisées – Dans tous les cas, et sujet à l'approbation préalable de la direction provinciale, une filiale ou un groupe de filiales peut faire une allocation n'excédant pas le pourcentage maximum stipulé pour l'utilisation en question.

i. Programmes de transition pour vétérans (avec l'approbation préalable de la direction provinciale) – Vingt cinq pour cent (25 %) du solde actuel du fonds du Coquelicot (peut être alloué) pour le financement de programmes de transition en lien avec la formation, l'éducation et les besoins en soutien des vétérans. Chaque direction provinciale aura la responsabilité de maintenir une liste des programmes admissibles au sein de sa direction. Par conséquent, le Comité rejette cette résolution.

205. RECONNAISSANCE PAR ACC DES BESOINS DE FINANCEMENT DU CENTRE *THE FORGE*.

BC/Yukon 2/C

ATTENDU QUE le centre *The Forge*, situé à Kersley, en Colombie-Britannique, tout près de Quesnel, est un centre qui offre des programmes pour les vétérans et les premiers répondants souffrant du trouble de stress post-traumatique, d'anxiété ou de dépression ;

ATTENDU QUE cet établissement, qui appartient à des vétérans et est exploité par eux, a du mal à devenir admissible aux fonds du Coquelicot pour aider à couvrir les coûts d'aide à nos vétérans et aux premiers répondants ; et

ATTENDU QUE les vétérans ne peuvent pas recevoir d'aide financière d'Anciens Combattants Canada pour ce programme thérapeutique.

IL EST RÉSOLU QUE la direction de la C.-B./Yukon travaille en étroite collaboration avec la Direction nationale pour faire pression sur ACC afin que *The Forge* soit reconnu comme un programme admissible au financement.

COMMENTAIRE :

The Forge n'offre pas de programme reconnu ou admissible au financement d'ACC, car il n'y a eu aucune évaluation par les pairs ni aucune recherche sur ce programme. Le comité a examiné le programme équin lorsqu'il s'appelait Communities in Veterans et que le programme s'intitulait Equine Assisted Mindfulness.

Le Comité des Anciens combattants, services et aînés s'est réuni fin septembre 2016 pour examiner la proposition de financement du programme Equine Assisted Mindfulness (EAM).

Le comité a examiné la proposition en profondeur, a passé en revue les deux évaluations indépendantes par les pairs (effectués par l'ICRSMV), et la réalité actuelle est qu'il n'existe aucune recherche fournissant des données probantes sur l'utilisation de la thérapie équine pour les vétérans souffrant de troubles mentaux. Nous avons fourni les informations à l'organisation ; ils ne nous ont pas transmis leur nouveau programme Forge Program Quesnel ou *The Forge* pour une évaluation par les pairs ; cependant, il est possible qu'ils en aient obtenu un eux-mêmes. Ils n'ont pas été en contact avec nous depuis 2016.

Nous avons également informé l'organisme qu'Anciens Combattants Canada (ACC) a lancé un contrat par l'intermédiaire de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans (CIMVHR) pour combler cette lacune. Le contrat a été attribué et il était prévu que les recherches soient menées en 2017 et que les résultats soient publiés en 2018.

La recherche est terminée et les résultats ont été remis au ministre des Anciens Combattants. ACC n'a pas publié les résultats de cette recherche et ne les a pas fournis à la Légion, bien que nous l'ayons demandé à plusieurs reprises.

Comme pour tout programme de transition, il existe une clause dans la politique d'Utilisations à des fins spéciales dans le Manuel du coquelicot :

403. ii. l. Programmes de transition pour vétérans (avec l'approbation préalable de la direction provinciale). Vingt-cinq pour cent (25 %) du solde actuel du fonds du Coquelicot pour le financement de programmes de transition en lien avec la formation, l'éducation et les besoins en soutien des vétérans. Chaque direction provinciale aura la responsabilité de maintenir une liste des programmes admissibles au sein de sa direction.

Ni *The Forge* ni la direction de la Colombie-Britannique/Yukon n'ont fourni d'évaluation par les pairs ou de recherches menées sur ce programme. Les deux évaluations par les pairs effectuées en 2016 étaient approfondies. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

COQUELICOT et SOUVENIR

206. FONDS DU COQUELICOT – CHIENS D'ASSISTANCE MAN & N.-O. ONT 3/C

ATTENDU QUE le mandat de La Légion royale canadienne est de voir au bien-être de nos vétérans et de leurs familles;

ATTENDU QUE l'article 403 du Manuel du coquelicot autorise l'utilisation de fonds « à des fins spéciales » pour soutenir les coûts associés à l'achat de chiens d'assistance; et

ATTENDU QUE les dons ou les dépenses des Fonds du coquelicot requièrent l'approbation de la direction provinciale ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les Fonds du coquelicot aux fins de l'achat de chiens d'assistance pour vétérans, y compris les chiens pour vétérans souffrant du syndrome de stress post-traumatique, soient octroyés par les directions provinciales ; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE jusqu'à 25 % du solde actuel d'un Fonds du coquelicot soit alloué pour cette dépense ou ce don.

COMMENTAIRE :

Le Comité du Coquelicot & Souvenir est d'avis que le sous-article 403.m. du Manuel du coquelicot demeure tel qu'actuellement rédigé. Vu qu'il n'existe pas de normes définies ou de fournisseurs recommandés pour l'achat de chiens d'assistance, un modèle de financement accru faisant de la Légion le seul acheteur d'un chien d'assistance viendrait, en l'absence de critères établis, augmenter de manière significative le niveau de responsabilité assumée par la Légion en ce qui concerne le vétérans receveur et le grand public. Cette résolution est donc rejetée par le Comité.

207. FONDS DU COQUELICOT – CHIENS D'ASSISTANCE MANITOBA & N.-O. ONT 4/C

ATTENDU QUE le mandat de La Légion royale canadienne est de voir au bien-être de nos vétérans et de leurs familles ;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est au service des vétérans, des membres des Forces armées canadiennes et de la GRC, et de leurs familles ;

ATTENDU QUE l'article 403 du Manuel du coquelicot autorise l'utilisation de fonds «à des fins spéciales» pour soutenir les coûts associés à l'achat de chiens d'assistance ; et

ATTENDU QUE les dons ou les dépenses des Fonds du coquelicot requièrent l'approbation de la direction provinciale ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les Fonds du coquelicot aux fins de l'achat de chiens d'assistance pour vétérans, y compris les chiens pour vétérans souffrant du syndrome de stress post-traumatique, soient octroyés par les directions provinciales ; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE jusqu'à 25 % du solde actuel d'un Fonds du coquelicot soit alloué pour cette dépense ou ce don.

COMMENTAIRE:

Le Comité du Coquelicot & Souvenir est d'avis que le sous-article 403.m. du Manuel du coquelicot demeure tel qu'actuellement rédigé. Vu qu'il n'existe pas de normes définies ou de fournisseurs recommandés pour l'achat de chiens d'assistance, un modèle de financement accru faisant de la Légion le seul acheteur d'un chien d'assistance viendrait, en l'absence de critères établis, augmenter de manière significative le niveau de responsabilité assumée par la Légion en ce qui concerne le vétérans receveur et le grand public. Cette résolution est donc rejetée par le Comité.

208. UTILISATIONS AUTORISÉES DES FONDS DU COQUELICOT – UTILISATIONS À DES FINS SPÉCIALES QUE 1/C

ATTENDU QUE afin de répondre rapidement aux catastrophes naturelles, telles que les inondations et les tornades, et de disposer de ressources sur place le plus rapidement possible, tous les paliers gouvernementaux ont modifié leur façon de gérer ces catastrophes naturelles en émettant des DÉCRETS, des lettres d'intention, et d'autres moyens de réagir à des régions, des municipalités et/ou des comtés (MRC) donnés. C'est le cas du gouvernement du Québec, qui a recours à des décrets pour déclarer une catastrophe naturelle dans une région ou une ville en particulier. La modification suivante à l'article 403.ii. d répond à cette nouvelle tendance ;

ATTENDU QUE le chapitre 4 : Utilisations autorisées des Fonds du Coquelicot — Utilisations à des fins spéciales article 403.ii Utilisations à des fins spéciales autorisées se lit, dans sa forme actuelle : e. Aide en cas de catastrophe: (avec l'approbation préalable de la direction provinciale) 50 pour cent (50 %) du solde du Fonds du Coquelicot à titre d'aide en cas de catastrophe, telle que déclarée par le gouvernement fédéral ou l'un des gouvernements provinciaux ; et

ATTENDU QUE l'article 403.ii devrait indiquer d. Aide en cas de catastrophe : (avec l'approbation préalable de la direction provinciale) 50 pour cent (50 %) du solde du fonds du Coquelicot à titre d'aide en cas de catastrophe, telle que déclarée par le gouvernement fédéral ou l'un des gouvernements provinciaux. Cela peut prendre la forme d'une déclaration formelle à la Chambre du parlement concerné et/ou d'un décret ministériel du gouvernement élu. :

IL EST RÉSOLU QUE l'on doit ajouter à l'article 403.ii. d dans le Manuel du Coquelicot « Cela peut prendre la forme d'une déclaration formelle à la Chambre du parlement concerné et/ou d'un décret ministériel du gouvernement élu. »

COMMENTAIRE :

Le comité est d'avis que le processus d'approbation devrait rester tel qu'il est, et tel qu'il est énoncé au chapitre 4 : Utilisations autorisées des Fonds du Coquelicot — Utilisations à des fins spéciales article 403.ii, pour inclure les directions provinciales. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

209. DÉPENSES À FINS SPÉCIALES –

PARAGRAPHE 403 II. G.

T-N/LAB 1/C

ATTENDU QUE des membres de l'organisation pour jeunes (Church Lads & Girls Brigade) apportent de l'aide à la direction et aux filiales

de Terre-Neuve-et-Labrador à la distribution des coquelicots et aux cérémonies du Souvenir, et ce depuis les temps de l'Association des vétérans de la Grande Guerre. Une tradition qu'ils maintiennent encore aujourd'hui.

ATTENDU QUE par ses programmes de formation, elle est considérée comme une organisation paramilitaire ;

ATTENDU QU'avec la formation du premier contingent de 500 de Terre-Neuve au début de la Première Guerre mondiale — connu sous le nom de *Royal Newfoundland Regiment-Blue Puttee* ; et Attendu qu'un grand pourcentage de ces 500 premiers volontaires qui se sont enrôlés provenaient directement de l'organisation des Church Lads & Girls Brigade :

IL EST RÉSOLU QUE Chapitre 4 — Dépenses à fins spéciales, paragraphe 403 ii. g. soit modifié pour permettre aux filiales de la direction de Terre-Neuve-et-Labrador de soutenir et d'encourager les unités des Church Lads & Girls Brigade, comme le prévoient les règlements relatifs aux cadets.

COMMENTAIRE :

Le comité est d'avis qu'il est difficile d'établir des critères d'éligibilité qui correspondent à la même définition que celle des cadets pour les organisations de l'Église et les groupes scolaires. Si c'était le cas, nous ouvririons la porte à tous. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

ADHÉSION

210. RÈGLEMENT 206 MEMBRES ORDINAIRES

CB/YUK 6/C

ATTENDU QU'un vétéran des forces alliées qui est un résident permanent n'est pas admissible à devenir un membre ordinaire, et ne peut être qu'un membre affilié sans

droit de vote et incapable d'occuper un poste en vertu des règlements 206 et 209.a ;

ATTENDU QUE le règlement 206 est souvent mal interprété par la direction des adhésions des filiales, qui inscrivent des membres en tant que membres ordinaires qui découvrent parfois des années plus tard qu'ils ne peuvent ni voter ni occuper un poste. Cela arrive même après avoir fait partie de la direction pendant des années et avoir occupé un poste supérieur. Cela place le membre dans une position embarrassante et peut l'amener, lui et sa famille, à quitter la Légion ;

ATTENDU QUE la plupart des vétérans alliés qui sont des résidents permanents finissent par demander la citoyenneté canadienne ;

ATTENDU QUE beaucoup de personnes très qualifiées qui pourraient être un atout pour notre Légion sont susceptibles d'appartenir plutôt à une autre organisation ; et

ATTENDU QUE beaucoup sont mariées à des citoyens canadiens qui ont de la famille qui a servi ou qui sont eux-mêmes des vétérans. La Légion perd aussi ces vétérans.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Règlement 206 soit modifié comme suit : L'adhésion ordinaire est ouverte à tout citoyen canadien ou sujet du Commonwealth ou citoyen d'une nation alliée vivant au Canada en tant que résident permanent, en âge de voter, et dont le service a pris fin dans des conditions autres que déshonorantes ou pour des raisons de mauvaise conduite, et qui a servi ou sert actuellement.

COMMENTAIRES :

Le comité reconnaît que l'acceptation de cette résolution pourrait aussi avoir un impact sur d'autres catégories d'adhésion de la Légion, car leurs qualifications pour l'adhésion sont aussi uniquement basées sur le fait d'être citoyen canadien ou sujet du Commonwealth. Par conséquent, cette résolution n'est pas acceptée par le comité.

211. ADMISSIBILITÉ À LA CATÉGORIE DE MEMBRE ORDINAIRE POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL PARAMÉDICAL

SASK 2/C

ATTENDU QUE la catégorie de membre ordinaire est réservée aux membres des Forces armées canadiennes et de leurs alliés, aux agents de la GRC et des services de police municipaux ; et

ATTENDU QUE les pompiers et les ambulanciers paramédicaux protègent et servent nos communautés :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'article 206 K. des Statuts généraux soit modifié comme suit : k. un agent de la paix, un pompier ou un auxiliaire médical de la ville, de la municipalité ou du gouvernement fédéral qui sert en tant que tel selon les critères définis de « service » ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la nature, les critères et la durée du service soient définis de manière adéquate pour leur inclusion dans la catégorie des membres ordinaires ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cela ne change pas les critères d'admissibilité aux Fonds du Coquelicot.

COMMENTAIRES :

Cette résolution n'est pas adoptée par le comité.

212. TRANSMISSION AUX FILIALES DES COORDONNÉES DES NOUVEAUX MEMBRES

MAN. & N.-O. ONT. 1/C

ATTENDU QUE de nouveaux membres peuvent maintenant adhérer en ligne à La Légion royale canadienne auprès de la direction et qu'ils reçoivent un numéro de filiale ; et

ATTENDU QUE ces nouveaux membres qui adhèrent en ligne ratent des possibilités de contacts interpersonnels et, ce faisant, de se faire connaître au sein d'une filiale locale :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale informe les filiales les plus proches des coordonnées d'un nouveau membre après que celui-ci ait adhéré en ligne au niveau national.

COMMENTAIRES :

Les lois sur la protection de la vie privée et le partage des coordonnées des membres sur la base de leur consentement limitent notre capacité à partager des informations personnelles. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

213. APPELLATION DE « MEMBRE ORDINAIRE »

QUE 4/C

ATTENDU QUE En français, le mot « ordinaire » a une signification plutôt péjorative, ce qui n'est pas le cas en anglais. En français, quelque chose d'ordinaire est sans odeur, sans saveur, sans couleur ;

ATTENDU QUE Nous ne voulons pas qualifier les membres francophones de La Légion royale canadienne de sans saveur et sans ambition.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE

L'appellation de « membre ordinaire » soit remplacée par les mots « membre régulier », ce qui serait une traduction plus fidèle des mots « ordinary member » dans leur signification.

COMMENTAIRE :

Le traducteur de la Direction nationale a fait référence à l'explication du terme fournie par la « Banque de dépannage linguistique » de l'Office de la langue française du Québec et a recommandé que le terme actuel « membre ordinaire » soit maintenu. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

214. MANUEL D'ADHÉSION

N-É/NU 3/C

ATTENDU QUE l'actuel Manuel d'adhésion de La Légion royale canadienne (LRC) reconnaît officiellement les guerres et/ou interventions policières de :
Guerre des Boers : 11 oct. 1899 – 31 mai 1902;

Première Guerre mondiale :
04 août 1914 – 11 nov. 1918;
Deuxième Guerre mondiale :
03 sept. 1939 – 14 août 1945;
Guerre de Corée : 25 juin 1950 – 27 juill. 1953;
Guerre du golfe Persique :
16 janv. 1991 – 27 févr. 1991;
Corée : juill. 1953 – juill. 1955;
Guerre du Gaza : 1956 – 1967;
Congo : 15 août 1960 – 30 juin 1964; et
Chypre : 15 mars 1964 – 1993;

ATTENDU QUE du personnel militaire canadien, et dans certains cas des civils, ont été déployés dans de nombreuses zones de guerre/ conflits au nom du gouvernement du Canada et de ses alliés, et ce, avant et après 1993; et

ATTENDU QUE la LRC a, à maintes occasions, reconnu publiquement le service, les blessures et les décès de personnel militaire et civil canadien affecté dans ces nombreuses zones de guerre/ conflit au nom du gouvernement du Canada et de ses alliés, et ce, avant et après 1993.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne prenne les mesures pour reconnaître officiellement lesdits conflits, et ce, en mettant à jour la liste des conflits et interventions policières figurant au Manuel d'adhésion. Cette liste doit inclure les efforts nationaux, de l'ONU, de l'OTAN et d'une coalition de chefs de file à montrer la voie à suivre, et que le gouvernement du Canada a activement soutenu par le déploiement de personnel militaire et/ou civil.

COMMENTAIRE :

Le Manuel d'adhésion est en voie de révision pour mieux refléter les politiques et pratiques actuelles en matière d'adhésion au sein de La Légion royale canadienne. Une fois la révision complétée, les catégories d'adhésion refléteront les termes actuellement utilisés dans les Statuts généraux afin de minimiser les mises à jour continues. La révision inclura aussi une mise à jour des guerres et conflits auxquels le Canada et ses alliés ont participé,

et verra à ce que les conflits et interventions policières énumérés dans cette résolution soient reconnus dans la détermination des catégories de membres actuelles. Cette résolution est donc rejetée par le Comité.

215. ADHÉSION ORDINAIRE POUR L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC) N.-É./Nunavut 4/C

ATTENDU QUE l'adhésion ordinaire est ouverte à tout citoyen canadien ou sujet du Commonwealth en âge de voter aux élections fédérales, et dont le service a pris fin dans des conditions autres que l'exclusion pour cause d'indignité ou pour des raisons de mauvaise conduite;

ATTENDU QUE l'adhésion ordinaire est ouverte aux militaires en service et à la retraite, aux réservistes, aux agents de la GRC (1 an), aux policiers (1 an), aux membres de la Garde côtière canadienne (2 ans) et aux autres personnes énumérées dans les Statuts généraux, dont aucun n'est un agent du Service frontalier du Canada (ASFC);

ATTENDU QUE l'ASFC fait partie d'une équipe qui protège la sécurité du Canada et de ses citoyens; elle contribue à la lutte contre le terrorisme international et l'immigration illégale; elle appréhende les personnes qui peuvent représenter une menace pour le Canada;

ATTENDU QUE l'ASFC constitue la PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE du Canada: elle empêche les personnes inadmissibles, la contrebande et d'autres substances illégales d'entrer au pays ; elle traite plus de 97 millions de voyageurs, 200 000 immigrants et réfugiés, et plus de 12 millions de dédouanements commerciaux;

ATTENDU QUE l'ASFC mène des enquêtes longues et complexes sur des personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre, sur des dossiers de sécurité nationale et sur des groupes du crime organisé. Elle renvoie les personnes qui sont inadmissibles au Canada,

notamment celles qui sont impliquées dans le terrorisme, les crimes de guerre, le crime organisé ou les crimes contre l'humanité;

ATTENDU QUE les agents de l'ASFC fournissent des services à environ 1 200 points de service au Canada et à 39 endroits à l'étranger ; ils sont employés sur les routes, dans les airs, sur les navires et dans les chemins de fer, ainsi que dans certaines installations postales situées partout au pays, y compris dans les régions rurales et éloignées, pour protéger et servir dans un contexte armé de maintien de l'ordre;

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne cherche à augmenter le nombre de ses membres et les agents de l'ASFC sont souvent postés aux frontières internationales du Canada dans les villes qui ont des filiales de la Légion royale canadienne ; ils participent régulièrement aux défilés de la Légion et aux services commémoratifs, défilent et déposent des couronnes en l'honneur de nos vétérans;

ATTENDU QU'un tiers des membres de la Légion sont des vétérans (ordinaires et à vie), tandis que la majorité de nos membres (associés) sont des civils ; le nombre de membres a diminué au cours des années en raison de l'attrition (décès des membres); et

ATTENDU QUE les agents de l'ASFC ont servi aux côtés des militaires canadiens en Allemagne pendant la guerre froide, sur la ligne verte de Chypre, en Égypte, sur le plateau du Golan, en Afghanistan et dans le cadre de nombreuses autres missions de maintien ou de rétablissement de la paix;

IL EST RÉSOLU QUE les agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), en poste depuis au moins un an, seront inclus dans la catégorie des membres ordinaires (206) pour l'adhésion à la Légion royale canadienne.

COMMENTAIRE:

Le comité est d'accord en principe, mais on lui a présenté une résolution semblable

soumise par une autre direction provinciale, avec une exigence de service d'au moins deux ans. Le comité ne transmettra qu'une seule résolution: il transmettra aux délégués au congrès la résolution qui exige un service d'au moins deux ans. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

216. MÉDAILLES DE LA LÉGION

C.-B./Yuk 4/C

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada ainsi que les Forces armées canadiennes (FAC) rendent depuis longtemps hommage à leur personnel par l'octroi de décorations et de médailles, allant de la Croix de Victoria jusqu'à des médailles d'anniversaire et commémoratives; et que ces marques d'honneur peuvent, selon le protocole, être portés sur le côté gauche du blazer de la Légion ;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne a également recours à l'octroi de distinctions et de récompenses (décorations et médailles), allant de la médaille du service méritoire et de la feuille de palme jusqu'aux médailles d'anniversaire, et qui peuvent être portées sur le côté droit de l'uniforme de la Légion, selon le protocole ;

ATTENDU QUE le public confond souvent les médailles de la Légion avec les médailles d'attestation de service, et ce, malgré qu'elles soient d'apparence différente et portées sur des côtés différents du blazer de la Légion ;

ATTENDU QUE ces médailles sont décernées pour attestations d'état de service et de reconnaissance de service actif, il faut éviter de les confondre et de les arborer aux côtés de médailles qui peuvent être achetées à des fins de collection ou par pure vanité personnelle ;

ATTENDU QUE les membres de la Légion se sont grandement impliqués pour mériter les

médailles et les récompenses qu'ils ont reçues, et dont ils sont très fiers, le fait qu'elles soient portées aux côtés de médailles qui ont été achetées en réduit grandement leur signification et leur portée. Le port de médailles achetées et arborées sur le même uniforme ou blazer que les médailles militaires vient également diluer la signification des médailles militaires ; et

ATTENDU QUE le fait d'arborer ces médailles hautement significatives avec des médailles qui peuvent être achetées a pour effet de réduire considérablement la valeur perçue ou intrinsèque des médailles décernées ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'à l'avenir, toutes les médailles de la Légion puissent être décernées pour attestation de service ou reconnaissance de service actif, et octroyées à n'importe quel palier de l'organisation ; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'aucune médaille de la Légion ne soit vendue au public ou à des personnes, si ce n'est pour un remplacement de ces médailles.

COMMENTAIRES :

Le premier « Qu'il soit résolu » est peu clair et crée une certaine confusion. Nous sommes sceptiques à ce que l'intention puisse être que tout palier de l'organisation, de la filiale à la zone, en passant par le district et les directions provinciales et nationale, soit en mesure de décerner toutes les médailles de la Légion pour attestation de service ou reconnaissance.

Quant à la seconde recommandation (« Qu'il soit de plus résolu que »), la politique du Département d'approvisionnement de la Direction nationale stipule que « [...] les médailles ne sont vendues qu'aux filiales, aux zones, aux districts, aux Dames auxiliaires et aux directions provinciales. Les médailles commémoratives sont vendues à tous ceux précédemment nommés ainsi qu'aux membres ». Cela dit, aucune médaille n'est vendue au grand public. Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Comité

**217. MEMBRES AFFILIÉS (FRATERNELS) –
ÉPINGLETTES DE SERVICE DE PLUS DE 20 ANS
ALB./T.N.-O. 3/C**

ATTENDU QUE les membres affiliés (fraternels) qui bénéficient de la clause d'antériorité dans les filiales, et qui comptent plus de 20 années de service, n'ont pas une épinglette pour une telle longévité qui leur soit reconnue par le Comité Honneurs et Récompenses de la Direction nationale ;

ATTENDU QUE la présente se veut une demande auprès de la Direction nationale de bien vouloir fournir des épinglettes de service, afin que les filiales puissent reconnaître ces membres pour leur service ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale fournisse des épinglettes eu égard au service des membres affiliés (fraternel) de plus de 20 ans et, ce faisant, reconnaisse les années de cotisations payées à la filiale par ces derniers.

COMMENTAIRE :

La catégorie de membre affilié (fraternel) a été introduite lors du Congrès national de 1972 et, sur ce sujet, il faut retourner au paragraphe 8 du Compte-rendu du Congrès, dont voici un extrait:

« Attendu que ce paiement de capitation indiquerait que chaque membre affilié (fraternel) ferait partie de la liste de membres, comme tous les autres membres; **QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le nombre de membres affiliés (fraternels), et ce, peu importe leur paiement de la capitation ou la façon de consigner l'information, ne soit pas comptabilisé dans le nombre total de membres utilisé afin d'établir les quotas d'adhésion ou pour la présentation de récompenses aux membres, ou pour tout autre chiffre/statistique en lien avec l'adhésion. »

Par conséquent, l'inclusion d'un membre affilié (fraternel) aux fins de calcul des années de service et pour l'épinglette de service va à l'encontre de la résolution de 1972. En outre, le département de l'Approvisionnement serait tenu

de fabriquer une épinglette, ce qui, vu le petit nombre de membres qui y ont droit, entraînerait un coût unitaire très élevé et une perte d'argent. Cette résolution est donc rejetée par le Comité.

**218. LIBELLÉ DU SOUS-PARA 201.B / CHAPITRE 2
ALB./T.N.-O. 4/C**

ATTENDU QUE le libellé à la 'Note' de la page 16 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, soit : « On recommande que la présentation de la récompense se fasse en dedans de trois mois de la réception de la récompense *PAR LA FILIALE, LA ZONE, LE DISTRICT OU LA DIRECTION.* » ;

ATTENDU QUE la date à laquelle la présentation de la récompense doit se faire à l'intérieur de la période de 'trois mois' n'est pas claire quant à son début ou à sa fin, et que plusieurs délais peuvent survenir à quelque niveau que ce soit, dont *LA FILIALE, LA ZONE, LE DISTRICT OU LA DIRECTION* ;

ATTENDU QUE la direction provinciale de l'Alb./T.N.-O., dans sa structure organisationnelle, utilise la désignation de «AREA» ('région') et ne fait pas usage de la désignation de « ZONE » ;

ATTENDU QUE de nombreuses présentations de récompenses ont été retardées pendant des périodes prolongées; par exemple, certaines des récompenses ont été laissées en suspens pendant de longues périodes (plus d'un an dans certains cas) dépassant la recommandation de 'trois mois' du *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* (page 16) ;

ATTENDU QUE la date apparaissant au Certificat d'Adhésion à vie est établie (i.e. selon le sous-para 201.f du *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* «La date indiquée sur la récompense est la date de son approbation par l'autorité responsable;»), et que partant, toute réalisation depuis la dernière récompense et avant la date d'attribution de la récompense ne peut être prise en considération dans la

justification d'une nomination subséquente de récompense de la Légion, telle que la Médaille du service méritoire (M.S.M.) ;

ATTENDU QUE si la remise d'une récompense de membre à vie est retardée pour quelque raison que ce soit, alors toutes les réalisations/ contributions fournies par le membre auprès de la Légion, des vétérans et/ou de la collectivité pendant la période intermédiaire à partir de la date initiale de la mise en candidature (Honneurs et Récompenses - RÉCOMPENSES GÉNÉRALES 201 (b) (page 15) qui stipule que, («[...] le Comité du rituel, des récompenses et du protocole de la Direction nationale [...] (établissent) précisément ce que le membre a accompli DEPUIS la dernière récompense.»). Par conséquent, les réalisations accomplies entre-temps par le membre ne pourraient être portées au crédit de celui-ci ;

ATTENDU QUE les réalisations et contributions d'un membre après la date de sa nomination pour un prix (à être réalisées) et jusqu'à la date d'approbation du certificat de la dite récompense, ne peuvent être reconnues dans une recommandation pour l'octroi au membre d'un prix ultérieur ; et

ATTENDU QUE la remise grandement retardée d'une récompense constitue en soi une pénalité infligée au membre; p.ex., au sous-para 205(a) de la section RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX MEMBRES DE LA LÉGION – MÉDAILLE AU MÉRITE (MSM) (page16), il est indiqué que: «Note: [...] *Un minimum de cinq ans devrait s'être écoulé entre l'octroi de l'Adhésion à vie et la nomination à la MSM.*» Ainsi, si l'attribution d'une MSM est retardée d'un an ou plus, la personne ne pourrait pas recevoir la prochaine récompense avant au moins six ans d'adhésion et de service continus ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-para 201.b (page 15) du *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* qui stipule «[...] le Comité du rituel, des récompenses et du protocole [...] fournissent de l'information détaillée et

claire [...] (pour) établir précisément ce que le membre a accompli DEPUIS la dernière récompense... », soit modifié pour « [...] ce que le membre a accompli DEPUIS sa date de mise en candidature pour sa dernière récompense... »

COMMENTAIRE :

Le premier '**Attendu Que**' plus haut stipule qu'à la page 16 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, il est recommandé que la remise de la récompense se fasse dans les trois mois suivant sa réception par la filiale, la zone, le district ou la direction. Le mot-clé ici est « *recommandé* », et il n'y est pas fait mention d'une date ou d'un délai bien arrêté. La date de présentation de la récompense n'a aucune incidence sur la procédure de nomination. Le Comité national, pour les fins de récompenses subséquentes, fait référence à la date à laquelle la demande de récompense a été approuvée, et non pas à sa date de remise. Il n'y a ni question ni document soulevés dans la demande ayant trait à la date à laquelle la récompense a effectivement été décernée au récipiendaire. Les 5^e, 6^e et 8^e '**Attendu Que**' sont redondants; en effet, une Adhésion à vie n'est plus une exigence pour l'octroi d'une MSM ou d'une MSA. La Direction nationale n'est pas responsable des délais encourus par les directions provinciales et les filiales quant à la présentation de la récompense au récipiendaire. Cette résolution est donc rejetée par le Comité.

CONSTITUTION et LOIS

219. IMPOSTURE MILITAIRE

C.-B./Yukon 3/C

ATTENDU QUE pour un vétéran, le phénomène de l'imposture militaire est l'une des plus grandes préoccupations et l'une des raisons pour lesquelles ils ne veulent pas devenir membres de la Légion;

ATTENDU QUE nous avons la responsabilité de prendre en compte leurs préoccupations et de donner l'exemple en nous attaquant à ce problème systémique au sein de nos membres ;

ATTENDU QUE suite à la distribution du memorandum de la Direction nationale 32.19 – Imposture militaire et 32.19 ANNEXE - politique concernant l'imposture militaire ;

ATTENDU QUE cette motion est présentée afin de prendre des mesures à l'égard des membres de la Légion royale canadienne qui portent ou revendiquent faussement des médailles, des honneurs ou des ordres qui ne leur ont pas été décernés par le service militaire, les réalisations civiles ou les activités de la Légion et qui ne sont pas reconnus par la gouverneure générale du Canada ;

ATTENDU QUE l'article 419 du Code criminel du Canada aborde cette question et toute personne déclarée coupable devant un tribunal criminel ; et

ATTENDU QU'une personne n'est pas accusée en vertu de l'article 419, mais reconnaît les mêmes faits dans le cadre d'une audience de plainte en vertu de l'article III. **IL EST RÉSOLU QUE** la direction de la Colombie-Britannique/Yukon de la Légion royale canadienne et la Direction nationale révoquent immédiatement l'adhésion de tout membre trouvé coupable de la section 419 du Code criminel ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tout membre de la Légion royale canadienne qui porte frauduleusement des médailles, honneurs ou ordres non mérités ou décernés par le service militaire, les réalisations civiles ou les activités de la Légion, ou tel que déterminé par une audience en vertu de l'Article III, verra son adhésion à la Légion royale canadienne immédiatement révoquée et que cette disposition soit ajoutée aux Statuts généraux à l'article 311.

COMMENTAIRE :

La proposition «Il est résolu que» est effectivement couverte par l'article 203 des Statuts généraux et l'exécution administrative de la révocation effectuée à la Direction nationale. À cet égard, la proposition est redondante. Par conséquent, cette résolution est REJETÉE par le comité.

220. STATUTS GÉNÉRAUX, ARTICLE III – TABLE DES MATIÈRES

N.-É./Nu 2/C

ATTENDU QU'il arrive qu'une filiale reçoive une plainte d'un membre contre un autre membre ;

ATTENDU QUE la plupart des membres ne sont pas familiers avec l'article III des Statuts généraux. Il serait donc souhaitable qu'ils aient à leur disposition un tableau de référence rapide. L'article III demeure toutefois une lecture obligatoire ;

ATTENDU QUE lorsque la présidente ou le président reçoit la plainte du ou de la secrétaire, elle ou il doit nommer une personne responsable du Comité de la plainte pour y donner suite ;

ATTENDU QUE le Comité de la plainte doit ensuite lire attentivement l'article III des Statuts généraux afin de se conformer aux procédures dudit article ; et

ATTENDU QU'il serait beaucoup plus simple pour le Comité de la plainte de pouvoir parcourir rapidement un tableau de procédure qui indique la marche à suivre :

IL EST RÉSOLU QUE l'article III des Statuts généraux soit modifié afin d'y inclure un tableau des procédures à suivre. Un exemple de ce tableau est inclus dans cette résolution.

Statuts généraux, Article III – Tableau de procédures des plaintes

301. a		La personne membre ne peut choisir que parmi sept plaintes :			
304. a.i		Infraction aux règles ou privilèges du local			
304. b. iv.	Frais de dépôt de plainte	Inclure le paiement de 100 \$ à l'ordre de la filiale ou de la direction			
304. b v.	Dépôt de la plainte	Adresser la plainte et la déposer auprès du/de la secrétaire de la filiale ou de la direction exécutive.			
304. c.i.	15 jours	Vol ou détournement de fonds du Coquelicot, de fonds ou propriété de la Légion.			
304. c.ii.	90 jours	Une plainte allègue le harcèlement ou le harcèlement sexuel.			
304. c.iii.	15 jours	Dans tous les autres cas, la plainte doit être déposée dans les 15 jours de la date à laquelle le plaignant a eu connaissance de faits suffisants.			
304. d.	15 jours	La plainte est contre un membre de la filiale, elle doit être déposée auprès du/de la secrétaire de la filiale.			
304. e.	Directeur exécutif ou directrice exécutive de la direction provinciale.	La plainte vise une présidente ou un président de filiale, un officier ou une officière de zone, district ou direction provinciale, actuels ou anciens, et la plainte porte sur une infraction présumée survenue durant leur mandat.			
304. f.	Directeur exécutif national ou directrice exécutive nationale	La plainte vise une présidente provinciale ou un président provincial, le président ou la présidente d'une section spéciale, ou un officier ou une officière de la Direction nationale, actuels ou anciens, et la plainte porte sur une infraction présumée survenue durant leur mandat.			
304. h.	Privilèges	Une plainte a été correctement déposée conformément au paragraphe 304.b., le président ou la présidente de direction ou de filiale peut, dans l'attente du règlement final de la plainte, et dans la mesure qu'il ou elle en détient l'autorité, priver la personne membre contre qui l'on a porté plainte des privilèges offerts par le local ou la filiale, et la lever de tout poste ou de toute charge qu'elle occupait.			
308. a.	7 jours	Le ou la secrétaire accusera réception de la plainte à la personne portant la plainte, comme étant déposée correctement ou autrement.			
308. b.	21 jours	Le président ou la présidente nommera un Comité de la plainte. Ce comité sera formé d'une présidente ou d'un président et de deux membres, plus deux membres additionnels qui seront nommés en attente.			
308. d.	45 jours	Le président ou la présidente du comité décidera de la date et du lieu de l'audience.			
308. e.	21 jours	Avant l'audience, le président ou la présidente du comité, ou la personne désignée, verra à notifier les parties, de la date, l'heure et l'endroit.			
308. f.	10 jours	Chaque parti peut exercer son privilège de récusation péremptoire de n'importe quel des membres, sauf le/la président.e du comité, en avisant le/la président.e du comité au moins 10 jours avant l'audience. Aucune récusation ne sera permise à l'audience.			
309. b.	Peuve	Sera donnée sous serment ou sous affirmation solennelle, dans la mesure où cela est possible.			

309. c. iii.	60 jours	Avec raison valable et avec avis, l'audience peut être remise pour une période qui n'excédera pas 60 jours depuis la date à laquelle celle-ci avait été prévue à l'origine.
310. a.	30 jours	La direction reçoit la décision.
311. b.i.	1 an	En aucun cas une plainte ne sera déposée si elle n'a pas trait à un détournement de fonds ou de biens du Coquelicot ou de la Légion.
309. a.		Agents et/ou membre dans la salle d'audience
309. c.		À défaut par le membre faisant l'objet de la plainte de comparaître, sans raison et avis valable, le comité, sujet à preuve de déposition adéquate de ce membre, pourra procéder en son absence. À défaut, par le membre ayant logé la plainte, de comparaître sans raison et avis valable, le comité, sujet à preuve de déposition adéquate, rejettera la plainte et peut évaluer les coûts.
310. a.	30 jours	La décision sera transmise au/à la secrétaire de la filiale ou à la directrice/ au directeur exécutif de la direction.
311	Dispositions	Lecture recommandée pour le Comité de la plainte.

COMMENTAIRE :

Les règlements généraux sont conçus pour la mise en place de politiques, et ne devraient pas être compliqués par des procédures administratives. Toutefois, il est convenu qu'un tableau se rapportant à une procédure de plainte pourrait constituer une instruction administrative distincte. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

CANVET

221. LA REVUE *LÉGION* EN FRANÇAIS

QUE 3/C

ATTENDU QUE la plupart des membres de la Légion sont abonnés à la revue *Légion* ;

ATTENDU QUE la revue contient un encart en français ;

ATTENDU QUE l'encart français ne présente pas une traduction complète de ladite revue ; et

ATTENDU QUE les sujets présentent un intérêt tant pour les légionnaires anglophones que francophones :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la direction provinciale du Québec demande à la Direction nationale que la revue *Légion* soit distribuée à tous les membres dans les deux langues dans son intégralité, y compris les publicités.

COMMENTAIRE :

Actuellement, tous les abonnés de la revue *Légion* peuvent demander une section française sans frais supplémentaires. Cette section de 24 à 32 pages en couleur de la revue *Légion* est publiée dans chaque numéro depuis 1956. Dans notre plus grand numéro, janvier-février 2020, seuls 6 078 de nos 205 488 abonnés vérifiés ont profité de ce service et ont demandé la section française. En 2012 et 2016, les résolutions de la direction du Québec demandant que la revue *Légion* soit entièrement bilingue ont été rejetées pour des raisons de coût.

Si la revue *Légion* devait produire un numéro en français pour chaque abonné, le coût supplémentaire de production (impression, envoi, édition, traduction, personnel, etc.) ajouterait plus de 1 600 000 \$ aux frais d'exploitation de Publications Canvet ltée. La revue se verrait obligée d'augmenter

immédiatement les frais d'abonnement de 6,64 \$ pour chaque membre, uniquement pour couvrir les coûts de production. De plus, les annonceurs ne peuvent être contraints de faire de la publicité dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Le coût de cette mesure dépasse de loin la capacité financière de Publications Canvet ltée et nécessiterait une augmentation des abonnements pour y faire face. Seuls 2,96 % des abonnés de la revue *Légion* demandent à recevoir gratuitement la section française. Par conséquent, cette résolution est rejetée par Publications Canvet ltée.

RÉSOLUTIONS

PARTIE III

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES REÇUES APRÈS LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS N'ÉTAIENT PAS D'ACCORD. DES COMMENTAIRES APPROPRIÉS ONT ÉTÉ INCLUS, FOURNISSANT LES RAISONS.

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a.** Au cas où tout comité qui fait rapport au Congrès soit en désaccord, ou ne fasse rapport, au sujet de toute résolution soumise dûment pour sa considération, tout délégué accrédité peut, sujet aux conditions suivantes, demander que telle résolution émanant de sa propre direction soit présentée au Congrès :
 - i. La demande doit être appuyée par une majorité du comité électoral de cette direction provinciale ; un tel appui majoritaire doit être attesté par un certificat écrit à cet effet, signé par le président de la direction ou le président des débats du comité électoral.
 - ii. La demande pour présenter une telle résolution a été soumise par écrit, sur un formulaire fourni par la Direction nationale.
 - iii. La demande doit être soumise au président des débats du Congrès, pas plus tard qu'une heure avant la fin de la séance d'affaires, le deuxième jour des séances d'affaires du Congrès, soit 15h le samedi 14 août 2021.
- b.** Une fois ces conditions satisfaites, le délégué peut alors présenter la résolution lorsque d'autres résolutions traitant du même sujet en général sont considérées par le Congrès.

COQUELICOT et SOUVENIR

301. UTILISATION DES FONDS EN FIDÉICOMMIS DU COQUELICOT POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS 504 IV. F. ALBTA-TNO 5

ATTENDU QUE l'objectif principal du fonds en fidéicommis du Coquelicot est d'aider les vétérans, et que « toute utilisation des fonds du Coquelicot doit être axée sur le soutien direct des vétérans et de leurs familles ». (tiré de la sous-section 401 du Manuel du coquelicot) ;

ATTENDU QUE la banque alimentaire administrée par la Légion en Alberta a fermé ses portes en 2018, et que, par la suite, la banque alimentaire de l'Association des vétérans a été créée pour combler le vide laissé par la fermeture ; et

ATTENDU QUE la banque alimentaire de l'Association des vétérans sert de centre de ressources pour les vétérans, conformément à la sous-section 403.ii. n., et sert exclusivement les vétérans et leurs familles :

IL EST RÉSOLU QUE le Manuel du coquelicot soit modifié pour enlever la phrase « banques alimentaires non administrées par la Légion » de la sous-section 501.iv. f. et pour ajouter la phrase « et banques alimentaires qui servent uniquement les vétérans » à la fin de la sous-section 403.ii. n.

COMMENTAIRE :

Une modification au Manuel a été présentée et adoptée par le CEN en avril 21, pour changer la terminologie. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

302. FONDS DU COQUELICOT, SECTION 403 II. A. ONT 4

ATTENDU QUE comme indiqué à l'article 403 ii a), les fonds du coquelicot peuvent être utilisés pour les établissements de soins ;

ATTENDU QUE comme indiqué dans un dépliant produit par la Légion royale canadienne intitulé « Toutes vos réponses sur la Campagne du coquelicot », les fonds du coquelicot peuvent être utilisés pour « des établissements de soins pour les anciens combattants âgés et handicapés et leurs familles » et pour « des appareils médicaux pour la collectivité... » ;

ATTENDU QUE les établissements de soins palliatifs sont considérés comme des établissements de soins offrant des soins et du réconfort à leurs patients en fin de vie ;

ATTENDU QUE certains de nos vétérans passent parfois leurs derniers jours dans un établissement de soins palliatifs où ils reçoivent ces soins et ce réconfort ; et

ATTENDU QUE les établissements de soins palliatifs ne sont pas subventionnés par le gouvernement.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les établissements de soins palliatifs doivent être inclus en vertu de l'article 403 comme établissements auxquels les filiales peuvent être autorisées à faire don de fonds du Coquelicot pour de l'équipement et des appareils médicaux.

COMMENTAIRE :

Le comité considère que cela fait partie de l'article 403.11.a et que la formulation « établissements de soins » inclut les établissements de soins palliatifs. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

ADHÉSION

303. CATÉGORIES D'ADHÉSION CB/Yukon 10

ATTENDU QUE les catégories de membres sont présentement les suivantes : membre ordinaire, membre à vie, membre associé, membre affilié et membre affilié non-votant ;

ATTENDU QUE le terme ordinaire n'est pas approprié pour les vétérans, car les vétérans ne sont pas ordinaires. Ce terme est désuet pour nos nouveaux vétérans ;

ATTENDU QUE les autres membres sont catégorisés par des termes qui tendent à créer une division de classes ;

ATTENDU QUE la Légion doit repenser les étiquettes désuètes qui placent les membres dans un système de classes ; et

ATTENDU QUE la Légion est une association de vétérans avec des liens familiaux qui les soutiennent depuis longtemps avec fierté ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les membres énumérés à la section 206 des Statuts généraux de la Légion royale canadienne soient appelés « membres vétérans », autorisés à porter l'écusson « vétéran » sous l'insigne de la Légion sur l'uniforme de la Légion ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE tous les autres soient appelés « membres ».

COMMENTAIRES :

Le comité reconnaît la pertinence historique des catégories de membres actuelles, dont certaines remontent à nos origines, et ne préconise pas de changement pour le moment. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

304. ADHÉSION EN LIGNE

N-É/NU 8

ATTENDU QUE le courriel de juillet 2020 de la Dépêche de la Légion indique les critères pour « ne pas accepter » un candidat en ligne à l'échelle de la filiale :

LES NOUVEAUX MEMBRES EN LIGNE NON ACCEPTÉS PAR LES FILIALES :

1. La filiale doit informer la Direction nationale, dans les 30 jours suivants l'adhésion en ligne, que le membre n'est pas accepté.

ATTENDU QUE notre réunion générale mensuelle (RGM) a lieu le deuxième mardi du mois ; il peut y avoir des périodes de 35 jours entre nos réunions générales. Ces périodes sont les suivantes : mars à avril, juin à juillet, août à septembre et novembre à décembre. Par conséquent, nous ne pourrions pas satisfaire à l'exigence de la Direction nationale de « ne pas accepter » dans les 30 jours ;

ATTENDU QUE les filiales ne peuvent pas respecter le délai de 30 jours si le postulant n'est « pas accepté » par la filiale lors d'une RGM ;

ATTENDU QUE, dans le scénario 1, la filiale reçoit le courriel de remerciement du nouveau candidat en ligne dans le courriel Outlook de la filiale un ou deux jours après la plus récente RGM de la filiale, de sorte qu'une décision ne peut être prise au sujet du candidat en ligne avant la prochaine réunion générale mensuelle. Une fois le processus de vérification terminé et la recommandation formulée par le président ou la présidente de l'adhésion de « ne pas accepter » le candidat, plus de 30 jours se sont écoulés avant la prochaine RGM. Par conséquent, une filiale ne peut pas satisfaire l'exigence de 30 jours de la Direction nationale pour « ne pas accepter », car le nouveau candidat sera automatiquement accepté dans la filiale, avant que la filiale puisse tenir sa prochaine RGM ;

ATTENDU QUE dans le scénario 2, la filiale reçoit le courriel de remerciement du nouveau candidat en ligne dans le courriel Outlook de la filiale un ou deux jours après la dernière réunion générale annuelle de la filiale, de sorte qu'aucune décision ne peut être prise au sujet du candidat en ligne avant la prochaine réunion générale annuelle. Une fois le processus de vérification terminé, la recommandation du président ou de la présidente de l'adhésion à la prochaine RGM est d'accepter le candidat. Lors de la RGM, un membre connaît le candidat et nous recommandons fortement de « ne pas accepter » sa candidature et les membres se rallient à sa recommandation. Par conséquent, une filiale ne peut pas satisfaire l'exigence de

30 jours de la Direction nationale de « ne pas accepter », puisque le nouveau candidat a été automatiquement accepté dans la filiale, avant que la filiale puisse officiellement rendre une décision de « ne pas accepter » à la RGM ; et

ATTENDU QUE les scénarios 1 et 2 sont des scénarios optimaux. En cas de retard dans l'une des étapes de présentation d'une recommandation à la RGM, le nouveau candidat en ligne sera automatiquement accepté dans la filiale avant l'approbation de l'adhésion :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE pour les nouveaux membres

« non acceptés » par la filiale :

1. La filiale doit informer la Direction nationale dans les 60 jours suivant l'adhésion en ligne du membre que celui-ci n'est pas accepté.

COMMENTAIRES :

Le comité rappelle à toutes les filiales que la période de 30 jours est un délai suggéré pour s'assurer que notre organisation maintienne de solides pratiques de service à la clientèle lorsqu'elle communique avec de nouveaux membres qui désirent se joindre à la Légion et l'appuyer. Si une filiale n'est pas en mesure de respecter la période de 30 jours suggérée, elle peut quand même refuser un membre et la procédure suivra la politique originale communiquée. Par conséquent, cette résolution est approuvée par le comité.

305. CATÉGORIES D'ADHÉSION

IPÉ 2

ATTENDU QUE en référence à/aux:

- A. Les Statuts généraux modifiés en juin 2020, article 15 des ORFC
- B. Manuel de l'adhésion, 2016, page 12 paragraphe « Mauvaise conduite ».

ATTENDU QUE conformément à la référence A, une adhésion ordinaire à la Légion royale canadienne est ouverte à tout citoyen canadien ou citoyenne canadienne ou sujet du Commonwealth en âge de voter au fédéral, et dont le service a pris fin dans

des conditions autres que le déshonneur ou pour des raisons de mauvaise conduite, et qui a servi ou sert encore dans :

- a. Les Forces canadiennes ou les Forces de Sa Majesté, y compris les forces régulières ou de réserve en service de classe « C » ; ou
- b. Les Forces ou les Forces du maquis de n'importe lesquels des alliés de Sa Majesté dans n'importe quelle guerre, conflit ou action de police dans lesquels le Canada était engagé (le consentement des directions provinciales et nationale est requis lorsqu'il s'agit de service dans les Forces du maquis) ; ou
- c. Un théâtre actuel de guerre au sein de services non militaires, durant un conflit auquel le Canada a pris part (p. ex., la Marine marchande) voir le point B ; ou
- d. Pas moins d'un an dans les Forces de Réserve de Sa Majesté incluant les instructeurs de cadets dans le cadre des cadets ; ou
- e. Pas moins d'un an dans la Gendarmerie royale du Canada ou dans la Gendarmerie royale de Terre-Neuve (« The Royal Newfoundland Constabulary ») ; ou
- f. Les Forces d'un pays pendant que ce pays était membre de l'OTAN ou du NORAD en alliance avec le Canada ; ou
- g. Les Forces des États Unis d'Amérique ; ou
- h. La guerre du Vietnam dans les Forces des États Unis d'Amérique, de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la République de la Corée ou du Sud Vietnam et qui était un citoyen canadien ou un sujet du Commonwealth au temps de son service ; ou
- i. La Garde côtière comme officier ou membre de l'équipage et qui a servi en haute mer ou sur les voies navigables intérieures pour deux ans ou plus ; ou
- j. A servi pas moins d'un an comme agent de police avec la force policière d'une ville, municipalité ou d'une province.

ATTENDU QUE les demandes pour toute autre adhésion peuvent être acceptées, étant donné que le paragraphe 206 de la référence A « ne s'applique pas aux membres associés, aux membres affiliés votants ou à toute autre forme d'adhésion ».

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE toutes les demandes d'adhésion à la Légion royale canadienne soient rejetées pour toute personne qui a été reconnue coupable d'avoir commis une infraction criminelle de nature grave et que son adhésion soit suspendue indéfiniment ou qu'elle soit expulsée de la Légion royale canadienne.

COMMENTAIRES :

Le comité a exprimé des inquiétudes quant à la définition d'une « infraction criminelle de nature grave » et quant à l'application d'une telle politique. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

306. RECONNAISSANCE DU SERVICE D'UN MEMBRE AFFILIÉ EN TANT QUE MEMBRE AFFILIÉ FRATERNEL T-N/LAB 2

ATTENDU QUE la catégorie « affilié fraternel » est reconnue comme une catégorie d'adhésion dans la Légion depuis 1972 ;

ATTENDU QU'en 1998, la catégorie de membres affiliés fraternels a été éliminée et que les nouvelles catégories de membres affiliés votant et membres affiliés non votant ont été établies ;

ATTENDU QUE lors de la réunion du CEN du 21 avril 2016, une motion a été adoptée par le Comité d'adhésion et de sensibilisation stipulant : « Le CEN reconnaîtra les années de service fraternel si elles sont appuyées par une lettre signée par le président ou la présidente de la filiale attestant des années de service » ;

ATTENDU QUE cette motion figurait dans le rapport du Comité d'adhésion et de sensibilisation présenté au congrès national de 2016 ;

ATTENDU QU'avec l'acceptation de ce rapport du comité, la motion a été proposée et acceptée :

ATTENDU QUE depuis le congrès 2016, de nombreuses filiales ont réussi à faire créditer ces années de service d'affilié fraternel à de nombreux membres ;

ATTENDU QU'il est maintenant possible pour un membre affilié d'avoir plus de 50 ans de service global ; et

ATTENDU QUE l'Approvisionnement de la Légion ne produit que des épinglettes d'années de service pour les membres affiliés pour les années de service à partir de 1998.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le service du membre affilié en tant qu'affilié fraternel soit reconnu et crédité **ET QUE** la Direction générale de la Légion reçoive la directive de produire des épinglettes d'années de service d'affilié pour reconnaître les années à partir de 1972 et non à partir de 1998.

COMMENTAIRES :

Le comité a approuvé la résolution ONT 1-C qui est de nature similaire et qui a une portée plus large. Si la résolution ONT 1-C est approuvée par les délégués au congrès, elle rendra cette résolution redondante. Par conséquent, cette résolution est rejetée par le comité.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

307. INCLURE LE DRAPEAU DE LA GRC DANS LES DRAPEAUX CB/Yukon 8

ATTENDU QUE les membres de la GRC en service ou à la retraite sont des vétérans;

ATTENDU QUE les membres et anciens membres sont reconnus comme membres ordinaires de la Légion ;

ATTENDU QUE la GRC est une organisation qui a opéré dans la plupart, sinon tous les lieux où les Forces canadiennes sont impliquées ;

ATTENDU QUE la Légion reconnaît et appuie les drapeaux de l'ONU et de l'OTAN ; et

ATTENDU QUE la GRC a son propre drapeau, mais il n'est pas reconnu par la Légion **EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE** le drapeau de la GRC soit reconnu par la Légion royale canadienne ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le drapeau de la GRC soit placé à la suite de l'ARC en formation de défilé.

COMMENTAIRES :

Tout d'abord, la GRC a-t-elle donné la permission d'utiliser son drapeau dans les défilés de la Légion?

Deuxièmement, est-ce que d'autres forces de police ou groupes à travers le Canada qui ont envoyé des membres sur des lieux de conflit voudront avoir la même opportunité de déployer leur drapeau?

Enfin, le « **IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** » demande que le drapeau de la GRC soit placé à la suite de celui de l'ARC dans la formation du défilé. Les articles 901 et 935 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole ne mentionnent pas le drapeau de l'ARC (ni de la MRC ou de l'Armée) et, donc, cela est redondant. Par conséquent, cette résolution n'est pas adoptée par le comité.

308. BARRETTE POUR ANCIENS OFFICIERS – DIVERTISSEMENT

ALTA-TNO 7

ATTENDU QUE les comités du divertissement sont essentiels à la collecte de fonds et au maintien de l'adhésion au sein de la filiale ; et

ATTENDU QUE les président.e.s du divertissement ne sont toujours pas reconnus par une barrette de comité :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne modifie ses règlements de la Direction nationale sur

les honneurs et récompenses pour inclure une récompense d'ancien officier pour le divertissement ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne crée une barrette pour le divertissement, qui sera achetée et présentée par les filiales à ce très estimé ancien officier ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne modifie ses règlements sur la tenue vestimentaire pour permettre le port de la barrette de divertissement sur la médaille d'ancien officier.

COMMENTAIRES :

Le comité estime que le Comité du divertissement fait partie du Comité des budgets (Voies et moyens) et que, selon la page 41 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, il existe une barrette pour les voies et moyens. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

309. MÉDAILLE D'ANCIEN OFFICIER – ENTRETIEN

ALTA-TNO 8

ATTENDU QUE la plupart des filiales qui possèdent ou louent un immeuble ont besoin d'un responsable de l'entretien ;

ATTENDU QUE si ce n'était du dévouement de cette personne, l'immeuble se délabrerait rapidement au point de devenir inutilisable pour la filiale ; et

ATTENDU QUE le poste d'entretien de filiale est le plus souvent occupé par un membre de la direction de la filiale :

IL EST RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne modifie les règlements de la Direction nationale sur les honneurs et les récompenses afin d'inclure une récompense d'ancien officier pour l'entretien ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Légion royale canadienne crée une barrette pour l'entretien, qui sera achetée et présentée par les filiales à ce très estimé ancien officier ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE

la Légion royale canadienne modifie ses règlements sur la tenue vestimentaire pour permettre le port de la barrette d'entretien sur la médaille d'ancien officier.

COMMENTAIRES :

Le comité estime que dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un poste rémunéré dans certaines filiales, mais pas dans d'autres. Il n'y a pas d'uniformité et ce n'est pas un poste reconnu au sein de la direction.

De plus, pour ces situations qui existent dans certaines filiales, il est recommandé de décerner la médaille de service de la filiale. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

310. ÉCUSSENS DE LA LÉGION SUR L'UNIFORME NÉ/NU 6

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne compte 4 catégories d'adhésion — ordinaire, associée, affiliée et affiliée (non-votant). Une cinquième catégorie devrait être considérée : celle de membre à vie ;

ATTENDU QUE chaque catégorie de membres est identifiée par un écusson distinct, à l'exception des membres ordinaires qui n'ont pas d'identifiant. Les membres ordinaires peuvent, s'ils le souhaitent et s'ils sont qualifiés, porter un identifiant « Vétéran » sous l'écusson ;

ATTENDU QUE cette catégorisation des membres cause une « distinction systémique des classes » qui fait que les membres sont réticents à porter la tenue vestimentaire de la Légion, car elle attire des commentaires désobligeants et une attitude « eux et nous » qui ne représente pas bien la Légion royale canadienne. Cette attitude constitue un obstacle au recrutement et au port de l'uniforme de la Légion ;

ATTENDU QUE la différence entre les privilèges des membres est minime, à l'exception du fait que les membres affiliés non-votant n'ont pas le droit de vote ; et

ATTENDU QU'il est évident qu'il n'y a aucune obligation pour les candidats de démontrer les raisons pour lesquelles ils se qualifient pour une certaine catégorie :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU

QU'il n'y ait qu'un seul écusson de la Légion, sans identificateur, et que tous les membres, à l'exception des « membres à vie », portent le même écusson ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les membres et les membres à vie qui sont qualifiés soient autorisés à porter l'insigne de « vétéran » s'ils sont qualifiés et souhaitent le faire.

COMMENTAIRES :

Le Comité de l'Adhésion a transmis cette résolution au Comité du Rituel et des récompenses car elle traite du port de l'écusson de la Légion sur l'uniforme.

Le Comité du rituel, des récompenses et du protocole estime que cette résolution chevauche notre comité et celui de l'adhésion, en particulier en ce qui concerne le premier « attendu que » qui stipule qu'une cinquième catégorie devrait être envisagée, à savoir celle de « membre à vie ».

Le troisième « attendu que » indique que la catégorisation des membres a entraîné une « distinction systémique des classes », mais dans le « Par conséquent, il est résolu que » les « membres à vie » portent le même écusson. Cela semble contradictoire vu qu'une catégorie de membres pourrait porter l'écusson actuel alors que d'autres ne le pourraient pas. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

311. INCLUSION DE LA COMMISSAIRE DE LA GRC DANS LE CORTÈGE VICE-ROYAL N-É/NU 7

ATTENDU QUE le service des membres et des anciens membres de la GRC et des Forces armées canadiennes est reconnu en vertu de la Déclaration des droits des anciens combattants ;

ATTENDU QUE le chef d'état-major de la Défense est la seule personne du parti vice-royal qui dépose une couronne pour les vétérans en service lors de la cérémonie nationale du Souvenir le 11 novembre ; et

ATTENDU QUE la GRC dépose une couronne au nom des vétérans de la GRC, mais après que le groupe vice-royal ait fini de déposer les couronnes officielles et lorsque toutes les autres organisations de vétérans et le public sont autorisés à le faire :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la ou le commissaire de la GRC soit ajouté comme membre du cortège vice-royal à la Cérémonie nationale du Souvenir afin de reconnaître officiellement les membres actifs et les anciens membres de la GRC comme des vétérans.

COMMENTAIRES :

La composition du cortège vice-royal est indiquée dans le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole à titre d'information seulement et ne constitue pas une directive. La composition du cortège vice-royal national est une décision opérationnelle prise au siège national. Par conséquent, cette résolution n'est pas approuvée par le Comité.

CONSTITUTION *et* LOIS

312. ARTICLE III DES SG — EXPULSIONS

CB/Yukon 11

ATTENDU QUE la direction de la Colombie-Britannique et du Yukon a consacré beaucoup de temps et d'efforts à statuer sur des plaintes en vertu de l'article III.

ATTENDU QUE l'examen d'une expulsion a été effectué par la Direction nationale et qu'il a été jugé, par le Comité d'examen, qu'elle ne pouvait être défendue devant les tribunaux du Canada.

ATTENDU QUE la Légion n'a pas de normes formelles sur la façon de tenir une audience de plainte.

ATTENDU QUE la Légion royale canadienne n'offre aucune formation aux membres non initiés de la Légion pour les aider à suivre un processus normalisé dans de telles audiences de plainte.

ATTENDU QUE l'on a appris que la Direction nationale, dans le cadre de son processus, n'examine pas les cas où la révocation de l'adhésion d'un membre est recommandée par le Comité des plaintes avant que le président national ou la présidente nationale ne donne suite à cette recommandation.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'article III soit retiré des Statuts de la Direction nationale immédiatement jusqu'à ce qu'il puisse être remplacé par une procédure justifiable pour traiter de telles plaintes.

PAR CONSÉQUENT, IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale produise un programme de formation pour les membres de la Légion royale canadienne qui pourraient être chargés de siéger à un comité de plaintes à l'avenir.

PAR CONSÉQUENT, IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale effectue un examen final de toute recommandation d'audience de plainte où une adhésion doit être révoquée, et que les résultats de cet examen accompagnent la recommandation au président national ou à la présidente nationale pour sa considération avant de prendre d'autres mesures.

COMMENTAIRES :

Si le Comité des plaintes suit le processus d'appel en utilisant le sens fondamental de la justice des membres de la Légion, le résultat sera justifiable. Tout membre pourrait être appelé à servir sur un comité de plaintes. Il n'est pas possible de former nos quelque 250 000 membres dans l'éventualité peu probable qu'ils soient appelés

à cette fin. Si les membres du Comité des plaintes lisent et suivent les SG et interprètent les questions avec un sens de l'équité, le résultat sera justifiable. Le processus d'appel est là pour corriger les situations où le Comité des plaintes a commis une erreur. Par conséquent, cette résolution n'est **PAS APPUYÉE** par le Comité.

313. SECTION 304 H. DES SG

CB/Yukon 12

ATTENDU QUE lorsqu'une personne membre est la partie défenderesse d'une plainte déposée en vertu de la section 304 a. des SG, qui nécessite également une enquête criminelle, il n'existe aucun mécanisme dans les SG pour empêcher la personne défenderesse d'entacher cette enquête ou d'interférer avec celle-ci, que ce soit par accident ou à dessein ;

ATTENDU QUE lorsqu'une personne membre, qui pourrait être élue à un poste d'autorité, est la partie défenderesse d'une plainte déposée en vertu de l'article 304 de la SG, qui nécessite également une enquête criminelle, il n'existe aucun mécanisme dans les SG pour empêcher la personne défenderesse d'entacher cette enquête ou d'interférer avec celle-ci, que ce soit par accident ou à dessein ; et

ATTENDU QUE toute enquête criminelle sur un membre de la Légion faisant l'objet d'une plainte en vertu de la section 304 a. jette le discrédit sur la Légion dans son ensemble et sur une filiale en particulier, et constitue une question sérieuse qui doit être traitée immédiatement, à court terme, jusqu'à la fin de toute enquête criminelle :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE

« Tout membre qui, en raison d'une plainte déposée en vertu de l'article III, conformément à la section 304 a., a également donné lieu à une enquête criminelle de la police, verra ses privilèges suspendus automatiquement par le président ou la présidente de la filiale jusqu'à la fin de l'enquête criminelle et de l'audience du Comité des plaintes » ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE « Tout membre qui est élu ou nommé pour occuper tout poste d'autorité au sein de la Légion, qui en raison d'une plainte en vertu de l'article III, section 304 a., a aussi résulté en une enquête criminelle de la police, sera retiré de ce poste jusqu'à la fin de l'enquête criminelle et de l'audience du Comité des plaintes ».

COMMENTAIRES :

Il existe des dispositions qui permettent aux autorités compétentes de la Légion de prendre les mesures appropriées en fonction des circonstances de chaque cas. Cette disposition présume la culpabilité avant la tenue d'une audience. Voir 304 h des SG. Par conséquent, cette résolution **EST REJETÉE** par la commission.

314. SECTION 308 B. DES SG

CB/Yukon 13

ATTENDU QUE dans les SG, toutes les plaintes déposées relevant de la section 304 a. sont soumises à des délais précis et courts dans lesquels un comité des plaintes doit être formé pour résoudre la plainte ;

ATTENDU QU'il arrive qu'une plainte déposée en vertu de l'article 304 a. nécessite également une enquête criminelle ;

ATTENDU QUE toutes les enquêtes criminelles sont menées de manière approfondie et peuvent prendre des semaines ou des mois ;

ATTENDU QUE dès que l'enquête criminelle est lancée un numéro de dossier de police est attribué à la personne ou à l'organisation qui dépose la plainte ; et

ATTENDU QUE les résultats de toute enquête criminelle auront une incidence directe en tant que preuve lors de l'audition de la plainte :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE « Si la nature de la plainte exige que les autorités soient appelées à enquêter sur

une possible infraction criminelle, que les délais prescrits par les Statuts généraux de la Légion soient suspendus jusqu'à la fin de l'enquête criminelle par la police » ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le numéro de dossier de la police et les résultats de son enquête (p. ex. accusations) fassent partie des conclusions du Comité des plaintes.

COMMENTAIRES:

La SG 307 traite de façon adéquate les mesures prises à l'extérieur par la police ou les tribunaux. La Légion ne devrait pas abandonner sa juridiction à des agences extérieures. Par conséquent, cette résolution est **REJETÉE** par la commission.

315. SECTION 310 DES SG- DÉCISIONS

CB/Yukon 14

ATTENDU QUE la section 310 des Statuts généraux nationaux prévoit que le président ou la présidente d'un comité des plaintes doit transmettre les résultats de l'audience au/à la secrétaire de la filiale ou direction, et aux deux parties de la plainte dans les trente jours suivant ladite audience ;

ATTENDU QUE le libellé actuel de cet article ne précise pas ce qui doit être inclus dans cet avis ; et

ATTENDU QUE dans de nombreux cas, les résultats de ces audiences n'indiquent pas comment la décision a été prise, ce qui laisse les plaignants se questionner sur la manière dont la décision a été prise :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE cette section soit révisée pour inclure l'exigence de fournir une brève explication de la façon dont la décision a été prise.

COMMENTAIRE :

Les membres du Comité des plaintes sont comme un jury. Ils ne donnent pas de raisons mais déterminent la culpabilité

ou l'innocence. Les raisons qui aideraient les parties nécessiteraient une formation juridique des membres du comité

316. SECTION 311 A. V. DES SG – DISPOSITION SUR L'EXPULSION D'UN MEMBRE

CB/Yukon 15

ATTENDU QUE l'article 311 (a) (v) permet aux membres d'un comité des plaintes de recommander la résiliation de l'adhésion d'un membre à la Légion royale canadienne ;

ATTENDU QUE la section 311 (c) (iii) stipule clairement que lorsqu'il est recommandé de révoquer l'adhésion d'un membre en vertu de la section 314 (g) des Statuts généraux, le secrétaire national ou la secrétaire nationale doit être avisé par la Direction provinciale ;

ATTENDU QUE l'article 314 (c) permet au membre contre lequel la plainte a été déposée de faire appel de la décision du Comité des plaintes dans les trente jours ;

ATTENDU QUE les Statuts généraux prévoient que le secrétaire national ou la secrétaire nationale soit avisé.e afin qu'un examen de la recommandation puisse être effectué ;

ATTENDU QUE la direction de la Colombie-Britannique et du Yukon a appris que cet examen n'a pas lieu ; et

ATTENDU QUE les Statuts généraux de la Légion royale canadienne précisent clairement que la décision finale de mettre fin à une adhésion à la Légion relève uniquement de la présidence nationale :

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité de la constitution et des lois de la Direction nationale soit chargé d'un examen final de chaque cas où une direction recommande la révocation de l'adhésion ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les recommandations de cet examen accompagnent la recommandation de révocation de l'adhésion auprès du président national ou de la présidente nationale à des fins d'examen avant qu'il ou elle ne prenne sa décision finale sur la question.

COMMENTAIRE :

Les déclarations dans les paragraphes « ATTENDU QUE » ci-dessus sont une mauvaise compréhension du processus et des règlements et sont donc fondamentalement incorrectes. En tant que telle, la procédure d'appel offre une protection adéquate à ceux qui ont reçu une décision d'expulsion. Par conséquent, cette résolution est **REJETÉE** par le comité.

317. PLAINTES — STATUT GÉNÉRAL 311 IV.

IPÉ 1

ATTENDU QUE l'article 311 des Statuts généraux, qui établit actuellement les critères de disposition d'une plainte ; et

ATTENDU QUE le paragraphe ii peut priver les membres des privilèges du local pour une période allant jusqu'à 24 mois. Le paragraphe 311, sous-paragraphe iv, ne peut que suspendre l'adhésion, ce qui inclut la révocation (le cas échéant) pour une période maximale de 12 mois :

IL EST RÉSOLU QU'une filiale puisse suspendre l'adhésion jusqu'à 24 mois. Une période supplémentaire de suspension devra être approuvée par la direction provinciale jusqu'à 5 ans ; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE toute suspension de plus de 5 ans doit être approuvée par la Direction nationale, ou l'on considèrera l'expulsion en vertu du sous-paragraphe v.

COMMENTAIRE :

Le processus existe déjà dans l'article III pour traiter les membres en état d'infraction, et si cela échoue, il y a l'article 505/418 des SG. Donner aux filiales le pouvoir d'imposer des sanctions comme elles l'entendent, sans processus défini,

serait susceptible de donner lieu à des abus de la part des personnes au pouvoir, qui auraient ainsi le droit d'agir de manière oppressive et en toute impunité. Par conséquent, cette résolution n'est pas acceptée par le Comité.

318. ADMISSIBILITÉ DES MEMBRES

IPÉ 3

ATTENDU QUE la Direction nationale ne dispose pas actuellement d'une politique claire pour empêcher les personnes reconnues coupables d'abus sexuels de devenir membres ou de transférer leur adhésion ;

ATTENDU QUE les enfants des membres, les invités, les cadets parrainés par la Légion ou les jeunes de la région ne devraient pas se trouver dans un local de la Légion en même temps qu'un membre reconnu coupable d'agression sexuelle ou inscrit au registre des agresseurs sexuels ;

ATTENDU QUE la Direction nationale a recommandé à la Direction de l'Î.-P.-É. qu'une résolution sur cette question soit présentée au prochain congrès ; et

ATTENDU QUE la filiale no 30 de Kingston, appuyée par la filiale no 1 de Charlottetown, est très préoccupée par la protection de ses jeunes, de ses membres et de l'organisation dans son ensemble, ainsi que par la possibilité d'une publicité négative de la part des médias en cas d'incident:

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Direction nationale reçoive la directive d'ajouter la résolution suivante aux Statuts généraux de la Légion royale canadienne, comme suit:

« Toute personne reconnue coupable de pédophilie ou d'agression sexuelle en vertu du Code criminel du Canada ou inscrite au registre national ou provincial des délinquants sexuels ne sera pas autorisée à demander une adhésion ou à transférer une adhésion existante au sein de la Légion royale canadienne. »

COMMENTAIRE :

Il appartiendrait au comité d'adhésion de définir des critères dans ce domaine, qui pourrait ensuite être inclus dans les SG ou figurer dans le manuel d'adhésion avec une disposition habilitante générale des SG. Par conséquent, comme elle n'est pas fondée sur des dispositions du Code pénal ou des concepts définis, cette résolution n'est pas approuvée par le comité.

CANDIDATS *pour* POSTES ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

OFFICIERS ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

ÉLECTIONS *des* OFFICIERS – PROCÉDURE DE VOTE

1. Seules les personnes déléguées accréditées en ligne peuvent voter.
2. Chaque personne déléguée accréditée inscrite disposera d'un vote. Les bulletins de vote par procuration seront attribués uniquement à ceux et celles qui y ont droit, et tel qu'indiqué sur leur formulaire d'inscription, puis authentifiés par le Comité de certification.
3. Les noms des personnes candidates seront affichés dans l'ordre de présentation des candidatures.
4. Le président ou la présidente annoncera la tenue prochaine d'une élection et le processus à suivre.
5. La méthode de vote consiste à cocher l'espace situé à côté du nom du ou des candidat.e.s pour lesquels vous votez.
6. Lorsque le scrutin porte sur l'élection d'une seule personne, la personne candidate qui reçoit la majorité des votes est élue. Si aucune candidate ne recueille la majorité du total des votes au premier tour de scrutin, il y aura un deuxième tour de scrutin, en supprimant le nom de la personne candidate ayant reçu le moins de votes au premier tour. Toutefois, si le total des votes obtenus par les deux candidat.e.s ayant obtenu le plus petit nombre de votes est inférieur aux votes obtenus par le prochain candidat ou la prochaine candidate ayant obtenu le plus petit nombre de votes, les noms des deux candidates ayant obtenu le plus petit nombre de votes seront supprimés des scrutins suivants.
7. Lorsque le scrutin porte sur l'élection de plus d'une personne dans un poste à délégués multiples, les personnes déléguées utiliseront le système uninominal majoritaire à un tour. Les déléguées peuvent, au plus, voter pour le nombre total de personnes candidates à élire. Une personne déléguée ne peut pas voter plus d'une fois sur le bulletin de vote pour un.e même candidate. Les personnes candidates ayant reçu le plus de votes seront élues aux postes.



13 - 15 AOÛT 2021

NOM _____

FILIALE _____

DIRECTION _____